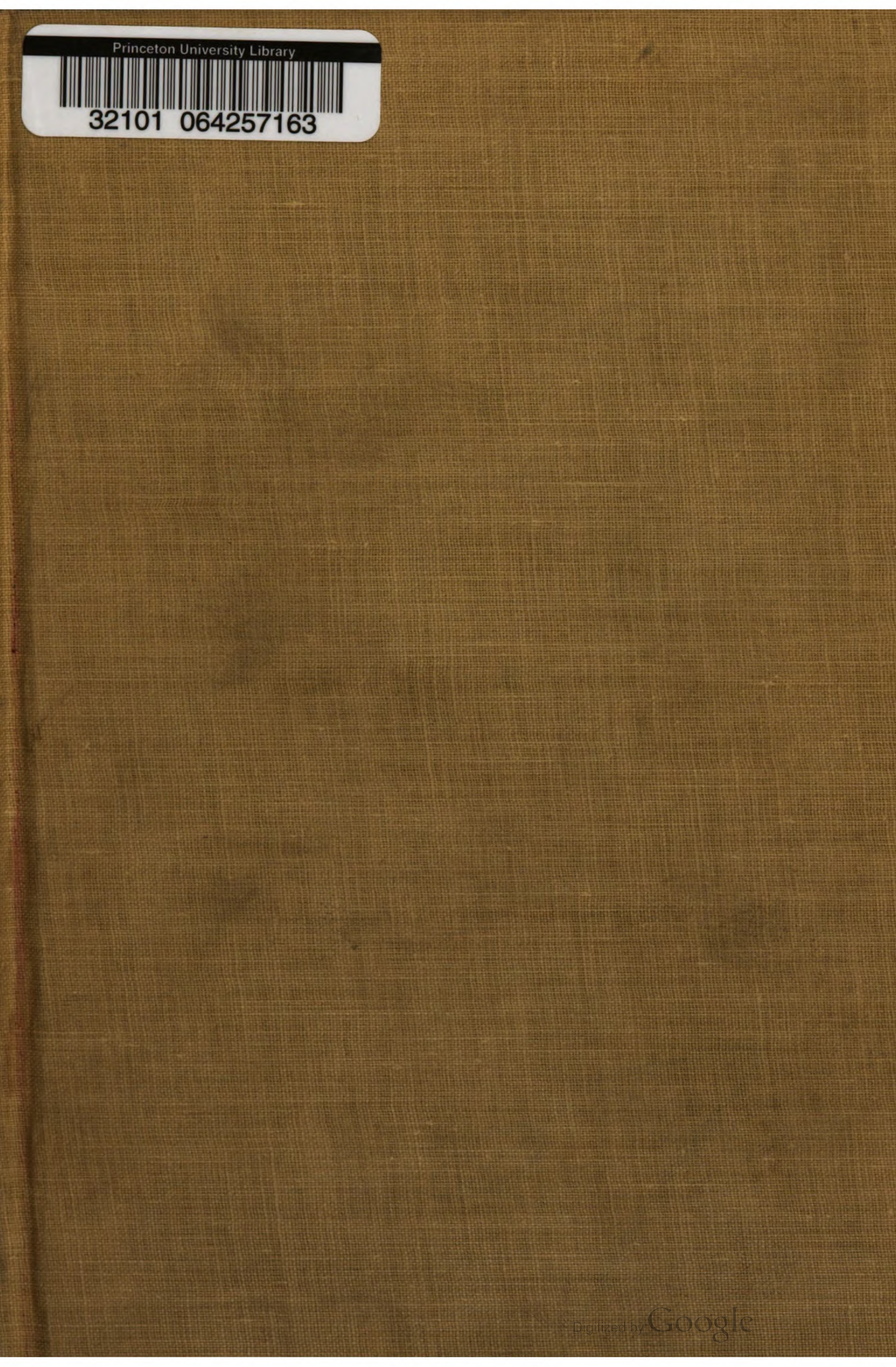
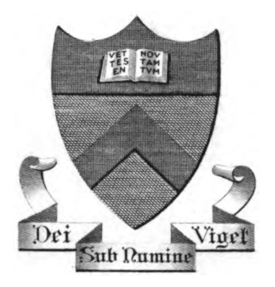



Princeton University Library
32101 064257163


VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei Sub Numine Viget


Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1900

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

PROBLÈME

RELATIF AUX ACCÉLÉRATIONS

Par M. A. de SAINT-GERMAIN,

Doyen de la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

Je me propose de démontrer, en le généralisant, un résultat que j'ai simplement énoncé dans une Note que l'Académie des Sciences m'a fait l'honneur d'insérer au compte-rendu de sa séance du 14 mai 1900.

M. Appell a mis récemment les équations générales de la dynamique sous une forme très remarquable, qui convient à des problèmes pour lesquels les équations de Lagrange sont en défaut. Dans les équations de M. Appell figure la somme S des masses des divers points que l'on considère, chacune d'elles étant multipliée par la moitié du carré de son accélération : d'accord avec l'éminent géomètre, j'ai proposé d'appeler cette somme l'énergie des accélérations, comme Hirn avait appelé énergie des vitesses la demi force vive, $\Sigma \frac{1}{2} m V^2$. J'envisage aujourd'hui la somme S_n des produits des masses par la moitié du

carré de leur accélération d'ordre n : ce sera l'énergie des accélérations d'ordre n. S_n jouit d'une propriété analogue à celle de la demi force vive qui est exprimée par le théorème de Kœnig : elle est égale à l'énergie de l'accélération d'une masse égale à la masse totale du système considéré, concentrée au centre de gravité G, plus l'énergie des accélérations dans le mouvement relatif du système par rapport à des axes de directions fixes issus du point G : il suffit, pour s'en assurer, d'écrire que S_n est de la forme

$$\Sigma \frac{1}{2} m \left\{ \left[\frac{d^{n+1}\xi}{dt^{n+1}} + \frac{d^{n+1}x'}{dt^{n+1}} \right]^2 + \cdots\cdots \right\}$$

de développer les carrés et de remarquer que

$$\Sigma m \frac{d^{n+1}x'}{dt^{n+1}},\ \Sigma m \frac{d^{n+1}y'}{dt^{n+1}},\ \Sigma m \frac{d^{n+1}z'}{dt^{n+1}} \text{ sont nuls.}$$

Dans le cas où le système en mouvement est un solide, Ph. Gilbert avait cherché quels sont, à un instant donné, les points qui peuvent remplacer le point G dans le théorème de Kœnig sur la force vive : nous chercherons de même quels sont les points A jouissant, à un instant donné, de la propriété du point G relative à l'énergie des accélérations d'ordre n, c'est-à-dire tels que S_n soit égale à la masse totale du système multipliée par la moitié du carré de l'accélération d'ordre n pour le point A, plus l'énergie des accélérations dans le mouvement relatif du solide par rapport à des axes de directions fixes issus de A.

Soient OX_1, OY_1, OZ_1, trois axes rectangulaires

fixes; x_1, y_1, z_1, les coordonnées du point m, α, β, γ celles du point A : nous devons avoir :

$$\Sigma m \left\{ \left[\frac{d^{n+1}x_1}{dt^{n+1}}\right]^2 + \cdots\cdots \right\} = \left\{ \left[\frac{d^{n+1}\alpha}{dt^{n+1}}\right]^2 + \cdots\cdots \right\} \Sigma m$$
$$+ \Sigma m \left\{ \left[\frac{d^{n+1}(x_1 - \alpha)}{dt^{n+1}}\right]^2 + \cdots\cdots \right\}.$$

ou, en réduisant et divisant par 2,

$$(1) \quad \Sigma m \left\{ \frac{d^{n+1}\alpha}{dt^{n+1}} \left[\frac{d^{n+1}x_1}{dt^{n+1}} - \frac{d^{n+1}\alpha}{dt^{n+1}}\right] + \cdots\cdots \right\} = 0$$

Or, x_1, y_1, z_1 sont des fonctions linéaires des coordonnées du point G et des coordonnées x, y, z du point m par rapport à trois axes G X Y Z invariablement liés au solide : x, y, z ne varient pas avec le temps et les composantes de l'accélération sont de la forme

$$\frac{d^{n+1}x_1}{dt^{n+1}} = u + ax + a'y + a''z,$$
$$\frac{d^{n+1}y_1}{dt^{n+1}} = v + bx + b'y + b''z,$$
$$\frac{d^{n+1}z_1}{dt^{n+1}} = w + cx + c'y + c''z.$$

Si nous supposons qu'à l'instant t les axes G X Y Z coïncident avec $OX_1Y_1Z_1$, la relation (1) deviendra

$$\Sigma m \left\{ (u + a\alpha + a'\beta + a''\gamma)\left[a(x-\alpha) + a'(y-\beta) + a''(z-\gamma)\right] + \ldots \right\} = 0$$

Comme Σmx, Σmy, Σmz sont nuls, tous les termes en x, y, z disparaissent ; on peut tout diviser par Σm

et la relation à laquelle doivent satisfaire α, β, γ ne dépend plus des masses et devient

$$(2)\left\{\begin{array}{l}(u+a\alpha+a'\beta+a''\gamma)(a\alpha+a'\beta+a''\gamma)\\ +(v+b\alpha+b'\beta+b''\gamma)(b\alpha+b'\beta+b''\gamma)\\ +(w+c\alpha+c'\beta+c''\gamma)(c\alpha+c'\beta+c''\gamma)=0\end{array}\right.$$

ou, en ajoutant $\frac{u^2+v^2+w^2}{4}$ aux deux membres,

$$\left(a\alpha+a'\beta+a''\gamma+\frac{u}{2}\right)^2+\left(b\alpha+b'\beta+b''\gamma+\frac{v}{2}\right)^2 + \left(c\alpha+c'\beta+c''\gamma+\frac{w}{2}\right)^2=\frac{u^2+v^2+w^2}{4}.$$

Le point A est un point quelconque de la surface définie par cette équation. Cette surface est, en général, un ellipsoïde homothétique aux ellipsoïdes sur lesquels l'accélération d'ordre n a une valeur constante : la forme (2) montre qu'elle passe par le centre de gravité et par le centre des accélérations d'ordre n, ces deux points étant situés aux extrémités d'un diamètre. Toutefois, si le déterminant $|\, a, b', c'' \,|$ était nul, l'ellipsoïde dégénèrerait en un cylindre, encore homothétique aux surfaces sur lesquelles l'accélération a une valeur constante. C'est ce qui arrive quand on considère les accélérations d'ordre zéro, c'est-à-dire les vitesses : le lieu du point A devient le cylindre trouvé par M. Gilbert

$$\left(qz-ry+\frac{u}{2}\right)^2+\left(rx-pz+\frac{v}{2}\right)^2+\left(py-qx+\frac{w}{2}\right)^2=\frac{u^2+v^2+w^2}{4}$$

cylindre de révolution passant par l'axe de Mozzi.

LA DERNIÈRE ANNÉE DU XIXe SIÈCLE

Par M. A. de SAINT-GERMAIN,

Doyen de la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

Quelques personnes m'ayant proposé d'expliquer ici pourquoi l'année 1900 appartient au XIXe siècle, je vais le faire aussi clairement que je le pourrai.

Considérons les millésimes des années qui ont précédé ou suivi le commencement de l'ère chrétienne. L'année dans laquelle on *place* la naissance du Christ, l'an 753 de Rome, est appelée l'année 1 *avant* Jésus-Christ ; la précédente, l'an 2 avant J.-C. et ainsi de suite ; l'année qui a suivi la naissance du Christ, l'an 754 de Rome, est appelée l'année 1 après Jésus-Christ. et son commencement coïncide avec le commencement de l'ère chrétienne ; l'année suivante est l'an 2 après J.-C. et ainsi de suite. Donc, le premier groupe de cent années appartenant à l'ère chrétienne, c'est-à-dire le Ier siècle, comprend les années 1, 2, 3.... 99, 100 après J.-C. tout entières ; le IIe siècle comprend les années 101 à 200, le XIXe les années 1801 à 1900 inclusivement; le XXe les années 1901 à 2000. C'est l'évidence même si l'on

veut que chaque siècle comprenne cent années, sans faire intervenir les années antérieures à notre ère.

On a fait à notre conclusion une objection spécieuse parce qu'elle a un air scientifique : supposez, a-t-on dit, l'équateur divisé en minutes à partir du premier méridien, et suivez-le pour marquer les longitudes Vous comptez 1 degré dès que vous atteignez la 60e minute sans avoir à parcourir l'intervalle qui suit; pourquoi ne pas compter un siècle dès qu'on arrive à l'année 100, tandis que, pour vous, le siècle n'est achevé qu'à la fin de cette année 100? Autre exemple, avec des nombres pareils à ceux de la chronologie. Un voyageur, partant de Saint-Pierre, suit une route jalonnée de bornes distantes d'un hectomètre, la première, le n° 1, étant à 100 mètres de Saint-Pierre : dès qu'il atteint la borne n° 100, il compte 1 myriamètre ; à la borne n° 1.900, il a parcouru 19 myriamètres ; pourquoi ne pas dire, par analogie, qu'on a parcouru 19 siècles à partir de l'ère chrétienne aussitôt qu'on arrive à l'année 1900? C'est qu'il y a entre les deux cas une différence essentielle. Sur la route, on ne compte 1 hectomètre, on ne place la borne n° 1 qu'à *la fin* du 1er intervalle, tandis que, dans la suite des années de notre ère, on compte l'année 1 dès *le commencement* du 1er intervalle : au début de l'année 100, on n'a franchi que 99 intervalles dans la suite des temps de l'ère chrétienne, tandis qu'à la borne 100, on a franchi 100 intervalles de la route. Si notre voyageur a parcouru 75 mètres à partir de Saint-Pierre, il est à la distance de 0 hectom. 75; si un événement s'est produit 8 mois

et un jour après le commencement de notre ère, sa date est le 9[e] mois de l'an 1 après J.-C. Aucune année n'a le millésime zéro, tandis que, sur la route, les distances inférieures à 100 mètres sont mesurées par un nombre où le chiffre des hectomètres est zéro.

Peut-être eût-il été logique de faire commencer l'ère chrétienne au commencement et non à la fin de l'année où l'on place la naissance du Christ; cette année eût été désignée par le millésime zéro, et le I[er] siècle eût fini avec l'année 99, le XIX[e] avec 1899; l'année qui a précédé celle de la naissance du Christ eût été l'an I avant J.-C., et cette manière de compter aurait satisfait les algébristes. Mais se rencontrera-t-il un réformateur assez puissant pour faire accepter le déplacement de l'ère chrétienne? Et, dans cette voie, on pourrait aller plus loin : on sait que c'est un moine du VI[e] siècle, Denys le Petit, qui fit adopter en chronologie l'année 753 de Rome pour celle de la naissance du Sauveur; or, aujourd'hui, la critique historique étant devenue sérieuse, on a reconnu que le Christ est né l'an 750, et non l'an 753, de Rome : c'est de quatre ans qu'il serait rationnel d'avancer l'ère chrétienne; qui oserait le proposer?

Dans une controverse, on cherche volontiers des autorités; l'arithmétique ne se trompe pas, mais les géomètres pourraient se tromper en l'appliquant mal! Outre qu'une telle erreur est bien invraisemblable dans un calcul aussi simple que le nôtre, on est rassuré quand on a pour soi les Académies des Sciences de Paris, de Berlin, le Bureau des Longitudes, l'Art de vérifier les dates, etc. A la vérité,

l'empereur Guillaume, que son entourage proclame volontiers infaillible, a fait célébrer l'ouverture du XXe siècle le 1er janvier 1900; je lui dirais ceci: Supposez que vous ayez 2.400 soldats auxquels vous donniez les numéros d'ordre 1, 2, 3..., 2.400, et que vous vouliez les répartir en 24 compagnies de 100 soldats chacune. Vous formerez naturellement la 1re avec les n°s 1, 2, 3..., 99, 100, la 19e avec les n°s 1.801..., 1.899, 1.900; la 24e avec les n°s 2.301 à 2.400; pourquoi vouloir répartir les années de l'ère chrétienne en siècles autrement que vous répartiriez vos soldats par compagnies? Peut-être l'Empereur changerait-il de manière de voir et ce ne serait pas la première fois.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

DU ROLE DE SCARRON

DANS LA

« QUERELLE DU CID »

Lettre à Monsieur L. Petit de Julleville, professeur en Sorbonne.

MON CHER CAMARADE,

Dans un compte-rendu, très bienveillant du reste, et dont je te remercie de nouveau, que tu as consacré (*Revue de l'Histoire littéraire de la France,* n° du 15 avril 1899) à mon livre sur la « Querelle de Cid », après avoir adopté la plupart de mes conclusions, tu te déclares en désaccord avec moi sur un point assez important.

Peut-on, doit-on attribuer à Scarron les deux pamphlets, si injurieux pour Corneille, intitulés : *Apologie pour Monsieur Mairet contre les Calomnies du sieur Corneille,* et *La Suitte du Cid en abrégé ou le triomphe de son Autheur en despit des envieux?* (1)

(1) Voir notre édition de la « *Querelle du Cid* ». (Pièces et pamphlets publiés sur les originaux), — ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, H. Welter, 1899, p. 328 et 348.



J'inclinerais pour l'affirmative; toi, au contraire, tu penches pour la négative. De toi ou de moi, qui a raison? Essayons une bonne fois, si c'est possible, — et, pour ma part, je crois fermement qu'on le peut. — de couler à fond cette question, qui n'est pas sans intérêt pour cette période de notre histoire littéraire.

Dans mon *Introduction* (1), au paragraphe VI, intitulé : *Scarron doit-il être compté parmi les adversaires de Corneille?* j'ai dit que le style de l'*Apologie pour Monsieur Mairet* rappelait assez souvent par la vivacité, par le laisser-aller et par certaines expressions triviales mais pittoresques, le style du *Roman Comique* ou du *Virgile travesti* de Scarron.

Et, pour appuyer mon dire, j'ai cité un certain nombre de passages de ce pamphlet, qui, à mon avis, sentent leur Scarron d'une lieue.

Exemples:

— Page 7 (de l'édition originale) : « *Ventre d'un asne !* »

— « Vous le regardez de haut en bas *comme Jaquemart fait les passants* ».

Scarron aime, dans son *Virgile travesti,* à parler de *Jaquemart,* bien connu des Parisiens:

> Pour faire encore les bravaches,
> Armés comme des *Jaquemars.*
> (Virg., ch. III.)

(1) P. 48 et suiv.

Leurs personnes estoient chargées
D'armes et de longs braquemars,
Comme on en donne aux *Jaquemars*.
(*Ibid.*, VIII.)

Et dans le *Recueil des épistres en vers burlesques de Scarron et d'autres auteurs,* imprimé en 1656, il y a quinze pièces de Scarron: or les huit premières sont des *Épistres de Jaquemart, horloge de Saint-Paul, à la Samaritaine, horloge du Pont-Neuf,* ou des *Réponses de la Samaritaine à Jaquemart.*

— Même page, on lit: « Vous ruez et mordez tout à la fois *comme le mulet de Messire Jean.*

— Page 8 : « Vous lui faites aussi grand tort et, peu s'en faut, aussi grand mal que si vous luy coupiez la gorge *avec un rasoir de pierre ponce empoisonnée* ».

— Page 26. Un des amis de Corneille ayant trop impérieusement réclamé cent livres à l'imprimeur du *Cid,* l'auteur de l'*Apologie* nous dira d'une façon assez drôle: « Un de vos meilleurs amis s'estant ingéré de demander en vostre nom la somme de cent bonnes livres pour le regain de ceste esclatante facétie, voulut s'acquitter de sa charge en termes impératifs, comminatoires et dignes de la majesté d'une si haute commission, de sorte qu'il se vit luy mesme typographiquement imprimé dans la bouë, in-folio, c'est à dire tout de son long, en grand Sainct Augustin, de lettres grosses comme les deux poings

D'un fort bourgeois de Paris
Qui n'est pas des plus petits. »

Voilà bien une plaisanterie à double détente, et qui me semble tout à fait dans le goût de Scarron. Le « Saint Augustin » est, comme on sait, un terme d'imprimerie désignant un caractère très gros, qui servit à imprimer, en 1467, la *Cité de Dieu;* et, en même temps, le mot « Augustin » rappelle le nom de l'imprimeur bien connu, Augustin Courbé, « fort bourgeois de Paris, » chez qui parut, en 1637, l'édition *princeps* du *Cid.*

— Page 28. Dans des vers qui font allusion à une scène regrettable qui eut lieu au Jeu de Paume de Rouen, où Corneille faillit être roué de coups de bâton par Faucon de Ris, sieur de Charleval, on lit

Dame CORNEILLE.......
Tremblant sous la main du FAUCON,
Pour la dernière fois creut estre déplumée.
Le bruit mesme court un petit
Que la pauvrette en *esmutit*,

Esmutit!... voilà un mot bien rare, et dont la signification ne paraît pas très claire au premier abord. Or, on retrouve ce singulier mot au second chant du *Virgile travesti:*

Plus d'un Gregeois en *esmutit,*

ainsi qu'au troisième chant:

Une tempeste furieuse
Faisoit la forest retentir
Et tous nos vieillards *esmutir*.

Rabelais, au quatrième livre (chap. LXVII) de son

Pantagruel, nous fera comprendre le sens de ce mot: « ..... Journellement vous failloit au cul fourrer un apothécaire, je dis un clystère, autrement ne pouviez vous *esmutir* » (1).

Furetière (éd. de 1727. t II, v° *emeutir*), explique amplement ce mot: « Terme de fauconnerie. On ne le dit proprement que des oiseaux de proye, quand ils se déchargent le ventre, et on appelle les *émeuts* ce que les oiseaux vuident... »

N'est-il pas étrange de retrouver, au moins deux fois, dans le *Virgile travesti*, cette grossièreté que l'auteur de l'*Apologie pour Monsieur Mairet* a laissée tomber de sa plume?

— Page 29. Que dire maintenant de ces gaîtés burlesques; « Soit que vous ayez trop de bile. ce qui paroist à la chaleur de vos cholères immodérées, ou soit que vous abondiez en phlegme ou en pituite. ce qui paroist à la froideur de vos escrits, et plus visiblement encore à *cette indeficiente roupie qui distille en toutes saisons de l'alambic de vostre nez!*

— Enfin, page 30:

> Luy mesme (Mairet) iroit vous voir, et vous *chanter* [*goguettes*
> A la barbe de vos parents.

Le premier de ces deux vers peut-être rapproché de ceux-ci, du sixième chant du *Virgile travesti:*

(1) Je demande pardon au lecteur de le renvoyer encore à la fin du même chapitre, où Rabelais met le mot *esmut* parmi les nombreux synonymes de celui que Cambronne lança (dit-on) aux Anglais à Waterloo.

Il osoit bien *chanter goguettes*...
Ces femmes leur *chantent goguettes.*

Passons maintenant au second des pamphlets dont nous nous occupons, *la Suitte du Cid en abrégé,* que je crois aussi devoir attribuer à Scarron. Chose singulière, nous trouvons, dans les pièces de vers *(deux rondeaux, un horoscope, une ballade généalogique et un madrigal)* de cet ignoble pamphlet, certaines expressions bien particulières qui se rencontrent également dans le *Virgile travesti.*

Dans le premier *Rondeau* on lit ces deux vers:

Après cent coups, si l'asne mord ou ruë,
Ses *aloyaux* auront encore pis.

Remarquons ce mot *aloyaux* dans le sens de *côtes,* et ouvrons le *Virgile travesti* au chant V:

Pour servir de but aux galères
Qui sur les campagnes amères
Devoient pour de riches joyaux
Faire suer maints *aloyaux*...

— Dans le même *Rondeau:*

« Vous le verrez cet hyver dans Paris
Bien estrillé comme un cheval de prix.

Comparez avec Scarron, toujours au même chant du *Virgile travesti:*

Je vais *l'estriller en cheval.*

— On lit dans le *Madrigal* de la fin:

Et ta lyre, en ce temps, comme celle d'Orphée,
Te fera suivre par du bois.

« *Te fera suivre par du bois* », traduisez: « *Tu seras rossé* ».

Même sens, encore au chant V du *Virgile travesti;*

Vous n'estes rien, en bon françois,
Que gens *qui méritez du bois.*

c'est-à-dire « *qui méritez d'être rossés* ».

Voilà, mon cher camarade, des rapprochements qui me semblent, comme on dit, très suggestifs. Si ce ne sont pas là pour toi des *preuves morales*, ce sont au moins, il me semble, de très fortes présomptions. Toi, tu ne t'en contentes pas, et tu dis: « Quelques expressions facétieuses se trouvent dans l'*Apologie*, qui sont aussi dans les œuvres de Scarron; mais de tels rapprochements ne sont pas très probants: le vocabulaire facétieux d'une époque est à tout le monde, et chacun y puise librement: les pauvres prennent aux riches, et quelquefois ils leur fournissent. »

Soit, te répondrai-je; mais tu me concéderas, je l'espère, que de tels rapprochements, s'ils ne sont pas « très probants », *absolument probants,* ont du moins de quoi nous surprendre et éveiller notre attention.

Tu ajoutes: « Mais je voudrais surtout que Scarron (qui enfin avait de l'esprit), ne fût pas soupçonné sans preuves d'être l'auteur de la pièce la plus hon-

teuse, la plus basse et la plus stupide (1) publiée dans la « Querelle », je veux dire *la Suitte du Cid en abrégé,* dont l'insolence populacière dépasse le ton, déjà révoltant, de tout ce qui a paru jusque là... Faut-il, avec M. Gasté, attribuer à Scarron cette prose ignoble et ces ignobles vers? Quelques expressions assez particulières (comme *aloyaux* dans le sens de *côtes*) se trouvent dans *la Suitte du Cid* et dans le *Virgile travesti.* Mais ce n'est peut-être qu'une rencontre due au hasard ».

Scarron, dis-tu, « avait de l'esprit ». Ce n'est pas moi qui te contredirai sur ce point; mais d'abord chacun sait que parfois ce sont les gens d'esprit qui font les pires sottises. Mairet, lui aussi, avait de l'esprit; cela ne l'a pas empêché de rimer les stances grossières qu'il met dans la bouche de l'*Autheur du vray Cid espagnol,* où les injures abondent: *Vanteur, insolent, froid esprit qui se paist de fumée, impudent, orgueilleux, imposteur, ignorant, corneille déplumée.*

Corneille, lui aussi, avait de l'esprit: il l'avait prouvé par ses comédies. Cela ne l'a pas empêché, dans un moment de fureur aveugle, de composer le rondeau où il envoie au b..... la Muse de Mairet (2).

(1) Exagération; la pièce est des plus grossières, mais elle n'est pas *stupide.*

Si il y a dans les pamphlets pour et contre Corneille une pièce « stupide », c'est à coup sûr l'*Epistre aux poètes de ce temps sur leur Querelle du Cid.* — Voir notre édition, p. 224.

(2) Mairet (lettre A. M. D. S., insérée dans l'*Apologie*) dira à Corneille (p. 12, édit. orig.) « que les harangères de Roüen, ses dignes compatriotes, ont abandonné leurs estaux pour travailler commercialement avec lui. »

Tu parles de l' « insolence populacière » de *la Suitte du Cid*. N'oublions pas que Scarron, étant donné le genre littéraire (?) qu'il a choisi et illustré (!) devait forcément puiser — et il n'y a pas manqué, tu le sais aussi bien que moi — dans le vocabulaire des harangères de Paris (1).

Enfin tu penses qu'il faut « peut-être » attribuer au hasard la rencontre de quelques expressions particulières dans *la Suitte du Cid* et dans le *Virgile travesti*. A cela je répondrai que le hasard, qui se répète si souvent, ne peut plus s'appeler le hasard.

Mais j'admets que tu ne te contentes pas de ce que j'estime être des *preuves morales* très sérieuses. — Que diras-tu, si je t'apporte des *preuves matérielles*, si je te prouve que l'*Apologie pour M. Mairet* et *la*

(1) Voir notamment les deux Sonnets: *Vous faites voir des os .....* et *Ouy, c'est un pédant;* l'Epithalame du comte de Tessé et de Mlle de Lavardin; l'Épigramme: *Quelle P..... lors sera morte;* les Stances pour Mme de Hautefort: *On ne vous verra plus .....*; les Imprécations contre celuy qui luy a pris son Juvénal; l'Epître burlesque à Mme de Hautefort: *Sainte Hautefort .....*; l'Invective contre une vieille dame campagnarde: *Monstre fâcheux .....*; — M. P. Morillot (*Thèse sur Scarron*, p. 260) dit avec raison: « Le poète arrange la vieille dame campagnarde d'une belle façon; il la décrit avec un réalisme de détails dont n'approche pas Horace dans ses *Épodes*, ni même les auteurs du XVIe siècle, dont les indignations sont pourtant fort imagées: c'est le chef-d'œuvre du genre, s'il peut y avoir un chef-d'œuvre en un pareil genre ». — Voir encore le Voyage de la Reyne à la Barre: *Belle Descars...*; la Relation sur la mort de Voiture, et enfin (car on n'a que l'embarras du choix, et il faut pourtant se borner) la Satire contre un nommé B***.

Suitte du Cid en abrégé ont été imprimées au Mans, en 1637?

Or, tu le sais, c'est en 1632, ou en 1633 au plus tard, que le jeune Scarron (il avait alors 22 ou 23 ans) fut envoyé par son père au Mans, comme « domestique » de l'évêque Charles II de Beaumanoir. Scarron séjourna donc dans cette ville de 1633 à 1640, sauf pendant les huit mois qu'il passa à Rome, avec son évêque (1635) (1). Le nom de Scarron figure, dès 1634, sur les registres de l'église Saint-Julien du Mans, et c'est le 18 décembre 1636 (2) que Scarron fut installé dans son canonicat et pourvu, en même temps, d'une prébende. Mgr de Beaumanoir étant mort quelques mois plus tard, cette prébende devint contentieuse et donna lieu à un procès qui traîna pendant la vacance du siège épiscopal et ne fut terminé qu'en 1640, après l'installation du nouvel évêque. C'est à cette date que Scarron, après avoir mené la vie la plus folâtre, tomba malade, peut-être après l'aventure de Carnaval racontée par La Beaumelle (3), et quitta le Mans pour retourner à Paris (4).

(1) C'est à Rome, ou à son retour de Rome, que Scarron a dû composer son meilleur sonnet burlesque :

Superbes monuments de l'orgueil des humains, etc.

(2) Date relevée par M. Henri Chardon. Voir son intéressant ouvrage sur *La troupe du roman comique dévoilée*.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon*, t. I, p. 129.

(4) Consulter, à ce sujet, l'excellente thèse de M. P. Morillot: *Scarron*, 1888, p. 11 et suiv. — Scarron, à partir de 1640, ne

Pendant son séjour au Mans, Scarron fut admis et choyé — car il était jeune, joli garçon, et, ce qui ne gâte rien, plein d'esprit et de malice — dans les maisons les plus en vue du pays, et notamment chez le plus intime ami de son évêque, j'ai nommé François d'Averton, comte de Belin, dont il fit plus tard un très grand éloge, sous le nom du marquis d'Orsé, dans le *Roman comique*. Ce comte de Belin, véritable Mécène manceau, était aussi le protecteur en titre de l'auteur mal déguisé du *vray Cid espagnol*, c'est-à-dire de Mairet, jadis l'ami, puis — après le *Cid* — l'ennemi enragé de Corneille, de Mairet qui faisait des pièces exprès pour le comte de Belin (1). De son côté, comme l'a justement remarqué M. Henri Chardon (2), le comte de Belin avait des raisons particulières pour ne pas aimer Corneille. Il honorait de sa protection la troupe de Mondory (3), et Corneille, par avarice (du moins on le disait), avait fait imprimer le *Cid* contre la foi promise aux comédiens (4). « Il n'est pas douteux, dit M Henri Chardon,

revint au Mans qu'une seule fois, en 1646, et pour deux mois seulement.

(1) Voir notre édition de la « Querelle du Cid », p. 30.

(2) *La vie de Rotrou mieux connue*, p. 116.

(3) La Le Noir, l'étoile de la troupe, et maîtresse du comte de Belin, avait toujours les plus beaux rôles, taillés exprès pour elle par Mairet. — Mais je dois ajouter que la Le Noir et son mari avaient quitté la troupe de Mondory dès 1634.

(4) *Apologie pour M. Mairet*, édit. orig., p. 26 : « ... l'excez de cette avarice qui vous fit imprimer le *Cid* contre la foy promise aux comédiens. »

et nous pensons comme lui, que M. de Belin n'ait regretté la manière d'agir de Corneille à l'égard de la troupe de Mondory ».

« Monsieur Corneille, nous dit Pellisson, dans sa *Relation contenant l'histoire de l'Académie française* (1), a toujours cru que le Cardinal et *une autre personne de grande qualité avoient suscité la persécution contre le Cid* ».

Cette « autre personne de grande qualité », c'est au Mans qu'il faut la chercher, c'est le comte de Belin lui-même, *ipsissimus*.

C'est certainement chez le comte de Belin que Mairet a composé, en réponse à l'*Excuse à Ariste*, de Corneille, *l'Autheur du vray Cid espagnol* (2),

(1) Édition de 1672, p. 138.

(2) Pour nous, les Stances de Mairet (l'*Autheur du vray Cid espagnol*) ont été imprimées à La Flèche. Les petits ornements typographiques qu'on voit en tête de page (p. 5) dans l'*Autheur du vray Cid espagnol*, se retrouvent *identiques* dans la page qui suit le titre de l'*Invention nouvelle et briève pour réduire en perspective par le moyen du quarré toutes sortes de plans et corps, comme édifices, meubles, etc.*, par R. G. S. D. M., ouvrage imprimé à La Flèche par George Griveau, imprimeur ordinaire du Roy et du Collége Royal, en 1647. — Je ne saurais trop remercier ici MM. l'abbé Esnault, F. Guérin, conservateur de la Bibliothèque de la ville du Mans, Robert Triger et L. Brière, de la Société Historique et Archéologique du Maine, de la façon obligeante dont ils ont mis à ma disposition leurs curiosités bibliographiques, et m'ont communiqué les résultats de leurs patientes recherches.

Il ne faut pas oublier que la Lettre de M. Mairet A. M. D. S., lettre contenue dans l'*Apologie pour M. Mairet*, est datée de Belin (près du Mans), du 30 septembre 1637. — Voir, à l'*Ap-*

stances injurieuses qui indignèrent à juste titre Corneille et l'amenèrent à riposter par le fameux rondeau, dans lequel il envoie .... où l'on sait la Muse de Mairet.

Ce rondeau, qu'on voudrait que Corneille n'eût pas écrit, dut mettre en fureur Mairet et son protecteur, et il me paraît très naturel d'admettre que Scarron, si seulement M. de Belin a fait un signe (1), s'est empressé, pour défendre son commensal Mairet (2), et pour être agréable à son

pendice, page 26, comment nous essayons d'interpréter les lettres A. M. D. S.

(1) Les vers suivants, que j'extrais des ***Estrennes à Madame la comtesse de Belin,*** belle-fille du protecteur de Mairet et de Scarron, nous prouveront que le jeune chanoine avait ses grandes et petites entrées dans cette maison hospitalière :

Adieu toute aimable Comtesse,
Adieu son fils qui n'est qu'esprit,
Adieu Suzanne dont l'œil blesse
Vieil et jeune, grand et petit ;
Adieu Nanon, adieu Marie,
Adieu chien d'Espagnol qui crie
Et nuit et jour comme un vray fou ;
Adieu le Monsieur qui vous meine,
Adieu Precepteur loup-garrou,
Adieu Cesar et Bastienne,
Adieu !

(2) Scarron, — rappelons-le ici, car cela a bien son importance, — était aussi l'ami de Scudéry, à qui il avait adressé, en 1631, un huitain élogieux, lors de la représentation de sa tragi-comédie : ***Lygdamon et Lydias, ou la Ressemblance :***

Rare de Scudéry, que tout le monde admire, etc.

Scudéry devait, plus tard, faire une ode, où il célébra en vers

Mécène, de donner cours à sa verve volontiers ordurière (1).

Mais il est temps d'arriver aux *preuves matérielles* que je t'ai promises. Je veux te prouver, je le répète, que l'*Apologie pour Monsieur Mairet* et *la Suitte du Cid en abrégé* ont été imprimées au Mans en 1637, alors que Scarron résidait dans cette ville en qualité de chanoine de l'église cathédrale Saint-Julien.

En comparant avec les pamphlets publiés certainement à Paris, *l'Apologie pour M. Mairet* et *la Suitte du Cid en abrégé,* publiés sans nom d'imprimeur ou avec un nom d'imprimeur imaginaire, je constatai que le papier, les caractères d'imprimerie, les fleurons, les bandeaux, etc., etc., de ces deux plaquettes, différaient sensiblement du papier, des caractères, des fleurons et des bandeaux des pamphlets parisiens. L'idée me vint que *l'Apologie* et *la Suitte du Cid* avaient bien pu être imprimées au Mans, et j'écrivis à plusieurs bibliophiles manceaux (2) pour les prier de m'aider dans les recherches que je voulais faire de ce côté. Grâce à leur obligeance, le résultat a, comme on va le voir, amplement justifié mes prévisions.

pompeux les mérites du *Virgile travesti* (Voir les *Poésies diverses de Scudery* [Paris, A. Courbé, 1649], p. 164 et suiv.).

(1) N'est-ce pas Scarron qui dira de « sa chienne de sœur » :

> **Grand nez, digne d'un camouflet,**
> **Belle au poil de couleur d'orange,**
> **Mâchoire à recevoir soufflet, etc.**

(2) Voir la note 2 de la page 14.



AV LECTEVR

AMY LECTEVR,
Le bien heureux ſuccez du Cid qui ne fut jamais qu'vne hapelourde; ſoit en Eſpagnol ſoit en François

[N° 1]



L'INVASION DE LA VILLE du Mans par les Religionnaires, en l'Année mille cinq cens ſoixante & deux.

Converſation par éſcrit à Mr. D. R. A. C.

[N° 3]



A MADEMOISELLE SEVIN, LIEVTENANTE GENERALLE A BEAVMONT.



ADEMOISELLE,

Ce Philandre dont vous voyez le nom ſur le frõ-

[Nº 2]



[Nº 4]



M. DC. XXXVII.

Commençons, si tu le veux bien, par *la Suitte du Cid en abrégé.*

Pas n'est besoin de dire que l'auteur, dès le titre, s'est amusé aux dépens de son lecteur, en disant que son pamphlet a été imprimé *à Villiers-Cotrets, chez Martin-Baston, à l'enseigne du Vert-Galant, vis à vis la rüe des Mauvaises Paroles* (1).

Au lieu de « Villiers-Cotrets », lisons « Le Mans »; au lieu de « chez Martin-Baston », lisons ..... mais nous chercherons plus tard quel peut bien être le nom de l'imprimeur manceau qui a prêté trop obligeamment ses presses à l'auteur de *la Suitte du Cid en abrégé.*

Pour l'instant, contentons-nous de dire que la première page du pamphlet est ornée, au-dessus de l'Avis AV LECTEVR, d'un bandeau représentant un Amour tenant, à droite et à gauche, deux cornes d'abondance, d'où s'échappent des fleurs, des fruits et des feuillages, vers lesquels volètent deux grands oiseaux huppés (2).

Or le même bandeau, IDENTIQUEMENT SEMBLABLE, se voit à la page 3 d'une plaquette, in-4°, rarissime, intitulée : LE CRIME INNOCENT, | DEFFENDU | CONTRE LES | ATTAQUES DE | L'IGNORANCE ET | DE L'ENVIE | *par* I. BRISSARD, *Advocat à Beaumont* | A PHILANDRE | plaquette imprimée AV MANS, | chez LOVIS PE-

(1) De même, l'abbé Cotin publiera sa *Critique désintéressée sur les satyres du temps* (dirigée surtout contre Boileau) : *Chez l'Hermite de Paris, à la Correction fraternelle.*

(2) Voir la reproduction phototypographique n° 1.

GVINEAV, Imprimeur et Libraire | tenant sa Boutique au Palais | M. DC. XLIV (1).

Le même bandeau se retrouve encore dans un livre imprimé au Mans, en 1667, par Louis Peguineau, demeurant au Pont-Neuf. à l'Enfant-Jésus, et intitulé : *L'invasion de la ville du Mans par les religionnaires en l'année mille* (sic) *cinq cens soixante et deux, conversation par écrit à Mr D. R. A. C.* (2).

Cette identité de bandeaux, têtes de page, ne prouverait absolument rien, si on la rencontrait dans deux ou trois livres imprimés aujourd'hui. En effet,

(1) Voir le nº 3.

(2) Voir le nº 2. — J'ai fait photographier ces trois bandeaux, et je les donne ici reproduits par la phototypographie.

Dans *la Suitte du Cid*, dans le *Crime innocent* et dans l'*Invasion*, etc., les bandeaux ont exactement 74 millimètres de largeur et 21 de hauteur (du bas du bandeau au sommet de la tête de l'enfant). Malheureusement il était si difficile de faire tenir droites et planes les pages de nos trois volumes, que la photographie n'a pu rendre les bandeaux avec leur dimension exacte. Le bandeau de *la Suitte du Cid* n'a donc ici que 67 millimètres de large sur 20 de haut, et celui de l'*Invasion* 65mm 1/2 sur 19. Au contraire, le bandeau du *Crime innocent* a été un peu agrandi par la photographie : il a ici 75mm sur 22. Le cadre de l'*Apologie* et du *Crime innocent* devrait avoir 43mm de large sur 44 de haut. La reproduction photographique a donné 45 sur 48 pour l'*Apologie*, et 43 sur 46 pour le *Crime innocent*. — De plus, une pliure de la feuille a un peu déformé, à droit. (*Apologie*), quelques fleurs et le cou de la tortue. Mais peu importe; qu'on examine à la loupe ces trois bandeaux : la seule différence qu'on pourra noter entre eux, c'est que l'un est plus pâle et que les deux autres ont été tirés avec une encre plus noire et plus épaisse.

grâce à la galvanoplastie, on peut multiplier à l'infini les mêmes clichés. Ne voyons-nous pas, à la quatrième page des journaux (que ces journaux soient imprimés à Paris ou en province) les mêmes gravures de modes, les mêmes têtes d'enfants jadis malades et guéris par les pilules X ou par l'émulsion Y? Ces clichés, reproduits vingt fois, cent fois, sont envoyés aux journaux par les grands magasins de nouveautés ou par les pharmaciens inventeurs de spécialités.

Mais il n'en allait pas de même au XVII[e] siècle. On ne connaissait pas la galvanoplastie : les lettres capitales ornées, les bandeaux et les culs-de-lampe étaient *gravés sur bois*. Je dis *gravés sur bois* Or, je défie le graveur sur bois le plus attentif de reproduire deux fois le même ornement, sans que son burin laisse échapper au moins une légère différence entre le second et le premier.—De plus, chaque imprimeur avait ses ornements spéciaux, commandés par lui à son graveur, et ces bois gravés faisaient partie du fonds que l'imprimeur, nouvellement installé, recevait de son prédécesseur, et que lui-même cédait, à son tour, à son successeur, avec le reste du matériel typographique.

Pour en revenir à nos deux impressions mancelles (*le Crime innocent* et l'*Invasion*), il est bon de savoir, d'après les recherches du savant Cauvin (1), qu'il y eut au Mans, au XVII[e] siècle, deux imprimeurs le père et le fils — du nom de Louis Peguineau. Le

(1) *Statistique de la Sarthe* (*Annuaire* de 1834).

père, qui tenait sa boutique au Palais, exerça sa profession de 1644 à 1661 Sa veuve le remplaça de 1661 à 1663, en attendant que son fils, deuxième du nom, s'installât au Pont-Neuf, à l'enseigne de l'Enfant-Jésus, où il imprima de 1664 à 1690.

Il est certain que *la Suitte du Cid*, qui a paru en 1637, n'a été imprimée ni par Louis Péguineau père, ni par Louis Péguineau fils ; mais il est hors de doute, vu l'identité absolue des bandeaux de *la Suitte du Cid*, du *Crime innocent* et de l'*Invasion*, que le bois gravé en question était venu aux Péguineau du fonds de l'un de leurs prédécesseurs. Le prédécesseur immédiat de Louis Péguineau père, — Michel Dorizon — exerça sa profession de 139 à 1643. Donc, pour retrouver le nom de celui qui a publié *la Suitte du Cid*, nous devons remonter jusqu'à Aymé Huot, qui fut imprimeur au Mans, de 1619 à 1638 (1).

Quant à l'*Apologie pour M. Mairet*, ce doit être également Aymé Huot qui l'a imprimée. D'abord les capitales ornées de ce pamphlet M et M (pages 3 et 11), proviennent du même alphabet majuscule que les lettres A et V (p. 3 et 5) de *la Suitte du Cid*. En outre — détail bien caractéristique — le cadre (2), surchargé d'ornements, qui entoure, dans le *Crime innocent*, la lettre majuscule M (ADEMOISELLE) de la Dédicace à Mademoiselle Sevin, lieutenante-générale à Beaumont, ce même cadre, avec ses grosses fleurs et ses deux tortues (?) si grossièrement gravées, rem-

(1) *Op. cit.*

(2) Voir n° 2 (reproduction phototypographique).

place, dans l'*Apologie*, la marque d'imprimeur, au-dessus du millésime M. DC. XXXVII (1). — Enfin, j'ajouterai que les petits ornements typographiques qui, par leur réunion, forment le bandeau de la page 9 du *Crime innocent,* sont identiques à ceux de la page 5 de *la Suitte du Cid en abrégé.*

Et maintenant, mon cher Camarade, que devons-nous conclure de toutes ces constatations, menues, très menues, je le veux bien, mais qui ont ici une grande importance?

Si ces deux pamphlets ont été imprimés au Mans (et cela ne te paraît-il pas indiscutable?), à qui peut-on les attribuer, sinon à Scarron, puisque, comme tu l'as vu, Scarron était au Mans en 1637; que, protégé du comte de Belin et ami de Mairet, il vivait là dans un milieu anti-cornélien; et qu'enfin un assez grand nombre d'expressions familières ou triviales, qui « émaillent » ces deux pamphlets, se retrouvent dans le *Virgile travesti?*

Ce serait vraiment une chose étrange, tu en conviendras, qu'il se fût trouvé au Mans, en 1637, deux auteurs ayant, en prose et en vers, la même tournure d'esprit et le même style : Scarron en personne et un pasticheur de Scarron. C'est le cas, ou jamais, de dire : « Lui seul, et c'est assez »! D'ailleurs qui donc, à cette date [1637], pouvait songer à pasticher Scarron, lequel n'avait encore rien publié, puisque c'est vers la fin de 1643 que parut, chez Toussainct

(1) Voir n° 4.

Quinet, son premier volume : *Recueil de quelques vers burlesques de M. Scarron ?*

Donc, mon cher Camarade, tout en le regrettant, je suis convaincu, plus que jamais, avec preuves *morales* et *matérielles* à l'appui, que l'auteur de l'*Apologie pour Monsieur Mairet* et de *la Suitte du Cid en abrégé,* pamphlets anti-cornéliens imprimés au Mans en 1637, ne peut être que le jeune Paul Scarron, chanoine, en 1637, de l'insigne cathédrale Saint-Julien du Mans.

Et je termine ma lettre, en modifiant quelque peu les vers bien connus de La Fontaine :

Si de te *convertir* je n'emporte le prix,
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

Ton vieux camarade, très affectueusement dévoué,

Armand Gasté,
Professeur de Littérature française
à l'Université de Caen.

Janvier 1900.

APPENDICE.

Ce que dit M. Paul Morillot (*Scarron,* p. 221), à propos de la *Mazarinade*, que certains critiques ne veulent pas attribuer à Scarron, nous le répétons à notre tour, à propos de l'*Apologie pour M. Mairet* et de *la Suitte du Cid en abrégé.* « L'argument, qui consiste à dire que *cette pièce est trop faible et trop ordurière pour être de Scarron,* n'est pas sérieux. C'est faire trop d'honneur à celui qui a écrit l'*Épithalame de M*[lle] *de Lavardin.* Bien que Scarron fût moins grossier que plusieurs de ses contemporains, les auteurs du *Parnasse* par exemple, il reculait rarement devant un mot bas et même sale, quand il venait sous sa plume. »

J'ajouterai quelques mots aux lignes qui précèdent. Il est à noter que l'*Épithalame de M*[lle] *de Lavardin* (*O bien heureux Amans,* et le reste qu'on ne peut citer) fut composé au Mans, un an au plus tard après *la Suitte du Cid en abrégé,* le mariage du comte de Tessé et de M[lle] de Lavardin ayant eu lieu le 8 novembre 1638. Si le comte de Tessé et sa fiancée, M[lle] de Lavardin, ont agréé — ce qui n'est pas douteux — ces grossièretés, disons le mot, ces ordures, qui, comme le fait justement remarquer M. P. Morillot, feraient aujourd'hui jeter leur auteur à la porte de toute maison honnête, il est à supposer qu'un an auparavant le comte de Belin et *son* poète Mairet, loin de rien trouver à redire aux « gentillesses » de *la Suitte du Cid,* avaient estimé tout naturel qu'un ami de Mairet les vidât sur la

tête de l'auteur du *Rondeau,* qui a dû singulièrement irriter (et cela se conçoit sans peine) l'auteur de *Sophonisbe.* Si Scarron est l'auteur de *la Suitte du Cid* — et pour nous il l'est certainement, — le milieu très noble, mais assez grossier au fond, où il a vécu au Mans, peut jusqu'à un certain point lui valoir des circonstances atténuantes.

Lavardins et Lavardines,

nous dit-il lui-même,

Aiment à remplir leurs boudins ;
Ils mangent par grand gloutonnie,

Que dire de la famille de Tresmes où il fréquentait? On sait que le comte de Tresmes, gouverneur du Maine, avait pour maîtresse UNE DES SŒURS DE SCARRON, qu'il en eut un fils, et que Scarron « plaisantait sans pudeur sur les nobles relations de sa sœur » (P. Morillot, *op. cit.*, p. 22). — La fille du comte de Tresmes, celle à qui sont adressés les vers cités page 15, épousa un des fils du comte de Belin, Emmanuel. Les mœurs étaient très libres, à cette date, dans la haute société mancelle où Scarron était admis, et les propos devaient y être aussi libres que les mœurs. Qu'on n'objecte pas que Scarron était dans les ordres (d'ailleurs ce n'étaient que les ordres mineurs). « La famille des Lavardin-Beaumanoir, à laquelle appartenait l'évêque dont Scarron était le « domestique », n'avait rien d'austère... Le neveu de cet évêque, Philibert-Emmanuel, qui devint, à son tour, évêque du Mans, en 1649, a laissé une si mauvaise réputation qu'après sa mort on dut réordonner sous condition quelques prêtres qui avaient reçu de lui des ordres, et parmi eux, Mascaron » (P. Morillot, *op. cit.,* p. 13).

Comme on le voit, à cette date, sous le rapport des mœurs, certains grands seigneurs manceaux, laïques ou

ecclésiastiques, se valaient..... et ne valaient pas cher. Que devaient valoir les « domestiques » de ces grands seigneurs? Dans son *Épître à la Reine,* Scarron n'avoue-t-il pas qu'il a été dans sa jeunesse

Un très mauvais petit vilain ?

Je n'ai pas voulu publier cette lettre avant d'en soumettre les points les plus importants, ainsi que les clichés des bandeaux, à M. Petit de Julleville. Voici ce qu'il m'a répondu : « Paris, 3 déc. 1899. Mon cher ami, je suis *presque* convaincu, je ne le suis pas *entièrement,* parce qu'enfin tu prouves admirablement que Scarron *peut être* l'auteur de la chose, mais non pas *qu'il l'est*. Tu me diras : « Si ce n'est lui, qui est-ce? » — Je n'en sais rien ; c'est n'importe qui. Ma thèse est justement que l'œuvre est tellement stupide que le premier venu peut l'avoir composée : il n'est pas besoin d'être auteur. Quelque hobereau manceau a pu se faire de fête et dire son mot dans la « Querelle ». — A cela je répondrai : Les deux pièces en question (l'*Apologie pour M. Mairet* et la *Suitte du Cid en abrégé*) sont grossières, très grossières ; mais elles ne sont pas « stupides » (voir la note 1 de la page 10). L'hypothèse du hobereau manceau qui se serait jeté bénévolement dans la lutte pour le vain plaisir d'insulter Corneille, qu'il ne connaissait pas et qui dans deux pamphlets aurait trouvé moyen de pasticher Scarron, lequel n'avait encore rien publié, cette hypothèse ne me paraît pas pouvoir se soutenir. Ce n'est que dans un milieu d' « intellectuels » du temps, vivant tantôt à Paris, tantôt chez le comte de Belin, au Mans, et connaissant bien tous les méchants propos, toutes les injures qui se débitaient contre Corneille, ce

n'est que dans cette petite cour qu'on a dû se livrer à ces plaisanteries de mauvais goût sur le glorieux auteur du *Cid,* c'est-à-dire sur celui qui par son éclalant succès faisait rentrer dans la pénombre le poète attitré, le soleil de cette académie de province (1), l'auteur si vanté, et à juste titre du reste, de *Sophonisbe.* Le triomphe du *Cid* n'a pas dû, en effet, être moins désagréable au comte de Belin qu'à Mairet lui-même. Songez donc, être persuadé qu'on est le Mecène du plus illustre poète dramatique du temps, et voir enlever sa couronne à SON poète par un avocat de Rouen, un chicaneur, qui, de plus, par la publication prématurée de sa pièce, ôtait le pain de la bouche à SON cher Mondory et à SA troupe!... Puisqu'il est certain que le *Vray Cid espagnol,* imprimé à La Flèche, et envoyé de là à Paris (voir notre édition de la *Querelle du Cid* pages 69 et 319) a été composé par Mairet chez le comte de Belin, n'est-il pas plus que vraisemblable que l'*Apologie pour M. Mairet,* dans laquelle se trouve une lettre de Mairet, datée de Belin, près du Mans, et la *Suitte du Cid,* certainement imprimée au Mans, n'ont pu être écrites que chez le comte de Belin ? Et puisque certaines expressions bien particulières de ces deux pamphlets se retrouvent dans le *Virgile travesti,* n'ai-je pas le droit de conclure que l'auteur n'en peut être que Scarron, familier, comme Mairet, du comte de Belin ?

Aux présomptions tirées de l'analogie de certaines expressions bien particulières qu'on rencontre dans nos deux pamphlets et dans les œuvres de Scarron, on pourrait

(1) Mairet (dédicace des *Galanteries du duc d'Ossone*) appelle la maison du comte de Belin « la véritable académie des beaux esprits. »

ajouter des présomptions, pour ne pas dire des preuves, d'un autre genre.

La lettre de Mairet, où il étale si pompeusement les faits et gestes de sa famille, lettre insérée dans l'*Apologie,* est adressée A. M. D. S. Sans doute, on pourrait croire, au premier abord, que ces quatre majuscules signifient « A M(onsieur) D(e) S(cudéry) » (1).—Mais qui nous empêchede les traduire par « A M(onsieur) D(e) S(carron). On s'annoblissait volontiers au XVII[e] siècle. En veut-on une preuve? Scudéry, page 320 de ses *Œuvres diverses* (Paris, Augustin Courbé, 1649), dédie une épigramme laudative « à M[lle] DE Pascal représentant Cassandre dans une tragédie de l'Autheur ». Or cette demoiselle DE Pascal (Jacqueline, la sœur de Blaise) redevient tout simplement « M[lle] Pascal » dans la Table des matières. — J'incline d'autant plus à traduire A. M. D. S. par « à Monsieur de Scarron » que Mairet (p. 34 de l'*Apologie,* édition originale) nous parle de son « amitié » pour l'auteur de l'*Apologie* ; que celui-ci, à plusieurs reprises, appelle Mairet « son amy » (p. 4, 25 et 27) ; qu'il nous dit (p. 10) avoir reçu de M. Mairet « la pièce justificative », dont nous venons de parler, pièce datée du château de Belin, le 30 septembre 1637 ; qu'il nous apprend (p. 4) qu'il « connaît la modestie de celuy (Mairet) qu'il défend » ; qu'il ose être « garand de la débonnaireté de son humeur » (p. 30) ; qu'il le « connaît comme s'il l'avait nourry » (p. 31) ; qu'il nous parle (p. 9) de la protection *présente* (pour Mairet) d' « un généreux amy que tout le monde connaît assez » (traduisez le comte de Belin).

Quel autre que Scarron pouvait nous parler ainsi, et avec tous ces détails, de Mairet, son ami et commensal, et

(1) C'est ainsi, du moins, que les interprète M. Henri Chardon (*La vie de Rotrou mieux connue,* p. 107).

du comte de Belin, le protecteur de Mairet et de Scarron ? (1).

Enfin, que dire de ce passage (p. 10) : « L'insolence et les discours à perte de veüe (de Corneille) ne doivent recevoir que des réponses *à bastons rompus* », ne faut-il pas rapprocher ces lignes de celles-ci, empruntées à l'Épître au Lecteur de *la Suitte du Cid en abrégé :* « Cinquante coups de baston bien appliquez seront justement LA VÉRITABLE SUITTE DU CID ? »

Ces allusions, répétées à satiété, dans les deux pamphlets, aux coups de bâton dont Charleval avait menacé Corneille au Jeu de Paume de Rouen, ne donnent-elles pas à penser que l'*Apologie* et *la Suitte du Cid* partent de la même main, et que si Scarron est l'auteur du premier pamphlet, il est également l'auteur du second ?

Un dernier mot. Mairet était encore au château de Belin au mois d'octobre 1637. C'est là que Boisrobert lui écrit, le 5 octobre, par ordre de Richelieu. On n'a peut-être pas suffisamment remarqué le passage suivant de cette lettre si curieuse : « (Son Éminence) craignant que *des tacites menaces que vous lui* (à Corneille) *faites, vous ou* QUELQU'UN DE VOS AMIS *n'en viennent aux effets, qui tireroient des suites ruineuses à l'un et à l'autre.* Elle m'a commandé de vous écrire... » Est-ce que par cette lettre envoyée à Belin par ordre du Cardinal, Boisrobert ne nous montre pas que Richelieu et lui savent parfaitement que les menaces adressées à Corneille viennent de Belin, où vivent — amis

(1) M. de Belin était également le protecteur de Rotrou ; mais nous n'avons pas ici à nous occuper de l'auteur du *Saint-Genest.* — Voir, au sujet de Rotrou et du rôle qu'il a pu jouer dans la Querelle du Cid, notre *Introduction,* paragraphe IV.

et commensaux de François d'Averton — Mairet et Scarron ?

M. Léopold Delisle, à qui j'avais soumis la première épreuve de ce travail, a bien voulu me répondre : « Paris, 29 décembre 1899. J'ai lu avec attention et avec un véritable intérêt votre dissertation « sur le rôle de Scarron dans la Querelle du Cid. »

« Non seulement votre thèse me paraît soutenable, mais je suis tout porté à accepter vos conclusions.

« Quoique les caractères et les ornements typographiques aient beaucoup voyagé dans tous les temps, il me semble infiniment probable que le rapprochement fait par vous du bandeau imprimé en tête de *la Suitte du Cid* et de celui de l'*Invasion de la ville du Mans*, démontre suffisamment que *la Suitte du Cid* (1) a été imprimée au Mans, et cette particularité matérielle donne beaucoup de poids aux arguments tirés de l'analogie de certaines locutions employées dans *la Suitte du Cid* et dans le *Virgile travesti*.

« L'attribution que vous avez proposée me paraît infiniment probable. *Je crois qu'elle doit être acceptée jusqu'à preuve du contraire.* »

(1) Lorsque j'ai écrit à M. Léopold Delisle, je ne connaissais pas encore le *Crime innocent*, plaquette qui, à elle seule, suffirait à prouver que l'*Apologie pour M. Mairet* et *la Suitte du Cid* ont bien été imprimées au Mans, en 1637.



LE TRADUCTEUR NORMAND J. PETIT

Par M. l'abbé TOUGARD,

Membre correspondant.

Les biographies normandes citent un avocat du nom de Petit, né à Pont-Audemer. Il n'est connu que par sa traduction du célèbre ouvrage d'Érasme, l'*Éloge de la Folie,* laquelle fut imprimée à Paris en 1670, in-12. Le traducteur a signé son épître dédicatoire, et Canel remarque que son nom est également marqué dans le privilège. « Sur d'autres exemplaires de la même édition, ajoute-t-il, au feuillet de garde du volume, ce nom est ainsi indiqué sur le titre : « par M. Petit, de Pont-Audemer, advocat en Parlement. »

On pourrait s'étonner que Canel, cet homme d'une science généralement exacte, ait avancé que Petit est le premier traducteur de cette satire d'Érasme (1). Grâce à l'obligeance de mon aimable confrère, M. Ch. Verger, j'ai pu examiner à loisir les deux

(1) *Histoire de Pont-Audemer*, II, 456. — A la page précédente, une distraction de la copie ou du compositeur assigne à tort 1680 pour date de la publication de Petit.

exemplaires de la Bibliothèque de Pont-Audemer et reconnaître ainsi la cause de l'erreur. C'est Petit lui-même qui, dans l'avant-dernière phrase de sa préface, affirme que l'*Encomium Moriæ* (1) n'a « point encore été habillé à la française ».

Cela prouve que l'encombrement des impressions faites depuis deux siècles, pas plus que l'éloignement des années, n'est entièrement responsable des énigmes que le travailleur rencontre trop souvent en matière de librairie, d'éditions, de contrefaçons, etc., en un mot dans tout ce qu'un maître de la Sorbonne a heureusement défini « les catacombes bibliographiques ». C'est en effet le plus vaste champ pour des fouilles aussi longues que fructueuses.

Dès 1520 parut une version française de l'*Encomium,* qui passa aux enchères en 1779 (2). La Bibliothèque de Rouen possède même (O 2468), comme l'amabilité de M. Beaurain nous l'a fait découvrir, *la Louange de la sotise, déclamation d'Érasme,* dédiée à Roderic, duc de Wirtemberg (*sic*); Paris, 1642, in-12. L'auteur, qui signe P., a réussi à se dérober aux recherches des derniers éditeurs de Barbier.

Il ne semble pas trop téméraire de conjecturer qu'on doit au même J. Petit une autre traduction beaucoup plus considérable, et qui a eu au moins trois éditions.

(1) Ici, comme au titre et au privilège, on lit *Œncomium.* Il est fâcheux que Petit ne se soit point avisé d'en donner l'étymologie : son livre en eût sans doute renfermé une folie de plus.

(2) Catalogues Leber, n° 2650; Filheul, n° 1479, et la notice, p. XXIX.

Au mois de décembre dernier, un catalogue de Belgique me procura *les Lettres choisies de S. Jérôme, traduction nouvelle, avec une Préface;* Lyon, 1700, in-8° (1) de 666 pp., sans les feuillets préliminaires et ceux de la table. La dédicace « à Monseigneur Messire Nicolas de Bauquemare... Président aux requêtes du Palais » (2), est signée « J. P., advoc. en Parlement ». On a complété à l'encre le nom de l'écrivain, qui se lit d'ailleurs tout au long dans la permission.

C'est ce titre d'avocat au Parlement, pris de même par le traducteur d'Érasme, qui rend assez plausible l'attribution de ces *Lettres de S. Jérôme* au même auteur. Cette dernière version, on va le voir tout à l'heure, suivit de peu de mois la première, dédiée également à un homme de robe, « à Monsieur Dalencé, conseiller secrétaire du Roi ». Il est à regretter que l'initiale du prénom ne vienne pas ajouter à l'hypothèse une garantie, qui ne serait pourtant pas décisive (3).

(1) Par ses dimensions (178 m/m × 114), ce volume est un in-12 actuel.

(2) Ce Bauquemare y est qualifié « seigneur d'Onzembray ». Il faut lire Ons-en-Bray, belle commune du département de l'Oise. — Quant au lieu *Bourdeny*, orthographié régulièrement, plus d'un n'y reconnaîtrait pas, dans son altération moderne, le village de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, à la porte de Rouen.

(3) Nommer un Pierre Corneille du XVII° siècle devant tout bon Rouennais, n'est-ce pas le faire instinctivement songer au grand poète? Cependant M. Ch. de Beaurepaire « admet que le doute est parfois permis, prudent même », ainsi que l'a cons-

En tout cas, un point demeure incontestable : c'est que le traducteur de S. Jérôme était Normand. Dans sa dédicace, parlant du grand-père de son Mécène, J. de Bauquemare, premier Président au Parlement de Normandie, de 1565 à 1585 (1), il écrit : « cet ayeul incomparable, qui fait (sans doute *fut*) le premier magistrat de la *province où je suis né* ».

La persuasion où était Canel que l'interprète d'Érasme s'appelait plutôt Le Petit, n'est point pour ébranler notre conjecture. Cette dualité de formes n'était pas rare en ces temps-là.

Dans sa lettre du 3 novembre dernier, M. le commandeur Le Court explique qu'au siècle dernier une famille de Pont-l'Évêque se nommait « indifféremment » Cordier ou Le Cordier (2).

Un peu confus sans doute d'avoir travaillé sur une satire, bien qu'il l'eût rendue plus acceptable pour tout le monde, Petit voulut faire un livre plus convenable à sa profession en traduisant S. Jérôme.

tatè le regretté chanoine Lebarq dans une note sur sa poésie de *Corneille à Rouen* (p. 6, note).

Dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités*, M. de Beaurepaire a plusieurs fois cité des artistes portant le même prénom. Il y eut notamment au moins deux peintres Jouvenet appelés Jean.

(1) Ses harangues ont mérité d'être étudiées par M. Ch. de Beaurepaire dans un bon mémoire académique d'une cinquantaine de pages (Rouen, 1872, in-8°).

(2) La curieuse licence qui fait dire aux paysans : « Donne *au* Cordier » pour « *à Le* Cordier », n'est exclusivement ni normande, ni populaire. Dans l'Indre, par exemple, les lettrés eux-mêmes disent : « aller *au* Blanc, pour *à* Leblanc ».

Notre volume atteste que son manuscrit fut approuvé dès 1672 par trois docteurs de Sorbonne, entre autres par l'abbé Pirot, dont le savant abbé Urbain a rappelé naguère le rôle intéressant dans l'affaire du quiétisme. Mais fallait-il en conclure que l'ouvrage avait bien paru cette même année? Aucun doute n'est possible, puisque Barbier a vu l'édition de cette date donnée à Paris par Couterot (1).

L'exemplaire de la bibliothèque Delasize (n° 229), daté de 1679, aurait pu ne se distinguer de l'édition originale que par un titre rajeuni. Mais notre volume nous apprend que l'ouvrage fut certainement réédité par Couterot au plus tard en 1685. On lit, en effet, à la dernière page : « PERMISSION. Sur la réquisition de Laurent Bachelu, à ce qu'il lui soit permis de faire r'imprimer le livre intitulé *les Lettres de S. Jérôme*, traduction nouvelle par M. Petit; attendu que le Privilège qui a été accordé pour dix années à Jean Couterot le 29 juin [l'année manque] est expiré. Vu ledit Privilège, je consens pour le Roy à la Permission requise. A Lyon, le 10 avril 1696. VAGINAY ».

Au-dessous se lit ce second visa : « Permis d'imprimer. A Lyon, ce 5 may 1696. DESEVE ». Néanmoins, comme on l'a vu en commençant, notre exemplaire n'est daté que de 1700. Est-ce un retard d'impression, ou un renouvellement de titre?

(1) *Dictionnaire des Anonymes*, n° 9971, 2e éd. — Malgré les augmentations considérables de la 3e édition, notamment l'importante notice sur Lamennais, la 2e édition du Barbier garde sa valeur particulière, grâce au numérotage des articles et à la table des auteurs.

Enfin, pour ne rien omettre de l'histoire de ce volume, suit une déclaration de Bachelu, qui cède « lesdites permissions aux sieurs Michel Goy et Claude Martin » : ce sont les libraires lyonnais dont l'adresse figure au titre.

Peut-être Couterot ne se fit-il pas faute de rafraîchir aussi son titre. Car la ville du Havre (*Catal.*, n° 10440) possède une édition sous la date de 1696. Mais que penser d'un exemplaire qui porte « Paris, 1702 » (1)? Couterot aurait-il fait une nouvelle réimpression du titre? Ou bien les éditeurs lyonnais de 1700 ont-ils cédé une partie de leur tirage à un libraire de Paris? On voit ici pourquoi la rédaction soignée d'un catalogue exact ne doit pas omettre la mention du libraire.

Malgré son succès, la version de Petit n'était pas un bon livre. En 1703 (2), le bénédictin normand Guillaume Roussel, en présentant au public sa propre traduction des *Lettres de S. Jérôme*, s'en est expliqué avec autant de retenue que de justesse. Après avoir

(1) Catalogue Giraud, en 1707, n° 1,121.— Dans ces sortes de questions, les dernières incertitudes ne sauraient être résolues que par le bibliographe qui a en main les divers exemplaires, pour en collationner çà et là l'*incipit* des lignes, les fleurons, etc. Et quand il s'agit des œuvres de nos grands écrivains, les conclusions de ces minutieuses enquêtes sont souvent importantes.

(2) L'édition originale de cette traduction (réimprimée en 1743 en 4 vol. in-12) est ordinairement datée de 1713; mais le 1er volume avait été imprimé dès 1703 (*Hist. littéraire de la Congr. de S.-Maur*, p. 398). La bibliothèque de Dieppe possède les deux premiers volumes, sous la rubrique 1704.

constaté que Petit s'était permis de « passer tout à fait » certains passages difficiles, il poursuit : « Je ne prétens point faire ici la critique de sa traduction : il faut être exemt de défauts pour relever ceux des autres ; et c'est de quoi je n'ose me flatter. Je me contenterai de dire qu'il l'a faite sur un petit volume in-seize, intitulé *Epistolæ selectæ S. Hieronymi,* où la plupart des lettres de S. Jérôme sont tronquées et imparfaites. Les défauts de l'original ont passé dans sa traduction ; de manière que telle lettre qui, dans celle-ci (sa traduction en 3 vol. in-8°), a plus de 60 pages, n'en a pas plus de 10 ou 12 dans la sienne ».

P.-S. — Jetons ici une note qui, après plus de quarante années, n'est pas pour nuire à l'intérêt du mémoire présenté, en 1858, par J. Travers sur « le bréviaire de Huet ».

Le plus grand nombre des variantes, substituées par le savant évêque au texte original de Santeuil, ont été adoptées par le bréviaire de Rouen publié en 1728.

Le rédacteur de ce bréviaire était le chanoine Urbain Robinet, docteur de Sorbonne, et lui-même poète latin distingué.

LE TRAVAIL

ÉTUDES MORALES

L'UNIVERSITÉ

Par M. CHAUVET,

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

MESSIEURS,

Me permettez-vous de vous rappeler qu'arrivé de professions en professions à la classe des fonctions, j'y ai distingué trois groupes : l'Administration, la Magistrature, l'Université ? J'ai négligé de parti pris l'Administration, faute des connaissances nécessaires pour en parler congrûment ; j'ai étudié la Magistrature avec le profond respect dû à la Loi, dont elle a la garde ; j'ai réservé l'Université pour un chapitre à part. Voici le moment venu d'esquisser ce chapitre et de clore enfin ces longues Études (1) sur le travail

(1) Voir pour l'ensemble de ces Études, *Mémoires de l'Académie*, années 1884, p. 361 : — 1890, p. 270 ; — 1895, p. 33 ; — 1896, p. 67 ; 1897, p. 107 ; — 1898, p. 3 ; — 1899, p. 154.

considéré au point de vue des devoirs qu'il impose à l'humanité.

ULTIMA VERBA. Ce sont les dernières paroles que j'aurai écrites d'une plume surannée et fatiguée. Si je ne l'ai pas laissée se reposer plus tôt, c'est que je ne voulais pas prendre congé sans avoir adressé un suprême hommage de reconnaissance à cette grande Université de France, qui, après avoir nourri mon enfance et ma jeunesse du suc de ses fortes doctrines, m'a fait l'honneur de m'accueillir dans ses rangs, et m'a permis, pendant un demi-siècle, de coopérer selon ma mesure à son œuvre, la plus belle et la plus nécessaire, puisqu'elle crée l'homme dans l'individu, et le citoyen dans l'homme. Je rends grâce à la logique d'avoir enchaîné ces Études de telle sorte que la dernière dût échoir à l'Université. Il m'est consolant, en lui consacrant ces pages, que nulle ne suivra, de ne la quitter qu'à l'heure où il faut tout quitter.

J'ai dit l'Université, je n'ai pas dit les Universités. C'est qu'ici le pluriel est moins compréhensif que le singulier. Les Universités, cela veut dire les Facultés, groupées de région en région, et rien que les Facultés, en un mot, l'Enseignement supérieur en un isolement superbe; l'Université, cela veut dire les Facultés, les Lycées ou Collèges, et les Écoles, fraternellement unis, savamment organisés, en un mot, l'Enseignement à tous les degrés, s'adressant en différentes mesures à toutes les classes de la société,

distribué sur tous les points du territoire français. Or, l'Université dont il est question dans cette Étude, c'est celle qui comprend l'enseignement à tous les degrés, s'adressant en différentes mesures à toutes les classes de la société, distribué sur tous les points du territoire français. Ce n'est pas l'Université particulière et restreinte de Caen ou de Lyon, c'est l'Université *universelle*, l'Université de France, et qui a assez honoré ce nom pour qu'il reste mémorable dans l'Histoire.

Les devoirs de l'Université ainsi entendue sont faciles à déduire et suffisamment clairs par eux-mêmes ; toutefois, en ces jours troublés (1), où tout est discuté et rien respecté, où les consciences n'ont plus de lumière et les volontés plus de règle, où tout est à vau-l'eau, il n'est pas inutile, il est peut-être nécessaire d'éclaircir ce qui avait paru la clarté même, sans craindre de répéter des lieux communs qui ont cessé d'en être. Je ne crois pas qu'en ce désarroi général l'Université ait failli à ses devoirs, mais il importe plus que jamais qu'elle les remplisse absolument, dans toute leur étendue comme dans toute leur sévérité. Sa mission est plus haute, plus impérieuse en raison des circonstances où nous vivons. Elle est

(1) J'écris ces pages dans les premiers mois de l'année actuelle (1900), au sortir des commotions qui viennent d'agiter la France de fond en comble, — avant la divulgation des réformes universitaires qui doivent, s'il faut en croire les on-dit, ouvrir une ère nouvelle dans l'histoire de notre enseignement national. — Cette double remarque n'est pas inutile à l'intelligence de quelques détails épars çà et là dans cette Étude.

la grande Institutrice : elle doit être comme l'avant-garde des honnêtes gens s'employant de tout leur cœur à ramener la rectitude dans les esprits, la paix dans les âmes, la vérité dans les institutions, l'ordre dans la société. C'est la justification, ou l'excuse, des pages qu'on va lire.

L'Université, c'est l'État enseignant. C'est l'État imposant à tous l'enseignement nécessaire à tous, offrant à chacun l'enseignement propre à chacun. L'enseignement nécessaire à tous, celui dont nul homme ne peut se passer, quelle que soit sa carrière. L'enseignement propre à chacun, celui que réclament les diverses carrières, lesquelles, en raison de leur diversité, impliquent une plus ou moins forte culture intellectuelle et morale. Or, à quelque échelon social que l'enseignement se rapporte, qu'il soit primaire, secondaire ou supérieur, il n'atteint son but qu'à la condition d'être double, instruction d'abord, éducation ensuite, ou plutôt tout ensemble instruction et éducation, ces deux choses étant étroitement liées, comme il sera exposé ci-après.

I.

On ne dira pas que, parlant de l'instruction, je ne suis pas dans l'actualité ; j'y suis jusqu'aux oreilles. Depuis les beaux jours qui virent naître et mourir cette chose encore plus barbare que son nom, la Bifurcation, on n'a cessé de manier et remanier

cette pauvre Instruction. Autant d'années scolaires, autant de changements scolaires : changements de systèmes, changements de méthodes, changements de programmes, changements de disciplines, changements d'examens, et toute la série des changements possibles, jusqu'à l'impossible inclusivement. En ce moment, un immense effort est fait. Une Commission de l'Enseignement a été instituée depuis quelques mois, qui a tenu une multitude de séances, interrogé les archevêques, les représentants de l'enseignement clérical à tous les degrés, des membres de Chambres de commerce, des membres de Sociétés d'agriculture, etc., etc., etc., et même quelques universitaires ; rédigé les procès-verbaux de 196 dépositions ; écrit des rapports formant un volume de 600 pages, avec introduction du président, lequel volume sera soumis aux méditations profondes de nos députés et de nos sénateurs. Universitaire jusqu'aux moelles, et patriote de fait, nullement de nom, je ne puis que former les vœux les plus sincères pour qu'il sorte de cet amoncellement de documents, non seulement divers, mais contradictoires, un résultat définitif, j'entends assez durable pour laisser reposer pendant quelques années notre Enseignement national, que cette agitation sans fin ni mesure a singulièrement éprouvé. Sans nier l'utilité des réformes promises, je crois qu'il a encore plus besoin de stabilité que de réformes.— Quelles que soient celles qu'on nous prépare elles n'ont rien à faire ici, dans une Étude exclusivement consacrée aux devoirs des universitaires. On n'est responsable que de ce que l'on fait. Ce ne

sont pas les universitaires (ou si peu!) qui divisent et subdivisent l'instruction primaire et la secondaire, rédigent les programmes, etc. Dans tout cela, ils sont les simples exécuteurs de plans qui leur sont imposés, et leur rôle se borne à se conformer à des volontés étrangères. Donc, pas de devoirs, ou, si l'on veut, leur devoir, ici, c'est d'obéir, d'obéir sincèrement, sans mauvaise humeur, sans arrière-pensée, avec le désir de faire produire aux nouveautés tout le bien qu'elles comportent. Outre le profit qu'en retireront les élèves et le public, on rendra plus improbable, plus éloigné l'avènement des rêves que pourront rêver des esprits qui, jamais satisfaits, font profession de poursuivre le mieux, en haine du bien.

Mais si la *matière* de l'instruction ne laisse aucune liberté aux professeurs, il n'en est pas de même de la *mesure* et du *mode*. Ici et là, ils jouissent d'une certaine latitude, ici et là, ils ont des devoirs.

Il n'est personne, depuis longtemps, qui ne reconnaisse que les programmes, dans tous les ordres d'enseignement, sont infiniment trop chargés. Réunis, ils composent une véritable encyclopédie. Les spécialistes qui les ont rédigés s'en sont donné à cœur joie. Le mathématicien y a mis toutes les mathématiques, le physicien toute la physique, le naturaliste toute l'histoire naturelle, les savants, en un mot, toute la science. Les littérateurs n'ont pas été moins prodigues. La philologie y est entrée tout entière avec les grammairiens; la littérature, grecque,

latine, française, étrangère, tout entière avec les humanistes; la philosophie, avec ses divisions et subdivisions, son histoire si compliquée et si contradictoire, sa langue souvent si barbare, tout entière avec les philosophes et les métaphysiciens. Une forêt du nouveau monde, pas vierge, mais inextricable et sans bornes! On y a mis, paraît-il, la cognée, pratiqué des abatis, ouvert des éclaircies. Il restera encore à faire pour des bûcherons futurs. — Ce n'est pas une besogne qu'on puisse attendre des universitaires. Mais je leur demanderais de ne pas abonder chacun dans son sens, et de ne pas développer outre mesure dans leur enseignement ce qui n'a pas besoin de si longs développements. Un programme est chose élastique. On peut l'étirer, le distendre, l'étendre à l'infini. Il y a là une tentation à laquelle un professeur peut succomber, s'il n'y prend garde. La tentation sera même plus forte en proportion de son mérite. Un esprit rompu à la réflexion et à l'analyse voit se dessiner en une question générale mille questions particulières dont l'intérêt le sollicite: il ne s'y refuse pas sans effort. J'ai connu un professeur de philosophie, que j'aimais pour sa probité professionnelle, son savoir et son talent: il n'arrivait à la fin de son cours de psychologie qu'avec l'année finissante. Erreur honorable, mais déplorable! En procédant ainsi, on supprimerait toute simplification officielle des programmes, on continuerait d'accabler de jeunes intelligences, qui continueraient de plier sous le faix. Une alimentation surabondante va contre son but; les maîtres ne doivent jamais

oublier qu'il ne s'agit pas d'emplir l'esprit des élèves, mais de le nourrir. Et on ne le nourrit bien qu'en ne lui servant que ce qu'il peut digérer bien.

On parlait beaucoup de surmenage il y a quelque temps. L'attention des médecins avait été éveillée, et il faut leur savoir gré d'avoir averti, ou contribué à avertir les familles et les Pouvoirs publics. On en parle moins aujourd'hui. On se fatigue à toujours se répéter. Et puis la cause était gagnée, au moins sur le point principal. Car il y a plusieurs sortes de surmenage. J'en compte jusqu'à trois. Il y a le surmenage par la *quantité,* qui consiste à accumuler les matières d'enseignement : si nous n'en avons pas fini avec celui-là, du moins sommes-nous sur la voie. Il y a le surmenage par la *qualité,* qui consiste à infliger à de charmants esprits des études qui ne conviennent ni à leur nature, ni à leurs goûts, ni à leur destination. Beaucoup de personnes, nullement ennemies du progrès, ne croient pas qu'il soit là. Elles estiment que les âmes ont des sexes, comme les corps, et ne pensent pas que l'âme féminine éprouve le besoin d'apprendre la géométrie et la trigonométrie, l'algèbre et le calcul infinitésimal. Mais la Science aujourd'hui est souveraine, même où elle n'a que faire, et il n'y a qu'à se résigner, en attendant des jours meilleurs. Enfin il y a le surmenage par *excès de zèle,* qui consiste à imposer aux élèves plus de travail qu'ils n'en peuvent faire sainement et utilement. Ce surmenage, moins remarqué, n'est ni moins réel, ni moins fâcheux. J'affirme qu'il existe, parce que je l'ai maintes fois constaté. Il se rencontre, plus

ou moins fréquent, plus ou moins abusif, dans les lycées de filles comme dans les lycées de garçons. Les professeurs, dont il est le fait, et qui ont la liberté comme le devoir de l'éviter, font fausse route en ne l'évitant pas. Quand un élève a trop de besogne devant lui, il la fait vite, par conséquent mal. C'est le travail lentement accompli, avec réflexion, un vif désir de faire le mieux possible, qui profite. Le travail à bride abattue est vain, si même il n'est pas nuisible.

De la mesure de l'instruction, je passe au mode. Je serai succinct quant à l'Instruction primaire, par une raison péremptoire : je la connais insuffisamment. J'ai cependant depuis vingt-cinq ans l'honneur, que je prise, d'être délégué cantonal. On m'a octroyé le droit de visiter les écoles de mon canton, et je n'y manque pas. Mais ces visites me renseignent peu. Ma fonction est d'inspecter le domicile de l'école, non l'école. Je puis cependant me faire présenter les cahiers des enfants, et même les lire, afin de m'assurer qu'ils ne sapent pas l'ordre social, ce dont ils se gardent, même dans les établissements les plus hostiles, qui ne sont pas si naïfs. Il faudrait assister aux leçons des maîtres, mais l'enseignement ne me regarde pas. Il n'y a que les murs qui apprennent quelque chose à mon indiscrète curiosité. Ils sont revêtus d'images de minéraux, de végétaux et d'animaux, même de figures d'objets fabriqués par l'industrie. On y voit sur des tables, sur la chaire, toute sorte de choses en relief. J'en conclus que les maîtres

pratiquent l'instruction par les yeux, ce qu'on a appelé les leçons de choses. N'en entendant plus guère parler, je craignais que la mode n'y fût plus. Le Ministre de l'Instruction publique m'a rassuré par une mesure récente à laquelle on ne saurait trop applaudir. Il met à la disposition des Inspecteurs d'Académie « une série de tableaux en couleurs. Ces tableaux représentent des paysages de la France et les principaux monuments de notre art national ». Dans une circulaire remarquable, il explique que ces tableaux, décorant nos écoles, auront ce double objet : 1° d'en faire des maisons agréables, des « maisons d'amitié et de solidarité » dont on se souviendra avec plaisir, où l'on se réunira, anciens condisciples, pour s'entretenir et s'instruire encore; 2° de ranimer, de vivifier l'amour de notre patrie, si belle, si digne d'être aimée sincèrement, et servie noblement. Voilà bien le genre d'enseignement qui convient à des enfants au-dessous de douze ans. Un enseignement concret, qui prenne le chemin des sens pour arriver à l'intelligence. L'abstrait n'est pas fait pour cet âge, il est trop difficile à comprendre, et quand par hasard il est compris, trop peu intéressant pour laisser des impressions persistantes. Que nos maîtres y songent : parlant à des petits, ils doivent leur parler la langue des petits.

Ayant fait un noviciat de quinze ans dans l'Instruction secondaire, l'ayant aimée et l'aimant toujours, j'aurais beaucoup à dire; mais je me renferme dans le point de vue qui m'occupe. Deux ou trois

observations seulement. Mes collègues des lycées me permettront-ils de le dire? je crains qu'ils ne soient plus soucieux d'orner l'esprit des jeunes gens que de le former. La faute en est peut-être moins à eux qu'aux programmes, chargés ou déchargés. Ces programmes sont comme des invitations à enseigner aux élèves beaucoup de très belles choses, en lettres, en histoire, en philosophie. en sciences, et généralement en tout. Je veux que ces belles choses s'empilent dans leur mémoire, y demeureront-elles? Je veux qu'elles y demeurent, est-ce là le but à atteindre? S'agit-il de donner à la France des lettrés. des historiens, des philosophes, des savants, qui ne le soient qu'à demi, ou au quart, ou même en quantité infinitésimale ; des *amettes,* comme dit quelque part Montaigne, ou de belles et fortes âmes ; des *hommelets,* comme dit encore le même écrivain, ou des hommes capables de faire honneur à la France et à l'Humanité? L'instruction ne doit pas être sa fin à elle-même : si elle n'est que pour la montre et la parade, « elle ne vaut pas deux heures de peine ». Que doit-elle être essentiellement? Une culture intellectuelle, une éducation intellectuelle. Montaigne, que je viens de citer, mais que je ne me lasserais pas de citer, car je l'adore, écrit : « J'aime mieux forger mon âme que la meubler ». Ce devrait être la devise des professeurs. Leur devoir, comme leur honneur, ce n'est pas de *meubler,* mais de *forger*. Et pour le dire en passant, c'est ce que méconnaissent outrageusement les ennemis du grec et du latin : l'objet, comme le mérite des Études classiques, c'est d'exercer excel-

lemment l'esprit, et quand on les aura sacrifiées à l'Enseignement moderne (1), on notera, si on est sincère et clairvoyant, une diminution de l'âme française, qui n'est déjà pas, à cette heure triste, si richement pourvue.

Une des conditions les plus essentielles, selon moi, de l'éducation intellectuelle que je réclame, c'est le travail personnel des élèves. Dans ce torrent de réformes où ont failli se noyer plus d'une fois les vieux universitaires comme moi, il en est une dont je me souviens avec admiration. Elle consistait à soulager de tout effort les élèves devenus de simples réceptacles. Le maître faisait tout, ce qui permettait à l'élève de ne faire rien. C'était le maître qui préparait les auteurs, et les expliquait ; c'était le maître qui rédigeait son cours, et le dictait. L'élève, dans un doux nonchaloir, entendait, recevait, retenait, plus ou moins, ou pas du tout. Un vase, dans lequel on versait incessamment : quand il n'était pas bouché, ou troué, il entrait et il restait quelquefois quelque

(1) Je ne nourris aucun mauvais sentiment à l'égard de l'Enseignement moderne, et je verrais sans regret tous les fruits secs de l'autre enseignement se réfugier dans celui-là. Plus à leur portée, il pourrait les préparer très suffisamment à certaines carrières. Aux libérales ? je me permets d'en douter. Je pose deux questions. Les plus hautes professions ne réclament-elles pas la plus haute culture intellectuelle ? La plus haute culture intellectuelle n'est-elle pas celle que procure l'étude des Lettres anciennes servant de base à l'étude des Lettres modernes ? J'admets (par hypothèse seulement) l'égalité des Lettres anciennes et modernes, il me semble que réunies elles doivent plus profiter à l'esprit, que séparées et antagonistes. A moins que *un* soit plus que *deux*.

chose! Et ne dites pas que j'invente. Je raconte en témoin fidèle, en victime innocente, car j'ai vu et subi ce beau régime. Il ne dura que ce que durent ces choses, l'espace d'un ministère. Évidemment, aujourd'hui les maîtres sont moins actifs, les élèves moins passifs. Si peu qu'ils le soient, ceux-ci le seront toujours trop. Le travail de l'élève, c'est-à-dire la réflexion, la méditation, l'exercice, l'effort pour produire, la production : voilà à quel prix l'intelligence grandit, se développe, se perfectionne en tous sens, et avec l'intelligence, l'âme entière, l'homme entier. N'est-ce pas d'ailleurs une préparation nécessaire à la vie domestique et sociale, où l'homme ne vaut que par ses œuvres, et ne mérite de vivre que dans la mesure où il paie de sa personne?

J'attache tant d'importance au travail personnel que je suis résolument hostile aux *Répétitions*, ce lâche secours accordé par la faiblesse des parents à la mollesse des enfants, et qui, s'il emplit la bourse du répétiteur, laisse vide l'esprit du *répétitionné*. Vide, je veux dire sans force, sans ressort, sans initiative ni vertu. Cette Institution envahissante eut de faibles commencements; fleuve aujourd'hui, ce ne fut d'abord qu'un ruisseau. Dans ma jeunesse, il n'existait que des répétiteurs de mathématiques, à l'usage des futurs candidats aux Écoles militaires du Gouvernement. Comme on n'est jamais trop jeune pour commander aux autres, même vieux, la limite d'âge pour entrer dans ces écoles obligeait les élèves à apprendre beaucoup en peu de temps : le professeur n'y suffisant pas, on lui adjoignit un répétiteur. Mais

4

on ne tarda pas à s'aviser que les élèves des basses classes, trop débiles pour porter le poids de l'enseignement, avaient besoin d'être aidés : on leur donna un répétiteur Puis on reconnut que les mauvais élèves, les traînards des queues de classes, ne pouvaient suivre un mouvement trop rapide pour leurs intelligences tardigrades : on leur donna un répétiteur. De proche en proche, et d'abus en abus, on en donna à tout le monde. On en donna aux grands garçons, comme aux petits; aux grandes filles, comme aux petites; aux bien doués, comme aux imbéciles. Montrez-moi un élève sans répétiteur! Et alors se produisit cette chose étrange : le professeur, étant évidemment plus capable qu'un autre, fut élu répétiteur par les familles, et se prêta de bonne grâce à ce redoublement lucratif. Ce fut un maître en deux personnes, un et double, un quoique double, double quoique un, une dualité à l'image de la Trinité chrétienne. Professeur, il montait en chaire, pour dicter les devoirs à faire; répétiteur, il suivait l'élève chez lui, pour les lui faire; redevenu professeur, il remontait en chaire, pour les lui corriger. N'admirez-vous pas, pour un jeune homme, cette façon de faire ses études sans les faire? Et voilà comment on nous a procuré cette génération veule qui est la nôtre, impropre aux généreux efforts, aux viriles entreprises. Quand on a habitué les jeunes gens à ne marcher qu'avec des béquilles, c'est folie d'espérer que, devenus hommes, ils escaladeront les cîmes. Le mieux qu'ils puissent faire, c'est de trébucher sur les chemins battus.

Un lycée de jeunes filles est autrement plaisant à voir qu'un lycée de garçons, surtout un jour de distribution de prix. Un de mes plus gracieux souvenirs est d'avoir présidé une de ces distributions, et je me sens encore ému de reconnaissance pour l'éminent et aimable Recteur qui eut l'indulgence de me juger digne de cet honneur. Les lycées de jeunes filles étaient à ce moment-là en train de se transformer. Ils eurent à traverser une première période fâcheuse. Lors de leur création, il y avait un personnel d'élèves, il n'y avait pas un personnel de professeurs du même sexe. L'Instruction primaire avait ses institutrices, la secondaire n'avait pas ses professeurs-femmes. Il fallait attendre. On alla frapper à la porte des lycées masculins et des facultés. Elle s'ouvrit à deux battants. Mais les hommes sont les hommes; ils ont l'intelligence propre à leur sexe, et les habitudes propres à leur profession. Très instruits, très habiles, très zêlés, ils enseignent parfaitement, mais ils enseignent comme il est naturel et ordinaire à des hommes d'enseigner. Il est inévitable que, passant d'un lycée de garçons, ou d'une faculté, à un lycée de jeunes filles, ils restent ici ce qu'ils étaient là. Il n'y a plus de métamorphoses que dans le poème d'Ovide. Leurs leçons sur les mêmes sujets seront les mêmes, ou à fort peu près. Elles seront dites dans les mêmes termes, sur le même ton, avec la même rigueur, la même raideur, sans rien d'attachant, rien d'insinuant, rien qui les rende propres à intéresser des jeunes filles et à les captiver. Grâce à Dieu, les hommes ayant cessé d'être nécessaires, ont été remerciés

avec reconnaissance, et il nous a été donné d'assister à l'avènement de l'Enseignement des femmes par des femmes.

Je l'ai salué avec bonheur. Il n'y a que la femme pour enseigner la femme. Pour qu'une communication sympathique et féconde s'établisse entre les intelligences, il faut qu'elles soient de même nature. A l'esprit fin, délicat, subtil, alerte, ailé des élèves, il faut l'esprit fin, délicat, subtil, alerte, ailé des maîtresses. Ces maîtresses, on les appelle des professeurs : je n'y contredis pas. Si cela les flatte, je consens de bon cœur qu'on leur fasse ce plaisir, mais à une condition : c'est que Mesdemoiselles les professeurs ne soient pas tentées de contrefaire Messieurs les professeurs. Ce serait leur perte, la perte de leur enseignement. Je vous en conjure, Mesdemoiselles, prenez-y garde. Il y a là une pente, n'y glissez pas. Que votre enseignement soit essentiellement féminin. Vous êtes la grâce, restez la grâce, restez vous-mêmes. Ne montez pas en chaire, même s'il y en a une dans la classe. Rien de magistral, rien de solennel, rien de prétentieux. Vous êtes jolies, vous tenez à l'être, à continuer de l'être : eh bien, je vous le dis en vérité ; il n'est rien de plus laid et de plus fâcheux qu'un pédant, — si ce n'est une pédante. Quand on cesse de voir un pédant, on n'y pense plus ; quand on cesse de voir une pédante, on y pense encore. Cette image, cette grimace nous suit, nous poursuit, nous rend mélancoliques. Hier, je me sentais un peu plus morose qu'avant-hier. « Mais qu'ai-je donc? » J'avais que je m'étais entretenu avec une mathématicienne

qui suait les mathématiques par tous les pores (1) Horreur !

Je crois que je viens de manquer de gravité. Je me hâte de redevenir absolument grave, au risque d'être le personnage dont je viens de médire, afin de parler de l'Enseignement supérieur avec le respect dû à la haute situation qu'on vient de lui faire.

Continuant de considérer l'instruction quant au mode, je ne veux toucher que deux points, mais essentiels. Et d'abord, il y a deux manières d'entendre l'instruction dans les Facultés : l'ancienne et la nouvelle. Autrefois, c'était d'une simplicité absolue. L'Enseignement supérieur consistait en cours publics exclusivement. Il s'adressait à tout le monde, c'est-à-dire à toutes les personnes assez intelligentes et assez amies du vrai et du beau, pour s'y intéresser, sans arrière-pensée, sans retour personnel. On y débattait, en lettres, en histoire, en philosophie, en sciences, des questions générales, de nature à élever les esprits, à remuer les âmes. Cet Enseignement supérieur était en effet supérieur. Aujourd'hui, les cours publics ne sont pas interdits, mais vus de mauvais œil. Il y a une tendance marquée, grandissante, à y substituer les conférences à huis-clos.

(1) Ai-je besoin d'affirmer qu'il n'y a ici aucune allusion à qui que ce soit? Je n'ai ni entretenu ni entrevu aucune *mathématicienne,* et ne sais s'il en existe à Caen. Cette phrase n'est qu'une boutade venue inconsciemment et innocemment au bout de ma plume.



Là, le professeur n'a en face de lui, dans une petite salle, qu'un petit nombre de jeunes gens, qui visent à obtenir un grade au bout de deux ans, et qu'il y prépare de son mieux. Il explique et commente certains auteurs portés aux programmes de licence et d'agrégation, traite certaines questions très spéciales, inscrites aux mêmes programmes, corrige des compositions grecques, latines et françaises. On le niera tant qu'on voudra, mais cet enseignement supérieur se rapproche fort du secondaire, surtout lorsque les étudiants sont peu instruits, ou mal doués. Voilà les deux systèmes en lutte, le premier timide, parce qu'il pressent la défaite, le second arrogant, parce qu'il se croit sûr de la victoire.

Ici, on peut dire franchement son avis, puisque les professeurs demeurent libres de faire dans leur enseignement, à côté des conférences, une place aux cours. Donc, mon avis est que l'Enseignement dit supérieur est en mauvaise voie. On ne me persuadera jamais que les Facultés des lettres et des sciences aient pour objet essentiel, ou même unique, de procurer, en nombre indéfini, à l'Enseignement secondaire de médiocres gradés, qui lui sont un embarras, n'ayant pas de places à leur donner, après leur en avoir promis. Pour un si piètre et si malencontreux résultat, des Facultés qui sont des mondes! Des mondes, car elles comprennent, du moins les GRANDES, comme elles s'intitulent modestement et fraternellement, je ne sais combien de professeurs, titulaires ou libres, je ne sais combien de maîtres de conférences, titulaires ou autorisés; tout un cortège

d'étoiles de diverses grandeurs, de planètes et de satellites. Des mondes assez mal ordonnés, puisqu'on y voit des maîtres de conférences qui font des cours, et des professeurs qui ne font que des conférences. Et tout cela tourne autour de quelques candidats aux grades, la plupart payés pour y aspirer sans y arriver! J'ai connu un temps où les choses se passaient plus simplement et plus économiquement. Des professeurs du lycée du chef-lieu académique étaient chargés de cette préparation aux grades: ils étaient dans leur rôle, et s'en acquittaient à merveille. Les Facultés restaient dans le leur, en examinant seulement les candidats qu'on leur envoyait, et en réservant leur temps et leur intelligence pour un enseignement d'un ordre plus élevé.

Car, quoiqu'en puissent penser les partisans enthousiastes des Conférences à huis-clos, il existe encore, ou du moins on conçoit un enseignement d'un ordre plus élevé. Je me figure sans beaucoup d'efforts que les cours d'un Villemain. d'un Guizot, d'un Cousin, d'un Saint-Marc Girardin, d'un Jules Simon, étaient un peu plus intéressants, avaient un peu plus de portée, que les conversations et les explications grammaticales, et autres, d'un professeur hermétiquement enfermé avec une douzaine, voire une demi-douzaine d'étudiants plus ou moins attentifs. Et si l'on me dit que les professeurs éminents que je viens de nommer n'ont pas eu de successeurs, je répondrai que, sans avoir du génie, on peut encore avoir du mérite; que, sans exercer sur les esprits et les âmes une influence souveraine, on peut encore

répandre autour de soi de saines pensées, de nobles émotions. Et je ne parle pas en l'air : j'ai vu de mes yeux, entendu de mes oreilles des cours très suivis : la foule qui sortait de là était impressionnée : des colloques, quelques-uns fort animés, s'établissaient entre les auditeurs, discutant, raisonnant, remuant des idées, enfin faisant mieux que de maudire des juifs, qui sont des hommes, et d'ourdir des complots, qui sont des trahisons.

Car le moment est peut-être assez mal choisi pour supprimer les rapports des professeurs avec des hommes de tout âge, de toute profession et de toute condition. Au milieu de ces fureurs des partis contraires, de ces ambitions oublieuses de tous les devoirs, de ces appels aux plus mauvaises passions, des paroles calmes, sereines sur de beaux et grands sujets, ne seraient-elles pas un des mille remèdes à l'empoisonnement qui nous consume ? Les prêtres dans les Églises ne se lassent pas d'exhorter la foule, pourquoi les professeurs dans les Universités se lasseraient-ils de l'éclairer et de la relever ? Je sais ce qu'on va me dire : les chaires des facultés n'ont plus devant elles qu'un petit nombre d'auditeurs, de plus en plus clairsemés. Ces rares auditeurs le sont pourtant moins que les étudiants que vous cloîtrez dans vos conférences fermées. Et sont-ils si rares ? Me faudrait-il aller bien loin pour trouver dans des Facultés des Lettres, des Sciences, de Droit, des professeurs de haut mérite, qui réunissent devant leurs chaires de nombreux auditeurs, heureux de recueillir la bonne parole ? Je vois çà et là des professeurs se

déplacer et faire hors du chef-lieu des conférences (ouvertes celles-là) très suivies et très applaudies, et je me demande pourquoi ces professeurs seraient moins applaudis et moins suivis au siège des Facultés. Si les cours publics sont morts ou mourants, comme certains l'affirment avec une exagération et une satisfaction que je ne comprends pas, c'est qu'on les a en quelque sorte déshonorés en les calomniant. Qu'on les traite comme ils le méritent, et on les verra renaître, refleurir, répandre à flots la lumière et la vérité, dont nous avons plus que jamais besoin.

Public ou non, l'enseignement des Facultés me paraît encore pécher par un autre endroit. Il n'est pas français, il est allemand. Depuis que l'Allemagne nous a volé deux provinces, nous vivons dans l'adoration de l'Allemagne. « *In Deo vivimus, movemur et sumus* ». Au lieu de nous dresser fièrement en face d'elle, d'opposer généreusement notre génie national au sien, nous abdiquons dans une imitation servile. Elle a *des* Universités, vite nous disloquons notre Université de France en un nombre quelconque d'universités tudesques. Elle a une philosophie brumeuse, nébuleuse, à laquelle on ne comprend rien; vite nous abandonnons la grande et lumineuse tradition française, pour nous enfoncer dans ces ténébreuses logomachies. Elle est pessimiste, avec toutes les meilleures raisons de ne l'être pas, nous voilà pessimistes, hélas! avec les meilleures raisons de l'être. Elle adore la philologie, nous voilà philologues des pieds à la tête, affolant de grammaires, particulière, générale, comparée. Elle a le fanatisme de la glose,

du commentaire, de l'érudition, nous voilà glosant, commentant, faisant de l'érudition à perte de vue. Bref, pensant allemand. il ne nous reste plus qu'à parler allemand. Nous serons arrivés alors à l'idolâtrie consommée.

De toutes ces aberrations, celle qui m'effraie le plus, c'est la manie de l'érudition. Par deux raisons. D'abord, l'érudition est loin d'avoir le prix qu'y attachent ses partisans. Je ne dis pas qu'elle soit sans valeur quand elle porte sur des points très intéressants, et qu'elle est l'œuvre d'hommes de haut talent. Mais en général elle est la puissance des impuissants. Où manque la spontanéité, là manque l'originalité. Quelqu'un l'a décrite d'une manière aussi piquante qu'énergique, un écrivain du XVI[e] siècle, car cette maladie sévissait alors en France, mais du moins elle n'était pas d'importation étrangère.

Je cite :

« Il y a plus affaire à interpréter les interprétations qu'à interpréter les choses ; et plus de livres sur les livres que sur aultre subject : nous ne faisons que nous entregloser. Tout fourmille de commentaires ; d'aucteurs, il en est grand'cherté. Le principal et plus fameux sçavoir de nos siècles, est-ce pas sçavoir entendre les sçavants ? est-ce pas la fin commune et dernière de tous estudes ? Nos opinions s'entent les unes sur les aultres : la première sert de tige à la seconde, la seconde à la tierce : nous eschellons ainsi de degré en degré ; et advient de là que le plus hault monté a souvent plus d'honneur que de mérite, car il n'est monté que d'un grain sur les espaules du pénultième. »

La seconde raison qui m'indispose contre l'érudition, c'est qu'elle règne souverainement dans ces conférences fermées qui sont aujourd'hui tout l'Enseignement supérieur, ou tendent à le devenir. Que fait-on autre chose dans ces conférences-là, que traduire. expliquer, paraphraser, critiquer, que gloser et, comme dit Montaigne, « nous entregloser » ? C'est par là que l'imitation allemande nous est le plus dangereuse. Elle nous a mis dans un chemin qui, suivi jusqu'au bout, nous mènerait au néant. « D'aucteurs, écrit Montaigne, il en est grand'cherté ». Et moi, je dis : d'auteurs, il n'y en aura bientôt plus dans notre France, autrefois si féconde, et qui laisse comme à plaisir s'éteindre dans ses mains cette grande lumière dont elle éclairait l'Europe.

C'est en tout temps et en toutes choses une grande erreur que d'imiter. Nécessairement, l'imitateur est inférieur à l'imité. Et combien cette vérité incontestable l'est plus encore quand l'imité et l'imitateur sont doués tout différemment, ou même contrairement ! L'Allemagne a son génie, la France a le sien. Je ne dirai pas lequel vaut le mieux, quoique je le sache bien, mais il y a entre eux la distance d'un pôle à l'autre. L'intérêt de l'Allemagne est de rester l'Allemagne ; à plus forte raison, l'intérêt de la France est de rester la France. A se germaniser, elle aurait tout à perdre. Laissons nos voisins à leurs brouillards, rentrons dans nos clartés.

La réaction se fera-t-elle attendre longtemps ? Je serais heureux de voir l'Université la désirer, la hâter, nous rendre enfin à nous-mêmes, en nous

excitant et nous aidant à secouer des chaînes pour lesquelles nous n'étions pas faits.

II.

En donnant l'instruction, même la plus judicieuse, même la mieux ordonnée, l'Université ne fait que la moitié de sa tâche. Il lui reste à donner l'éducation, j'entends l'éducation morale, l'éducation proprement dite. Or, je le dirai sans ambages, cette partie de sa tâche est de beaucoup la plus importante, et de beaucoup la plus négligée.

Certes, il est beau de savoir, plus beau de savoir beaucoup, et il serait infiniment beau de savoir infiniment, si l'infini était à notre portée. Cela est utile aussi, et je le dis non seulement des sciences qui ont des applications, mais des plus hautes, car dans cette sphère, l'inutile a son utilité, une utilité supérieure, comme le remarquait déjà Aristote. — Mais il est une chose incontestablement plus utile et plus belle, si utile et si belle que rien ne saurait l'être à ce degré, c'est d'être un fidèle du devoir, et dans la vie personnelle, et dans la vie domestique, et dans la vie sociale, en un mot, un honnête homme, dans l'acception la plus générale et la plus élevée de ce mot. Or, si bien qu'on soit né, cela s'apprend, et c'est le propre objet de l'éducation.

Eh bien, cette éducation, dont on ne peut pas plus méconnaître la nécessité que la grandeur, l'Université lui fait-elle sa place dans cette riche complication

d'études de toute sorte, et de travaux si prolongés, la large place que réclament la nature des choses et l'état des âmes? Ou plutôt n'y a-t-il pas un écart considérable entre l'Instruction universitaire et l'Éducation universitaire? Il faudrait, pour le nier, vivre les yeux fermés.

Ouvrez-les, et voyez. Nous avons des Écoles, des Lycées et des Universités. L'enfant qui sort de nos écoles, s'il y a séjourné le temps convenable, s'il a été studieux dans la bonne mesure, est suffisamment outillé du côté de l'intelligence; il pourra devenir un ouvrier habile ou un laboureur expert, il pourra avoir l'adresse de tourner à son profit les chances de la fortune, il pourra se ménager une vie agréable : — Est-il moralement armé comme il a besoin de l'être; a-t-il appris à préférer en toutes circonstances le bien au mal, le devoir au plaisir; est-il exercé et trempé de manière à faire paraître sous la blouse, aussi bien que sous l'habit chamarré, avec les vertus de l'homme et du citoyen, cette dignité de la tenue, cette urbanité dans les paroles, qui en sont comme le lustre? Non, n'est-ce pas? L'adolescent qui sort de nos lycées, s'il a été convenablement attentif et laborieux, est paré de mille belles connaissances; il pourra faire une excellente figure dans un salon; il pourra fournir une brillante carrière : — A-t-il acquis cette délicatesse de conscience, cette droiture de volonté, cette constance dans l'action, ce respect de tout ce qui est respectable, qui est comme la fleur de la vertu? Non, n'est-ce pas? Le jeune homme qui sort de nos Universités, s'il a fréquenté les cours

publics, suivi les conférences, fermées et ouvertes, est peut-être un puits de science; il est prêt aux plus hautes besognes; il pourra gouverner l'État, si des ambitions rivales le lui permettent : — A-t-il cette fermeté de caractère, cette inflexibilité devant le Devoir, qui veut être observé, coûte que coûte, devant le Droit, qui veut être respecté, à tout prix? Non, n'est-ce pas? Que de lacunes! et quelles lacunes! Et combien l'Université, si active et si féconde dans l'ordre intellectuel, qui importe moins, l'est peu dans l'ordre moral, qui importe plus!

Il faut être juste toutefois et accorder à l'Université les circonstances atténuantes. Il n'en est pas de l'Éducation comme de l'Instruction. Celle-ci est un jeu à côté de celle-là. Communiquer des connaissances, que la mémoire se charge de conserver, rien de si simple. Communiquer des sentiments qui s'impreignent dans la chair et le sang, qui s'incorporent, qui s'identifient, qui deviennent comme l'âme de l'âme, rien de si difficile. C'est une tâche infiniment délicate, qu'on n'apprend guère à remplir, où il faut surtout s'inspirer de soi-même, c'est-à-dire de son cœur, de son désir du bien, de son amour des enfants, de son patriotisme et de sa vertu. Les programmes ne font rien à l'éducation; ce n'est pas une chose que l'on reçoit d'une main, et que l'on transmet de l'autre : on la crée par son influence personnelle, par une action sympathique, par une communication intime d'âme à âme, de conscience à conscience; de sorte que, à proprement parler, il n'y a ni procédés ni recettes pour y réussir. Le procédé, la recette,

c'est la personne du maître, de la maîtresse, je ne sais quelle atmosphère morale, purifiante et fortifiante. qui émane d'elle, et se répand alentour. Où cela existe, le reste n'est pas nécessaire ; où cela manque, tout manque. Et c'est, en grande partie, ce qui fait que, tandis que l'instruction marche à pas rapides, l'éducation se traîne encore d'un pied boiteux.

Vous voudrez bien remarquer combien la situation de l'Université au point de vue de l'éducation est défavorable si on la compare à celle de la famille, et même du clergé. Tout est à souhait au foyer des parents pour élever les enfants. Voilà l'atmosphère morale que ces jeunes âmes respirent avec délices, dont elles s'abreuvent avec amour. Voilà le sol fertile où ces jeunes plantes puisent avec ivresse les sucs nourriciers qui les feront fortes, vivaces et généreuses. Le foyer domestique est le foyer de l'éducation. Quoi que fassent l'instituteur, le professeur les mieux intentionnés, les mieux doués. rien ne saurait égaler l'action fortifiante du père, l'action enveloppante de la mère. Issue de la communauté du sang, qui coule comme d'une source vive des veines des ancêtres aux veines des générations nouvelles; issue de tous ces nobles sentiments, qui sont le ciment de la famille, et en font la joie, il y a là une influence puissante, pénétrante, intime, une influence de chaque heure, de chaque minute, qui pétrit, façonne l'enfant jusqu'aux moelles, et le marque pour la vie d'une empreinte ineffaçable. Cette éducation-là, dont la Nature fait en quelque sorte tous les frais, c'est l'éducation

par excellence, c'est comme la tige où les autres viennent se greffer, et qui leur fournit la sève fécondante et vivifiante.

Avec moins de ressources, l'éducation cléricale en a encore beaucoup, et très efficaces. Le prêtre n'est pas seul : derrière lui, il y a l'autel ; au-dessus de lui, Dieu. Si la nature est avec le père et la mère, et rend leur action sur l'enfant si puissante, Dieu est avec le prêtre, et l'armerait bien autrement, s'il apparaissait plus sensiblement à ce jeune esprit, à cette jeune imagination. La personne du prêtre, si je l'ose dire, est par elle-même éducatrice. Il n'a qu'à paraître, sa présence est profondément impressionnante ; qu'à parler, son verbe est plus qu'humain. On fait souvent honneur au clergé de sa science en éducation : sans vouloir contester son mérite, il lui appartient moins qu'à son caractère et à son rôle. Il a d'ailleurs pour auxiliaires, et quels auxiliaires ! le temple, quelquefois si imposant, les cérémonies religieuses, toujours si belles, la musique et les chants, si émotionnants, et cette merveilleuse poésie de la Bible, le plus étonnant des livres, et de l'Évangile, le plus doux. En vérité, pour procurer l'éducation, le prêtre n'aurait pas besoin de s'y appliquer : cela se ferait par lui, sans lui.

Considérez maintenant l'universitaire : est-il assez dépourvu ! Il n'a rien à attendre ni de la nature, ni de la religion. Il faut qu'il tire tout de lui-même : de sa personne, de son savoir, de son art. Il ne paraît pas même qu'il reçoive aide et encouragement de ses chefs, tout à l'instruction et à leurs réformes. Il sem-

blerait que l'éducation ne les regarde pas. Ils ont institué, si je ne me trompe, des cours de pédagogie, des examens pédagogiques, mais en dépit de l'étymologie, cette pédagogie-là n'est que l'art d'instruire, nullement d'éduquer. Il s'agit donc ici d'exposer une pédagogie qui en soit une, et qui apprenne aux professeurs, ou du moins à ceux qui l'ignoreraient, l'art d'élever la jeunesse.

J'entends l'objection : cet art est-il bien utile? Puisque vous admirez si fort l'éducation domestique et l'éducation cléricale, à quoi bon vous tourmenter à inventer une éducation universitaire ?

Je réponds : ce que j'admire dans l'éducation domestique, c'est son efficacité; dans l'éducation cléricale, son autorité; mais je ne goûte ce que j'appellerais leur contenu qu'avec restriction.

Dans une famille parfaite, l'éducation serait parfaite; mais la famille contemporaine est-elle parfaite? Il n'y manque qu'une chose, qui en est tout simplement la substance et l'essence, à savoir, le foyer. Je vois des maisons, quelques-unes fort belles, très habilement agencées, très artistement décorées, j'entre, je cherche le foyer : en vain. Un mari tout à ses affaires et à ses plaisirs ; une femme toute à ses colifichets et à ses visites ; des parents dissipés, insoucieux ; des enfants livrés dans le bas âge à des domestiques, et plus tard à des maîtres peu ou point surveillés : trouvez-vous que cela constitue un foyer? Où est le père de famille? Au cercle. Où est la mère? Chez sa couturière. A moins qu'ils ne soient, ensemble quelquefois, séparément presque toujours, sur une

promenade ou une route, fort appliqués à exécuter élégamment d'admirables prouesses sportives ! Et puis, il y a le féminisme, grâce auquel la femme, universellement douée de toutes les capacités, en attendant de gouverner l'État, régente la famille. O mœurs nouvelles ! O Progrès ! A pied, la femme conduit le mari à son bras ; en voiture, elle le mène, la main aux guides et au fouet. Certes, voilà un mari qui ne saurait manquer d'être un père très autoritaire, une femme qui ne saurait manquer d'être une mère très attentionnée, des époux qui ne sauraient manquer, par leurs exemples et leurs leçons, d'inculquer toutes les vertus à leurs enfants bien-aimés ! — Et je ne penserais pas qu'il faut à ces enfants-là le supplément et le correctif de l'éducation universitaire!

J'ai dit ci-devant le bien infini que je pense du clergé. Certainement, il dépend du clergé d'offrir aux enfants une éducation parfaite. Il connaît mieux que personne le cœur humain, grâce à cette merveilleuse clinique morale de la confession ; il est vertueux et même saint, puisqu'on dit : « La sainte Église » ; il aime tous les hommes, surtout les chrétiens, et singulièrement les enfants, tant aimés du divin Maître. Il semble qu'il ne lui manque rien. Je demande la permission de dire respectueusement qu'il lui manque deux choses, du moins au point de vue qui m'occupe. Je n'oserais écrire que le clergé s'occupe trop du ciel (hélas ! le ciel est un dédommagement bien nécessaire aux habitants de la terre), mais je dirai bravement qu'absorbé dans la pensée de l'autre monde, il ne s'occupe pas assez de celui-ci. L'homme n'a pas été

mis ici-bas pour y mourir, mais pour y vivre. Vivre, c'est-à-dire s'instruire. apprendre et exercer un métier, fonder et élever une famille (une vraie), faire œuvre de citoyen Les devoirs envers Dieu sont trois fois sacrés, mais les autres devoirs sont sacrés aussi, et n'importent pas moins. La prière. quelle douceur! Quel apaisement! Quel réconfort! Mais prier ne suffit pas, il faut travailler dans tous les sens de ce mot. On l'a dit, je crois : « le travail est une prière » ; et c'est peut-être la plus méritoire, puisqu'elle implique l'effort, la fatigue, le sacrifice. Je crains que l'éducation cléricale ne s'intéresse pas assez à cette prière-là. Quand l'éducation cléricale est intense, et l'élève d'une nature tendre, ce n'est pas à la famille et à la société qu'elle aboutit, c'est au couvent. — L'éducation cléricale a un autre défaut. J'ai dit tout à l'heure que le prêtre éducateur n'est pas assez de ce monde, je dis maintenant qu'il n'est pas assez de la société actuelle, et, pour plus de clarté, de notre société démocratique, et qui le sera de plus en plus, quoi qu'on fasse. Je ne parle pas des prêtres batailleurs, infidèles selon moi à leur rôle et à l'esprit du Christianisme ; je parle des prêtres pacifiques ; ils respectent nos institutions, ils ne les aiment pas, ne peuvent les aimer. Je ne saurais leur en vouloir. Ils sont les fils du moyen âge ; leur idéal sera toujours le grand XIIIe siècle, leur inspirateur le grand saint Thomas. Il n'est pas en leur pouvoir, pensant à la Révolution, de ne pas se signer. Ne goûtant pas notre état social, ils ne sauraient le faire goûter. — Et cette appréciation de l'éducation cléricale étant

incontestablement exacte, je ne penserais pas qu'il faut à nos enfants le supplément et le correctif de l'éducation universitaire !

La première condition pour bien s'acquitter d'un devoir, c'est de le bien connaître. L'Université saitelle assez qu'elle a le devoir de donner l'éducation aussi bien que l'instruction, et dans une mesure au moins égale? J'ai déjà remarqué que les chefs ont d'autres préoccupations ; j'ajoute que les subordonnés, absorbés par une autre besogne, n'ont guère ni le temps ni la pensée de s'appliquer à celle-là. Les abominables événements auxquels nous venons d'assister devraient cependant avertir les uns et les autres. Inutile d'y insister, nous en avons encore, vivante et poignante, la sinistre impression. J'adjure mes collègues de tous les échelons universitaires de bien concevoir qu'une saine et forte éducation, dans l'ordre domestique, civil, politique, économique, universel, s'impose absolument, et qu'en ne s'y dévouant pas, ils trahiraient la France, cette belle et noble France que tant de ses fils ne savent plus aimer et servir comme elle a besoin de l'être.

Une seconde condition, c'est que l'universitaire-éducateur, pénétré de l'importance de son rôle, s'y accommode. On conçoit bien que le professeur qui, froidement, indifféremment, dicterait des devoirs et les corrigerait, serait sans influence. Il faut que l'homme, l'ami, transparaisse à travers le maître, et vienne toucher, envelopper l'élève. Il faut que ce ne soit pas seulement un esprit qui parle à un esprit,

mais une âme à une âme. Il faut que les leçons soient affectueuses, et si j'ose ainsi m'exprimer, trempées de tendresse. L'enfant, le jeune homme sentira cela, et en sera ému, inconsciemment peut-être, mais doucement et efficacement. Il se fera entre ces deux êtres, l'un qui met son bonheur à donner, et l'autre à recevoir, je ne sais quel courant magnétique, électrique, — appelez cela comme vous voudrez, — mais une action réelle, quoique mystérieuse, créatrice, quoique indéfinissable. Il y aura là comme une paternité, et si l'on me passe le barbarisme, une *filialité* acquises, et de cette parenté spirituelle sortira ce qu'il y a de plus aimable, un jeune homme bien élevé, et plus tard, ce qu'il y a de plus admirable, un homme invincible au mal.

Avec la conviction d'un devoir à accomplir, et les dispositions morales que je viens d'indiquer, l'universitaire peut faire face à la haute tâche de l'éducation. Mais il doit chercher, et il peut trouver un secours puissant dans l'instruction qui, si différente qu'elle soit de l'éducation, s'y rapporte cependant, et y peut contribuer dans une large mesure. C'est là un point de vue que je n'ai vu traité nulle part, et que j'aurais à cœur de mettre en pleine lumière.

Il y a un peu plus d'un demi-siècle, lorsque le clergé en armes livrait assaut sur assaut à l'Université, moins par haine de l'Université que par amour de la liberté, c'est-à-dire de la domination (il était plus clairvoyant que les Libéraux de ce temps-là), on s'appliquait chez nos ennemis à creuser un fossé entre l'instruction et l'éducation, dans le but d'établir que si nous excellions en la première, nous étions

nuls en la seconde. C'était méconnaître à la fois la nature de l'une et de l'autre. Lorsque l'instruction est bien entendue, elle est, si je puis ainsi dire, grosse de l'éducation, comme la cause l'est de l'effet, la fleur du fruit. On ne peut pas couper la nature humaine en deux morceaux, et modifier l'un sans que l'autre s'en ressente. En éclairant l'intelligence, on purifie le cœur; la lumière est ennemie du vice, comme des ténèbres. On ne se représente guère (guère, car j'admets les exceptions) un enfant, un jeune homme, un homme, qui, élevés dès le jeune âge dans la sereine atmosphère des hautes idées, des nobles vérités, des beautés littéraires, artistiques, scientifiques, iraient se fourvoyer, se salir, et s'empoisonner dans les basses régions, les marais fangeux où se cachent quelquefois et quelquefois s'étalent les passions criminelles ou honteuses. Ces monstruosités sont rares et ne paraissent que dans les circonstances où les peuples, livrés aux vents déchaînés, errent parmi les écueils, sans la conscience, cette divine boussole, pour s'orienter.

D'ailleurs, j'ai dit : l'instruction bien entendue. Il y a en effet une manière d'entendre l'instruction qui la fait profiter directement au perfectionnement moral de l'élève. Qu'il me soit permis, pour plus de clarté, d'entrer dans les détails. Nous voici dans une école primaire. Là, on lit; là, on parle. Eh bien, il dépend de l'instituteur de faire de la lecture et de la parole des instruments d'éducation.

Il va sans dire que par la lecture je n'entends pas l'exercice qui a pour but d'apprendre à lire aux enfants.

La lecture dont il s'agit, c'est celle d'une page excellente, de nature à produire et à laisser dans l'âme une impression salutaire. Peut-on douter en effet qu'un bon livre. s'il est bien compris et goûté, n'ait la vertu d'exciter et de développer chez les enfants les sentiments élevés et généreux, de proposer à leur volonté de nobles modèles, de les façonner enfin à l'observance du devoir? Personne ne nierait de bonne foi la pernicieuse influence des mauvais livres : c'est avouer la puissance moralisatrice des bons. D'ailleurs, quoi de plus simple? Qu'un livre nous parle de Dieu, de sa providence, de sa justice et de sa bonté; qu'il nous entretienne de notre âme spirituelle, de son excellence, de ses immortelles destinées; qu'il nous montre la beauté, la sainteté du devoir; qu'il nous décrive les pures joies de la conscience, et l'incomparable prix de la vertu qui, si elle n'est pas le bonheur même, en est au moins la première condition; — ou bien qu'il nous rende attentifs à la famille, au sein de laquelle nous vivons sans trop y songer; qu'il nous en signale les douceurs et les bienfaits, les sacrifices et les vertus, combien est doux le foyer où l'on se recueille, où l'on s'appuie les uns aux autres, et comme la douleur s'émousse, et comme la joie s'avive par la sympathie et la communauté; — ou bien qu'il fasse paraître devant nous la sainte image de la patrie, cette grande famille où l'autre s'abrite, ce vaste foyer où l'autre s'alimente; qu'en nous découvrant ce qu'elle fait pour nous, il nous apprenne ce que nous devons faire pour elle : est-il possible que nous vivions parmi ces im-

pressions, que nous respirions cette atmosphère, sans en être modifiés, relevés et perfectionnés? Et si ce livre est une histoire, surtout celle de notre pays, si c'est une biographie, surtout celle d'un homme de bien, tel que nous devons être tous, ne sont-ce pas là des leçons en actions, qui pénètrent l'enfant d'autant plus qu'elles l'émeuvent, et le transforment par une contagion morale aussi réelle, plus merveilleuse que l'autre?

Mais ces lectures, c'est le maître qui doit les faire. L'enfant ne lirait pas assez bien; il serait distrait par la difficulté et l'effort; ni lui ni la classe ne comprendraient et ne sentiraient comme il est utile qu'ils sentent et comprennent. Donc. que le maître lise lui-même, qu'il lise des morceaux choisis avec soin, faciles à entendre, où l'intérêt qui captive l'attention se joigne à la beauté des sentiments, des pensées et des actions; qu'il lise lentement, nettement; qu'il ajoute au texte l'accent, cette vibration qui se communique de l'âme du lecteur à celle de l'auditeur et les fait battre à l'unisson; qu'il fasse cela, qu'il le fasse avec zèle, avec amour, et j'ose affirmer qu'il trouvera le salaire de sa peine. La semence qu'il aura jetée dans ces jeunes âmes, il la verra lever et fructifier; dans l'enfant que la société lui confie, il verra naître et se développer l'homme et le citoyen qu'elle attend de lui.

Ce que l'instituteur obtiendra par la lecture, il l'obtiendra plus sûrement et plus complètement par la parole. La parole, vivante, animée, a une puissance singulière. En sortant improvisée de nos

lèvres, elle est comme chargée de lumière et d'émotion, et elle illumine les intelligences où elle pénètre, et elle embrase les cœurs dont elle s'empare. Celui qu'une lecture eût laissé incertain et froid, le discours l'éblouit de ses clartés, le transporte de ses flammes. C'est que le discours, la parole, le verbe, c'est la vie même, c'est l'âme même de celui qui parle, une vie supérieure, une âme supérieure, qui se communiquent à la vie et à l'âme de ceux qui écoutent et se les assimilent par un incompréhensible mystère. D'ailleurs, la parole a d'autres avantages. Le livre est ce qu'il est, la parole est ce qu'on veut qu'elle soit. Elle se modifie selon les circonstances qui se présentent, selon les esprits auxquels elle s'adresse, de mille manières, mobile et flexible à l'infini. Elle est prête pour tous les sujets que suscite l'occasion. Que la leçon de géographie amène le nom d'une ville célèbre. ou la leçon d'histoire celui d'un grand citoyen, ou la leçon de morale le mot devoir, elle dit aussitôt quelle est cette ville, quel fut cet homme, en quoi consiste le devoir et combien il doit nous être inviolable Elle se fait plus familière, plus rustique aux champs, plus choisie et plus civilisée à la ville. Elle se fait insinuante pour se glisser dans les esprits fermés, persuasive pour toucher les âmes réfractaires. Elle s'arrête si elle fatigue, se prolonge si elle fixe l'attention, et, passionnée s'il y a lieu, se passionne davantage par l'émotion qu'elle excite. N'est-ce pas un instrument à souhait pour agir sur l'enfant, et concevez-vous un plus puissant, un plus merveilleux moyen d'éducation ?

Mais un maître d'école n'est pas un orateur! — C'est vrai, bien que la première qualité n'exclue pas la seconde. Mais ce que je demande suppose seulement un homme intelligent et honnête. C'est assez d'être intelligent pour décrire, même avec intérêt, une ville ou un site, pour raconter une noble vie, pour définir une grande idée : c'est assez d'être honnête pour s'échauffer au contact du vrai, du beau et du bien, et la chaleur morale, comme l'autre, se propage par un naturel rayonnement. Il ne s'agit pas de rivaliser avec Démosthènes ou Cicéron, avec nos grands orateurs chrétiens. Non, ce sont de petits enfants qui sont là, et si modeste que soit le maître, l'auditoire est plus modeste encore. A ces simples, il faut un homme simple. Quelques phrases explicatives, sans autre prétention que la clarté; de petites notices historiques, biographiques, géographiques, exposées naturellement; de courtes dissertations sur des sujets de morale, dont le bon sens et la conscience fassent tous les frais, il n'en faut pas plus, et je n'imagine pas que cela dépasse la portée de nos dignes instituteurs, de nos excellentes institutrices ; que s'ils éprouvent d'abord quelque difficulté, l'exercice la fera bientôt disparaître. De la bonne volonté naîtra l'habitude, et de celle-ci le talent.

Je vous ai longtemps retenus, Messieurs, à l'école primaire, parce qu'il me semblait intéressant de montrer comment, avec une instruction moins développée, on peut cependant procurer une suffisante éducation. Si cette méthode, que je formulerais : « l'éducation par l'instruction » réussit aux plus

humbles degrés de l'enseignement, il est bien évident qu'elle sera plus féconde dans le milieu plus favorable de l'Enseignement secondaire et supérieur. Laissez-moi m'y oublier un instant, ma thèse ne pourra qu'y gagner plus de solidité avec plus de clarté.

On fait bien des reproches à notre jeunesse contemporaine, et malgré ma partialité pour elle, je n'oserais dire qu'elle ne les mérite pas, plus ou moins. On l'accuse de prosaïsme, de sécheresse, d'incapacité esthétique; on la dit blasée sur tout, positive, pratique plus sensible aux faits qu'aux idées, aux intérêts qu'aux principes, raisonnante, dédaigneuse, froide, glacée, sans ardeur dans l'âge des ardeurs, sans flamme dans la saison des flammes. — Eh bien, à ce mal il y a un remède à la portée des professeurs, un remède que le programme des études classiques leur met dans la main. L'admiration, l'enthousiasme du vrai et du beau, les émotions poétiques, artistiques, tous les sentiments de cet ordre, ils peuvent les cultiver, les développer dans leurs élèves sans grand effort, sans grand changement à la routine. Les ouvrages de l'antiquité ne sont-ils pas des chefs-d'œuvre incomparables? Au lieu d'apprendre seulement à l'élève à mettre la phrase française à côté de la phrase latine ou grecque, qu'ils s'attachent à sentir eux-mêmes et à lui faire sentir la triple beauté des sentiments, des pensées et des expressions; si elle lui demeure cachée, qu'ils écartent tous les voiles; qu'ils la lui rendent manifeste, brillante, éclatante; qu'ils l'en pénètrent, l'en illuminent; qu'ils l'échauffent,

qu'ils le transportent au contact du feu sacré. En un mot, qu'ils lui communiquent la divine étincelle, et la statue s'animera, et le vieillard de dix-huit ans renaîtra à la jeunesse, aux belles illusions, aux nobles chimères, aux espérances enivrantes. Au lieu d'un pédant ou d'un ignorant désabusé avant l'expérience, ils auront créé une jeune âme inspirée, ailée, toute prête à s'élancer dans l'inconnu de la vie, dans l'infini du temps et de l'espace.

On dit que nos enfants sont devenus d'assez mauvais enfants, que, gâtés par des parents trop tendres, ils ont perdu le respect, que les pieuses affections domestiques s'éteignent dans les cœurs en proie à l'impatience de la vie et à la violence des passions, que nous sommes à la veille de la nuit sans aurore et du chaos final. Je suis loin de partager ce pessimisme, qui n'est pas toujours désintéressé, mais je suis d'avis qu'on ne saurait trop cultiver l'amour filial, le respect filial, tout ce qui fait la famille forte, sans cesser d'être douce. — Eh bien, les professeurs peuvent encore beaucoup ici, s'ils veulent. Nous ne sommes plus au temps où les lettres grecques et latines régnaient seules dans nos études classiques. Elles ont été invitées à faire une large place à notre littérature, comme en général aux littératures modernes (on peut même les trouver envahissantes). Or, les lettres françaises, les lettres modernes, inférieures par d'autres endroits aux lettres anciennes, les surpassent par celui-ci : elles se sont pieusement inclinées devant la famille, devant ses chères affections ; elles se sont pour ainsi dire imbibées, saturées de cet esprit

de famille, de ce doux amour domestique, qui est le trait particulier, la saveur et l'honneur de notre civilisation chrétienne. J'invite nos maîtres à s'inspirer des lettres chrétiennes, pour inspirer à leur tour à l'écolier tous ces nobles et beaux sentiments, qui sont la meilleure partie du cœur humain, le principe du bonheur individuel, en même temps qu'un élément de stabilité et de prospérité pour nos sociétés, trop souvent agitées des secousses révolutionnaires. Car en méritant bien de la famille, ils auront cette fortune de mériter bien de la Patrie, ces deux intérêts étant solidaires et essentiellement inséparables.

Je viens de prononcer un mot sacré : la Patrie. Hélas ! c'est notre plus grande misère de ne pouvoir, à l'heure actuelle, penser à notre chère Patrie sans amertume. Qu'avons-nous fait de cette cause sainte entre toutes ! Ne l'avons-nous pas prostituée aux pires ambitions, exposée à tous les périls, à toutes les hontes; et le patriotisme ne s'est-il pas trouvé réduit à ne plus oser s'appeler de son nom, depuis que des esprits dévoyés en ont fait un cri de guerre. — Eh bien, il dépend des maîtres d'élever la jeunesse dans de meilleurs sentiments. L'histoire des peuples de l'antiquité, et surtout l'histoire de notre généreux peuple français leur seront ici d'un merveilleux secours. Chez les Grecs, chez les Romains, la famille paraît peu, mais comme la cité, c'est-à-dire la patrie, est haut placée, et comme les individus s'effacent devant elle, ne vivent que pour elle comme ils ne vivent que par elle ! Voilà de beaux exemples à faire admirer, à faire goûter de notre jeunesse ! Et quant

à notre grande nation française (j'ai dit grande, et je ne m'en dédis pas : elle l'a été, et elle le sera), que, laissant là les rois, qui ne sont que des accidents, les professeurs montrent à l'élève la nation elle-même ; qu'ils la lui montrent grandissant de siècle en siècle, de vicissitudes en vicissitudes, de révolutions en révolutions (car elles sont de tous les temps, sous des formes différentes) ; qu'ils la lui montrent se développant, se fortifiant et s'élevant par l'effort, le travail et la souffrance, s'honorant non seulement par ses capitaines, mais par ses hommes de génie dans tous les genres ; non seulement par ses succès, mais par sa patience dans les revers ; non seulemsnt par ses qualités éclatantes, mais par ses vertus modestes et chrétiennes. et ils lui feront aimer et bénir cette grande personnalité sociale qui est la France, et ils amasseront pour elle dans son cœur tant de respect et de piété, tant d'admiration et d'amour, qu'il en viendra finalement à ne plus concevoir d'autre parti que celui de la France, d'autre intérêt que celui de la France, et d'autre manière de vivre que de vivre pour la France !

Voilà comment je conçois l'éducation dans l'Université. C'est une tâche ardue, de longue haleine, mais elle est belle, elle est glorieuse et digne de tout point de tenter les jeunes hommes que l'Université s'honore d'avoir formés, et qu'elle est justement fière de nourrir dans son sein.

III.

Ni l'instruction ni l'éducation ne vont sans la Discipline. Une discipline forte est la condition nécessaire d'un enseignement fructueux. Celui qu'on appelle à l'école l'instituteur, au lycée le professeur, son vrai nom est : le Maître. S'il n'est pas le maître dans toute l'étendue et l'énergie de ce terme, — le maître des corps, pour imposer le silence, — le maître des esprits, pour imposer l'attention, — le maître des âmes, pour imposer la sympathie, il ne produit rien, il est non avenu, il n'est pas. Point de silence : il n'est pas entendu ; point d'attention : il n'est pas compris; point de sympathie : il n'est pas goûté. Il perd sa peine en face d'élèves qui perdent leur temps. C'est pour lui qu'a été faite la parabole du semeur qui sème parmi les pierres et les ronces.

Telle est l'importance de la discipline Elle ne supplée ni le savoir, ni le talent : elle marche devant eux, pour leur ouvrir et aplanir le chemin

Nécessaire dans les écoles, elle ne l'est pas moins dans les familles, où l'enfant commence de vivre et de se développer ; de sorte que, avant la discipline scolaire, il y a la discipline familiale; et, comme celle-ci précède celle-là, elle lui est, suivant sa qualité, un secours ou un obstacle.

Voulez-vous me permettre, Messieurs, d'esquisser d'abord l'histoire de la discipline au foyer, elle éclaircira l'histoire de la discipline à l'École.

Je lis dans mon Dictionnaire : Les verges « sont de menus brins de bouleau, d'osier ou de genêt, avec lesquels on fouettait autrefois les criminels, et on fustige encore les enfants aujourd'hui ».

Ces menus brins de bouleau, d'osier ou de genêt, qui n'étaient probablement pas toujours si menus, ont constitué, pendant des siècles et des siècles, tout l'art de la discipline chez les parents, comme chez les justiciers. Car vous aurez remarqué, en lisant la définition ci-dessus, qu'on infligeait le même traitement aux criminels et aux enfants, sauf la main qui frappait, et la vigueur avec laquelle elle frappait, soit que l'on considérât les criminels comme des enfants, ou plutôt les enfants comme des criminels. Peut-être aussi n'était-ce qu'une économie d'imagination qu'on avait voulu faire. Toujours est-il qu'on trouve la peine du fouet employée par la Justice chez tous les peuples dès la plus haute antiquité. Chez les Romains, on ne l'appliquait guère qu'aux esclaves ; il était rare que l'on prit la liberté de fouetter un citoyen. Des anciens, elle passa aux modernes. En France, avant 89, la peine du fouet avait deux degrés. Il y avait le *fouet proprement dit* pour les criminels de basse extraction. Ceux-là étaient battus de verges sur les épaules nues, publiquement, dans les carrefours des villes, et par le bourreau. C'était infamant. Il y avait le *fouet sous la custode,* comprenez sous le porche de la prison, sans témoins, administré par le geôlier. Être fouetté ainsi était sans doute désagréable, surtout quand le geôlier avait la main lourde, mais point déshonorant. Les délits de chasse

étaient particulièrement passibles de ce genre de fouet. De sorte que, si nos institutions pénales n'avaient pas changé, nos beaux jeunes hommes qui s'en vont si fièrement en chasse le matin, et s'égarent parfois sur une propriété *gardée,* pourraient bien au retour....., mais écartons cette image désobligeante. La Révolution, qui a eu quelques bonnes inspirations, a eu celle d'effacer de nos Codes la peine du fouet sous toutes les formes. — J'ai lu qu'elle subsistè dans plus d'un pays plus ou moins voisin et plus ou moins civilisé, et que là les verges, démesurément grandies et grossies, ont un aspect formidable; mais chut! Ce sont choses à se dire tout bas, d'oreille à oreille, de peur d'ennuyer des Amis.

Le fouet appliqué aux enfants, employé comme méthode disciplinaire par les pères et mères, n'est pas moins antique que l'autre. Cette petite infamie a les mêmes titres de noblesse que la grande. Les premières verges sont contemporaines des premières familles. Les enfants du vieil Orient paraissent bien avoir été fouettés par les parents du vieil Orient. En Grèce, à Rome, cet usage est encore moins contestable, nul doute que les Grecs et les Romains n'aient fouetté leurs enfants,comme ils fouettaient leurs criminels. Si j'étais plus versé dans la littérature comique de ces deux peuples, ou si j'avais la fantaisie de me procurer une érudition de circonstance, je pourrais égayer cette page de quelque scène drolatique dans une chambre de Rome ou d'Athènes, car ces choses ont le privilège de faire rire, bien qu'à la réflexion elles fussent plutôt lamentables. Mais arrivons aux modernes.

Sans tâtonner dans cette nuit du moyen âge où, la passion aidant, il est si malaisé de voir les choses sous leurs vraies couleurs, et les hommes sous leur vrai jour, nous trouvons les verges en plein triomphe aux siècles où la lumière commence de se faire, aux XVe et XVIe. Aujourd'hui, quand nous pénétrons dans un foyer qu'a visité cette bénédiction d'avoir des enfants, ce que nous y voyons, ce sont des jouets ingénieusement travaillés; ce qu'on y voyait alors, c'était un faisceau de verges. Ce que nous y entendons aujourd'hui, c'est un gazouillis de petits oiseaux ; ce qu'on y entendait alors, c'étaient des cris et des grincements. Y avait-il chez nos dévots aïeux, comme on en voit dans les parloirs des couvents, de pieuses inscriptions ? Elles devaient se résumer en une seule, interprétée en un sens pédagogique : — *Timor domini initium sapientiæ,* la crainte des verges est le commencement de la sagesse. Les verges, en ce bon temps, initient l'enfant à la sagesse, comme elles maintiennent l'homme dans le respect des lois et des pouvoirs constitués.

Il faut croire que l'Église n'était pas alors ennemie des verges (l'est-elle maintenant ?). Les *Bibles historiales* semblent du moins l'indiquer. Les miniaturistes se plaisent à y représenter à chaque page des verges menaçantes : tantôt elles sortent d'un nuage chargé d'éclairs ; tantôt des mains moins symboliques les brandissent, terribles. Il y a de *Petites heures à l'usage de Chartres,* où l'on voit, fort bien dessinée, une fessée scolastique, avec cette légende : « Et doulx devient l'enfant quant a douze ans. »

Cependant, même en cette omnipotence des verges au XVIe siècle, il y a des parents récalcitrants qui, usant d'une autre méthode, épargnent leurs enfants. Montaigne nous confie qu'il n'avait été fouetté que deux fois. « On m'a ainsi eslevé : ils disent qu'en tout mon premier âge, je n'ay tasté des verges qu'à deux coups, et bien mollement. » Lui-même n'avait pas fouetté une seule fois le seul de ses enfants qui eût assez vécu pour pouvoir l'être. « J'ay deu la pareille aux enfants que j'ay eu : ils me meurent tous en nourrice, mais Léonor, ma seule fille qui est eschappée à cette infortune, a attaint six ans et plus, sans qu'on ayt employé à sa conduicte et pour le châtiment de ses fautes puériles (l'indulgence de sa mère s'y appliquant aysément), aultre chose que paroles, et bien douces ». Et il ajoute avec noblesse : « J'eusse été beaucoup plus religieux encores en cela envers des masles, moins nays à servir, et de condition plus libre : j'eûsse aimé à leur grossir le cœur d'ingénuité et de franchise. »

Le XVIIe siècle, qui n'a fait que régler et perfectionner le XVIe, ne pouvait se montrer hostile à l'emploi pédagogique des verges. Celles-ci continuent de fleurir sous le règne de Louis XIV, au grand ennui des enfants de cette glorieuse époque. Il est même à supposer que les parents n'y allaient pas de main morte, puisque Lafontaine, qui avait eu trop de distractions maritales pour pouvoir fonder une famille, avait éprouvé le besoin de protester, et l'avait fait en ce joli vers : « Tout père frappe à côté ». Il est vrai que Lafontaine, qui avait pris parti contre

Descartes en faveur des animaux, se devait à lui-même d'élever la voix contre les amateurs des verges en faveur des enfants.

Mêmes us et coutumes au siècle suivant. Le siècle des lumières et de la philosophie n'en est pas moins le siècle des verges. Rousseau, qui ne fut fouetté qu'une fois, mais d'importance, quoique par une demoiselle très douce, le savait bien. Locke qui, en sa qualité d'anglais, devait l'avoir été souvent, le savait mieux ; et il a pris soin de constater que de son temps le fouet était l'*Ultima ratio parentum*. Voici en effet ce qu'il écrit : « La voie commune et abrégée pour corriger les enfants, ce sont les châtiments et les verges, unique ressource que connaissent et imaginent d'ordinaire ceux qui président à leur éducation ».

Quant au XIXe siècle....., Messieurs, nous en sommes tous, et quoique peu nombreux dans cette salle académique, nous sommes d'âges assez différents pour représenter plusieurs générations. Nous n'avons donc pas besoin de chercher dans les livres ; il nous suffit d'interroger nos souvenirs intimes pour savoir la fortune des verges dans ce temps-ci.

Dans mon enfance, il y avait encore des verges dans bien des maisons. Je me souviens d'avoir quelquefois contemplé le monstre assez mélancoliquement. Mais, si je ne me trompe, le monstre n'était là que pour la montre. On s'en servait bien moins pour sévir que pour intimider, en le désignant du doigt, ou tout au plus en lui imprimant quelques mouvements inquiétants. — Je parle, bien entendu,

des verges françaises. Dans les pays du knout et de la bastonnade, les parents doivent en faire un usage moins platonique. La libre Angleterre elle-même n'est peut-être pas très libérale à cet endroit. Il m'est arrivé, dans ma jeunesse, de voir une mère anglaise, pour une tasse cassée par mégarde, crier à son enfant: « Venez ici, Johny, déshabillez-vous », et fouetter l'innocent à la manière d'une personne qui a le bras dispos, et l'humeur peu sentimentale. Mais, en France, je le répète, du temps que j'étais enfant, les verges étaient moins un châtiment qu'un épouvantail.

A l'heure qu'il est, — qu'en dites-vous, Messieurs? — il me semble qu'elles sont en train de n'être plus rien du tout. Depuis quelques jours, songeant à écrire ces lignes, je me suis mis en campagne. Partout où je suis allé, j'ai promené autour de moi des regards très indiscrets, cherchant obstinément ces menus brins de bouleau, etc., et je n'ai aperçu nulle part même l'ombre du moindre brin de bouleau, etc. J'ai poussé l'inquisition j'usqu'à interroger quelques bébés : « Mon petit ami. où sont donc les verges? » Les verges étaient de l'hébreu pour le petit ami! D'où je prends la liberté de conclure que les verges s'en vont, ou plutôt s'en sont allées, comme tant d'autres choses. *Sic transit*..... Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que quelques mois après cette effroyable guerre, dans une nombreuse et pieuse assemblée, j'ai entendu un orateur très chrétien pleurer des larmes de désespoir sur la disparition des verges et l'abolition du fouet. C'était, selon lui, la

grande cause de notre décadence et de nos révolutions, deux choses qui n'en font qu'une, comme chacun sait, et il s'écriait éloquemment : « Vous ne fouettez plus, Mesdames, voilà d'où vient tout le mal! Refouettez, et vous verrez la France se relever; ayez des verges dans vos maisons, et nous ne verrons plus de chassepots dans les rues (phrase textuelle, et qui porte sa date).

C'est en plein règne de cette discipline domestique, dans ce milieu quelque peu brutal, que l'Université fut appelée à se poser, s'organiser, s'outiller disciplinairement. Elle n'avait pas seulement le mauvais exemple séculaire des familles, elle avait l'exemple pire encore des écoles de tous les degrés et de tous les temps. Car si toutes les familles ont fouetté avec conviction, toutes les écoles jusqu'à nos jours, rivalisant de zèle, ont fouetté avec ferveur. Les verges, le fouet, les châtiments corporels : voilà le bilan scolaire du passé. J'ai dit que l'exemple des écoles était pire. Un pédagogue n'ayant pas les entrailles d'une mère ou d'un père, n'en pouvait avoir la modération. Il ne frappait pas *à côté,* suivant le mot de Lafontaine, et, non content de viser juste, il y joignait la force. La justesse et l'energie du coup ne durent pas suffire longtemps. Il est dans la nature de la violence d'engendrer la violence, la colère s'y mêlant, et une fois entré dans la voie des sévices, on ne s'y arrête plus. De bonne heure, les verges se transformèrent. Elles devinrent la férule. L'école eut ainsi son instrument de torture, comme la famille avait le sien.

Je ne saurais dire l'heure de l'apparition de la férule dans l'histoire de l'enseignement, je ne suis pas assez savant, mais elle a l'honneur de figurer dans un vers de Juvénal, qui avait eu maille à partir avec elle : « *Et nos ergo manum ferulæ submisimus* ». Juvénal ne la décrit pas, on voit seulement que l'odieuse machine s'en prenait à la main de l'enfant, au risque de briser ce délicat organe, que la nature semble avoir formé avec une si tendre attention. Si Juvénal parle peu de la férule, je connais quelqu'un qui en peut parler davantage, la main qui trace ces caractères ayant eu le désagrément de se rencontrer avec elle, il y a beau temps de cela, chez les *Frères de la Doctrine chrétienne,* que le peuple, qui a le sentiment du pittoresque, appelait alors « Les grands chapeaux » (1). Je la vois encore cette abominable férule, il me semble même que je la sens encore. Je vous la présente dans toute son horreur. Une longue lanière formée de plusieurs épaisseurs de cuir cousues ensemble, avec, à l'extrémité, un renflement semé de nœuds et de bourrelets, afin de rendre le choc plus douloureux. La manière de s'en servir? Le Frère, dressé sur les marches de la chaire, l'enfant tenant sa pauvre main tendue, saisissait la lanière

(1) Ils portaient les grands tricornes qu'ils portent encore aujourd'hui, mais étaient seuls à les porter ; les prêtres de notre diocèse se coiffaient alors, comme de simples laïques, du solennel chapeau haute forme. — Qu'on ne croie pas, parce que j'ai été *férulé*, que je fûsse un élève indiscipliné ; j'avais la mauvaise mémoire qui m'a desservi toute ma vie, et on me punissait de l'avoir.

par l'extrémité inoffensive, et frappait avec la bestialité d'un fauve. Ce « grand chapeau » était très spirituel, il avait baptisé sa férule « la Mignonne ». Une éternité s'est écoulée depuis lors, je n'eus jamais de fiel contre qui que ce soit, mais je ne saurais penser à ce sauvage (les enfants l'appelaient « le Sauvage ») sans indignation.

Sauvage, il l'était, mais pas plus que les autres *Frères de la Doctrine chrétienne,* pas plus que tous les pédagogues, les régents, les pédants de toute robe et de toute couleur depuis le Déluge. A deux ou trois reprises, dans le cours des siècles, un Sage essaie de mettre un frein à ces fureurs scolaires, de discipliner cette discipline. Bab, le Mahomet des Babys de la Perse, dit : « Si tu veux être au nombre des fidèles, ne frappe pas ton écolier avant l'âge de cinq ans passés ; ne frappe pas sur la chair, sans qu'un vêtement la protège ; ne frappe pas plus de cinq coups ». Un autre Sage, plus sage, Montaigne, réclame l'abolition des verges dans l'école comme dans la famille, à plus forte raison dans l'école. Le « bon Rollin » n'eût pas mérité ce glorieux surnom s'il n'eût pas énergiquement protesté contre l'usage des châtiments corporels. Mais ce sont voix aussi vaines que généreuses, et qui se perdent sans écho dans le bruit des plaintes et des gémissements des écoliers. Lisez cette peinture de la barbarie disciplinaire du XVI[e] siècle ; elle est universellement vraie jusqu'à notre époque « Cette police de la plupart de nos collèges m'a toujours despleu..... C'est une vraie geaule de jeunesse captive... Arrivez-y sur le poinct

de leur office; vous n'oyez que cris, et d'enfants suppliciez, et de maistres enyvrés de leur cholère. Quelle manière pour éveiller l'appétit envers leur leçon, à ces tendres âmes et craintifves, de les y guider d'une trongne effroyable, les mains armées de fouets! Inique et pernicieuse forme » (Montaigne, *Essais,* t. I, ch. xxv)!

Je le répète, « cette inique et pernicieuse forme » a persisté en France jusqu'au seuil de notre XIX[e] siècle. C'est le grand honneur de notre Université de lui avoir dès la première heure opposé une infranchissable barrière. Infranchissable? je ne veux rien dissimuler. On comprend que des habitudes si invétérées n'ont pu céder absolument à la première injonction. Tous les parents ne sont pas devenus doux au même moment, tous les maîtres ne sont pas devenus débonnaires au même instant. Il y a eu çà et là des résistances, les unes timides et comme honteuses d'elles-mêmes, les autres obstinées et arrogantes. La raison n'en était pas toujours dans la brutalité personnelle des récalcitrants, mais cette méthode disciplinaire était plus commode et plus expéditive, donc préférée. Vous aurez remarqué la phrase expressive de Loke : « La voie commune et *abrégée* pour corriger les enfants, ce sont les châtiments ». Familles et Pouvoirs publics ont cessé de goûter cette voie abrégée. Familles et Pouvoirs publics ont compris que la dignité humaine doit être respectée dès le commencement de la vie, si l'on veut qu'elle en soit le caractère auguste jusqu'à la fin. Dans l'Université

de France, on n'entend ni pleurs de douleur, ni cris de colère ; elle marche dans sa voie en silence, comme la terre dans les chemins de l'espace. Une règle qui impose le respect de l'homme dans l'enfant a été posée, et elle règne souverainement. Malheur à qui l'enfreint ou l'enfreindrait !

Il appartenait à notre noble France d'entrer la première dans cette voie, et de s'y maintenir résolument. J'ai dit la première; elle y est encore seule. Partout, hors de chez nous, c'est toujours l'ancienne discipline, la discipline qui frappe, et blesse encore plus l'âme que la chair. Et cette discipline, attaquée, se défend, se défend et l'emporte. A de timides tentatives de réformes, les maîtres répondent hardiment par une triomphante levée de férules. En Prusse, le pays de la force supérieure au droit, je m'en étonnerais moins. En mai 1899, le Ministre de l'Instruction publique avait songé à restreindre l'usage des peines corporelles dans les écoles. Les écoles se soulèvent. Le Ministre bat en retraite. Les peines corporelles restent maîtresses du terrain. Mais elles sont bonnes personnes et consentent à n'être administrées qu'après la classe finie et devant les élèves assemblés. Bon pour la Prusse; mais la Suisse, le pays de la liberté et de la démocratie ! Je gémis de l'avouer, mais la Suisse vogue à pleines voiles dans les eaux prussiennes ! Le canton de Berne est en feu. Le Directeur de l'Instruction publique a eu cette inspiration infernale de juger qu'il est messéant de fouetter devant ses pairs un futur citoyen de la République. Il a osé rédiger un Rapport en ce sens. Instantané-

ment, tous les instituteurs sont debout! Un seul homme! Ils votent une Résolution où on lit cette phrase menaçante : « Les rapports entre la Direction et le corps enseignant se sont envenimés au point de compromettre sérieusement leur action commune sur le terrain scolaire. Nous laissons nos autorités et notre peuple juger la portée de cette situation ». Si j'avais l'honneur d'être citoyen bernois, je demanderais un referendum. Il n'y a que le peuple suisse tout entier qui puisse trancher la formidable question de savoir si les enfants continueront ou ne continueront pas d'être fouettés dans le canton de Berne.

Donc, dans l'Université française, pas de verges, pas de férules, pas de torture. L'enfant respecté! Le jeune homme respecté! L'un et l'autre traités comme des candidats à l'humanité, des candidats qui ont en germe, en bouton, toute la floraison, toute la fructification qui les feront des personnes morales et sociales, responsables devant Dieu et leurs semblables. — Oui, mais comment gouverner cette enfance, cette jeunesse, sous ce franc et libéral régime?

D'abord, dans quelle mesure l'enfant est-il ou n'est-il pas gouvernable?

J'ai lu beaucoup de jugements sur les enfants, et pas un qui m'ait satisfait. Ils se résument en deux thèses contraires. Thèse optimiste : tous les enfants naissent bons; la nature fait bien tout ce qu'elle fait. Thèse pessimiste : tous les enfants naissent mauvais; l'espèce humaine est gâtée *ab ovo*. Deux erreurs. La vérité, c'est que, des enfants, les uns naissent bons,

parce qu'ils apportent en héritage les qualités de leurs parents, bons eux-mêmes ; c'est que les autres naissent mauvais, parce qu'ils apportent en héritage les défauts de leurs parents, mauvais eux-mêmes. L'hérédité psychologique n'est pas plus contestable que l'autre. Mais quand un enfant est bien né, si on l'élève bien, je ne vois pas comment il deviendrait vicieux. J'admets la tache originelle, puisqu'on le veut, mais cette tache lavée, un enfant bien né et bien élevé est blanc comme le lys des champs. On parle beaucoup d'enfants menteurs : je n'en ai pas encore rencontré qui le fûssent spontanément. La plupart du temps, quand les enfants mentent, c'est qu'on leur a appris à mentir, soit en mentant devant eux, soit en les accusant à tort de mensonge, ce qui est une excellente manière de leur en donner la notion et la tentation. Il y a des enfants gourmands : je ne dis pas non; la plupart le sont devenus par la faute des parents, qui se sont fait un jeu d'exciter et de caresser leurs palais par des friandises. Il y a des enfants orgueilleux : peut-être ; la plupart ne le seraient pas, si on ne les eût follement flattés, en s'extasiant sur leur beauté, leur esprit, leur haute naissance, et le reste. Bref, mettez à part les enfants qui ont eu le malheur d'hériter des vices paternels ou maternels, ou de recevoir une éducation défectueuse, les autres sont la droiture même, la sobriété même, la modestie même. Il dépend des parents qu'ils restent tels.

Voilà mon opinion sur les enfants. Je tenais à la dire, ne fût-ce que pour venger ces adorables petits

êtres, trop calomniés par des personnes qui en parlent sans les avoir bien observés. Mais il reste trois choses que je ne puis vouloir nier : 1° il est des enfants vicieux du fait de leur naissance; 2° il est des enfants vicieux du fait de leur éducation; 3° les enfants qui ne sont gâtés ni par leur naissance, ni par leur éducation peuvent encore avoir leurs erreurs passagères et leurs fautes fugitives. D'où l'intervention nécessaire de la discipline. Quelle discipline, l'ancienne étant répudiée, comme elle doit l'être?

Il y a le système répressif, il y a le système préventif, tous deux usités dans l'Université, le premier trop, le second pas assez.

Vous savez, Messieurs, en quoi consiste le système répressif, nous l'avons tous subi, comme élèves, et quelques-uns appliqué, comme professeurs. Le maître fait sa classe comme il croit de son devoir de la faire, et, quand un élève commet une faute, inflige une punition. Cette punition, d'ordre moral, et point blessante, ni moralement, ni physiquement, varie en sévérité, suivant la gravité du délit, et en nature suivant son caractère. La plus fréquente, sans être la plus fâcheuse, est Sa Majesté le Pensum; la plus fâcheuse, mais plus rare, est la privation de sortie. Je dois, entre ces deux extrêmes, une mention à ce qu'on appelle à Paris le piquet, à ce qu'on appelait de mon temps au Lycée de Caen les arrêts. Or, ces divers châtiments, quelquefois nécessaires, ont tous de très regrettables inconvénients.

J'ai dit Sa Majesté le Pensum, parce qu'il est roi au Lycée. A moins qu'on ne l'ait découronné, mais je ne

crois pas. C'est la punition quotidienne. Je n'ai pas connu de professeurs qui crûssent pouvoir s'en passer un jour. « Vous copierez cinq cents lignes », ou bien « dix pages dans la grammaire grecque ». C'est ainsi qu'on fait rentrer dans l'ordre l'élève qui en est sorti. Or cette manière de le faire rentrer dans l'ordre est tout simplement absurde. Le pensum est un travail mécanique qui, loin de profiter à l'esprit, l'engourdit par la fatigue et l'hébète par l'ennui. Outre qu'il prend la place du travail utile, car tandis qu'on transcrit des lignes ou des pages, on ne fait pas autre chose. Il en est du temps comme de l'espace : ni celui-ci ne peut loger deux corps dans le même endroit, ni celui-là deux occupations dans le même moment. Les occupations ont aussi leur *impénétrabilité*. J'ai connu des professeurs qui imposaient des pensums de dimension à remplir plusieurs jours, et ne permettaient la rentrée en classe qu'après le pensum fait. Cela pouvait satisfaire un élève ennemi de la classe; cela devait exaspérer les parents, incapables de goûter cette façon d'enseigner.

La privation de sortie est la punition exceptionnelle, et qui, sauf erreur, pour être définitive, doit être ratifiée par le proviseur. Cette précaution n'est pas inutile. Le proviseur est calme, quand il juge; le professeur peut être irrité, quand il sévit. Or la privation de sortie est une mesure extrêmement grave. Elle sépare plus complètement de la famille l'élève qui en est déja trop séparé par l'internat. Il y a beaucoup à rabattre des critiques courantes de l'internat. Il est de mode et de bon goût de rappeler, en

les maudissant, les années passées dans ces geôles sans air, sans soleil, sous des maîtres implacables, dans une oppression dégradante, qui anémie le corps, étouffe l'intelligence, ôte à l'âme son ressort et sa vertu. Quelques uns de nos meilleurs écrivains contemporains donnent à plein dans ce travers. Il ne paraît pas cependant que l'internat leur ait été si pernicieux; et je jurerais que, dans l'intimité et la sincérité de leur conscience, ils regrettent quelquefois ces années de *carcere duro*. Mais l'internat, qui n'en peut mais, a contre lui cette chose déplorable : la famille absente. Il faut donc y regarder, non pas à deux fois, mais à dix, avant d'ajouter à cette absence. et, si j'étais professeur ou proviseur, je me résignerais difficilement, les jours de congé, à retenir un enfant ou un jeune homme loin du foyer. si salutaire, si nécessaire, où l'on respire cette saine et fortifiante atmosphère imprégnée des sentiments les plus doux et les meilleurs.

Être au piquet, ou aux arrêts, c'est passer le temps de la récréation planté debout contre un arbre ou un mur, sans permission de s'en écarter. Ce châtiment, pas très dur, a le défaut d'immobiliser le délinquant, précisément à l'instant où il a le plus besoin de mouvement. Les récréations suivent, non sans dessein, les classes et les études. c'est-à-dire des heures de travail et d'application dans une attitude invariable. Alors les muscles ont besoin de se détendre, la poitrine de se dilater, l'organisme de s'agiter. Enchaîner la liberté, nécessaire à ce moment, c'est braver l'hygiène.

Vous voyez combien est regrettable le système répressif. Il n'est que rarement nécessaire, et si on l'emploie souvent, c'est qu'il est commode. J'ai déjà rappelé le mot de Locke à propos des châtiments corporels : « c'est la voie abrégée ». Le système répressif est la voie abrégée de la discipline morale. Le système préventif est la voie longue, mais il s'impose absolument, parce qu'il est irréprochable en soi, en même temps que plus efficace et plus moralisateur.

Il suffit de le décrire pour en montrer l'excellence.

D'abord, les parents ont le devoir d'y prendre part, en faisant deux choses, qu'ils font rarement, ou très incomplètement. Il faut qu'ils se donnent la peine d'envoyer à l'école des enfants bien élevés. Il faut qu'ils s'attachent à seconder et à fortifier l'action du maître en s'y associant. Des enfants point gâtés, et qui derrière le maître sentent le père et la mère qui l'appuient de leur autorité, seront attentifs et dociles. La discipline se fera toute seule. Mais les parents ont en général d'autres procédés. Ils laissent chez eux l'enfant en une liberté voisine de la licence, et quand il arrive en classe amplement nanti de mauvaises habitudes, qui rendent la discipline préventive impossible, et la répressive nécessaire, croyez-vous qu'ils se fâchent contre ce garnement ? Jamais de la vie : c'est le maître qui a tort; et les plaintes de l'élève, qu'il faudrait au moins réprimander, trouvent un écho complaisant dans le cœur d'une mère aveugle et d'un père inconsidéré. D'où vous voyez qu'il ne dépend pas toujours du maître d'user de la discipline

préventive ; les parents le condamnent à la répression, qui leur fait jeter les hauts cris.

Lorsque par hasard les parents sont tels qu'ils doivent être, le maître, qui peut prévenir, a le devoir de prévenir. La tâche est délicate, compliquée, et il faut qu'il y mette autant d'intelligence que de bonne volonté. Un premier point à noter : ne pas exagérer la discipline. Il est clair comme le jour qu'il faut dans une classe de la discipline, il n'est pas moins clair qu'il n'en faut pas trop. Il en faut juste dans la mesure nécessaire pour que le maître enseigne devant une classe attentive; tout ce qui dépasserait cette mesure serait excessif. Pas besoin que les élèves se tiennent jusqu'à la fin dans la même posture. Pas besoin qu'ils ne puissent tourner la tête, remuer bras ou jambes. Pas besoin qu'ils ne puissent tousser ni respirer. En imposant un tel joug, on met les enfants dans une de ces deux nécessités : ou le secouer, ou se laisser comprimer jusqu'à l'annihilation. Ne me dites pas, je vous prie, qu'en réclamant contre une discipline immodérée, je me bats contre des moulins. Si vous n'avez pas connu cette discipline, je vous en félicite; moi, je l'ai connue, et j'ai eu lieu de m'en plaindre. Je le vois encore dans les brumes de mon passé, ce professeur-là. Taille moyenne, droit comme un i, raide comme de l'acier, une figure de camée, dont il était fier, des lunettes sur un long nez, une voix sonore, qu'il faisait ronfler, et dont il écoutait le ronflement avec satisfaction : il exigeait un silence absolu, une immobilité absolue, des élèves-statues. Tout à coup, il s'interrompait : « Je crois avoir

entendu un léger bruit », ou : « je crois avoir entrevu un léger mouvement ». Malheur à l'auteur du léger bruit ou du léger mouvement s'il était découvert ? Ce savant maître n'avait pas d'autre préoccupation. La discipline n'était pas pour lui un moyen, c'était le but. C'était sa vanité, sa gloire. On ne le quittait pas instruit, on le quittait pétrifié. Il fallait trois mois au moins pour recouvrer l'élasticité et la souplesse de la vie. — Nommé, à quelques années de là, professeur de philosophie. dans le même lycée où j'avais commencé de l'apprendre. j'eus le plaisir d'être le collègue de mon ancien maître; c'était toujours le même pédant. avec cette différence qu'il me paraissait aussi ridicule qu'il m'avait paru terrible.

Ne pas faire de la classe une géhenne, ai-je dit; n'en pas faire un ennui, ajouterais-je. Un ennui de deux heures, deux fois par jour, est chose terrible, et qui peut induire à mal des enfants, des jeunes gens, à qui la nature fait un besoin de l'agitation et de la distraction. Et comment rendre la classe agréable, car il faut qu'elle soit agréable, il n'y a pas à dire. En variant les exercices, en faisant aux élèves une part d'activité au moins égale à celle du maître, en l'abrégeant (je vais dire comment) en cas de nécessité. On connaît le vers : « L'ennui naquit un jour de l'uniformité » ; il naîtrait infailliblement d'une correction de devoirs indéfiniment prolongée. Un professeur qui, aimant à parler, parlerait sans cesse, et condamnerait les élèves à un mutisme perpétuel, les forcerait de se procurer un dédommagement en laissant leur intelligence vagabonder. J'ai connu un professeur de

philosophie qui procédait de la manière suivante. Il se gardait du monologue comme du feu ; bon gré malgré, il fallait que les élèves parlent à leur tour. Il avait remarqué qu'ils sont aussi avares de leurs paroles, interrogés par le maître, qu'ils en sont prodigues entre eux. Son but était double : leur apprendre à parler, en les occupant. La première heure était une leçon, la seconde une discussion. Tout le monde y prenait part, plus ou moins. La question de la veille ou du jour était tournée et retournée en tous sens. Si l'attention languissait, une objection du professeur, et au besoin un paradoxe, la ranimait. On ne se refusait ni aux digressions ni aux anecdotes. On fuyait le pédantisme, on s'ingéniait à mettre de la gaîté dans la controverse. Dans les cas extrêmes, on clôturait les exercices scolaires une demi-heure avant la sortie par une lecture assez bien choisie pour instruire et former l'esprit en le détendant. Cette classe de deux longues heures paraissait courte. On sortait de là exercé à parler en même temps qu'à penser, sans fatigue et sans chagrin, le professeur satisfait des élèves, et les élèves du professeur.

Exclusive des châtiments, même moraux, dont elle supprime la raison d'être, la discipline préventive ne l'est pas des récompenses. Elle les appelle au contraire comme un complément, sinon nécessaire, au moins utile. Je connais la thèse protestante, et je lui rends hommage. Montrer à l'homme, dans le bien pour le bien, à l'enfant, dans la sagesse pour la sagesse. l'idéal à poursuivre, c'est signaler à leur volonté le plus noble but qu'ils puissent se proposer

d'atteindre, c'est les exciter à de généreux efforts pour se rendre dignes d'une confiance qui les relève. Mais il faut compter avec la faiblesse humaine, avec les tentations auxquelles elle peut succomber, et ne pas commettre l'imprudence de diminuer ses ressources. La vie, à tous ses moments, est une arène, l'enfant, comme l'homme, n'y doit entrer qu'armé de toutes pièces. Or, l'une de ces pièces, c'est l'espoir d'une récompense méritée. Qui de nous, Messieurs, dans son enfance, sa jeunesse, sa maturité (j'allais dire sa vieillesse) n'a connu, ou ne connaît, la douceur de cet espoir, sa puissance, et comme il nous anime, nous soutient, nous rend forts, persévérants, dans le travail ou la lutte? Chez l'homme fait, cet espoir, en s'exagérant, peut devenir une passion, et l'égarer en des excès coupables (nous en avons vu des exemples); chez le jeune homme, chez l'enfant surtout, il est toute naïveté, toute ingénuité, intéressé sans doute, mais sans calcul réfléchi, égoïste, mais d'un égoïsme inconscient, et, quand il a obtenu satisfaction, il s'exprime sur ce jeune et frais visage en un épanouissement charmant. Car, au contraire des châtiments, qui contractent l'âme, par le chagrin, le regret et peut-être la haine, les récompenses la dilatent, par la joie, le contentement et la reconnaissance. Il y a là du bonheur, le plus vrai, peut-être le seul vrai, celui qui résulte du devoir accompli, et le plus sympathique, peut-être le seul sympathique, car il a le privilège de se communiquer à la famille, aux amis, aux maîtres eux-mêmes. Témoin les distributions de prix, les plus touchantes fêtes, et qui ne

laissent après elles que de gracieux et réconfortants souvenirs. Je fais donc grand cas des récompenses, et je leur attribue une place notable dans la discipline préventive. Du reste, dans tous les pays, en toutes les civilisations, dans toutes les écoles, les plus hautes comme les plus humbles, une part leur a toujours été faite, et parmi les maîtres, ceux-là mêmes qui avaient la barbarie de corriger en frappant, avaient cependant l'esprit d'encourager en promettant.

Voilà très imparfaitement conçue et exposée, avec des lacunes que vous comblerez, la discipline préventive qui, je l'espère, sera toute la discipline scolaire dans un avenir plus ou moins prochain. On pourrait la résumer en un seul mot, le plus doux de la langue, parce qu'il exprime le plus doux sentiment du cœur humain : Aimer. Les parents qui aimeraient comme ils doivent aimer n'enverraient à l'école ou au lycée que des élèves ou disciplinés, ou facilement disciplinables. Les maîtres qui aimeraient comme il est si naturel d'aimer tempéreraient les exigences du bon ordre par toute la mesure de l'indulgence compatible ; ils prendraient plaisir à enseigner cette chère enfance, cette belle jeunesse, et, sans même avoir besoin de le vouloir, feraient spontanément des exercices de la classe des fêtes intellectuelles ; ils se réjouiraient de voir leurs élèves dignes de récompenses, et trouveraient à les distribuer autant de satisfaction qu'eux à les recevoir. Aimez vos écoliers, Messieurs les instituteurs, aimez vos élèves, Messieurs les professeurs, et vos devoirs vous devien-



dront non seulement faciles, mais agréables; ayant semé la bonté, vous moissonnerez la joie.

Avec nos prédécesseurs, la pédagogie a été l'ère de la colère, qu'elle soit désormais l'ère de l'amour.

IV.

L'Université a de grands devoirs. Une instruction qui ne s'adresse pas à la mémoire pour la surcharger, mais à l'esprit pour le cultiver; une éducation qui ne prédispose pas au mysticisme, mais aux labeurs de la famille et de la société; une discipline qui ne soit pas la brutalité pour punir les fautes commises, mais la douceur pour empêcher de les commettre; une instruction, une éducation, une discipline foncièrement françaises, c'est-à-dire qui s'inspirent des qualités, des traditions et des aspirations propres à notre race; foncièrement modernes, c'est-à-dire qui se rapportent à nos institutions libérales et à notre irréductible démocratie; foncièrement patriotiques, c'est-à-dire qui mettent la France au-dessus des partis, de leurs passions et de leurs intérêts, au-dessus de tout : Quelle tâche ! Combien haute, mais combien ardue ! Et je me demande : l'Université y suffira-t-elle ?

Certes, l'Université n'est pas la première institution venue. Il est plus facile de l'attaquer que de l'égaler. Ses maîtres, pour le savoir et la capacité, sont hors ligne, défient toute comparaison. Elle ne les improvise pas, elle ne les prend pas çà et là, au hasard. Pour les former, elle ouvre, après examen, à des

élèves distingués, ses Écoles normales primaires, son École normale supérieure, son École des Hautes-Études, ses Facultés et leurs conférences; et c'est seulement après qu'ils ont subi mille épreuves, conquis des grades difficilement accessibles, atteint à cette cime : l'Agrégation, qu'elle les sacre professeurs. Souvent, ces professeurs-là, tout en se dévouant à leur haut métier, continuent leurs études personnelles, font des découvertes dans leur laboratoire, écrivent de beaux livres dans leur cabinet, enlèvent les prix de l'Institut, ou même vont s'asseoir dans ses fauteuils. Et ce personnel universitaire, si recommandable jusque dans ses derniers rangs par sa valeur intellectuelle, ne l'est pas moins par sa valeur morale. Non contents d'élever les enfants des autres, les Universitaires fondent des familles modèles, et élèvent leurs fils et leurs filles dans l'amour du vrai et du bien. Ils ont des ressources modestes souvent plus que modestes, et s'en contentent. Ils aiment trop le beau pour prostituer leur encens à l'or. On voit quelquefois des scandales ailleurs, et jusque dans les plus hautes situations, là jamais — Donc, allez-vous me dire, vous concluez que l'Université est à la hauteur de sa tâche, si ardue qu'elle puisse être?

Oui et non. J'ai regret de le dire, mais je n'écris ce paragraphe que pour le dire : L'Université recèle dans son sein un ver destructeur, qui non seulement nuit à son œuvre, mais menace son existence. Je l'appelle l'Individualisme.

L'individualisme n'est pas le mal particulier de l'Université, c'est le mal de toutes les corporations

(sauf une seule dont je parlerai tout à l'heure), le mal de la France, de l'Europe, du monde, le mal universel.

L'individualisme a sa racine profonde, indestructible dans l'essence même de l'individu, qui tend naturellement à se conserver. Mais l'individu a besoin de la Société, laquelle réciproquement a besoin de l'individu. Lorsque ces deux termes se placent et se maintiennent dans un juste rapport, c'est-à-dire dans un juste échange de bons offices, individu et société sont dans l'ordre; lorsque l'un de ces termes empiète sur l'autre, ils sont dans le désordre. Il est permis de penser qu'avant la Révolution, il y avait empiètement de la société; il est difficile de ne pas voir que maintenant il y a empiètement de l'individu. Considérez l'Europe, pour ne pas égarer vos regards trop loin, quel spectacle vous présente-t-elle? Les peuples, ces grands individus, que sont-ils les uns aux autres? Se donnent-ils fraternellement la main? Se sentent-ils, se croient-ils, se veulent-ils solidaires vis-à-vis de la civilisation? Il s'en faut! Chacun d'eux s'enferme en ses frontières, dans un isolement farouche, ne voit dans ses voisins que des rivaux, qu'il déteste, hostile, menaçant, formidablement armé, n'aspirant qu'à la guerre. Il y a des alliances, mais à fleur de peau, si je puis ainsi dire, des alliances où l'intérêt particulier de chaque allié est tout, et qui, cet intérêt changeant, se dissoudraient plus facilement qu'elles ne se sont formées. Vous cherchez le ciment et vous ne rencontrez que a poussière.— Hélas! cet éparpillement de l'Europe,

vous le retrouvez dans notre chère France. On aime à dire qu'il n'y a plus de classes chez nous : il y en a d'autres, voilà tout. Des catégories, si vous aimez mieux La catégorie des pauvres et celle des riches, la catégorie des ouvriers et celle des patrons, la catégorie des vilains (il y a encore des vilains !) et celle des seigneurs (il y a encore des seigneurs !), la catégorie des sans-le-sou et celle des financiers qui regorgent; et, comme si celles-là, qui sont anciennes, ne suffisaient pas : dans l'ordre politique, les catégories des Nationalistes (qui, paraît-il sont à eux seuls toute la Nation), des Patriotes (qui s'appellent ainsi pour se distinguer de ceux qui le sont), des Plébiscitaires (qui tiennent à nous rappeler nos invasions); et dans l'ordre religieux, les catégories des Croyants et des Libres-penseurs, des Chrétiens et des Juifs, des Catholiques et des Protestants. Et ces catégories ne sont pas seulement des groupements, ce sont des camps, quelques-uns prêts à descendre dans la rue, et qui même y sont descendus. Je disais de l'Europe : une poussière de peuples, et me voici obligé de dire de la France : une poussière de particuliers.

On voudrait croire que ce fléau a épargné l'Université. Tout semblait concourir à la mettre à l'abri de cette contagion. La communauté d'origine : sauf quelques transfuges des séminaires dont la vocation de mauvais aloi fléchit au dernier moment, tous les universitaires sont fils de la petite bourgeoisie (qu'il faut distinguer de la grande, gâtée par le succès, oublieuse de ses ancêtres); un même sang, primitivement plébéien, coule dans leurs veines. — La

communauté des premières études : ils ont tous, en leur enfance et leur adolescence, fréquenté les mêmes écoles, les mêmes collèges ou lycées ; futurs universitaires, ils ont tous eu pour maîtres des universitaires ; ils ont été nourris du même pain substantiel, ont bu aux mêmes coupes la même liqueur fortifiante. — La communauté des études supérieures : c'est aux mêmes cours, ouverts ou fermés, des mêmes facultés, c'est de la bouche des mêmes professeurs, l'élite des professeurs, qu'ils ont recueilli le solide enseignement, qu'ils devaient verser ensuite, à moindre dose, aux jeunes générations. Les mieux partagés, ceux qui « sont aimés des Dieux » ont passé, en notre grande et chère École normale, trois années au milieu et au contact de nombreux condisciples, des collègues demain, dans la ferveur des plus belles études, dans la discussion des plus saines idées, dans l'enthousiasme des plus hautes aspirations vers l'idéal, trois années bénies, dont on se souvient plus tard avec bonheur et fierté. — La communauté des examens : ils les ont préparés ensemble, il les ont subis devant les mêmes maîtres, avec le même succès et le même honneur. — La communauté des grades : ils les ont obtenus par le même labeur, et peuvent s'en montrer également fiers, car ce sont aussi des parchemins, pas hérités ceux-là, mais payés de leur sueur et de leur mérite personnel. — Enfin, entrés dans la carrière, ils y mènent la même vie intellectuelle et morale, dans les mêmes efforts vers le même but. Y a-t-il assez lieu de s'étonner que cette multiple communauté n'ait

engendré qu'une disparité non moins multiple, une disparité qui va jusqu'à l'antagonisme !

Car nous en sommes là. L'Université, qui devrait être l'exemplaire de la société, n'en est que le reflet. Elle en partage les passions, en reproduit les divisions. Et d'abord les divisions religieuses. Nous avons des universitaires antisémites, pour qui un juif n'est pas un français, et presque pas un homme : je ne jurerais pas qu'il ne se soit pas trouvé un professeur quelconque pour clamer l'abominable cri « mort aux Juifs ». Nous avons des universitaires croyants, croyants jusqu'au cléricalisme inclusivement, ce qui me fâche, sans nulle impiété de ma part, car je ne suis pas de ceux qui confondent le cléricalisme avec la religion ; il n'en est qu'une déviation, une déviation qui vous supprimerait bellement, mes chers collègues cléricaux, si elle en avait le pouvoir. Nous avons des universitaires libres penseurs, que je ne blâme pas, car la liberté est le droit et le devoir de la raison, qui ne relève que d'elle-même et de l'évidence ; je plains seulement ceux qui, de raisonnement en raisonnement, vont s'abîmer dans le gouffre du scepticisme absolu ou de l'indifférence finale. Nous avons des universitaires catholiques, qui le sont jusqu'à la haine du protestantisme, et des universitaires protestants, qui le sont jusqu'au mépris du catholicisme : deux erreurs également inconcevables, puisque les uns et les autres adorent le même Dieu en trois personnes. — Les divisions politiques ne sont ni moins nombreuses ni moins déplorables. Il est des universitaires pour regretter le passé sous toutes les formes.

Il en est qui ne se consolent pas de l'extinction des Bourbons de la branche aînée, et qui volontiers iraient chercher dans la triste Espagne quelque rameau plus ou moins fané de cet arbre plus ou moins mourant. Il en est qui suivent avec amour les allées et venues, qui lisent avec admiration les élucubrations d'un jeune prince, qui n'a encore eu que la peine de naître et le mérite de vivre. Il en est qui appellent à cor et à cris un César napoléonien, embarrassés de choisir entre deux frères insignifiants, mais ennemis. Il en est à qui ne répugnent ni le communisme, ni le collectivisme, ni l'anarchisme, ni telle autre des monstruosités en *isme,* qui sont l'injure et le péril de ce siècle finissant. Il en est qui, indifférents au fond à toutes ces variétés, adoptent l'une ou l'autre suivant les circonstances, par pur *snobisme,* un mot qui, Dieu merci, n'est pas plus français que la chose qu'il exprime. Nous sommes enfin quelques-uns, *rari nantes,* qui aimons simplement la France pour la France, et la République sans épithète, parce qu'elle est maintenant le seul gouvernement qui lui convienne.

Mais ce sont là des divisions extrinsèques, des importations. Il en est d'intrinsèques, que les universitaires s'offrent à eux-mêmes. Oui, les universitaires de l'heure présente ne se contentent pas de se diviser, de s'émietter religieusement et politiquement; ils s'émiettent universitairement. Et il y a ici un double point de vue à considérer, l'un classique, l'autre moral. Point de vue classique : tout est discorde. Il y a je ne sais combien de manières de

concevoir les études, et chacune a ses partisans. Les uns veulent conserver le passé tout entier, les autres le supprimer tout entier, d'autres, conciliants, simplement le réformer. Il est des hellénistes enthousiastes qui subordonneraient tout le reste au grec, élevé sur le pavois. Il est des latinistes, non moins enthousiastes, qui révèrent dans le latin la langue mère de la nôtre, qui admirent dans le latin la sobriété, la netteté, la fermeté, la clarté, toutes les qualités dont notre littérature a hérité, et qui, se souvenant du grand rôle qu'il a joué au moyen âge, rêvent de faire de la langue savante du passé la langue universelle de l'avenir (1). Le français a ses tenants intransigeants. Ils affichent le mépris des langues mortes, qui, ne servant qu'à penser, ne servent à rien, et adjugent leur place, indignement usurpée, aux langues vivantes, des langues commerciales celles-là, et d'abord à notre langue, non pour ses qualités littéraires, mais pour sa perfection au point de vue des échanges. Et l'universalité réclamée par un professeur pour le latin, un autre professeur la réclame pour le français (2). Des lettrés excessifs

(1) Un professeur propose le latin aux personnes qui se tourmentent à chercher une langue universelle. Cette langue, jusqu'ici introuvable, lui paraît toute trouvée. Ces chercheurs l'ont dans la main sans s'en douter. — Avis au commerce international (Voir le journal *Le XIXe Siècle*, 21 mars 1899).

(2) Dans un article du même journal *Le XIXe Siècle*, intitulé : ***La question du Latin***, l'auteur exprime le vœu que le français joue en Europe le rôle qu'y jouait le latin au moyen âge. — Je ne demanderais pas mieux, mais le moyen ? On a oublié de

font assez peu de cas des sciences, qu'ils déclarent envahissantes ; des savants immodérés font moins de cas encore des lettres, qu'ils déclarent sans utilité dans la vie, et sans portée pour la culture intellectuelle. J'ai beaucoup entendu parler d'une instruction scientifique, ce qui a un sens, d'une éducation scientifique, ce qui en a moins, et enfin d'une morale scientifique, ce qui n'en a presque pas. Conclusion : classiquement, l'Université est un chaos (1).

Moralement, le désaccord, grâce à Dieu, est infiniment moindre. La conscience a toujours parlé très haut dans l'Université. Et cependant un observateur attentif constaterait çà et là une discordance, superficielle, mais enfin une certaine discordance. Je ne suis pas sûr que tous les membres de l'Université s'estiment entre eux, ou pour dire la même chose plus doucement, se veuillent du bien les uns aux autres, autant que cela serait naturel et désirable. De tout temps, Paris a eu le mauvais goût de dédaigner la province, qui n'a pas toujours eu le bon sens d'en rire. Cette morgue des professeurs parisiens est cependant quelquefois assez risible. Il n'est pas nécessaire d'enseigner à Paris depuis des années ; à peine descendu de wagon, avec la nomination ministérielle en poche, on est parisien, donc supé-

nous le dire. Il ne semble pas que le moment soit bien choisi, notre langue perdant du terrain, au lieu d'en gagner.

(1) Ne pas oublier que je ne parle pas de l'enseignement effectif, lequel est parfaitement méthodique et coordonné, mais de la diversité des vues et de l'antagonisme des aspirations des professeurs comparés entre eux.

rieur. Étrange supériorité! Parisianisme étrange! — Depuis que l'Université a été dépecée en quinze universités, celles-ci me paraissent pratiquer insuffisamment la fraternité professionnelle. Il y a les grandes, très fières d'une grandeur qu'elles se sont décernée, et les petites, dont quelques-unes ont l'extrême bonté de s'affliger de leur petitesse. Qui sait si, parmi les petites, il n'en est pas de très petites, parmi les grandes, de très grandes, et si la considération réciproque de leurs membres ne varie pas avec ces degrés divers! — Dans l'intérieur de chaque Université, les Facultés différentes se traitent-elles d'égale à égale; les Sciences ne se croient-elles pas supérieures aux Lettres, le Droit supérieur aux Lettres et aux Sciences, et que pense la Médecine, d'un caractère généralement peu endurant? — Dans l'intérieur de chaque faculté, ces quelques professeurs, que tout semble devoir unir, une œuvre commune encore plus que diverse, un même intérêt, celui de l'enseignement, des rapports quotidiens, nous présentent-ils l'image édifiante d'une société d'amis? J'ai connu autrefois (oh! qu'il y a longtemps!) une faculté qui n'était ni grande ni petite, ou plutôt qui était petite, mais pas plus que ses sœurs, qui l'étaient également. Il y avait en tout cinq professeurs, et pas l'ombre d'un maître de conférences. Ils avaient tous le même traitement; on eût pu croire qu'ils avaient tous le même âge, car les jeunes ne se croyaient pas supérieurs aux vieux, et les respectaient. Ils ne luttaient pas à qui serait doyen, celui-ci étant nommé par la haute Administration, et s'imposant d'ailleurs à ses

collègues par son expérience et un mérite personnel incontesté. Je vous le dis en vérité, ces cinq professeurs vivaient dans une harmonie parfaite, il semblait qu'en ces cinq poitrines battit un seul cœur. De cette faculté-là je ne regrette que le profond accord. Je n'oserais nier, j'oserais encore moins affirmer qu'il existe pareillement dans nos Facultés agrandies et renouvelées. On y a introduit des réformes excellentes, mais qui ne le sont pas toutes absolument. On a bien fait, en multipliant les professeurs, d'étendre et de diversifier l'enseignement Cela ne fait pas de jaloux. On a bien fait d'élever les traitements, et de former des classes : il est regrettable qu'il faille attendre la retraite ou la mort d'un collègue pour passer de l'une à l'autre (1). Un professeur plus jeune, qui aspire à monter. et un professeur pas encore assez vieux, qui ne veut ni s'en aller ni mourir, quand ils appartiennent à la même Faculté, risquent de s'y rencontrer sans plaisir. On a agi libéralement en accordant aux professeurs le privilège de choisir leur doyen : théoriquement, je serais tenté d'applaudir; pratiquement. cela demande réflexion. Entre les inconvénients du décanat à l'élection, je n'en citerai qu'un : il apporte, ou il peut apporter le trouble et le

(1) Il y a des Administrations (l'Enregistrement par exemple) où l'avancement dépend du nombre des années de services. Chaque fonctionnaire sait exactement le jour et l'heure où il sera promu d'une classe à l'autre : il n'a aucune raison de se préoccuper du départ de ses collègues.— Je suppose que ce système ne supprime pas l'avancement au choix, qui est le droit du mérite bien constaté.

dissentiment dans la Faculté, qu'il partage en une majorité et une minorité, une majorité qui sera peut-être oppressive, une minorité qui sera peut-être mécontente. Et combien le résultat sera plus fâcheux, si le Conseil de l'Université, qui a voix au chapitre, oppose à la majorité ou même à l'unanimité de la Faculté une majorité, ou même une unanimité différente !

On trouvera peut-être que j'ai trop insisté sur les divisions qui fourmillent dans l'Université. Ce n'est pas, grand Dieu! que j'aie eu plaisir à étaler nos misères. Mais quand on veut guérir une plaie, il faut d'abord la sonder. Je suis persuadé que les universitaires ne se rendent compte ni de la gravité de cette anarchie dans leurs pensées et leurs espérances, ni de l'infériorité où elle les place vis-à-vis du camp ennemi.

Le camp ennemi (je l'appelle ainsi, parce que j'ai coutume de nommer les choses par leur nom), c'est le clergé. Le clergé dans l'Église n'est l'ennemi de personne, et personne n'est son ennemi ; dans l'arène publique, c'est un adversaire, qui s'en suscite à lui-même. Sur le terrain de l'enseignement, depuis qu'il a jugé à propos, mêlant le profane au sacré, d'enseigner les lettres et les sciences, c'est l'adversaire de l'Université, laquelle, attaquée, s'est trouvée dans la nécessité de se défendre. Or, savez-vous quelle est la grande force du clergé, qui le rend pour ainsi dire invincible? Ce n'est pas son savoir : sauf les exceptions (j'en connais, et que j'admire), il sait peu. C'est son unité, à travers l'espace et le temps. Unité abso-

lue depuis qu'il existe, unité absolue partout où il existe. Il y a eu des hérésies, mais aussitôt réprimées. Il y a eu, nécessairement, dans les Conciles des minorités, mais aussitôt dissoutes. Une foi inébranlable en une doctrine immobile, une même volonté, une espérance commune animent ce grand corps, sans distinction, de la tiare à la plus humble houlette. Et ce n'est pas seulement dans l'ordre spirituel que vous trouvez cette admirable unanimité, unique au monde, c'est aussi dans l'ordre temporel. Malgré le mot du Maître : « Mon royaume n'est pas de ce monde », le Christianisme a toujours eu une politique, qui a plus ou moins triomphé au moyen âge, qu'il conserve l'ambition, avouée ou dissimulée, de faire triompher encore. Quelle puissance dans cette universelle et éternelle identité qui fait de cette immense Association comme une seule personne, et combien redoutable aux institutions qu'elle bat en brèche !

Eh bien, c'est là à la fois un exemple et une leçon pour l'Université. Elle ne sera forte, et combien elle a besoin de l'être ! qu'aux mêmes conditions, c'est-à-dire si elle est étroitement unie d'une extrémité à l'autre, du sommet à la base. La division dans un ensemble organisé, matériel ou spirituel, on l'a dit cent fois, il ne faut pas se lasser de le répéter, est un germe de mort. Qui dit division, dit dissolution ; au contraire, qui dit cohésion, dit résistance. Donc, que les universitaires se rapprochent, s'embrassent, se confondent ! Qu'il n'y ait dans l'Université tout entière qu'une seule âme, qui, répandue dans toutes les parties, *infusa per artus,* la meuve harmonieusement

et l'inspire identiquement, et que cette âme-là, ce soit la grande âme de la France!

Oui, j'entends bien : ce qui fait l'unité du clergé, c'est l'unité de la doctrine, et c'est parce que cette doctrine est d'essence divine que l'unité du clergé est indestructible. Parfaitement. Mais n'est-il donc pas une doctrine d'essence divine aussi, en laquelle tous les membres de l'Université devraient communier, non pas une fois l'an, mais tous les jours de leur vie, et ne l'avez-vous pas nommée avant moi? Cette doctrine, c'est celle qui a pour objet la Patrie, la douce patrie, et, puisque nous avons le bonheur et l'honneur d'être français, la douce France. Aimer la France, servir la France, est-il un devoir plus essentiel, en est-il un plus délicieux à pratiquer? La France! les étrangers l'admirent, ils se font une joie de la visiter. C'est pour eux, quelques-uns l'ont dit, une seconde patrie. En foule, ils viendront contempler dans la plus belle des villes les merveilles de la plus étonnante des Expositions. Et nous ne serions pas fiers d'appartenir à ce noble pays, et, confondus, unifiés dans un même sentiment d'amour, de reconnaissance et d'espérance, nous ne ferions pas à ses pieds le sacrifice de nos préférences injustifiées, de nos intérêts misérables, de nos criminelles passions!

Une reine autrefois l'a dit, un dramaturge vient de le proclamer le mot qui devrait être imprimé en traits de feu dans toute âme universitaire, dans toute âme française : « La France d'abord »! Que sont nos mesquines préoccupations individuelles en regard de cette grande préoccupation nationale! Vous voudriez

voir un roi ou un empereur assis sur le trône encore une fois restauré ; oui, mais « La France d'abord » ! Vous regrettez le bon vieux temps, plus poétique vu dans le lointain, que vraiment bon vu de près ; oui, mais « La France d'abord » ! Vous ne goûtez pas les progrès nécessaires d'une démocratie irrésistible ; oui, mais « La France d'abord » ! Vous aimiez l'ancienne Université, qui fut glorieuse, et ces belles études classiques, aujourd'hui démantelées ; oui, mais « La France d'abord » ! Et quoi qu'il arrive, quels que soient les succès ou les épreuves que l'insondable avenir nous réserve, dans la joie et dans la tristesse, partout, toujours « La France d'abord » !

PÉKIN

LE PALAIS ET LA COUR

Par M. A. VISSIÈRE,

Consul de France, Professeur à l'École spéciale des langues orientales, Membre correspondant.

Pékin, — ce nom de la capitale d'un grand empire dont les sujets ne comptent pas moins d'un tiers du genre humain, — évoque chez nous des pensées diverses, — surtout plaisantes (1). Je ne m'arrêterai pas longtemps à l'acception, au moins inattendue, que lui ont donnée nos militaires, qui en ont fait un nom commun, — contenant, sans doute, une allusion au caractère peu belliqueux de la population chinoise, en général. Je dis : en général, car les nouvelles que, depuis quelque temps, nous recevons journellement de Pékin, tendraient à donner un démenti à mon affirmation. On lit, au mot Pékin, dans nos dictionnaires qui ne sont pas uniquement géographiques : « PÉKIN, ou PÉQUIN, nom que les militaires donnent par dérision aux bourgeois ». Il y a là une revanche,

(1) Ces notes sur Pékin, écrites à la fin de mai 1900, ont été envoyées à l'Académie de Caen avant les tragiques événements dont le nord de la Chine est devenu le théâtre.

spirituelle et inoffensive, du manque de considération que professent pour le métier des armes les habitants du Céleste Empire. Il s'en faut de beaucoup que le nom de leur capitale ait le don de mettre ceux-ci, comme nous, en une douce gaîté. Les Chinois ont, au contraire, une grande admiration pour la ville qu'ils appellent la Capitale du Nord (*Pei-king*) et qui a remplacé Nankin comme métropole depuis les premières années du XVe siècle. La Capitale, résidence de l'Empereur, ou Fils du Ciel, exerce sur leur imagination une sorte de fascination, qui se manifeste en mainte occasion, tant dans la conversation que dans des œuvres du caractère le plus sérieux. C'est ainsi que sur des cartes géographiques chinoises témoignant de longs et minutieux travaux et destinées à servir à des fonctionnaires pour les besoins de leur administration ou de quelque importante mission, — cartes qui, très souvent, se développent sur un long rouleau à la façon de certains manuscrits de l'Europe antique ou de monuments géographiques d'autrefois, tels que les tables de Peutinger, — nous voyons le détail d'un long itinéraire se terminer soudain par un amas de nuages artistement dessinés, au centre desquels émergent, dans un rayonnement de gloire, les toits couverts de tuiles jaunes vernissées du palais impérial. L'œil du Chinois met aussitôt sur cette figuration extra-géographique le nom qui lui appartient, — Pékin.

D'autres villes, dans le monde, sont des villes saintes auxquelles se rattachent les plus fortes traditions religieuses et d'où les infidèles sont, autant

que faire se peut, exclus. Pékin n'a pas ce caractère. Ce n'est ni La Mecque, ni Bénarès, ni Jérusalem, ni Rome. C'est la ville Impériale, où vit l'Empereur de Chine, dans un vaste palais soigneusement fermé et d'où il ne sort que pour aller au Palais d'Été, situé à peu de distance de la ville, ou aux sépultures de ses ancêtres, ou dans quelques temples du voisinage, appelé par des sacrifices solennels à accomplir suivant les rites du culte de l'État.

Pékin a été tracé, à peu près dans sa forme actuelle, au XIII[e] siècle, par un étranger, un conquérant de la Chine, l'empereur Koubilai-khan, petit-fils d'un autre chef de hordes mongoles, non moins célèbre, Gengis-khan. Le fondateur de la dynastie mongole de Chine fut le protecteur du vénitien Marco Polo, qui l'alla trouver, avec son père et son oncle, entra comme ceux-ci à son service, fut nommé gouverneur de province et chargé par son maître asiatique de lointaines missions. Marco Polo, qui ne semble pas avoir appris le chinois et qui parlait persan à la Cour de Chine, nous a laissé une relation détaillée de ses prestigieux voyages, dont on a reconnu l'exactitude après de longs siècles de doute et qui offrent cette particularité, intéressante pour nous, d'avoir été écrite en français, presque sous sa dictée, pendant que le voyageur vénitien, de retour en Italie, était captif des Génois. Le nom qu'il donne à Pékin est Cambalou, équivalent de deux mots persans qui signifient Ville du Khan, ou Empereur mongol. Il parle avec admiration des vastes proportions et des constructions grandioses de la ville naissante, avec une précision

de détails qui permet, à six siècles de distance, de le suivre pas à pas dans Pékin. De gigantesques édifices, qu'il appelle des châteaux, existaient déjà sur les portes de la ville murée et à ses angles et, si le palais des Mongols a été l'objet de modifications de la part des souverains qui s'y sont succédé et qui appartenaient à trois races différentes, — mongole, chinoise et mantchoue, — il a été possible à des archéologues tels que M. le Dr Bretschneider de retracer les lieux et les constructions que le bon Marc Pol avait visités et consciencieusement décrits. De son temps, Cambalou ou Pékin formait un long rectangle circonscrit par un mur de terre, que les empereurs chinois de la dynastie Ming pourvurent d'un solide revêtement de grosses briques. La partie nord de la ville, plus éloignée du palais et moins peuplée, fut retranchée du périmètre fortifié, le mur nord étant reporté plus bas, tandis qu'un faubourg important s'était élevé au sud de Pékin. Ce faubourg fut entouré aussi d'une muraille, si bien que Pékin présente aujourd'hui, sur un plan, l'aspect d'un carré (ce qui reste de la ville mongole), posé sur une base rectangulaire plus large et moins profonde, la Ville chinoise.

Les livres chinois d'archéologie nous apprennent que, en l'an 1553, un certain censeur nommé Tchou Po-tch'en avait proposé qu'un second mur fût construit tout autour de Pékin pour servir de défense extérieure à la capitale, déjà menacée, des empereurs Ming. Un semblable travail eût entraîné d'immenses dépenses ; aussi, sur l'avis d'un des ministres, ou

Ko-lao, se borna-t-on à réaliser le dessein du censeur dans la direction du sud seulement et à englober dans la double enceinte le faubourg méridional, tout proche du palais, qui était déjà le centre commercial de la métropole chinoise.

On accède aujourd'hui facilement à Pékin, dont la guerre de 1860 et la prise de la ville par les troupes alliées franco-anglaises nous ont ouvert les portes. Il y a quelques années, le voyage offrait certaines difficultés, ou au moins des inconvénients et des lenteurs dans la partie du trajet la plus voisine du but à atteindre. Un chemin de fer, qui bientôt aboutira à l'une des portes de la ville (les *Boxeurs* paraissent l'avoir sérieusement endommagé), conduit le voyageur de l'embouchure du fleuve et de Tientsin jusqu'en vue des murs de l'enceinte crénelée. et le touriste ami de ses aises n'a plus rien qui puisse lui faire appréhender une excursion à la capitale, naguère mystérieuse, de l'Empire du Milieu ou même à sa voisine illustre, — la Grande muraille, — visible à quelques heures de là. Jadis, arrivé à Tientsin, il devait affréter une jonque qui n'était que rarement fermée aux courants d'air et qui le portait, poussée par le vent ou tirée à la cordelle par des hommes, jusqu'à la ville de T'ong-tcheou, en un temps qui variait de deux à cinq jours. A T'ong-tcheou, il lui fallait gagner Pékin, situé à quatre lieues plus loin. Ou bien, renonçant à la calme navigation du Pei-ho et à employer plusieurs journées à franchir une trentaine de lieues, ils s'assurait d'un cheval ou même

de plusieurs chevaux envoyés d'avance à des relais et, par la route de terre, il atteignait la ville en deux jours, ou même en une douzaine d'heures s'il était bon cavalier. Il arrivait naturellement très fatigué ; moins cependant que s'il avait jeté son dévolu sur une charrette chinoise. La *charrette chinoise* est une sorte de grande niche à chien, solidement fixée sur deux roues et trainée, à travers champs et sentiers, par deux mules, — sorte d'instrument de supplice où le voyageur était horriblement secoué, deux jours durant, et qui ne manquait pas de lui rappeler, aux clous près, le tonneau célèbre de Régulus.

La campagne est plate entre la mer, Tientsin et Pékin ; mais on ne tarde pas à apercevoir au nord et dans l'ouest, les contours confus d'un rideau de hautes montagnes, qui se précisent, lorsque l'on arrive dans le voisinage de la capitale. Les cultures se multiplient aussi et les enclos garnis de pins ou d'arbres verts, qui sont les sépultures des familles riches, donnent au paysage, si peu accidenté au premier plan, un riant aspect. A un tournant de la route, un spectacle grandiose nous attend, — celui des murs crénelés de la ville, de ses portes bastionnées surmontées de très hautes constructions à étages, aux toits de tuiles vertes élégamment infléchis vers le ciel, — les châteaux vus et décrits par Marco Polo. Ces énormes pavillons sont percés, sur leurs quatre faces, d'embrasures ou fenêtres carrées, fermées par des panneaux de bois, au milieu desquels un cercle peint en noir, très apparent, figure, aux yeux des agresseurs éventuels, la gueule d'un canon. Ces édifices

ont pu, en effet, servir d'arsenaux et il est possible de découvrir à l'intérieur, en jetant un regard par les fentes des portes aujourd'hui disjointes, de vieux représentants de l'artillerie chinoise. La poussière, — et elle est toujours abondante à Pékin, — les recouvre.

Les murailles de Pékin, si remarquables par leurs dimensions, car elles n'ont pas moins de treize mètres d'épaisseur et dix-sept de hauteur en moyenne, sur un développement de vingt kilomètres pour la seule Ville tartare ou du Nord, sont peut-être ce que la capitale présente de plus curieux au touriste Il faut une demi-journée à un bon marcheur pour en faire le tour. Il ne faut pas, d'ailleurs, les confondre avec la Grande muraille de Chine, gigantesque travail qui sort, pour ainsi dire, des flots de la mer à Chan-hai-kouan, pour se terminer, cinq cents lieues plus loin, au milieu du désert mongol à Kia-yu-kouan. La Grande muraille a disparu, sur bien des points de son parcours, d'une façon si radicale que l'on peut douter qu'elle y ait jamais existé. Elle a cela de pittoresque, aux environs de Pékin, qu'elle suit une ligne continue, parfois double ou triple, qui semble rechercher de préférence les sommets des montagnes, auxquelles elle forme, dans les airs, comme une dentelle de créneaux.

On considère comme l'auteur de la Grande muraille l'empereur Ts'in-che-houang-ti qui, en 210 avant J.-C., fit relier entre eux les différents murs que des princes chinois avaient fait élever sur les frontières nord de leurs états. C'était pour se défendre contre

les invasions des hordes barbares. en particulier des Huns, qui devaient, au Ve siècle de notre ère, pénétrer jusque dans notre Champagne et être arrêtés et vaincus, à Châlons, par les Francs de Mérovée et les troupes romaines d'Aétius.

Lorsque le voyageur a franchi la voûte de l'une des portes de Pékin, il éprouve une désillusion en voyant le spectacle des rues de la ville, après l'impression ressentie à l'apparition grandiose des remparts. Des rues fangeuses en été, inégales, parfois dallées d'une façon très incomplète et pourvues, à droite et à gauche, de maisons basses (bien peu d'entre elles ont un petit étage au-dessus du rez-de-chaussée), dont les occupants jettent sur la voie publique tous les détritus, les objets de toute sorte qu'ils n'ont cure de garder chez eux. Le service de la voirie étant encore à créer dans la capitale du Fils du Ciel, les voyageurs ont pu dire, en présence d'une telle indifférence, des ornières, de la saleté et des odeurs innommables des rues, des égouts jadis créés par les empereurs mongols, aujourd'hui éventrés, béants au milieu ou sur les côtés de la chaussée, que sans doute il n'existait pas de ville plus sale au monde. M. le comte de Rochechouart, qui habita Pékin pendant plusieurs années, a pu imprimer, dans ses souvenirs sur le nord de la Chine, ces mots : qui n'a pas vu Pékin ne peut savoir ce que c'est que la décadence. Le Chinois qui a visité les pays occidentaux, qui a vécu à Paris par exemple, s'en rend sans doute compte par comparaison. Celui qui ne connaît que la Chine subit, au contraire, la fascination dont je

parlais en commençant : sa vue s'élève jusqu'aux tuiles jaunes du palais impérial, scintillant sous le soleil et que son imagination entoure de nuages célant aux regards la majesté du souverain, — le *visage du Dragon.*

Le palais se compose d'une sorte de citadelle entourée d'un mur crénelé bien entretenu et d'un large fossé plein d'eau, que franchissent trois ponts, à l'est, au nord et à l'ouest. Du côté du sud se trouve l'entrée principale, précédée d'un vaste parvis dallé appelé l'Échiquier. C'est la porte Ta-ts'ing-men, ou de la Grande pureté, qualificatif de la dynastie. Cette porte, massive et basse, a trois ouvertures voûtées. Celle du milieu ne s'ouvre que pour l'empereur et aussi, très particulièrement, comme un hommage rendu au mérite littéraire, pour le candidat classé le premier à l'examen suprême des docteurs qui a lieu dans l'enceinte du palais et est censé présidé par le monarque. Au-delà de la porte de la Grande pureté s'étend une succession de cours et de pavillons aux vastes proportions qui sont des salles du trône et constituent, en quelque sorte, les pièces d'apparat et officielles de la demeure impériale. C'est notamment la salle de la *Suprême concorde*, où l'empereur, accroupi sur un siège surélevé, reçoit, au premier jour de l'an chinois, les hommages des fonctionnaires de la capitale. Ceux-ci, groupés en lignes plus ou moins éloignées des gradins de pierre qui conduisent à la salle du trône, suivant leur rang dans le mandarinat, font dans la vaste cour, et avec ensemble au commandement des maîtres de cérémonies, ce salut

solennel chinois qui consiste à s'agenouiller trois fois et à toucher neuf fois la terre de son front. Ni plus ni moins. La personne qui salue commence par s'agenouiller des deux genoux à terre; puis, s'arc-boutant sur ses deux poings touchant le sol, elle abaisse sur celui-ci son front trois fois successivement; elle se relève alors complètement, pour recommencer à deux reprises la même gymnastique. Ce salut solennel était exigé des envoyés des souverains étrangers, — d'après les statuts traditionels chinois, — ceux-ci étant toujours considérés par la cour de Chine comme porteurs de tributs. Ces tributs n'étaient d'ailleurs souvent, — c'était le cas des ambassadeurs portugais, hollandais et anglais dès le XVIe siècle,— que des cadeaux destinés à se concilier les bonnes dispositions du souverain asiatique, en vue de l'établissement de rapports commerciaux et d'amitié. Les empereurs de Chine et les dignitaires du palais ont affirmé que lord Macartney, envoyé du roi d'Angleterre Georges III, avait accompli ce salut, en 1793, lorsqu'il fut reçu à Gehol et au Palais d'été par le vieil empereur K'ien-long. Nous avons à l'encontre de leurs dires les dénégations du personnel de l'ambassade anglaise. Toujours est-il que, lorsqu'un nouvel envoyé du même roi, lord Amherst, se présenta à Pékin, en 1816, pour être reçu par l'empereur K'ia-K'ing, les Chinois insistèrent pour qu'il fit devant le monarque le salut solennel chinois. Il s'y refusa et dût quitter Pékin précipitamment sans avoir rempli sa mission diplomatique. Le courroux impérial s'augmenta, d'ailleurs, de ce fait que K'ia-K'ing

était déjà assis sur son trône, ou près de s'y asseoir, et *attendait* le représentant britannique, lorsque des mandarins éplorés vinrent lui annoncer que lord Amherst se montrait irréductible sur la question de cérémonial.

On a dit que la Chine était le pays des rites et on ne saurait nier que les Chinois ne soient formalistes. Si on songe à la conception chinoise de l'omnipotence du Fils du Ciel, qui seul a le droit de sacrifier au Ciel, son père, ce qu'il fait, au jour naissant, sur une vaste place ronde dallée à laquelle on accède par des degrés de pierre et qu'on appelle l'Autel du Ciel,— s'agenouillant trois fois et touchant neuf fois le sol du front, — on comprendra que les discussions relatives au cérémonial, au protocole entre souverains et entre nations, aient eu, en Chine, une importance toute particulière. Les États occidentaux ont éprouvé des résistances très vives, en Chine, à faire admettre certains principes du droit des gens tels que l'égalité des nations indépendantes, de leurs souverains. Ces résistances, il n'a été possible d'en triompher qu'à coups de canon. Mais elles ont continué sous bien des formes et ont reparu, reparaissent encore dans mainte question de détail, dans la pratique et le mode d'application de principes qu'il a bien fallu que l'esprit chinois admît. D'une part, les gouvernements étrangers ont eu le désir très légitime d'assurer à leurs représentants auprès du Fils du Ciel le même accueil, le même traitement honorable qu'ils réservaient aux envoyés chinois. D'autre part, la Cour de

Chine, surprise et fâchée à la révélation graduelle, mais de plus en plus impérative, de l'existence sur notre planète, — mal connue d'elle, — de nations puissantes qui n'entendaient nullement se faire ses vassales ou ses tributaires, se vit obligée de faire table rase des traditions les plus flatteuses sur lesquelles elle avait vécu, de renoncer à la conception de l'*Empereur* arbitre suprême sur terre, non seulement par *droit divin,* mais par *descendance céleste,* et de ne plus plus voir en lui que l'ami et l'égal des chefs d'États de l'Europe et de l'Amérique. La « question de l'Audience » présenta donc, en Chine, un intérêt spécial et, si elle se trouve aujourd'hui réglée d'une façon satisfaisante, grâce aux efforts persévérants et à la fermeté d'un ministre de France et de son collègue de Russie, on peut dire cependant qu'il en a coûté à l'orgueil chinois et que la dure leçon infligée par le Japon à l'imprévoyance chinoise, en 1895, a contribué au succès des démarches de M. Gérard et du comte Cassini.

Avant l'arrangement par eux obtenu du gouverment chinois, les ministres étrangers accrédités à Pékin avaient été parfois, — rarement, — reçus par l'empereur Kouang-siu et par son prédécesseur T'ong-tche. Mais les portes du palais véritable, de la *Ville rouge interdite,* de cette citadelle entourée de fossés et de remparts où sont les grandes salles officielles du palais, leur étaient demeurées hermétiquement closes. Les audiences avaient eu lieu d'abord au Tseu-kouang-ko, qu'on a appelé le pavillon *des tributaires,* parce que des banquets y sont donnés

annuellement aux princes mongols qui viennent faire hommage à l'empereur, pavillon qui est situé dans les Jardins de l'ouest, une dépendance du palais. Plus tard, elles furent transférées au Tch'eng-kouang-tien, sorte de petit musée ayant salle du trône, situé, toujours en dehors du palais proprement dit, dans une autre partie des jardins impériaux, voisine du Pont de marbre, dans une sorte de tour ronde fortifiée.

Aujourd'hui, les représentants étrangers sont reçus dans le palais, dans la Ville rouge interdite. Les audiences sont devenues fréquentes et, l'exclusion relative au palais proprement dit étant levée, rien ne s'oppose plus à ce que les réceptions aient lieu soit dans ses murs, soit dans ses dépendances extérieures, suivant les circonstances et la place où se trouvent momentanément loger l'empereur et l'impératrice douairière. Voici quelle est, en quelque sorte, la physionomie d'une de ces audiences solennelles. Le cérémonial, arrêté dans ses moindres détails, est d'ailleurs imprimé par les soins du Tsong-li Ya-men, — ou Conseil impérial chinois des affaires étrangères, — sur des feuilles *ad hoc* et envoyé par avance aux légations étrangères.

Les audiences données par l'empereur de Chine aux ministres étrangers qui ont à lui remettre des lettres des souverains ou chefs d'États qui les ont accrédités auprès de lui, ou les audiences données collectivement, à l'occasion des félicitations du nouvel an par exemple, ont généralemont lieu vers midi, ou un peu avant. Dès huit ou neuf heures, deux ou trois officiers chinois se rendent à cheval à la léga-

tion intéressée. Ils portent généralement le bouton bleu sur leur chapeau officiel et viennent se mettre à la disposition du ministre étranger pour escorter les chaises à porteurs vertes dans lesquelles il monte accompagné des personnes, — secrétaires, interprètes, attachés militaires ou autres, — appelées à être reçues en même temps que lui. Le cortège se forme, précédé et suivi de cavaliers chinois d'escorte. Arrivé dans la grande rue de la Ville impériale qui aboutit à la porte du palais appelée Tong-houa-men (ou Porte de la magnificence orientale), il passe entre deux haies de soldats chinois, aux casaques rouges, jaunes ou blanches, sans autre arme que le sabre, et atteint une sorte d'avant-cour du palais, limitée par une haute barrière de bois peinte en rouge. Au fond de cette avant-cour dallée, s'élève la masse imposante de la porte fortifiée. Elle est surmontée d'un énorme pavillon à étages du genre de ceux dont je parlais tout à l'heure. Cette porte est percée de trois ouvertures voûtées, dont l'une seulement n'est pas fermée : celle de droite ou du nord. Dans l'avant-cour, qui règne sur le fossé même du palais, s'arrêtent les chaises à porteurs et l'escorte. Les visiteurs étrangers franchissent à pied la porte Tong-houa-men et voient s'étendre à leurs yeux une immense cour, sorte de plaine, au-delà de laquelle s'étagent les toits jaunes de la demeure impériale. Au premier plan des édifices se trouve celui dans lequel aura lieu l'audience : le Wen-houa-tien (ou salle du trône de la magnificence *littéraire,* cette fois). C'est la salle dont le premier des grands secrétaires

d'État chinois est titulaire. C'est donc celle qui, au palais, est particulièrement affectée à Son Exc. Li Hong-tchang, illustre homme d'État que mes lecteurs ont pu voir à Paris, au Havre, etc., au cours de son ambassade et du séjour de quelque durée qu'il fit en France, il y a quatre ans. Par sa destination traditionnelle, le Wen-houa-tien est une salle d'étude, où les empereurs chinois viennent écouter des dissertations sur les livres canoniques et, sans doute, philosopher avec des lettrés.

Cette vaste cour serait un désert si, au-delà des mandarins, — secrétaires du Tsong-li Ya-men, et autres, — venus près de la porte pour y recevoir les étrangers, on ne voyait, à quelque distance, de longues files d'autres mandarins, de soldats et de serviteurs du palais, groupés là pour la cérémonie. On passe un petit pont en pierre sans prétention et on se dirige au nord-ouest vers un salon d'attente, au seuil duquel se tiennent des dignitaires chinois; parmi eux sont plusieurs membres du Tsong-li Yamen. Nous pénétrons dans une cour intérieure, puis dans le salon, où un prince du sang, — le prince Kong autrefois, ou, depuis, le prince K'ing, — reçoit les arrivants, leur fait servir le thé et s'entretient avec eux en compagnie des ministres chinois. Je dirai en passant que ce salon d'attente n'a rien du luxe ni des dorures des appartements de Versailles, du Louvre ou de l'Élysée. Des nattes grossières couvrent par terre le carrelage, et de grands coussins de flanelle rouge sont étendus sur les *k'ang*, sorte de sofas en maçonnerie chauffés en hiver. De grands

brazéros de cuivre jaune, des boiseries sculptées à jour et quelques sentences écrites en gros caractères de façon à former de longs tableaux pendus sur le modeste papier blanc collé aux murs, constituent les seuls ornements de ce vestibule impérial. On ne se rend, d'ailleurs, pas directement du salon d'attente dans la salle du trône. Une station, dont l'utilité n'a rien d'évident, sinon peut-être au point de vue des traditions chinoises, a lieu dans de petites tentes de toile bleue situées à mi-chemin, au tournant, pour ainsi dire, de la salle d'audience, et où le thé est de nouveau servi.

Nous sommes avisés déjà que S. M. l'Empereur a pris place sur le trône et nous nous dirigeons, accompagnés de dignitaires chinois, vers le Wen-houa-tien. L'édifice s'ouvre au fond d'une cour, que précède un triple portique. Le ministre étranger, porteur de ses lettres d'État et suivi du personnel de sa légation, passe sur un long tapis brun. tissé de fibres de coco, sur le chemin réservé à l'empereur et qui s'engage sous l'ouverture du milieu de la porte monumentale. Puis, par une chaussée surélevée en pierre et la porte centrale du pavillon, il se rend jusque dans la salle du trône Le principe admis est que le représentant étranger, tant qu'il a en main le document émané du souverain ou du président de sa nation, passe par le chemin même réservé à l'empereur de Chine et par lequel ne peut passer aucun de ses sujets, fût-il prince du sang. Le document une fois remis, il ruit la voie la plus honorable après celle du souvesain.

Aux trois agenouillements et aux neuf inclinaisons du front jusqu'à terre ont été substituées la salutation en se découvrant (disons, en passant, que la politesse *chinoise* veut que l'on garde son chapeau sur sa tête, pendant une visite) et des inclinaisons du haut du corps, au nombre de trois en se dirigeant vers l'empereur, et aussi lors du retour, qui a lieu en évitant de tourner le dos au souverain. Celui-ci, vêtu du manteau foncé bleu violacé, brodé de dragons d'or sur la poitrine et aux épaules, et portant le chapeau officiel chinois, est assis sur un large fauteuil. Une table couverte d'un tapis de soie jaune est devant lui. L'estrade sur laquelle est le trône est un vaste carré, élevé d'un mètre environ au-dessus du sol de la pièce, et on y accède par plusieurs petits escaliers de bois, tant sur le devant que sur les côtés. Des gardes-du-corps portant le costume officiel des mandarins, plus le sabre, se tiennent à droite et à gauche. au bas de l'estrade, sur laquelle des princes-grands chambellans, au nombre de deux ou de quatre, sont seuls admis. Ils se tiennent debout, près de l'empereur. Le Wen-houa-tien est une salle de dimension médiocre, éclairée sur le devant par les portes grandes ouvertes, mais dont le fond et les hauts ne laissent pas que d'être assez obscurs. On se croirait volontiers dans la grande salle d'un temple chinois, que le temps et l'encens ont enfumée et assombrie, temple sans ornements, sans ex-voto et dont le Bouddha, — ici l'Empereur, — a pris les traits d'un jeune homme à l'œil profond, au regard intéressant, dans un visage, sur un corps maladifs, au lieu de l'expression béate et

des formes rebondies du dieu sous la patine du vieil or.

Le ministre étranger, parvenu à quelques mètres de l'empereur, au pied des degrés du trône, prononce dans sa propre langue une allocution que traduit en chinois l'interprète qui l'accompagne ; puis il monte l'escalier du milieu et dépose ses lettres sur la table au tapis jaune. L'empereur s'incline pour en accuser réception. Lorsque le ministre étranger a repris sa place première en passant par l'escalier de droite, un prince, après s'être agenouillé auprès du monarque, qui lui adresse la parole en mantchou, vient traduire en chinois la réponse impériale. Celle-ci est traduite bientôt elle-même par l'interprète en langue européenne L'empereur fait un nouvel acquiescement de tête. Les diplomates étrangers saluent, se retirent par la porte de droite de la salle d'audience et rejoignent la voie par laquelle ils sont venus. De nouvelles stations dans les tentes ou le salon d'attente, où le thé est servi derechef, terminent la cérémonie.

Une autre réception, d'un caractère plus intime, a été donnée par l'impératrice douairière aux femmes des ministres étrangers à Pékin, qu'accompagnaient des interprètes de légations. Le cadre était incontestablement plus joli que celui du Wen-houa-tien, l'impératrice douairière ayant sa résidence d'hiver dans la partie des jardins impériaux qui s'étend sur les bords d'un lac et qu'on appelle pour cette raison : la Mer du sud. Un petit chemin de fer Decauville,

installé dans ces jardins, conduisit les dames étrangères jusqu'à la salle du trône, remplie d'arbustes et de fleurs, où l'impératrice douairière les attendait, en compagnie de son neveu et fils adoptif, l'empereur. La souveraine se montra d'une parfaite bonne grâce, fit à ses visiteuses de nombreux et riches cadeaux, passa au doigt de chacune d'elles une bague, les invita à participer à un somptueux repas chinois avec les princesses mantchoues, les fit assister à une représentation théâtrale en sa présence et celle de l'empereur, les fit accompagner dans la visite des édifices voisins, s'entretint familièrement avec elles, leur offrit le thé, non sans avoir préalablement porté chaque tasse à ses lèvres, et ne les quitta qu'après les avoir, pendant plusieurs heures, comblées des témoignages de sa sollicitude.

La première réception des dames fut un événement, qui devait contribuer à faire s'atténuer les suspicions profondes que nourrit, à l'égard des étrangers, l'immense majorité des mandarins et de la partie lettrée de la population. Une réception du même genre eut lieu cette année, au printemps, et la souveraine mantchoue s'y est montrée, — m'a-t-on assuré, — plus affable, plus hospitalière encore que dans l'occasion précédente.

En dehors des réceptions officielles dont je viens de parler, je ne connais qu'un seul cas d'audience *privée* accordée par l'empereur à des étrangers. Ce fut lorsque le médecin de la légation de France, M. le docteur Dethève, que j'accompagnais, fut appelé au palais pour y examiner l'état de santé du jeune



souverain. Les services de notre compatriote avaient été offerts par le ministre de France et agréés. Une telle visite était, cependant, contraire aux traditions les mieux enracinées de la cour de Chine, où les soins à donner aux empereurs incombent aux membres nombreux d'un collège impérial de médecine, qui doivent être fort jaloux de leurs prérogatives et dont les principes touchant l'art de guérir s'écartent fort assurément des méthodes suivies par nos praticiens. L'audience eut lieu, cette fois, dans une chambre latérale à une salle du trône située dans les Jardins de l'ouest. L'empereur Kouang-siu, assis à l'une des extrémités de la chambre, avait devant lui une petite table; l'impératrice douairière Ts'eu-hi lui faisait vis-à-vis, derrière une table plus grande et couverte d'un riche tapis de soie jaune. La consultation dura plus d'une heure et les deux étrangers n'eurent aussi qu'à se louer des procédés courtois dont ils ne cessèrent d'être l'objet tant de la part du malade que de sa tante. Des princes, des eunuques, des serviteurs assistaient seuls à l'audience et ne manquaient pas de s'agenouiller auprès de leur auguste interlocuteur, dès que l'un des souverains leur adressait la parole ou qu'ils avaient à lui parler. Ce fut, sans doute, la seule occasion qu'ait eue jusqu'ici l'empereur actuel de converser directement avec des Européens. Il passe, cependant, pour avoir eu la curiosité d'apprendre un peu de français et d'anglais.

Atteint d'un mal peut-être incurable, l'empereur, dont le trentième anniversaire doit être célébré avec une solennité particulière le 22 juillet prochain, —

si le programme édicté peut être suivi, — a désigné dernièrement son héritier au trône dans la personne du jeune prince P'ou-tsiun, fils du prince Touan. Celui-ci était lui-même fils du Cinquième prince. Le prince héritier est donc celui des membres de la famille impériale appartenant à la génération suivant celle de l'empereur qui représente la branche aînée. Les quatre premiers princes, fils de l'empereur Tao-kouang, n'ont, en effet, pas laissé de postérité. Cette désignation d'un héritier présomptif n'a rien en soi qui puisse surprendre. Elle est conforme aux habitudes auliques chinoises. Il n'y a pas, non plus, à ajouter foi aux récits du suicide de l'empereur Kouang-siu, qui ont couru à la réception de télégrammes émanant de correspondants anglais.

Nous avons vu de quelle façon sont reçus dans le palais de Pékin les diplomates étrangers. Il n'est pas inutile de joindre à cet exposé un aperçu de la manière dont les sujets mêmes de l'empereur sont accueillis par lui. Quelle que soit l'élévation de son rang, qu'il soit prince, ascendant collatéral de l'empereur, — comme j'en ai donné tout à l'heure un exemple, — dignitaire de la Cour ou bien simple fonctionnaire, il doit s'agenouiller et baisser les yeux devant le souverain, dès qu'un entretien s'établit entre eux. Un usage très ancien, et auquel les Chinois ne connaissent plus de motif, veut que l'empereur fasse appeler en sa présence les fonctionnaires, pour s'occuper des affaires de l'État, longtemps avant le lever du soleil. C'est ainsi que ces

réunions, qui sont presque quotidiennes, se tiennent à trois ou quatre heures du matin, toujours par conséquent à la clarté des flambeaux, au moins à leur début. L'éclairage paraît, d'ailleurs, être fort peu abondant, si j'en crois un vieux mandarin qui, ayant été en Europe, ne laissait pas de regretter que la vie officielle à Pékin fut empreinte d'un sérieux déconfort. Ayant souvent l'honneur d'être appelé à l'audience de nuit, il entrait au palais, — me disait-il, — une lanterne à la main, après avoir quitté son palanquin. Il n'avait pas manqué de serrer autour de ses genoux deux gros bourrelets de coton, dissimulés sous sa robe de soie. Ces bourrelets de coton lui servaient de matelas, indispensables pour pouvoir supporter la torture d'un long agenouillement sur les dalles de l'appartement impérial. Arrivé près du lieu de réception, il devait abandonner sa lanterne: ainsi le veulent les rites, — ou la crainte d'un incendie. Il s'acheminait alors à tâtons, aidé peut-être par quelque ami ou quelque eunuque rencontré dans l'obscurité. Appelé dans la salle du trône, il y pénétrait, éclairé par une seule bougie brûlant sur la table placée devant l'empereur. Il allait se prosterner, dans une obscurité presque complète, au bas de l'estrade où trônait le monarque. Il n'est pas impossible que le désir de frapper l'imagination des personnes ainsi appelées à *contempler,* — suivant l'expression chinoise, — *la face du Dragon* ait inspiré ce lugubre cérémonial.

Si des fêtes, de longues représentations théâtrales notamment, sont, plusieurs fois chaque année, don-

nées au palais et si les plus importants des mandarins y sont conviés, l'étiquette en est si rigide, les génuflexions doivent y être si souvent répétées, les sièges très bas sur lesquels seulement il est permis de s'asseoir, y sont si inconfortables, la liberté de circuler y est si parcimonieusement mesurée que les invités ont parfois soupiré, en secret, de l'honneur qui leur était fait.

L'empereur passe pour être lui-même esclave des rites et c'est dans le faisceau des formes traditionnelles qu'il faut, en effet, voir la seule limite mise au pouvoir du souverain, absolu en théorie. Le recueil des statuts de l'empire forme sa constitution et, si l'empereur fait la loi, dès qu'il s'écarte des traditions, il s'expose, de la part des *censeurs*, à des remontrances sévères, quoique toujours respectueuses, auxquelles il n'ose pas toujours passer outre. Les censeurs, — voilà le seul organe modérateur du gouvernement chinois et, étant donnée la conception toute patriarcale et autocratique de ce gouvernement, nous pourrions nous laisser aller à une admiration sans réserve pour ce rouage utile et ingénieux, si les censeurs, — les *tou-lao-yé*, toujours redoutés, — ne mettaient trop souvent leur talent et leur plume au service des causes les plus suspectes, de leurs ambitions personnelles ou de celles de leurs protecteurs.

A trois lieues environ au nord-ouest de Pékin, s'élève le Palais d'été, reconstruit en partie pendant le cours de ces dernières années pour servir de rési-

dence estivale à l'impératrice douairière. Sous cette appellation générale, on comprenait six grands enclos connus des Chinois comme les Trois Jardins et les Trois Montagnes. Là s'étendaient des constructions en grand nombre et d'une grande magnificence, dont lord Elgin, ambassadeur d'Angleterre, ordonna, en 1860. la destruction par le feu pour punir la cour de Chine des traitements odieux infligés aux prisonniers européens et de la mauvaise foi apportée par ses négociateurs dans les pourparlers engagés en vue du rétablissement de la paix. Quoi qu'on ait pensé de cette exécution, il est incontestable que, jointe à la fuite précipitée de l'empereur Hien-fong pour le pays situé au-delà de la Grande muraille, elle eut pour résultat d'impressionner le gouvernement chinois et de lui inspirer le respect des traités internationaux plus que n'avaient pu le faire les victoires répétées des troupes françaises et anglaises. La partie aujourd'hui restaurée et qui a pris le nom nouveau de *Yi-ho-yuan,* se trouve dans une situation charmante. Une colline, le *Wan-cheou-chan* ou Mont de l'éternité, s'élève au nord, surmontée d'un vaste temple épargné en 1860. Au pied, un grand lac couvert, pendant la saison, de ces gros nénuphars roses qui sont l'orgueil de la flore chinoise, une île au milieu de ce lac, reliée à la terre ferme par un beau pont de pierre de dix-sept arches, plusieurs ponts *bossus,* dont la bosse originale est si accentuée que l'on considère comme un tour de force de les franchir à cheval et, de tous côtés, des galeries, des pavillons décorés de couleurs éclatantes, qui miroitent sous le

chaud soleil de Pékin. Comme fond de décor, les hautes montagnes du nord et de l'ouest, malheureusement trop dépouillées de leur végétation, et où s'étagent, dans des sites souvent ravissants, les temples impériaux. Ces temples sont, pour la population fortunée de Pékin, des lieux de retraite et de repos pendant les ardeurs de l'été, quelque chose comme nos stations balnéaires où nous aimons, en Europe, à vivre de tranquilles vacances. Sur le lac circulent de superbes jonques, richement peintes et dorées, surmontées de vastes appartements, souvent complètement entourées de glaces qui permettent de jeter sur le paysage un regard circulaire sans s'exposer au vent. Ces jonques impériales, véritables maisons flottantes, n'ont pas de voiles et ne pourraient se déplacer que poussées à la gaffe ou tirées à la cordelle. Des chaloupes à vapeur les remorquent le plus souvent.

Quant aux constructions mêmes, une promenade à la section chinoise de notre Exposition universelle peut en donner une idée générale assez exacte. Ce sont, en effet, les formes architectoniques des édifices pékinois, en particulier des temples impériaux, qui ont, cette fois, inspiré le commissaire général de l'exposition chinoise, M. Charles Vapereau, notre compatriote, et l'habile architecte de cette partie des monuments asiatiques du Trocadéro. Le résultat obtenu mérite d'autant mieux notre admiration qu'il est dû à des artistes et ouvriers français, sans l'aide d'aucun Chinois, et qu'il fait à leur talent le plus grand honneur.

Longtemps, les montagnes et les jardins composant le Palais d'Été demeurèrent abandonnés et les étrangers habitant ou visitant Pékin pouvaient, sans grande difficulté, s'y promener et même y organiser de charmants pique-niques. On allait déjeuner dans l'île, non sans s'arrêter près d'une grotte que quelque esprit classique avait, depuis longtemps, baptisée du nom de Grotte de Calypso. On passait près de la Vache de bronze, au dos couvert de caractères antiques, assise au bord du lac, qu'elle regarde avec un étonnement soutenu depuis deux cents ans ; on franchissait un pont bossu, dont nous aurions bien voulu voir une reproduction sortir, sur les bords de la Seine, des mains fécondes de M. Vapereau ; où même on tirait le canard ou la sarcelle sur le lac aux eaux verdoyantes. Ou bien on faisait retentir, au flanc de la colline, un écho d'une netteté remarquable ; ou encore on allait à la *Montagne de la source de jade* rêver, — ou simplement prendre le lunch, — ayant à ses pieds une eau cristalline, dans un site enchanteur. C'était non loin d'une merveilleuse petite pagode, chatoyante comme un insecte multicolore, sous sa cuirasse de tuiles vernissées. Dirai-je que tout cela n'est plus visible aujourd'hui? La restauration des édifices, entreprise sérieusement, en a fait fermer les enclos et c'est de loin seulement que le touriste, le globe-trotteur peut se faire actuellement une idée de la richesse et de la variété du Palais d'été. Ce coin somptueux de la Chine est fermé désormais, — sauf peut-être aux audiences diplomatiques de l'avenir, — *fermé,* et cependant la

Chine *s'ouvre*. Elle s'ouvre si bien que, dans deux ans, les longs rubans de fer du Trans-sibérien et du Trans-mantchourien, reliés aux voies ferrées de l'Europe et de la Chine, mettront Paris et Pékin en communication terrestre et directe. Un voyage d'une quinzaine de jours en wagon-lit se sera subtitué à une double traversée maritime, qui ne s'accomplissait pas en moins de trente-cinq. Les voyageurs pour Pékin seront alors légion, sans doute, désireux de faire connaissance avec la Cambalou du XIIIe siècle, restée elle-même jusqu'ici sans grandes modifications à travers les âges, de voir ce qui restera des fondrières de ses rues, ses boutiques dorées, la Tour de la cloche et la Tour du tambour, la montagne dite *de charbon*, couverte de cinq jolis kiosques et où un empereur se pendit aux branches d'un arbre, les toits de tuiles *jaunes* de l'empereur, — *vertes* des princes, — *noires* ou *bleues* de certains temples, la rue circulaire dite des *Sachets brodés*, les boutiques de bibelots, le quartier des légations étrangères où flottent les drapeaux nationaux dans un ciel toujours bleu, le petit filet d'eau qu'est la Rivière de jade et surtout l'Observatoire et le Temple de la grande cloche. Je dirai quelques mots sur ce qui fait l'attrait de ces deux derniers monuments pour terminer ces souvenirs, déjà trop longs, de la capitale chinoise.

L'Observatoire impérial est de facile accès. Une très modeste gratification donnée aux gardiens en fait ouvrir les portes au visiteur. Accolée à la muraille

orientale de la Ville tartare, est une haute tour carrée dont l'origine remonte au XIIIe siècle. A cette époque, un savant chinois qui fut un ingénieur aux vastes conceptions, auquel la Chine est redevable du Grand canal dans son extension actuelle, — nommé Kouo Cheou-king, — était l'astronome de la cour mongole, qu'il dota d'un calendrier rectifié. Deux ou trois instruments d'astronomie de sa construction existent encore dans la cour de l'Observatoire. Ils furent descendus du haut de la tour et placés là par les missionnaires catholiques qui, au XVIIe siècle, reçurent des empereurs mantchous la direction de ce service public. On peut admirer à loisir le superbe travail de bronze de ces pièces anciennes, supportées par des dragons et des nuages, et dont l'exécution et la matière en font des œuvres artistiques de premier ordre. Sur la tour sont rangés les instruments plus modernes dûs aux missionnaires et exécutés dans le même goût. Mes lecteurs pourront en aller examiner les détails, les dragons grimaçants entourés de nuées et le bel état de conservation sur les grandes photographies faites, il y a quelques années, sous la direction de notre légation de Pékin, pour l'Observatoire de Paris et qui y sont exposées depuis lors. J'ai souvent entendu formuler l'opinion que ces instruments de bronze constituaient ce qu'il y avait de plus curieux à voir à Pékin.

Les Chinois sont habiles, d'ailleurs, à fabriquer et à travailler le bronze. D'autres ouvrages de ce genre font l'admiration des voyageurs, en particulier les lions, les cerfs, ou autres animaux plus ou

moins chimériques, qui gardent et décorent les portes du Palais d'été, — énormes sur leurs piédestaux de bronze et de pierre et, le plus souvent, d'une patine parfaite. A la Grande cloche appartient, cependant, la priorité. C'est, — avec ses émules chinoises (1), — la plus grosse cloche du monde suspendue et *intacte,* à une exception près (la cloche de Mandalay, à ce qu'on m'assure), car celle de Moscou gît à terre, rompue. La cloche chinoise est couverte sur toute sa surface de caractères d'écriture, — textes bouddhiques, — d'une grande netteté. Elle se distingue de ses sœurs d'Europe en ce qu'elle n'a pas de battant de métal à l'intérieur. Pour la faire vibrer, les prêtres du temple où elle se trouve enfermée, dans la banlieue septentrionale de Pékin, la frappent extérieurement, comme toute bonne cloche chinoise, avec une grosse pièce de bois. Cette reine des cloches, — ou à peu près, — est peu élevée au-dessus du sol et on aurait tort de se la représenter dans quelque grandiose campanile. Sa partie supérieure ayant été engagée dans le solide madrier qui la traverse et qui lui-même est immobilisé dans la charpente du temple, on se borna à *évider,* au-dessous du monstre, la terre sur laquelle il reposait et ainsi se trouva-t-il suspendu. On circule autour de lui, des escaliers permettant de le voir par côté et par-dessus. Le temple de la Grande cloche n'a, par ailleurs, rien

(1) Cinq cloches de mêmes dimensions furent fondues à l'origine. L'une d'elles se trouve dans la Tour de la Cloche, à l'intérieur même des murs de Pékin. On la visite moins facilement.

de bien remarquable, sinon peut-être ses dimensions assez vastes. On peut y louer des appartements, ce qu'ont souvent fait plusieurs de nos amis russes. Peut-être quelques-uns de mes lecteurs seront-ils tentés, un jour, — lorsque la paix chinoise aura succédé à l'insécurité actuelle, — de faire un pèlerinage dans ce lieu et d'aller passer quelques semaines dans la demeure des bonzes, auprès de l'une des plus grosses cloches suspendues qui soient dans l'univers.

LETTRES INÉDITES

DE P. D. HUET

à son neveu de Charsigné

Conseiller et Procureur général du Roi au bureau des Finances de Caen.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

I.

Nous commençons, cette année, la publication des lettres de P. D. Huet à son neveu de Charsigné, conseiller et procureur du Roi au bureau des finances de Caen. Nous disons « les lettres de P. D. Huet à son neveu » et non pas « la correspondance du savant prélat avec son neveu », parce que nous n'avons plus les réponses que faisait de Charsigné aux lettres de son oncle. Toutes ces réponses ont été anéanties, suivant le désir qu'en avait exprimé de Charsigné à Huet, comme on peut le voir dans la lettre de celui-ci, en date du 8 avril 1713 : « Pour vous montrer l'envie que j'ay de faire ce que vous désirez de moy, sitost que j'eus receu vostre derniere lettre, par laquelle vous me proposez de mettre toutes vos lettres dans une cassette que j'ordonnerois par mon testa-

ment qui seroit bruslée, j'envoiay acheter pour cela une cassette qui me cousta huit francs. Vous me proposez d'en faire une clause dans mon testament, ce qui en demande une nouvelle ouverture, et un changement dont il n'est deja que trop chargé, mais j'ay pris un autre expedient, c'est que j'ay deja une autre caisse pleine de plusieurs papiers, que je ne veux point qui paroissent après moy, et que j'ay deja ordonné par mon testament qu'elle soit bruslée. Je mettray tous ces papiers et vos lettres dans la mesme caisse. Ainsi la clause du testament, qui ordonne qu'elle sera bruslée tombera sur cette dernière et sur tout ce qui sera dedans avec vos lettres, et par là il n'y aura rien à changer au testament ».

Huet n'avait pas manifesté le même désir à son neveu à propos des lettres qu'il lui avait adressées : aussi de Charsigné les a-t-il religieusement conservées, les classant avec soin et les embrochant l'une sur l'autre à l'aide d'une grosse aiguille, qui a laissé sa marque dans le coin inférieur, à gauche.

Nous n'avons pas *toutes* les lettres de Huet à de Charsigné; toutefois, celles qui restent forment un total très considérable, puisqu'il se monte à 650 au moins.

Ces lettres, avec d'autres manuscrits de Huet, plus ou moins importants, ont été retrouvées, en 1825, par M. Lechaudé d'Anisy, dans un grenier de la maison de Caen, située *Cour du Grand-Manoir* (en face de l'église de Saint-Jean), maison que Huet avait habitée et où même il serait né, si l'on en croit une tradition locale (1). Les papiers trouvés par Lechaudé

(1) Gaston Lavalley, *Catalogue des mss. de la Bibliothèque de Caen*, p. 104. C'est là que demeurait de Charsigné, depuis que son oncle avait quitté Caen.

d'Anisy furent achetés par M. Abel Vautier, de Caen, membre du Corps législatif.

M. Abel Vautier donna, de son vivant, la plus grande partie des lettres de Huet à de Charsigné à la Bibliothèque de Caen : ce sont celles qui composent les quatre premiers tomes du n° 240 du *Catalogue* dressé par M. Gaston Lavalley. Un cinquième tome comprend les lettres achetées à la vente faite, après le décès de M. Abel Vautier, par ses héritiers. « Le 1er tome, renfermant 199 ff., contient les lettres autographes de Huet, de mai à décembre 1703 ; le 2e (226 ff.), les lettres de janvier 1704 à octobre 1705 ; le 3e (207 ff.), de mars 1708 à décembre 1710 ; le 4e (229 ff.), de janvier 1711 à mai 1716 ; le 5e (86 ff.), de 1712 à 1713 » (1).

On trouve d'autres lettres de Huet à son neveu dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, 1° n° 4564, nouv. acq. (196 pages), 61 lettres du 2 novembre 1701 au 14 juillet 1702 ; 2° n° 4047, nouv. acq. 5 lettres du 7 avril 1702 au 31 mai 1715.

Nous avons acheté chez un marchand d'antiquités de Caen 142 lettres, qui vont du 2 décembre 1698 au 5 janvier 1719.

Enfin, nous savons que M. le comte de Blangy possède deux lettres de Huet à de Charsigné, qu'il a publiées en entier dans la *Revue Catholique de Normandie*.

Si abondante que soit cette correspondance, elle n'est pas complète, nous le répétons. D'autres lettres doivent se trouver dans des collections publiques ou particulières ; nous espérons que notre publication les fera connaître et engagera ceux qui les possèdent à les mettre au jour.

(1) Gaston Lavalley, *op. cit.*, p. 105.

II.

Sans avoir l'intérêt littéraire et historique de la correspondance de P. D. Huet et de son ami le cordelier F. Martin, que nous avons publiée, il y a quelques années, dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Caen,* et dans la *Revue Catholique de Normandie,* les lettres de Huet à son neveu nous paraissent très curieuses. Nous n'avons pas cru devoir les donner toutes *in extenso;* mais dans celles dont nous ne publions que des fragments, nous avons toujours pris les passages qui nous paraissaient les plus intéressants.

Dans ses lettres à de Charsigné, Huet se montre à nous sous un tout autre jour que dans celles qu'il écrivait aux lettrés et aux savants du monde entier, ou à son ami le Père F. Martin, si curieux des antiquités de la ville de Caen. Ici nous apprenons à connaître l'abbé commendataire de Fontenay et d'Aunay, et nous assistons à ses démêlés avec ses moines et à ses procès interminables avec ses voisins et surtout avec ses fermiers, et les curés qui dépendaient de ses abbayes. Huet avait dû faire de fortes études de droit à l'Université de Caen; on verra, en effet, qu'il était de taille à donner des leçons aux avocats les plus habiles et aux procureurs les plus retors.

Il est inutile d'entrer ici dans de plus longs détails. Quand cette publication sera terminée, nous nous proposons d'y joindre une étude aussi complète que possible.

Armand GASTÉ.

LETTRES INÉDITES DE P. D. HUET

à son neveu de Charsigné

Procureur du Roy au bureau des Finances, à Caen.

A Paris le 11 févr. (?) 1687.

Je vous remercie, mon cher neveu, de la diligence que vous avez faite pour ce livre du P. Veron. Je vous prie de prendre l'exemplaire qui est chez Poisson (1) et de le faire payer par S[t] Jacques. Pour celuy de M[r] Bochart, qui est parmy les livres de M[r] Halley, ne le demandez à acheter ny a vostre nom ny au mien, mais priez M[r] Cavelier (2) de le demander comme pour luy, sans parler de vous ny de moy. Il ne m'en refusera pas; vous luy ferez rendre l'argent qu'il aura cousté, s'il le peut obtenir; sinon, vous prierez M[r] le Bourgeois (3) de me le trouver. Je crois que ma seur vous aura dit que M. le Lieutenant g[nal] vient dernièrement me donner avis que M[r] Malherbe est maistre de la vente de la charge, et qu'il peut vendre les deux séparement. Si vous avez jamais à vous establir dans la robe, vous n'en trouverez point une occasion plus favorable. Mais ma seur m'en parle

(1) Imprimeur caennais.
(2) Imprimeur caennais.
(3) Libraire caennais.



comme si elle ne pouvoit rien faire pour vous Je crois que ny vous ny moy n'avons pas compté la dessus. Pour moy je luy ay mandé par ma dernière, que si elle veut ou peut me faire vendre le bien que j'ay à Caen, je vous y aideray. Pensez y, la chose le mérite et me croyez tout à vous. Dites, je vous prie, à Me de Brucourt que j'attens qu'elle me mande le nom et la demeure de celuy avec qui on peut traitter sur ce memoire qu'elle m'a envoyé, et que cependant je ne laisse pas de penser à son affaire.

A Paris, le 26 févr. 1687.

Je suis d'avis, mon cher neveu, que vous vous saisissiez du livre de Mr Bochart, que vous doit fournir Mr le Bourgeois; mais dittes luy en le prenant qu'on vous en a promis un autre pour moy, et que s'il vous vient, vous le prierez de reprendre celuy la; et si celuy du curé de Basly vient ensuite, vous le recevrez et rendrez celuy de Mr le Bourgeois. Il n'y auroit pas un grand inconvenient que vous eussiez veu Mr Malherbe, pour vous expliquer vous mesme avec luy, supposé que vous puissiez traitter d'une moitié de la charge; car si cela n'est pas, vostre visite seroit inutile. Je vous prie de faire tenir la lettre cy jointe à Me des Ifs et de dire à Me de Brucourt que sitost qu'on m'aura donné reponse de son affaire, je la luy feray savoir, et qu'elle eust bien fait de me nommer ceux avec qui il faut traitter. Tout vostre.

A Soissons, le 1er juin (?)

Quoy que j'aye trouvé icy des occupations infinies, je n'ay pas laissé de penser à votre charge, et sachant que l'on prefere toujours les heritiers, j'ay bien cru que s'il y a un profit considerable à faire, ils ne la laisseront pas lever a un autre. Ainsi j'ay cru que je devois m'addresser à Mr le Lieutt gnal et le prier de me mander l'estat de l'affaire et de nous preferer si le cas y eschet. Je ne receus qu'hier sa reponse. Il me mande qu'il n'y a encore rien d'arresté, que quand cela sera, il fera ce qu'il pourra pour nous. Je vous envoye sa lettre par laquelle vous verrez qu'il n'assure pas encore qu'on ait dessein de vendre cette charge. Du reste, j'ay receu une grande lettre de ma seur sur ce sujet, par laquelle elle ne me paroist pas fort portée à ce dessein. Je luy ay mandé et je vous le reitere, que si vous jugez a propos, et que vos affaires comportent de penser à cet establissement, je vous y serviray autant que l'estat present de mes affaires le pourra permettre. Je n'escris point a ma seur parce que je n'en ai point le loisir, et que j'espere la voir bientost et respondre moy mesme a sa lettre. Je crois estre de retour à Paris dans trois ou quatre jours et partir pour Caen le lendemain de la Trinité, supposé qu'il n'arrive rien de nouveau. Je vous prie de faire bien des excuses pour moy à Mr et à Me de Brucourt, de ne leur avoir point escrit sur la perte de leur enfant, je n'ay pas laissé de la bien sentir. Vous jugez bien la multitude d'affaires que j'ay trouvées icy. Je manderay à Mr Macé le jour que

j'arriveray à Caen, afin qu'il se souvienne de sa bonne coustume de venir à Cressanville. Tout à vous mon cher neveu. Je m'informeray à Paris aux parties casuelles de l'estat de l'affaire ; mais avant de se tourmenter davantage prenez vostre resolution avec ma seur et voyez ce que vous pouvez faire, car il est inutile de se donner de la peine pour une chose que l'on ne peut ou que l'on ne veut pas faire. Cela depend de l'estat de vos affaires que je ne scais pas et sur lequel je ne puis vous conseiller. En retournant à Paris, je passeray par l'Abbaye de Longpont, où est Dom Gilles. Il m'est venu voir icy avec son Prieur. Nous sommes les meilleurs amis du monde.

A Bourbon, le 29 may 1697.

Quoy que mon consentement ne vous soit pas nécessaire, mon cher neveu, pour l'affaire dont vous m'écrivez, et que vous ne me le demandiez que par amitié et par honesteté, je vous le donne néantmoins et de très bon cœur, en priant Dieu d'y donner sa benediction. Je consens volontiers à la pro[position] (1) que vous me faites, mais je crois qu'il est à propos que vous la concertiez avec ma seur avant toutes choses, et que vous voyiez ensemble en quelle forme cela se peut faire. Quand vous aurez reglé cela entre vous, envoyez moy l'article dressé tel que vous croirez qu'il devra estre couché, et vous me trouverez tres disposé à faire tout ce qui vous pourra faire plaisir. S'il y a plusieurs manières de faire la chose,

(1) Déchirure dans le papier.

dont vous vouliez me rapporter le choix, dressez tous ces articles separément, afin que j'en juge et que je puisse vous en dire mon avis. Je vous prie de faire d'avance mes complimens a celle qui n'estoit l'année passée que ma nièce à la mode de Basse-Bretagne et de l'assurer de la joye que j'ay de l'esperance d'une plus grande proximité. Je vous embrasse cependant, mon cher neveu. J'ay pensé dire et elle aussi; mais il vaut mieux vous laisser ce soin la. Tout à vous.

A Aunay, le 26 juillet 1697.

Mr Merite m'avoit déjà mandé que vous et Mr de Brucourt aviez bien voulu vous charger de la sollicitation de mon procez avec le curé de Ranville. Je vous en remercie de tout mon cœur. Je n'avais donné aucun ordre à Mr Mérite de vous engager à prendre cette peine, et il l'a fait de son chef. Je vous en suis d'autant plus obligé. Je vous le suis aussi de vos bons offices envers Mr de la Tigerie. Il n'y auroit point eu d'inconvenient, ce me semble, de l'avertir à l'oreille de se precautionner contre la taxe de la rehabilitation. Je ne scais pas neantmoins comment cela pourra échapper au Traittant, puisqu'il faut qu'il voye la production que vous avez veüe. Je vous prie de remercier de ma part Mr Gallant et de luy dire que je reserve la lecture de son ouvrage à mon arrivée à Avranches. Je pars demain, Dieu aidant, pour ce pays là. Je souhaitte une promte et heureuse delivrance a la femme grosse. Embrassez-la à mon intention, quoy que je ne sois guère content de son

complot avec Melle de Clinchamps, quand elle refusa de venir céans. Tout vostre, mon cher neveu. — J'apprens par un billet de M. Merite, que le Prieur de l'Hostel-Dieu, que je croiois de mes amis, s'est fait tenir a quatre pour le curé de Ranville, et a sollicité ouvertement contre moy. — Il y a plus de quatre ou cinq mois que j'oublie de vous prier de savoir d'un Avocat, que j'apprens estre dans vostre dependance, et dont je ne scais point le nom, ce que c'est qu'une maison qui a appartenu autrefois à l'abbaye du Val, située dans la rue St Jean, et qui a depuis esté acquise par un nommé Cœuret. Mr Marie vous expliquera cela. Il s'agit de savoir où est cette maison, à qui elle appartient présentement et si l'Avocat scait à quel titre elle a esté possédée par l'Abbaye du Val.

On lit en note : (de la main de M. de Charsigné) — Proche la maison de Mr de Montfort, en tirant vers les Carmes. Mr de la Roque Ancelin l'a acquise....... Cœuret. Ils en ont payé le 8e denier pour faculté de retirer (?)

A Avranches, 13 aoust 1698.

Il vous souvient sans doute, mon cher neveu, que vous pristes soin, il y a quelques années, d'une affaire qui regarde Mr le Moyne de Caen, huguenot(1), médecin à Londres en Angleterre, dont le bien a esté usurpé par le sr des Carreaux Moisson, bourgeois de Caen. Toute la peine que vous pristes pour

(1) Voir notre Étude sur *Quelques documents inédits relatifs à l'administration provinciale sous Louis XIV*. Caen, 1881, p. 17 (*Mém. de l'Académie de Caen*, même date).

cette affaire à ma priere a esté inutile. Je reçois une nouvelle lettre sur le mesme sujet de Mʳ le Moyne; elle m'est envoyée par un homme de Caen, qui m'écrit aussi, et signe Du Coudray. Son stile me le fait juger estre un marchand. Je vous prie de découvrir cet homme là, et de l'envoyer querir, et de luy dire que j'ay receu sa lettre, et que je vous ay prié de parler à Mʳ l'Intendant des interests de Mʳ le Moyne. Ce Mʳ du Coudray vous instruira à fond de l'estat de l'affaire. Je vous diray seulement que ce Mʳ le Moyne estant sorti de Caen pour s'establir en Angleterre long tems avant l'abrogation de l'Édit de Nantes, et près de vint ans auparavant, n'est point dans le cas des autres Refugiez; que cependant le sʳ des Carreaux Moisson s'est impatronisé de son bien, contre l'intention de l'édit. Je vous embrasse et suis tout à vous.

A Avranches, le 31 aoust 1698.

La voye que vous voulez prendre dans l'affaire de Mʳ le Moyne, mon cher neveu, savoir d'en parler à Mʳ de Vallainville, avant que d'aller à Mʳ l'Intendant, me semble fort bonne, pour ne point faire de prieres inutiles. La vérité est que la cause de ce pauvre homme est la meilleure du monde. Il estoit medecin pratiquant à Londres, vint ans avant la revocation de l'édit de Nantes. Ainsi il ne doit point estre censé refugié ny traitté comme tel. Son frère aisné, qui estoit dans le mesme cas, eut main levée de la saisie de son bien. Je ne scais si cela est de la compétence de Mʳ l'Intendant. Je scais bien que le

juge ordinaire connoist des affaires dépendantes des refugiez depuis l'édit de Nantes; mais cecy est autre chose. J'ay bien cru que ce Mr du Coudray agit plus pour ses interests que pour ceux de son parent. J'ay mandé, il y a long tems au pauvre Le Moyne qu'il vint luy-mesme defendre ses droits ou qu'il les commist à quelqu'un sur les lieux, pour en faire les suites. Je crois que la pauvreté l'empesche, et qu'il demeurera pauvre, parce qu'il est pauvre. Pour moy comme j'ay fort affectionné toute cette famille, je les affectionneray jusqu'à la fin, et je feray ce que celuy cy me demande, qui est ce que je vous ay proposé. Mr l'Intendant m'a mandé qu'il vous a remis mon ouvrage de Caen. Je seray très aise qu'il soit veu par les anciens de Caen, capables de m'avertir de mes fautes, et de me redresser et mesme de m'apprendre bien des choses que je ne puis apprendre d'ailleurs. Mr du Bourg m'a mandé plusieurs petites choses qu'il a apprises de Mr de Fourmentin. Si Mr de Fourmentin vouloit se donner la peine de le lire et de me faire part de ses lumières, j'en profiterois. Si vous allez à la campagne et que vous ne donniez pas le livre à Mr de Fourmentin. laissez-le, s'il vous plaist, à Mr Marie. Je vous embrasse et l'accouchée aussi, mais à condition qu'elle se portera bien, comme je le souhaitte de tout mon cœur.

A Paris, le 22 nov. 1698.

Je vous prie, mon cher neveu, de voir de ma part Mr Galant, qui demeure chez Mr l'Intendant, et de

luy dire que je le prie de vous donner une lettre que je luy ecrivis d'Avranches, il y a deux ou trois mois, sur le sujet du village de Vieux. Je n'ay point gardé la copie de cette lettre, et il y a quelque chose dont j'ay besoin et qui m'est échappé de la memoire. Je la luy renvoieray fidelement. Je vous embrasse et la chere épouse et suis tout à vous.

Si Mr Galant offroit de vous donner une copie de ma lettre, dittes luy que vous croyez que je seray bien aise de voir l'original, et que quand je l'auray receu de vous, il vous sera renvoyé par la poste suivante.

Paris, 2 déc. 1698.

Le Père Fleuriau, jésuite, procureur des Missions étrangères, me vint trouver hier pour me dire que ces Missions estoient propriétaires des Tabellionages et Notariats de Caen, qu'un nommé Jolivet en étoit fermier pour le prix de 5.500 par an, que son bail finit au mois de fevrier prochain, que quoy que ce Jolivet die hautement que son bail est a trop haut prix, on voit neantmoins qu'il est fort accommodé et que son aisance ne peut venir que du profit qu'il fait sur cette ferme, et que d'ailleurs il prend grand soin de cacher les registres du Tabellionage, et tout ce qui peut donner connoissance du revenu. Sur cela le P. Fleuriau me prie de luy aider à trouver quelque fermier qui luy face sa condition meilleure que Jolivet et qui veuille hausser le bail. Je vous prie de vous y employer, mais par sous main et sans éclat.

A Paris, le 19 déc. 1698.

Je vous renvoye, mon cher neveu, la lettre que vous avoit donnée Mr Galand. J'y ay changé quelque chose. Je vous prie de luy dire en la luy rendant que je le prie de n'avoir point d'egard à la premiere qui fut écrite à Avranches, ou je n'ay aucuns livres, et que s'il en veut faire quelque usage, il me fera plaisir de s'arrester à celle cy. Je vous prie de luy dire aussi que j'ay consulté icy le passage de Pline, ou il est parlé des Viducasses, sur l'edition du P. Hardouin, qui est la meilleure de toutes, et qu'il est entierement de mon sentiment. Je vous embrasse, mon cher neveu, et suis à vous sans reserve, et à la chere epouse. Quand vous m'ecrirez, mandez moy des nouvelles de Danielle.

---

7 janvier 99.

...« Il n'est point vray que Mr de Cambray soit condamné (1). Il a couru cent sortes de bruits differens en cette ville fondez sur des lettres venues de Rome, ou l'on fait des conjectures comme à Paris, mais ou l'on se trompe aussi comme à Paris, témoin M. le le Nonce qui m'assura que l'affaire seroit decidée à Noël, et à quoy jusqu'icy on ne voit pas d'apparence. Il est vray qu'on a imprimé en Hollande un ouvrage et mesme plusieurs de ma façon. Mr le Bour-

(1) Voir notre Étude sur *Quelques documents inédits relatifs à l'administration provinciale sous Louis XIV*. Caen, 1881, p. 30.

geois me mande qu'il en a receu quelques exemplaires. Il a entre autres les *Nouveaux Memoires du Cartesianisme,* qui sont plus amples que ceux qui parurent à Paris il y a 4 ou 5 ans. Mon nom n'y est pas. Le livre est trop gaillard. Si vous le voulez lire, il vous divertira.

Paris, 20 janvier 1699.

..... Je reçus hier une lettre fort obligeante de Monsr l'Intendant écrite uniquement pour me faire savoir que le curé de St Gervais d'Avranches, à qui j'ay fait donner une lettre de cachet, en passant dernierement par Caen pour aller au lieu de son exil, alla chez luy, M^{r} l'Intendant, pour luy parler. Le portier ayant repondu qu'il estoit malade, et ne voioit personne, il voulut entrer malgré le portier, qui l'ayant arresté, le Curé luy dist plusieurs impertinences. M^{r} l'Intendant l'ayant sceu, donna ordre que s'il revenoit, on le luy fit parler, en quelque estat qu'il fust, fort resolu de l'envoyer en prison et de se plaindre à la Cour de son insolence. Mais le Curé ne revint point. Or il importe de savoir ce que c'est que ces discours que le Curé tint au portier, où j'imagine que je ne fus pas oublié. Je vous prie, mon cher neveu, de tascher ou par vous ou par qui vous jugerez à propos, de scavoir précisément du portier ce qu'il luy a dit, et de me le mander exactement. Cela me servira contre cet homme qui est très dangereux et qui repand icy force lettres contre moy.





Paris, 25 janvier 1699.

..... Souvenez vous, je vous prie, de vous informer du portier de M. l'Intendant, de ce qui se passa entre notre Curé de St-Gervais et luy.

A Paris, le 1er févr. 1699.

Le Pere Fleuriau s'est raccommodé avec Jolivet. Ainsi il ne faut plus penser à cette affaire. Je ne conteste point à vos pretendans les lumieres qu'ils se vantent d'avoir la dessus, mais il y a bien apparence que le P. Fleuriau et Jolivet n'y sont pas ignorans. Or, croyez vous que si le prix de ces fermes n'estoit que de 4.500 liv. comme vous (*sic*) gens l'assurent, le P. Fleuriau voulust perdre les 200 liv. par an qu'ils offrent? J'avoüe que le mystère qu'a fait le P. Fleuriau du véritable prix estoit un grand obstacle à la conclusion du traitté avec vos gens : je le luy ay remonstré dès le commencement; car quelle apparence de vouloir que des gens s'engageassent sans savoir à quoy et de luy abandonner leur bourse. Mais après tout, quand dès le commencement il auroit declaré le veritable prix, il n'y a guère d'apparence que vos gens eussent esté jusques la, et mesme eussent donné 200 liv. par dessus, veu la resolution ou vous m'aviez mandé qu'ils estoient de ne passer pas 4.700; et comme il est très croyable qu'ils n'au-

roient pas esté jusqu'au veritable prix, et qu'ils n'auroient pas surpassé ny meme égalé les offres de Jolivet, il se trouve par l'evenement que le P. Fleuriau a fort bien fait de ne pas declarer le veritable prix, et que vos gens n'ont pas bien fait de s'avancer comme ils firent d'abord, en offrant 200 liv. par dessus le veritable prix, pourveu qu'on le leur declarast sincerement, et en saignant du nez dans la suite, pretendant fixer eux mesme ce veritable prix, sans attendre qu'on le leur ait déclaré, et ne voulant rien donner au dela de 4.700 liv. qui n'est assurement point le veritable prix. — Je vous prie, mon cher neveu, de dire à Mr Morin, s'il est à Caen, ou a Mr de Vandeuvre pour le luy faire savoir là où il sera, que mon compte des Œconomats est presque fini, et que je crois qu'il peut compter sur moy pour l'assignation qu'on luy a donnée. — Faites, s'il vous plaist. tenir la lettre cy jointe à M^e des Ifs et me croyez tres fidelement à vous et à la jeune femme, à qui je souhaitte un joyeux carnaval, et à Melle de Clinchamps Sanne et Ambezas à point nommé.

A Paris, le 20 avril 1699.

Vous serez bien surpris, mon cher neveu, quand vous apprendrez par cette lettre que je ne suis plus eveque d'Avranches. J'ay remontré au Roy que l'air et les eaux de ce lieu là sont entierement contraires à ma santé et m'ont souvent donné de cruelles

coliques et des rumes continuels, et l'ai supplié de me decharger de cet Evesché. Il a eu la bonté de me l'accorder, et m'a donné pour dedommagement l'Abbaye de Fontenay. Je vous prie de le dire à ma seur, et dans vostre famille, et de le mander à ma seur de Pleneville. Mais je vous prie outre cela de me faire le mesme plaisir que vous me fistes quand je fus nommé à l'Abbaye d'Aunay, je veux dire de vous donner la peine d'aller voir en quel estat est la demeure de Fontenay. C'est une promenade d'une après disnée pour vous et pour M. de Brucourt, s'il veut bien estre de la partie, comme je l'en prie. Voyez, s'il vous plaist, en quoy consiste la maison Abbatiale, quel logement il y a pour moy et pour les survenans, s'il y a quelque appartement qui me convienne, qui soit accompagné de cabinet et de garderobe, et quelle en est la veüe, s'il y a des logemens suffisans pour les domestiques, en quel estat sont les offices, et en quoy elles consistent; si les ecuries sont grandes et pour combien de chevaux, si le jardin est un peu entretenu et si les jets d'eau que j'y ay veus autrefois vont encore. Faites, je vous prie, mes recommandations à M^r le Prieur, et sachez de luy s'il y a beaucoup de reparations tant à l'Abbatial qu'aux fermes et aux chœurs des Eglises dependantes de l'Abbaye, et quel ordre on donne pour y travailler. Voyez, je vous prie, si dans l'Abbatial il y a quelques lieux qui soient seurs, et qu'on puisse bien fermer, et où je puisse faire serrer quelques meubles; si la cave est seure et si elle ferme bien parce que j'y envoieray quelque provision de vin. Informez vous de M^r le

Prieur s'il pourroit me donner quelque jardinier intelligent dans son mestier et homme de probité. — Il se présentera peut estre à vous des gens pour estre fermiers. Je vous prie d'ecouter les offres et les conditions, et de vous informer de la solvabilité des prétendans et de faire entendre que, quelque marché qu'on face, il faudra un bon pot de vin pour aider a payer les Bulles. J'attendray vostre reponse avec empressement, car vous croyez bien que je ne suis pas sans curiosité sur ce nouvel establissement. J'ay fait faire mes complimens à Me de Charsigné sur sa guerison. Aimez moy tous et me croyez tout à vous.

Taschez, je vous prie, d'obtenir de Mr le Prieur un memoire des revenus et des charges de l'Abbaye. Sachez aussi de luy si on ne pourroit pas des a present faire nettoyer le jardin, en peler les allées et y planter des fleurs, et y semer des graines, afin de trouver quelque secours pour la table et quelque agrement pour les yeux, lorsque j'y arriveray. S'il vouloit bien me faire le plaisir d'y faire travailler, je payerois tout ce qu'il auroit cousté pour cela et j'envoierois des graines incessamment. Depuis ma lettre écrite, on m'est venu me demander le Recette de Fontenay a de fort bonnes conditions, et on m'offre des cautions bourgeoises sur le pavé de Paris. J'ecouteray tout, et ne m'engageray à rien que je ne sois instruit.

A Paris, 27 avril 1699.

Je vous remercie, mon cher neveu, de la visite que vous avez faite à Fontenay. Le memoire que vous en

avez dressé et que vous m'avez envoyé, commence à me faire connoistre le plan sur quoy j'ay à travailler, et je vois que je ne manqueray pas de besogne, si je veux rendre ce sejour commode. Je ne puis prendre de mesures certaines que je n'aye veu les lieux. Si cet appartement que vous m'avez destiné ne m'accommode pas, je crois que je seray obligé de faire accommoder cet appartement inhabité dont vous me parlez, et je crois que j'y seray forcé par la quantité de domestiques que j'ay. Mais il est nécessaire que cette maison qu'occupe Mr le Prieur et que je connois fort bien pour y avoir couché autrefois, soit libre. Vous me ferez plaisir de laisser entrevoir le besoin que j'en ay à Mr le Prieur, que je ne veux pourtant point incommoder. Parmy tout cela je ne vois rien de plus pressé que de mettre le jardin en estat, et de tascher de profiter du printems. Il faudroit restablir le parterre et élargir les allées, et replanter les bouïs, et pour cela il seroit necessaire de trouver un jardinier. Me de Chamarande qui est une fort honeste dame et qui me vint voir avant hier m'a promis de me remettre entre les mains tous les memoires de Mr de Chamarande son beau père; car on ne peut connoistre certainement le revenu que par le detail et cela est necessaire pour juger des offres et faire des demandes. Je crois que Mr de Gruchy, et Mr le Prieur peuvent vous donner ce mesme detail. Plus on en aura de memoires, plus on sera seur de la vérité. Taschez aussi de savoir quels benefices sont a ma nomination. Il y a de tres bonnes cures et des benefices simples, seculiers et reguliers. Dans le

memoire des charges que vous m'avez envoyé, il y a encore quelques articles en blanc. Je ne scais si c'est que ces charges ne subsistent plus, ou si c'est que vous n'en savez pas les sommes. Il y a une autre chose sur quoy je n'ay nulle lumiere, et qui est tres important, c'est de savoir qui possede la charge d'Œconome sequestre du Diocese de Bayeux, et quelles demarches il a faites après la mort de Mr de Chamarande. Mr de Gruchy vous dira cela a coup seur. Ces Œconomes sont gens fort incommodes dans les autres Dioceses, et de grands trouble-festes aux nouveaux Beneficiers. Si le Clergé du Diocèse a racheté cette charge, comme a fait celuy d'Avranches, il y a apparence que leur commis sera plus traitable. Priez, s'il vous plaist, M^r le Prieur d'avoir l'œil sur les reparations que l'on fait, et si elles ne sont pas bonnes, d'avertir les ouvriers que je m'opposeray a ce qu'elles soient receues, quand on jugera le parfait. Je ne scais si vous entendez ce langage. — Embrassez pour moy Me de Charsigné, a qui je repondray, et a tout le monde, mais je demande credit pour quelques jours, car je suis accablé de lettres et de visites, actives et passives. Tout à vous, mon cher neveu. J'ecrivis hier a ma seur, sur trois pieces de vin qui arriveront bientost a Bretteville par la voye d'Aumont roullier. Je vous prie d'avertir Mr Merite de me faire le plaisir de les faire porter de Bretteville à Fontenay, apres en avoir payé le port. Je ne crois pas qu'il y ait plus d'une lieue de Bretteville à Fontenay. Quand le vin sera à Fontenay dans la cave, faites en prendre la clef et la mettez en main seure.

C'est d'excellent vin que M[r] l'abbé de Citeaux me fait venir de son Abbaye et qui est du meilleur de la Bourgogne; aussi me couste t'il fort cher. Vous y avez interest, puisque vous en boirez vostre part. Tout à vous, mon cher neveu.

A Paris, 28 avril 1699.

Vous estes le meilleur homme du monde et le plus officieux. Vos deux derniers paquets, remplis de plans et d'instructions m'ont fait un très grand plaisir. Je consulteray icy les maistres du mestier, pour tascher d'obtenir un plan a la mode pour la disposition de mon jardin de Fontenay, particulierement pour le parterre. Lors que j'auray obtenu quelque chose, je vous le manderay : cependant comme ce n'est point icy la saison de planter les bouïs, il faut laisser les choses, comme elles sont, à la reserve des legumes et des fleurettes d'esté pour egayer un peu le lieu, et des allées qu'il faut peler. S'il y a des legumes plantez, on pourra s'en servir en les payant au jardinier. Je vous prie de savoir ceux qui manquent, et les fleurs qu'on peut encore planter, et je vous envoieray promtement des graines. Ce n'est pas que je croie pouvoir faire grand sejour cette année a Fontenay. Il sera assez tard quand je pourray estre de retour de Bourbon à Caen. Il faudra du tems pour faire apporter des meubles d'Avranches à Fontenay. Mais en attendant je feray travailler à l'ajustement des

lieux. J'ay fort consideré cet appartement que vous avez marqué pour moy et je n'y vois aucune garderobe pour un valet a coucher auprès de moy. Il faut donc ou qu'il couche dans l'Antichambre, comme du Coudré à Aunay, ou ce qui me semble meilleur il faut faire ma chambre de l'antichambre, ma garderobe du cabinet et mon cabinet de la chambre. Ce qui me determine encore a cela, c'est que cette chambre a veüe sur le jardin, ce qui est fort nécessaire a un cabinet, au lieu que l'antichambre et le cabinet n'ont veüe que sur la court. Mais en tout cela je ne vois point ou placer mes domestiques. Ainsi je dois fonder ma principale commodité sur ce grand grenier qui est près de la sale, mais j'apprehende que la depense n'en soit grande. Vous me ferez plaisir d'examiner un peu cela avec M^r de Ste Marie et un architecte, savoir combien cousteront les planchers, pavez, fenestres, et portes et cloisons. Il faut y trouver une chambre, un grand cabinet, et une garderobe assez grande pour y mettre mes habits, et mes valets de chambre. La sale qui est a costé tiendra lieu d'antichambre ; mais a tout cela je retiens ma veüe dessus, et j'aime mieux faire les choses plus tard que de les faire deux fois. L'avis que vous me donnez sur Mr de Gruchy est fort bon : faites vous donner par luy le detail des revenus qu'il vous a promis. Me de Chamarande m'en a promis un, et je suis seur qu'il sera fidele; et elle et M^r son mary sont de tres honestes gens. Ils acheveront les reparations comme je le voudray. Je luy dis hier ce que vous m'aviez mandé touchant les reparations qui se sont faites

depuis la mort de M^r son beau pere, qui ne sont pas si bonnes que les premieres; mais elle m'a dit que depuis cette mort, elle ne scait pas qu'on en ait fait aucune. Elle m'a promis tous les papiers de feu M^r son beau pere. Il m'est demeuré une vieille idée que la sale est fort mal pavée, et de pavé fort ruiné. Mandez moy ce qui en est. Apprenez moy aussi ce que M^r le Prieur est à une M^e de Ste Marie, seur de Mrs de Bretteville Sorteval, et qui estoit mon ancienne amie. Elle pourroit bien estre sa mere. Je vous prie de me marquer où je puis addresser mes lettres a l'avenir pour M^r le Prieur, avec qui j'auray commerce, et pour Mr de Gruchy, car il n'est pas juste que vous en soyez importuné. Je vous embrasse et suis tout vostre,

Souvenez vous d'un jardinier.

A Paris, 3 may 1699.

Je suis Grec presentement, mon cher neveu, sur l'estat de Fontenay. J'ay veu Mr de Chamarande. Il m'a amené son homme d'affaires, qui vous connoist. Il m'a donné un mémoire en détail de tout le revenu et un autre des charges et du dernier bail.....

Ayez l'œil, je vous prie, sur la maison qu'occupe M^r le Prieur, pour voir s'il pense à me la quitter, car elle me sera fort nécessaire.....

Je vous prie de faire tenir la lettre cy jointe à M^r de St Jacques, chez l'Air patissier de la rue de

Geosle. On travaille à me dresser un plan du jardin. Je vous l'envoieray, sitost que je l'auray. Je vous avais prié cependant de me demander des graines de fleurs et de légumes qui pourroient être mis en place... J'ay esté averty qu'on a couppé depuis peu des ormes dans le parc pour les réparations. Je vous prie d'employer tout votre soin pour empescher que cela ne se face sans m'en avertir. Je les payerois plustost de ma bourse : c'est oster l'agrément d'un lieu, et cela ne se répare pas en cinquante ans. Je vous prie de donner de bons ordres pour cela, comme j'en donnay à Aunay dès le commencement.

A Paris, 6 may 1699.

Vos deux dernières lettres, mon cher neveu, m'ont fait voir, quand je ne l'aurois pas veu d'ailleurs, le soin que vous prenez de mes affaires de Fontenay. Je vous avois mandé que Mr de Bruat, intendant de Mr de Chamarande, m'avoit donné un estat du revenu et des charges. Il est fort different de celuy que vous m'avez envoyé. Celuy de Mr de Bruat ne va qu'à 17.181 liv., à quoy il faut ajouter 69 boisseaux de froment appretiez à 103 liv. 10 s., et pour le Bois l'Abbé 50 liv., le tout se montant à 17.334 liv. 10 s., au lieu que le vostre se monte à 18.072 liv., et il y faut pareillement ajouter ces 69 boisseaux de froment et ce Bois l'Abbé, ce qui fait 18.225 liv. 10 s. Ainsi l'état des revenus fourni par Mr de Bruat differe

du vostre de 891 liv. Il y a aussi difference a l'estat des charges, car celles de Mr de Bruat vont à 6.797 liv. 15 s. et celles de vostre mémoire vont à 7.605 liv. 15 s. ce qui fait une difference de 808 liv. Quoy qu'il en soit, prenant pied sur les memoires que vous m'avez envoyez, il paroist clairement que le revenu net est de 40.166 liv. 5 s. et Mr de Gruchy n'en payant à l'abbé que 9.275, il y fait 1.191 liv. 5 s. de profit tout clair. Que si par dessus cela, il a eu encore 2 s. pour livre de Pots de Vin, y ayant pour 18.072 liv. de baux à ferme, ce sont 1.807 liv. qu'il y gagne en outre. Sans parler d'un article qui regarde les bois de Thury, qui n'est qu'à 400 liv. et Mr du Bruat m'a averti que feu Mr de Chamarande le réduisit à cette somme en faveur de feu Mr le marquis de Thury, qui l'en sollicita fortement, et que si cet article va à sa juste valeur, il vaudra 1.000 liv., et qu'on n'a pour cela qu'à l'affermer en essence, pour en prendre la dixme, sans en faire une amodiation avec Mr de Thury, ce qui feroit une augmentation de 600 liv. sur les 18.225 liv. 10 s., ce qui feroit une recette de 18.825 liv. 10 s., d'où déduisant les charges, il resteroit pour l'abbé ou son Receveur 11.466 liv. 5 s. Je vous dis cela pour vous donner une plus ample connaissance de ces biens là, afin que vous puissiez traitter plus seurement avec ceux qui se présenteront. Je vous prie de ne rien dire de cette amodiation de Mr de Thury, et moins à Mr de Gruchy qu'à aucun autre, car Mr de Bruhat m'en a prié. Mais en traittant avec les demandeurs de la recette, il faut leur dire que la dixme des bois de Tury, perceue en

essence comme on le pourra faire, vaudra 1.000 liv. J'ay eu ce matin une grande explication avec Mr de la Coudraye sur l'estat present de mes affaires. Il s'offre de prendre la ferme de Fontenay au prix de Mr de Gruchy ; mais je luy ay fait voir qu'outre le profit qu'y fait Mr de Gruchy de 1.191 liv. 5 s. il est tres seur qu'il a tiré des pots de vin qui se montent à davantage, sans parler de mille petites retenues, en foin, en bled, en avoine, en bois, etc. que je ne doute pas qu'il ne se soit ménagées, estant sur les lieux. Il faut vous dire encore que j'ay sceu que le Sr de Bruat, en renouvellant la ferme, il y a deux ans, tira du sieur de Gruchy un gros pot de vin, le tout aux depens de la marchandise. J'ay bien envie de savoir qu'elles offres vous fera Mr de St-Sauveur. S'il ne dit rien outre ce qu'il a dit, je vous prie de le revoir, et de luy dire que je seray plus aise d'avoir affaire à luy qu'à un autre, que je vous ay prié de l'en assurer, que je le crois instruit des revenus de Fontenay, et quelles offres il veut faire. Vous pourrez vous servir de cette occasion pour lui faire connoistre jusqu'où vont les revenus. Taschez de menager un pot de vin. Mais je vous prie de luy dire comme en confidence que j'ay sur le cœur de ce que, depuis qu'il a quitté la Recette d'Aunay, je n'ay jamais pu obtenir de luy qu'il me fasse justice sur une erreur de calcul qui se glissa dans nos comptes, qui est tres visible, et qu'il a reconnue, me payant toujours de paroles depuis long tems et jamais d'effet, et que Mr de la Coudraye se plaint aussi qu'il luy doit quelque reste, dont il ne s'aquitte pas. — Le mémoire des Benefices que vous

m'avez envoyé n'est pas juste, en ce qu'il marque le prieuré de Roncerou comme regulier, et il est seculier. Je le scais du prieur luy mesme qui m'est venu voir et qui un prestre seculier. Il estoit possédé auparavant par M^r^ l'evêque d'Alet. Il vaut 1.200 liv. de rente. Je voudrois de tout mon cœur que vostre frere l'eust. Pour le prieuré de Culley qui vaut 800 liv. de rente, il est regulier. Ce mesme memoire des Benefices manque au principal, en ce qu'il ne marque par le revenu des cures. Cela m'est nécessaire, car telle cure est propre à l'un, et telle à l'autre. — Ce qu'on vous a dit de mon different avec les Jesuites est très faux. Nous sommes fort bons amis, et je n'ay nulle pensée de les quitter — Mr de Chamarande veut sortir des reparations, et pour cela il envoiera incessamment un homme pour y donner ordre. Je crois que ce sera Mr de Bruat. Or cela me mettant dans la nécessité d'avoir quelqu'un pour moy, qui visite ces reparations, les conteste s'il faut, et face juger le parfait, j'ay prié Mr Merite de se charger de ce soin là. Il se connoist en batimens, et s'est offert à moy fort obligeamment. Nous verrons, s'il plaist à Dieu, à mon retour ce qui se pourra faire de ce grenier auprès de la salle: — Je ne prevois pas que je puisse faire cet esté un grand sejour à Fontenay en l'estat où il est. Je seray fort occupé le reste de l'esté à faire venir mes meubles d'Avranches, et a en transporter à Fontenay, dans ce que j'auray pu faire accommoder de logis, et je ne donneray ordre à ces accommodemens que quand j'auray veu les lieux. Je passeray par là, Dieu aidant, en reve-

nant de Bourbon. J'attens de jour en jour le plan du jardin. Le jardinier peut cependant semer ce qu'il voudra, hormis ce qui pourroit empescher l'execution du plan, à quoy je feray travailler, incontinent après mon retour, en ce que la saison permettra. — Je vous embrasse mille fois, mon cher neveu. Je ne respire pas.

A Paris, le 10 may 1699.

Ce billet, mon cher neveu, n'est que pour vous prier de m'écrire plus icy a droiture, car vos lettres me trouveraient parti, esperant m'envoler dans trois jours pour Bourbon..... L'histoire que vous m'apprenez de cet enfant de sept ans est curieuse. Le tems vous en apprendra davantage. N'admirez vous point toutes ces demarches mistérieuses, et qui ne se font jamais par les routes ordinaires..... Je vous avois prié de voir quelles plantes, herbes, légumes il faudroit planter dans le jardin de Fontenay, pour servir dans la suite, par exemple, des asperges qui sont long tems a venir.

A Bourbon, 28 may 1699.

Vostre lettre du 20, mon cher neveu, n'avoit garde de me trouver à Paris, puisque j'en partis le 16. Le rume dont j'estois menacé fut si peu de chose, que je n'en retarday pas mon voyage d'un moment. On m'a

envoyé icy le plan du jardin de Fontenay que l'on m'avoit promis. J'avais laissé le vostre pour servir de canevas; mais l'on s'est mépris en quelque chose, qu'on pourra pourtant modifier, car l'on a cru le jardin plus grand qu'il n'est, et l'on n'a pas pris garde que des lignes du vostre marquoient des murs, et on ne les a prises que pour des bordures. Nous verrons sur les lieux ce qui s'en pourra faire..... Je suis venu par un fort beau temps, et à fort petites journées, à mon ordinaire; mais je fais mes eaux et mes remèdes en poste, sans manquer pourtant à rien; mais je connois ces eaux comme les medecins; je suis le doyen des beuveurs, et l'on vient à moy au conseil. S'il ne me survient rien, j'espère estre en estat de partir vers le 20 juin. Je cherche quelque chemin de traverse pour aller d'icy à Fontevraud par le plus court et j'espère le trouver. Je ne seray à Fontevraud que le moins que je pourray, mais ce moins là ne sauroit estre que d'une semaine. Je tascheray de vous mander de ce lieu là le jour que je croiray arriver à Caen, et ce jour là je me promets de disner à Sainteaux, pour aller débarquer à Fontenay d'assez bonne heure, pour pouvoir jetter une veüe sur la maison et le jardin. Si vous vouliez venir disner avec moy à Sainteaux, et y mener Mr Macé et Mr de Brucourt, vous seriez de braves gens, et plus braves encore si vous y ameniez vostre chère épouse. A propos de Mr de Brucourt, je vous prie de luy dire, pour réponse à sa lettre du 21 may, que je reçois avec la vostre, que je le prie d'entrenir ceux qui luy ont parlé de la recette de Fontenay, jusqu'à

mon retour. Je luy promets de ne m'engager avec personne avant ce temps là, et quoyque le jour mesme de mon depart de Paris, on m'ait fort pressé de nouvelles propositions, et non seulement pour Fontenay, mais pour tout mon bien et à des conditions sans comparaison plus avantageuses que celles de Mr de la Coudraye; Mais je conte pour beaucoup le service que je retire de Mr de la Coudraye dans mes affaires. Mais nous parlerons de cela, Dieu aidant, et je vous ouvriray le fond de mon cœur.

A Fontevraud, 24 juin 1699.

Je vous promis par la lettre que j'écrivis à ma seur, un peu avant mon départ de Bourbon, de vous donner de mes nouvelles, si tost que je serais arrivé icy. J'y arrivay hier, et je vous écris aujourd'huy pour vous dire que j'espère en partir le premier de juillet pour vous aller voir. Je me promets d'arriver le lendemain à la Flèche et d'y passer le troisieme du mois, pour y voir mes bons amis les Jésuites, et leur disciple nostre neveu, et Me de la Varenne et Me de Tessé... Je compte de coucher à Falaise le mardy 7 juillet et de disner à Sainteaux, pour coucher à Caen le huitieme, Dieu aidant, Je feray porter à Sainteaux de quoy disner. Si vous avez le courage de vous y trouver, vous y serez accollé de bon cœur. Taschez d'y amener Mr Macé. Je vous prie de donner les ordres pour faire tenir les lieux ouverts à Fontenay, parce que de la première veuë que j'en auray à cette passade, je pourray prendre des mesures, et

donner des ordres à Caën pour mettre les lieux en estat. Je serois bien aise d'y trouver Mr de Gruchy. Si Me de Charsigné vouloit estre de la debauche de Sainteaux, cela seroit le plus joli du monde. Je ne vous en diray pas davantage aujourd'huy, car je ne suis maistre icy, ny de moy ny de mon tems. Souvenez vous que mille accidents, assez ordinaires dans les voyages, peuvent me retarder et m'empescher de me trouver à l'assignation. Ainsi ne vous estonnez pas trop si cela arrive; mais je vous promets de faire de ma part tout ce que je pourray pour me rendre au jour et au lieu marqué, et je ne manque guère à ces mesures, quand je les ay prises. Tout à vous.

A Fontevraud, le 27 juin 1699.

Je vous écrivis d'icy le 24 de ce mois, mon cher neveu, qui fut le lendemain de mon arrivée. Je ne m'attendois pas d'y recevoir de vos nouvelles : j'y reçois néantmoins vostre lettre du 21, qui me fait extremement plaisir. J'y repons à l'heure mesme pour vous remercier du disner que vous m'offrez à Fontenay. Je l'accepterois volontiers et de vostre part et de la part de Me l'Abesse de Fontenay, que je meurs d'envie d'embrasser (1), et j'y ferois assurément meilleure chère qu'à Sainteaux ; mais je vois que vous ne sauriez faire cela sans beaucoup d'embarras, que je veux vous épargner. Je considère mesme que vous ne sauriez me recevoir la, sans y appeler

(1) Il s'agit ici, bien entendu, de sa niéce, Me de Charsigné.

bien des gens, et sans faire une dépense bien inutile, car comme vous ne la faites que pour moi, elle ne me persuadera pas davantage de vostre amitié que je le suis. Outre que nous ne ferons pas ce repas avec la mesme liberté qu'à Sainteaux, où nous aurions esté entre nous, et nous aurions fait une billebaude, qui se seroit peut estre passée plus joyeusement qu'à Fontenay. Nous disnasmes un jour à Sainteaux Me du Luc et moy, en allant aux Yveteaux, jamais nous ne fismes si bonne chère. Si vous m'en voulez donc croire, nous prendrons la nostre champ de bataille. Si vous y voulez porter quelque fruit pour le dessert, comme qui diroit quelques fraises bien fraisches, quelques cerises et quelques bigarreaux, nous aurons soin d'y porter le reste. Voilà ma pensée. Que si néantmoins vous persistez à vouloir que j'aille disner à Fontenay sur vos crochets et que vous en faciez une affaire, et que cela vous touche au cœur, je feray ce que vous voudrez, mais il faudra en ce cas que je trouve un billet de vous à Falaise en y arrivant, ce qui sera, comme j'espère, le mardi 7 juillet pour passer le lendemain 8e par Sainteaux et par Fontenay, pour coucher à Caen. Vous me manderez par ce billet vostre résolution. Je feray ce que vous voudrez ; mais si vous m'en croyez, et si vous voulez bien avoir cette complaisance pour moy, le repas de Sainteaux, tout rustique qu'il sera, me plaira sans comparaison mieux que celuy de Fontenay. Je ne scais pas où je logeray à Falaise ; ainsi il faudroit addresser vostre lettre à quelqu'un qui prist soin de me l'apporter à l'Hostellerie où je descendray. Je

vous prie de dire à Mr le Prieur et à Mr de Gruchy, qu'ils me feront un tres grand plaisir d'empescher les habitans de Fontenay de me faire aucune réception. Je prens dès icy leur intention pour l'effet, et je leur en ay la mesme obligation. Je voulois passer par la incognito et seulement pour voir la disposition des maisons et du jardin, pour prendre ensuite des mesures à Caen sur les ajustemens que j'y voudray faire. Il ne faut pas bien de tems pour voir cela; mais quelque peu de tems qu'il faille, je n'en auray assurement pas assez, s'il se passe en reception, et en complimens et en reverences. Taschez donc, je vous prie, de m'en parer..... J'obliois de vous dire que pour prevenir et empescher cette levée de boucliers et de mousqueterie rouillée pour ma reception de Fontenay, il ne faut que dire que je ne suis pas encore abbé, n'ayant pas encore de bulles, et que quand je prendray possession, alors comme alors.

A Aunay, 91 aoust 1699.

J'aspirois après vostre retour, mon cher neveu, pour vous prier de voir Mr le Prieur de Fontenay, sur quelque chose qui s'est passé, mais les affaires ayant enfin pris un bon tour, je ne vois pas de nécessité que vous vous donniez la peine d'aller à Fontenay. Que si par quelque rencontre vous voyez Mr le Prieur, trouvez, je vous prie, occasion de l'assurer que je compte beaucoup sur son amitié, et que j'ay toutes les bonnes intentions possibles de luy rendre

toutes sortès de services. J'ay sceu qu'il luy est échappé de dire qu'on le mettoit dehors de la maison qu'il occupoit, et qu'il s'en est plaint comme d'une dureté et d'une violence. Ne luy faites point connoistre que je le sache, mais s'il vous lasche quelque chose d'approchant, remonstrez luy son injustice et mon honnesteté ; qu'il a dû penser, à la mort de Mr de Chamarande, c'est à dire depuis sept ou huit mois, à quitter cette maison ; que quelque besoin que j'en aye eu, je luy en ay laissé la joüissance depuis que je suis nommé à cette Abbaye, c'est à dire depuis quatre ou cinq mois ; que je ne luy en ay demandé qu'une petite partie, comme une grace, et dans mon extreme necessité, estant impossible absolument de pouvoir ouvrir les ballots et tirer aucun des meubles qui estoient en confusion dans la grande sale, si je n'avois quelque lieu pour les mettre un peu plus au large ; que je luy ay mesme promis de luy laisser l'appartement qu'il tient dans cette maison jusqu'au printems, auquel tems je l'ay prié de le laisser vuide, parce que je pretens alors demeurer à Fontenay, et tendre mes meubles, ce que je ne puis sans avoir cette maison ; qu'il ne peut pas avec raison dire qu'on le chasse, et qu'on le met dehors, puisque je luy ay demandé comme une grâce, et avec toute l'honnesteté possible, une chose qui m'appartient et dont j'ay un extreme besoin ; que, comme il ne se mettoit nullement en fait de me laisser cette maison, et qu'il ne m'en parloit point, et que je ne voiois point jusqu'où cela iroit, j'ay esté forcé de luy en parler ; que, s'il l'avoit gardée dix ans, et qu'au bout de dix ans je la

luy eusse redemandée, il auroit pu dire, comme il dit presentement, qu'on le met dehors, ce qui est comme si un homme, après s'estre servi long temps de mon manteau, me le rendoit à ma tres humble priere, il s'en plaignoit et disoit qu'on le depouille. Je vous explique cela au long, afin que vous luy rémettiez l'esprit, s'il est alteré. Vous luy remonstrerez encore, qu'en occupant cette maison il a beaucoup plus de logis dans l'Abbaye que moy, quoy que j'en aye beaucoup plus de besoin que luy par le nombre de mes domestiques, par la quantité de mes meubles et par l'abord continuel de monde qui me sera inevitable, lorsque je seray la. Encore un coup, il ne me paroist point necessaire que vous alliez pour cela à Fontenay. Mais si pour vostre satisfaction, et pour la liaison que j'ay appris qui est entre vous et M. le Prieur, vous y voulez aller, j'en seray fort aise, et vous aurez mesme plus d'occasion de sonder ses sentimens, et le faire parler, en voyant par vos yeux l'estat des choses. J'avois icy encore quantité de meubles que je n'y envoiois point, faute de place à les mettre; mais m'estant mis plus au large par la cession de cet appartement, j'y envoieray encore une charretée de meubles mercredy prochain. Je vous envoieray volontiers mon carosse à Bonrepos, et je seray tres aise que l'air d'Aunay puisse contribuer au restablissement de la santé de vostre chère épouse. Mais comme il y a quelque chose à refaire à mon carosse, et que j'avois dessein de l'envoyer à Caen pour cela, il faudra mettre mes chevaux à vostre carosse, et vos chevaux meneront mon carosse à

Caen. Quant il sera prest, je vous prie de trouver bon que vos chevaux l'amènent chez vous en attendant que je le renvoye querir. Je vous prie de dire à Mr Macé, que, s'il est homme de parole, et qu'il veuille me venir voir, comme il me l'a promis, il pourra se servir de mon carosse ou du vostre, dans toutes ces allées et venues. J'ay une petite commission à vous donner, dont ma seur m'a dit qu'il vous sera aisé de vous acquitter. On m'a donné deux memoires differens sur l'establissement des Religieuses de l'Hostel-Dieu. Ces deux memoires conviennent, en ce que ces religieuses vinrent à Caen de Rouen, en l'année 1629; mais l'un de ces memoires dit qu'elles obtinrent des bulles du Pape en 1637, et des lettres patentes en may 1638; l'autre mémoire dit que leurs lettres-patentes sont du 16 novembre 1643, verifiées au Parlement le 16 mars 1644, et qu'elles obtinrent des bulles du Pape, vérifiées au Conseil, l'an 1651. Je vous prie de savoir exactement la datte des Bulles du Pape, la datte de la vérification de ces lettres. Ma seur m'a dit qu'un nommé Baron pourra savoir tout cela seurement. Si cette voye vous manque, je vous prie de voir vous-mesme ces Dames, et si vous remarquez en elles quelque crainte et quelque défiance, remettez leur l'esprit, en les assurant que je voudrois les servir au lieu de leur nuire, et que ce n'est que pour satisfaire ma curiosité que je fais ces enquestes. Je vous embrasse, mon cher neveu, et la chère épouse, et suis tout à vous.

J'oubliois de vous dire que je seray obligé indispensablement d'estre à Caen pour faire les ordres le



17 du mois de septembre. Prenez vos mesures sur cela.

A Aunay, 6 septembre 1699.

Je n'ay qu'un moment à vous donner, mon cher neveu, c'est pour vous dire que j'ay leu ce que vous avez ecrit à ma seur et ce que vous m'avez ecrit pour reponse. Il sera fort bon que vous veniez dans mon carosse, quand je l'envoieray à Caen pour estre racommodé : ce seroit dès demain si la feste ne se rencontroit à la traverse. Je l'envoieray donc mardy l'après disnée : il sera prest jeudy à midy, comme me l'assure mon cocher. Ainsi vous pourrez venir coucher céans jeudy au soir. Nous parlerons du lieu où je logeray à Caen. Je n'ay pas grande inclinaison de loger à l'evesché. Nous verrons si je pourray m'accommoder chez vous. Je ne croy pas que M^r de Ste-Marie se plaigne que j'aye manqué d'honnesteté pour luy. J'ay sceu mesme qu'il s'estoit estonné que je luy ecrivisse avec les termes dont je me suis servi pour luy. Il y a eu du malentendu sur le logement qu'il m'a rendu..... Souvenez-vous de m'apporter des nouvelles des Religieuses de l'Hostel-Dieu.

A Aunay, 8 octobre 1699.

J'oubliay, mon cher neveu, de vous prier, lors que vous me quittastes, de chercher sur le canapé de la chambre où je couchay à mon dernier voyage, le

cachet que j'ay perdu. Voyez bien, je vous prie, dans tous les replis, et mesme dans les trous et crevasses du plancher voisin. On nous dit icy que M[r] l'Intendant doit aller de Vire à Torigny. Si cela est, nous l'attendons en vain. Informez vous en chez luy, et m'en mandez des nouvelles. Ma seur est fort incommodée de sa fluxion sur la peau de sa teste. Je serois d'avis qu'elle se fist saigner. Pour moy, j'ay une petite attaque de goute aux deux gros doits des pieds. On dit que je dois m'en rejouir. Quelque autre sujet de rejouissance me plairoit davantage. Tout à vous.

A Paris, 23 novembre 1699.

Mes chevaux viennent de partir, mon cher neveu. J'avois dessein de les faire aller de Lisieux coucher à Fontenay; mais ayant fait reflexion que les jours sont fort courts, et que cette traitte seroit d'onze lieues, et qu'ils arriveroient bien avant dans la nuit à Fontenay, où toutes choses leur manqueroient, j'ay jugé plus à propos qu'ils couchent à Caen chez M[r] de Brucourt, pour aller le lendemain matin à Fontenay. J'en écris à M[r] des Preaux afin qu'ils trouvent toutes choses disposées samedy matin; mais je vous prie de l'en faire aussitost avertir. M[r] l'Intendant m'ecrit qu'il a donné ordre à M[r] de Mouy, qu'on sursoie à Avranches les poursuites contre moy pour cette taxe, dont je vous prie de le remercier de ma part. Je l'en remercierois moy mesme par une lettre, si la sienne n'estoit pas une réponse à la mienne de Lisieux, par

laquelle je le remerciois d'avance. J'envoiay l'autre jour chez Mr Cousin savoir comment Mgr de Rheims se defendoit contre la ville de Caen sur cette affaire du pied fourché. Il me manda qu'il préparoit un ecrit de defense contre cette prétention de la ville, lequel il me promettoit de m'apporter avant que de le faire voir à Mgr de Rheims. Il assure fortement que nostre cause est bonne, et que nous avons de quoy nous defendre. Je vous prie de dire à ma seur, que je receus hier une lettre de Mr de Freauville, conseiller au Parlement de Paris, beau-père du marquis de Coetenfaut, frere de mon successeur, par laquelle, pour justifier la malhonnesteté du Prélat, il se plaint de celle que j'ay eue pour luy. Cette prétendue malhonnesteté est d'avoir fait enlever mes meubles d'Avranches. N'ay je pas eu grand tort de ne luy avoir pas vendu des meubles dont j'ay besoin, et de ne les luy avoir pas donnez pour rien, pour en racheter d'autres fort cher? Il ajoute dans sa lettre que Mgr d'Avranches a sceu que j'ay traitté avec Mr de Chamarande des reparations de Fontenay, pour six mille francs que j'ay receus en argent comptant et deux années du revenu de Fontenay, et qu'il prevoit que Mgr d'Avranches pourra se contenter de la mesme somme. J'ay repondu que je payeray cette somme, comme je l'ay receuë, que Mr de Chamarande fait reparer Fontenay, comme je fais reparer Avranches, et que si nous en venions au point de traitter pour de l'argent, je le prierois de s'informer auparavant comment le différent des Religieux de la Lucerne avec les héritiers du dernier Abbé, sur le sujet des reparations vient d'estre

terminé à l'arbitrage de M^r le Procureur general du Parlement de Paris, et qu'il sauroit que la somme de dix mille écus que les Religieux demandoient aux heritiers, a esté moderée et reduite à la somme de cinq mille livres. Je vous prie d'écrire à Mr de Montmaur, religieux de Fontenay, que je le supplie de se souvenir d'avoir l'œil sur mes chevaux, et sur la conduite du Postillon qui en aura soin, comme il me l'a promis. C'est un nouveau postillon J'ay esté contraint de chasser l'ancien qui estoit devenu tres insolent. Tout a vous, mon cher neveu.

Depuis ma lettre ecrite, Mr Cousin m'est venu voir et m'a apporté son ecrit qui est fort bon. Il attend encore quelque eclaircissement de Caen snr les titres de la ville qui ne luy ont esté produits que par extraits. Nous sommes convenus que la reponse qu'il a dressée sera au nom de Mr de Rheims et au mien, et que par dessus les raisons de Mr de Rheims, qui nous sont communes, on en ajoutera encore une qui m'est particulière, savoir que la concession prétendue du droit de pied fourché faite à la ville n'est que pour la vicomté de Caen, et que Fontenay n'est point dans la vicomté de Caen. Je vous prie de savoir de M^r le Prieur de Fontenay ce que je luy dois pour les cloisons qu'il a pris la peine de faire faire à Fontenay

---

A Paris, 28 novembre 1699.

M^r l'Intendant m'avoit mandé par une lettre du 20 qu'il avoit donné ordre à Mr de Mouy de faire sur-

lue depuis qu'il existe, unité absolue partout où il existe. Il y a eu des hérésies, mais aussitôt réprimées. Il y a eu, nécessairement, dans les Conciles des minorités, mais aussitôt dissoutes. Une foi inébranlable en une doctrine immobile, une même volonté, une espérance commune animent ce grand corps, sans distinction, de la tiare à la plus humble houlette. Et ce n'est pas seulement dans l'ordre spirituel que vous trouvez cette admirable unanimité, unique au monde, c'est aussi dans l'ordre temporel. Malgré le mot du Maître : « Mon royaume n'est pas de ce monde », le Christianisme a toujours eu une politique, qui a plus ou moins triomphé au moyen âge, qu'il conserve l'ambition, avouée ou dissimulée, de faire triompher encore. Quelle puissance dans cette universelle et éternelle identité qui fait de cette immense Association comme une seule personne, et combien redoutable aux institutions qu'elle bat en brèche !

Eh bien, c'est là à la fois un exemple et une leçon pour l'Université. Elle ne sera forte, et combien elle a besoin de l'être ! qu'aux mêmes conditions, c'est-à-dire si elle est étroitement unie d'une extrémité à l'autre, du sommet à la base. La division dans un ensemble organisé, matériel ou spirituel, on l'a dit cent fois, il ne faut pas se lasser de le répéter, est un germe de mort. Qui dit division, dit dissolution ; au contraire, qui dit cohésion, dit résistance. Donc, que les universitaires se rapprochent, s'embrassent, se confondent ! Qu'il n'y ait dans l'Université tout entière qu'une seule âme, qui, répandue dans toutes les parties, *infusa per artus,* la meuve harmonieusement

et l'inspire identiquement, et que cette âme-là, ce soit la grande âme de la France!

Oui, j'entends bien : ce qui fait l'unité du clergé, c'est l'unité de la doctrine, et c'est parce que cette doctrine est d'essence divine que l'unité du clergé est indèstructible. Parfaitement. Mais n'est-il donc pas une doctrine d'essence divine aussi, en laquelle tous les membres de l'Université devraient communier, non pas une fois l'an, mais tous les jours de leur vie, et ne l'avez-vous pas nommée avant moi? Cette doctrine, c'est celle qui a pour objet la Patrie, la douce patrie, et, puisque nous avons le bonheur et l'honneur d'être français, la douce France. Aimer la France, servir la France, est-il un devoir plus essentiel, en est-il un plus délicieux à pratiquer? La France! les étrangers l'admirent, ils se font une joie de la visiter. C'est pour eux, quelques-uns l'ont dit, une seconde patrie. En foule, ils viendront contempler dans la plus belle des villes les merveilles de la plus étonnante des Expositions. Et nous ne serions pas fiers d'appartenir à ce noble pays, et, confondus, unifiés dans un même sentiment d'amour, de reconnaissance et d'espérance, nous ne ferions pas à ses pieds le sacrifice de nos préférences injustifiées, de nos intérêts misérables, de nos criminelles passions!

Une reine autrefois l'a dit, un dramaturge vient de le proclamer le mot qui devrait être imprimé en traits de feu dans toute âme universitaire, dans toute âme française : « La France d'abord »! Que sont nos mesquines préoccupations individuelles en regard de cette grande préoccupation nationale! Vous voudriez

voir un roi ou un empereur assis sur le trône encore une fois restauré ; oui, mais « La France d'abord » ! Vous regrettez le bon vieux temps, plus poétique vu dans le lointain, que vraiment bon vu de près ; oui, mais « La France d'abord » ! Vous ne goûtez pas les progrès nécessaires d'une démocratie irrésistible ; oui, mais « La France d'abord » ! Vous aimiez l'ancienne Université, qui fut glorieuse, et ces belles études classiques, aujourd'hui démantelées ; oui, mais « La France d'abord » ! Et quoi qu'il arrive, quels que soient les succès ou les épreuves que l'insondable avenir nous réserve, dans la joie et dans la tristesse, partout, toujours « La France d'abord » !

PÉKIN

LE PALAIS ET LA COUR

Par M. A. VISSIÈRE,

Consul de France, Professeur à l'École spéciale des langues orientales,

Membre correspondant.

Pékin, — ce nom de la capitale d'un grand empire dont les sujets ne comptent pas moins d'un tiers du genre humain, — évoque chez nous des pensées diverses, — surtout plaisantes (1). Je ne m'arrêterai pas longtemps à l'acception, au moins inattendue, que lui ont donnée nos militaires, qui en ont fait un nom commun, — contenant, sans doute, une allusion au caractère peu belliqueux de la population chinoise, en général. Je dis : en général, car les nouvelles que, depuis quelque temps, nous recevons journellement de Pékin, tendraient à donner un démenti à mon affirmation. On lit, au mot Pékin, dans nos dictionnaires qui ne sont pas uniquement géographiques : « PÉKIN, ou PÉQUIN, nom que les militaires donnent par dérision aux bourgeois ». Il y a là une revanche,

(1) Ces notes sur Pékin, écrites à la fin de mai 1900, ont été envoyées à l'Académie de Caen avant les tragiques événements dont le nord de la Chine est devenu le théâtre.

spirituelle et inoffensive, du manque de considération que professent pour le métier des armes les habitants du Céleste Empire. Il s'en faut de beaucoup que le nom de leur capitale ait le don de mettre ceux-ci, comme nous, en une douce gaîté. Les Chinois ont, au contraire, une grande admiration pour la ville qu'ils appellent la Capitale du Nord (*Pei-king*) et qui a remplacé Nankin comme métropole depuis les premières années du XVe siècle. La Capitale, résidence de l'Empereur, ou Fils du Ciel, exerce sur leur imagination une sorte de fascination, qui se manifeste en mainte occasion, tant dans la conversation que dans des œuvres du caractère le plus sérieux. C'est ainsi que sur des cartes géographiques chinoises témoignant de longs et minutieux travaux et destinées à servir à des fonctionnaires pour les besoins de leur administration ou de quelque importante mission, — cartes qui, très souvent, se développent sur un long rouleau à la façon de certains manuscrits de l'Europe antique ou de monuments géographiques d'autrefois, tels que les tables de Peutinger, — nous voyons le détail d'un long itinéraire se terminer soudain par un amas de nuages artistement dessinés, au centre desquels émergent, dans un rayonnement de gloire, les toits couverts de tuiles jaunes vernissées du palais impérial. L'œil du Chinois met aussitôt sur cette figuration extra-géographique le nom qui lui appartient, — Pékin.

D'autres villes, dans le monde, sont des villes saintes auxquelles se rattachent les plus fortes traditions religieuses et d'où les infidèles sont, autant

que faire se peut, exclus. Pékin n'a pas ce caractère. Ce n'est ni La Mecque, ni Bénarès, ni Jérusalem, ni Rome. C'est la ville Impériale, où vit l'Empereur de Chine, dans un vaste palais soigneusement fermé et d'où il ne sort que pour aller au Palais d'Été, situé à peu de distance de la ville, ou aux sépultures de ses ancêtres, ou dans quelques temples du voisinage, appelé par des sacrifices solennels à accomplir suivant les rites du culte de l'État.

Pékin a été tracé, à peu près dans sa forme actuelle, au XIII[e] siècle, par un étranger, un conquérant de la Chine, l'empereur Koubilai-khan, petit-fils d'un autre chef de hordes mongoles, non moins célèbre, Gengis-khan. Le fondateur de la dynastie mongole de Chine fut le protecteur du vénitien Marco Polo, qui l'alla trouver, avec son père et son oncle, entra comme ceux-ci à son service, fut nommé gouverneur de province et chargé par son maître asiatique de lointaines missions. Marco Polo, qui ne semble pas avoir appris le chinois et qui parlait persan à la Cour de Chine, nous a laissé une relation détaillée de ses prestigieux voyages, dont on a reconnu l'exactitude après de longs siècles de doute et qui offrent cette particularité, intéressante pour nous, d'avoir été écrite en français, presque sous sa dictée, pendant que le voyageur vénitien, de retour en Italie, était captif des Génois. Le nom qu'il donne à Pékin est Cambalou, équivalent de deux mots persans qui signifient Ville du Khan, ou Empereur mongol. Il parle avec admiration des vastes proportions et des constructions grandioses de la ville naissante, avec une précision

de détails qui permet, à six siècles de distance, de le suivre pas à pas dans Pékin. De gigantesques édifices, qu'il appelle des châteaux, existaient déjà sur les portes de la ville murée et à ses angles et, si le palais des Mongols a été l'objet de modifications de la part des souverains qui s'y sont succédé et qui appartenaient à trois races différentes, — mongole, chinoise et mantchoue, — il a été possible à des archéologues tels que M. le Dr Bretschneider de retracer les lieux et les constructions que le bon Marc Pol avait visités et consciencieusement décrits. De son temps, Cambalou ou Pékin formait un long rectangle circonscrit par un mur de terre, que les empereurs chinois de la dynastie Ming pourvurent d'un solide revêtement de grosses briques. La partie nord de la ville, plus éloignée du palais et moins peuplée, fut retranchée du périmètre fortifié, le mur nord étant reporté plus bas, tandis qu'un faubourg important s'était élevé au sud de Pékin. Ce faubourg fut entouré aussi d'une muraille, si bien que Pékin présente aujourd'hui, sur un plan, l'aspect d'un carré (ce qui reste de la ville mongole), posé sur une base rectangulaire plus large et moins profonde, la Ville chinoise.

Les livres chinois d'archéologie nous apprennent que, en l'an 1553, un certain censeur nommé Tchou Po-tch'en avait proposé qu'un second mur fût construit tout autour de Pékin pour servir de défense extérieure à la capitale, déjà menacée, des empereurs Ming. Un semblable travail eût entraîné d'immenses dépenses ; aussi, sur l'avis d'un des ministres, ou

Ko-lao, se borna-t-on à réaliser le dessein du censeur dans la direction du sud seulement et à englober dans la double enceinte le faubourg méridional, tout proche du palais, qui était déjà le centre commercial de la métropole chinoise.

On accède aujourd'hui facilement à Pékin, dont la guerre de 1860 et la prise de la ville par les troupes alliées franco-anglaises nous ont ouvert les portes. Il y a quelques années, le voyage offrait certaines difficultés, ou au moins des inconvénients et des lenteurs dans la partie du trajet la plus voisine du but à atteindre. Un chemin de fer, qui bientôt aboutira à l'une des portes de la ville (les *Boxeurs* paraissent l'avoir sérieusement endommagé), conduit le voyageur de l'embouchure du fleuve et de Tientsin jusqu'en vue des murs de l'enceinte crénelée. et le touriste ami de ses aises n'a plus rien qui puisse lui faire appréhender une excursion à la capitale, naguère mystérieuse, de l'Empire du Milieu ou même à sa voisine illustre, — la Grande muraille, — visible à quelques heures de là. Jadis, arrivé à Tientsin, il devait affréter une jonque qui n'était que rarement fermée aux courants d'air et qui le portait, poussée par le vent ou tirée à la cordelle par des hommes, jusqu'à la ville de T'ong-tcheou, en un temps qui variait de deux à cinq jours. A T'ong-tcheou, il lui fallait gagner Pékin, situé à quatre lieues plus loin. Ou bien, renonçant à la calme navigation du Pei-ho et à employer plusieurs journées à franchir une trentaine de lieues, ils s'assurait d'un cheval ou même

de plusieurs chevaux envoyés d'avance à des relais et, par la route de terre, il atteignait la ville en deux jours, ou même en une douzaine d'heures s'il était bon cavalier. Il arrivait naturellement très fatigué; moins cependant que s'il avait jeté son dévolu sur une charrette chinoise. La *charrette chinoise* est une sorte de grande niche à chien, solidement fixée sur deux roues et trainée, à travers champs et sentiers, par deux mules, — sorte d'instrument de supplice où le voyageur était horriblement secoué, deux jours durant, et qui ne manquait pas de lui rappeler, aux clous près, le tonneau célèbre de Régulus.

La campagne est plate entre la mer, Tientsin et Pékin ; mais on ne tarde pas à apercevoir au nord et dans l'ouest, les contours confus d'un rideau de hautes montagnes, qui se précisent, lorsque l'on arrive dans le voisinage de la capitale. Les cultures se multiplient aussi et les enclos garnis de pins ou d'arbres verts, qui sont les sépultures des familles riches, donnent au paysage, si peu accidenté au premier plan, un riant aspect. A un tournant de la route, un spectacle grandiose nous attend, — celui des murs crénelés de la ville, de ses portes bastionnées surmontées de très hautes constructions à étages, aux toits de tuiles vertes élégamment infléchis vers le ciel, — les châteaux vus et décrits par Marco Polo. Ces énormes pavillons sont percés, sur leurs quatre faces, d'embrasures ou fenêtres carrées, fermées par des panneaux de bois, au milieu desquels un cercle peint en noir, très apparent, figure, aux yeux des agresseurs éventuels, la gueule d'un canon. Ces édifices

ont pu, en effet, servir d'arsenaux et il est possible de découvrir à l'intérieur, en jetant un regard par les fentes des portes aujourd'hui disjointes, de vieux représentants de l'artillerie chinoise. La poussière, — et elle est toujours abondante à Pékin, — les recouvre.

Les murailles de Pékin, si remarquables par leurs dimensions, car elles n'ont pas moins de treize mètres d'épaisseur et dix-sept de hauteur en moyenne, sur un développement de vingt kilomètres pour la seule Ville tartare ou du Nord, sont peut-être ce que la capitale présente de plus curieux au touriste Il faut une demi-journée à un bon marcheur pour en faire le tour. Il ne faut pas, d'ailleurs, les confondre avec la Grande muraille de Chine, gigantesque travail qui sort, pour ainsi dire, des flots de la mer à Chan-hai-kouan, pour se terminer, cinq cents lieues plus loin, au milieu du désert mongol à Kia-yu-kouan. La Grande muraille a disparu, sur bien des points de son parcours, d'une façon si radicale que l'on peut douter qu'elle y ait jamais existé. Elle a cela de pittoresque, aux environs de Pékin, qu'elle suit une ligne continue, parfois double ou triple, qui semble rechercher de préférence les sommets des montagnes, auxquelles elle forme, dans les airs, comme une dentelle de créneaux.

On considère comme l'auteur de la Grande muraille l'empereur Ts'in-che-houang-ti qui, en 210 avant J.-C., fit relier entre eux les différents murs que des princes chinois avaient fait élever sur les frontières nord de leurs états. C'était pour se défendre contre

les invasions des hordes barbares. en particulier des Huns, qui devaient, au Ve siècle de notre ère, pénétrer jusque dans notre Champagne et être arrêtés et vaincus, à Châlons, par les Francs de Mérovée et les troupes romaines d'Aétius.

Lorsque le voyageur a franchi la voûte de l'une des portes de Pékin, il éprouve une désillusion en voyant le spectacle des rues de la ville. après l'impression ressentie à l'apparition grandiose des remparts. Des rues fangeuses en été, inégales, parfois dallées d'une façon très incomplète et pourvues, à droite et à gauche, de maisons basses (bien peu d'entre elles ont un petit étage au-dessus du rez-de-chaussée), dont les occupants jettent sur la voie publique tous les détritus, les objets de toute sorte qu'ils n'ont cure de garder chez eux. Le service de la voirie étant encore à créer dans la capitale du Fils du Ciel, les voyageurs ont pu dire, en présence d'une telle indifférence, des ornières, de la saleté et des odeurs innommables des rues, des égouts jadis créés par les empereurs mongols, aujourd'hui éventrés, béants au milieu ou sur les côtés de la chaussée, que sans doute il n'existait pas de ville plus sale au monde. M. le comte de Rochechouart, qui habita Pékin pendant plusieurs années. a pu imprimer, dans ses souvenirs sur le nord de la Chine. ces mots : qui n'a pas vu Pékin ne peut savoir ce que c'est que la décadence. Le Chinois qui a visité les pays occidentaux, qui a vécu à Paris par exemple, s'en rend sans doute compte par comparaison. Celui qui ne connaît que la Chine subit, au contraire, la fascination dont je

parlais en commençant : sa vue s'élève jusqu'aux tuiles jaunes du palais impérial, scintillant sous le soleil et que son imagination entoure de nuages célant aux regards la majesté du souverain, — le *visage du Dragon.*

Le palais se compose d'une sorte de citadelle entourée d'un mur crénelé bien entretenu et d'un large fossé plein d'eau, que franchissent trois ponts, à l'est, au nord et à l'ouest. Du côté du sud se trouve l'entrée principale, précédée d'un vaste parvis dallé appelé l'Échiquier. C'est la porte Ta-ts'ing-men, ou de la Grande pureté, qualificatif de la dynastie. Cette porte, massive et basse, a trois ouvertures voûtées. Celle du milieu ne s'ouvre que pour l'empereur et aussi, très particulièrement, comme un hommage rendu au mérite littéraire, pour le candidat classé le premier à l'examen suprême des docteurs qui a lieu dans l'enceinte du palais et est censé présidé par le monarque. Au-delà de la porte de la Grande pureté s'étend une succession de cours et de pavillons aux vastes proportions qui sont des salles du trône et constituent, en quelque sorte, les pièces d'apparat et officielles de la demeure impériale. C'est notamment la salle de la *Suprême concorde*, où l'empereur, accroupi sur un siège surélevé, reçoit, au premier jour de l'an chinois, les hommages des fonctionnaires de la capitale. Ceux-ci, groupés en lignes plus ou moins éloignées des gradins de pierre qui conduisent à la salle du trône, suivant leur rang dans le mandarinat, font dans la vaste cour, et avec ensemble au commandement des maîtres de cérémonies, ce salut

solennel chinois qui consiste à s'agenouiller trois fois et à toucher neuf fois la terre de son front. Ni plus ni moins. La personne qui salue commence par s'agenouiller des deux genoux à terre; puis, s'arc-boutant sur ses deux poings touchant le sol, elle abaisse sur celui-ci son front trois fois successivement; elle se relève alors complètement, pour recommencer à deux reprises la même gymnastique. Ce salut solennel était exigé des envoyés des souverains étrangers, — d'après les statuts traditionels chinois, — ceux-ci étant toujours considérés par la cour de Chine comme porteurs de tributs. Ces tributs n'étaient d'ailleurs souvent, — c'était le cas des ambassadeurs portugais, hollandais et anglais dès le XVI[e] siècle,— que des cadeaux destinés à se concilier les bonnes dispositions du souverain asiatique, en vue de l'établissement de rapports commerciaux et d'amitié. Les empereurs de Chine et les dignitaires du palais ont affirmé que lord Macartney, envoyé du roi d'Angleterre Georges III, avait accompli ce salut, en 1793, lorsqu'il fut reçu à Gehol et au Palais d'été par le vieil empereur K'ien-long. Nous avons à l'encontre de leurs dires les dénégations du personnel de l'ambassade anglaise. Toujours est-il que, lorsqu'un nouvel envoyé du même roi, lord Amherst, se présenta à Pékin, en 1816, pour être reçu par l'empereur K'ia-K'ing, les Chinois insistèrent pour qu'il fit devant le monarque le salut solennel chinois. Il s'y refusa et dùt quitter Pékin précipitamment sans avoir rempli sa mission diplomatique. Le courroux impérial s'augmenta, d'ailleurs, de ce fait que K'ia-K'ing

était déjà assis sur son trône, ou près de s'y asseoir, et *attendait* le représentant britannique, lorsque des mandarins éplorés vinrent lui annoncer que lord Amherst se montrait irréductible sur la question de cérémonial.

On a dit que la Chine était le pays des rites et on ne saurait nier que les Chinois ne soient formalistes. Si on songe à la conception chinoise de l'omnipotence du Fils du Ciel, qui seul a le droit de sacrifier au Ciel, son père, ce qu'il fait, au jour naissant, sur une vaste place ronde dallée à laquelle on accède par des degrés de pierre et qu'on appelle l'Autel du Ciel,— s'agenouillant trois fois et touchant neuf fois le sol du front, — on comprendra que les discussions relatives au cérémonial, au protocole entre souverains et entre nations, aient eu, en Chine, une importance toute particulière. Les États occidentaux ont éprouvé des résistances très vives, en Chine, à faire admettre certains principes du droit des gens tels que l'égalité des nations indépendantes, de leurs souverains. Ces résistances, il n'a été possible d'en triompher qu'à coups de canon. Mais elles ont continué sous bien des formes et ont reparu, reparaissent encore dans mainte question de détail, dans la pratique et le mode d'application de principes qu'il a bien fallu que l'esprit chinois admît. D'une part, les gouvernements étrangers ont eu le désir très légitime d'assurer à leurs représentants auprès du Fils du Ciel le même accueil, le même traitement honorable qu'ils réservaient aux envoyés chinois. D'autre part, la Cour de



Chine, surprise et fâchée à la révélation graduelle, mais de plus en plus impérative, de l'existence sur notre planète, — mal connue d'elle, — de nations puissantes qui n'entendaient nullement se faire ses vassales ou ses tributaires, se vit obligée de faire table rase des traditions les plus flatteuses sur lesquelles elle avait vécu, de renoncer à la conception de l'*Empereur* arbitre suprême sur terre, non seulement par *droit divin,* mais par *descendance céleste,* et de ne plus plus voir en lui que l'ami et l'égal des chefs d'États de l'Europe et de l'Amérique. La « question de l'Audience » présenta donc, en Chine, un intérêt spécial et, si elle se trouve aujourd'hui réglée d'une façon satisfaisante, grâce aux efforts persévérants et à la fermeté d'un ministre de France et de son collègue de Russie, on peut dire cependant qu'il en a coûté à l'orgueil chinois et que la dure leçon infligée par le Japon à l'imprévoyance chinoise, en 1895, a contribué au succès des démarches de M. Gérard et du comte Cassini.

Avant l'arrangement par eux obtenu du gouvernement chinois, les ministres étrangers accrédités à Pékin avaient été parfois, — rarement, — reçus par l'empereur Kouang-siu et par son prédécesseur T'ong-tche. Mais les portes du palais véritable, de la *Ville rouge interdite,* de cette citadelle entourée de fossés et de remparts où sont les grandes salles officielles du palais, leur étaient demeurées hermétiquement closes. Les audiences avaient eu lieu d'abord au Tseu-kouang-ko, qu'on a appelé le pavillon *des tributaires,* parce que des banquets y sont donnés

annuellement aux princes mongols qui viennent faire hommage à l'empereur, pavillon qui est situé dans les Jardins de l'ouest, une dépendance du palais. Plus tard, elles furent transférées au Tch'eng-kouang-tien, sorte de petit musée ayant salle du trône, situé, toujours en dehors du palais proprement dit, dans une autre partie des jardins impériaux, voisine du Pont de marbre, dans une sorte de tour ronde fortifiée.

Aujourd'hui, les représentants étrangers sont reçus dans le palais, dans la Ville rouge interdite. Les audiences sont devenues fréquentes et, l'exclusion relative au palais proprement dit étant levée, rien ne s'oppose plus à ce que les réceptions aient lieu soit dans ses murs, soit dans ses dépendances extérieures, suivant les circonstances et la place où se trouvent momentanément loger l'empereur et l'impératrice douairière. Voici quelle est, en quelque sorte, la physionomie d'une de ces audiences solennelles. Le cérémonial, arrêté dans ses moindres détails, est d'ailleurs imprimé par les soins du Tsong-li Ya-men,— ou Conseil impérial chinois des affaires étrangères, — sur des feuilles *ad hoc* et envoyé par avance aux légations étrangères.

Les audiences données par l'empereur de Chine aux ministres étrangers qui ont à lui remettre des lettres des souverains ou chefs d'États qui les ont accrédités auprès de lui, ou les audiences données collectivement, à l'occasion des félicitations du nouvel an par exemple, ont généralemont lieu vers midi, ou un peu avant. Dès huit ou neuf heures, deux ou trois officiers chinois se rendent à cheval à la léga-

9

tion intéressée. Ils portent généralement le bouton bleu sur leur chapeau officiel et viennent se mettre à la disposition du ministre étranger pour escorter les chaises à porteurs vertes dans lesquelles il monte accompagné des personnes, — secrétaires, interprètes, attachés militaires ou autres, — appelées à être reçues en même temps que lui. Le cortège se forme, précédé et suivi de cavaliers chinois d'escorte. Arrivé dans la grande rue de la Ville impériale qui aboutit à la porte du palais appelée Tong-houa-men (ou Porte de la magnificence orientale), il passe entre deux haies de soldats chinois, aux casaques rouges, jaunes ou blanches, sans autre arme que le sabre, et atteint une sorte d'avant-cour du palais, limitée par une haute barrière de bois peinte en rouge. Au fond de cette avant-cour dallée, s'élève la masse imposante de la porte fortifiée. Elle est surmontée d'un énorme pavillon à étages du genre de ceux dont je parlais tout à l'heure. Cette porte est percée de trois ouvertures voûtées, dont l'une seulement n'est pas fermée : celle de droite ou du nord. Dans l'avant-cour, qui règne sur le fossé même du palais, s'arrêtent les chaises à porteurs et l'escorte. Les visiteurs étrangers franchissent à pied la porte Tong-houa-men et voient s'étendre à leurs yeux une immense cour, sorte de plaine, au-delà de laquelle s'étagent les toits jaunes de la demeure impériale. Au premier plan des édifices se trouve celui dans lequel aura lieu l'audience : le Wen-houa-tien (ou salle du trône de la magnificence *littéraire,* cette fois). C'est la salle dont le premier des grands secrétaires

d'État chinois est titulaire. C'est donc celle qui, au palais, est particulièrement affectée à Son Exc. Li Hong-tchang, illustre homme d'État que mes lecteurs ont pu voir à Paris, au Havre, etc., au cours de son ambassade et du séjour de quelque durée qu'il fit en France, il y a quatre ans. Par sa destination traditionnelle, le Wen-houa-tien est une salle d'étude, où les empereurs chinois viennent écouter des dissertations sur les livres canoniques et, sans doute, philosopher avec des lettrés.

Cette vaste cour serait un désert si, au-delà des mandarins, — secrétaires du Tsong-li Ya-men, et autres, — venus près de la porte pour y recevoir les étrangers, on ne voyait, à quelque distance, de longues files d'autres mandarins, de soldats et de serviteurs du palais, groupés là pour la cérémonie. On passe un petit pont en pierre sans prétention et on se dirige au nord-ouest vers un salon d'attente, au seuil duquel se tiennent des dignitaires chinois; parmi eux sont plusieurs membres du Tsong-li Yamen. Nous pénétrons dans une cour intérieure, puis dans le salon, où un prince du sang, — le prince Kong autrefois, ou, depuis, le prince K'ing, — reçoit les arrivants, leur fait servir le thé et s'entretient avec eux en compagnie des ministres chinois. Je dirai en passant que ce salon d'attente n'a rien du luxe ni des dorures des appartements de Versailles, du Louvre ou de l'Élysée. Des nattes grossières couvrent par terre le carrelage, et de grands coussins de flanelle rouge sont étendus sur les *k'ang*, sorte de sofas en maçonnerie chauffés en hiver. De grands




brazéros de cuivre jaune, des boiseries sculptées à jour et quelques sentences écrites en gros caractères de façon à former de longs tableaux pendus sur le modeste papier blanc collé aux murs, constituent les seuls ornements de ce vestibule impérial. On ne se rend, d'ailleurs, pas directement du salon d'attente dans la salle du trône. Une station, dont l'utilité n'a rien d'évident, sinon peut-être au point de vue des traditions chinoises, a lieu dans de petites tentes de toile bleue situées à mi-chemin, au tournant, pour ainsi dire, de la salle d'audience, et où le thé est de nouveau servi.

Nous sommes avisés déjà que S. M. l'Empereur a pris place sur le trône et nous nous dirigeons, accompagnés de dignitaires chinois, vers le Wen-houa-tien. L'édifice s'ouvre au fond d'une cour, que précède un triple portique. Le ministre étranger, porteur de ses lettres d'État et suivi du personnel de sa légation, passe sur un long tapis brun. tissé de fibres de coco, sur le chemin réservé à l'empereur et qui s'engage sous l'ouverture du milieu de la porte monumentale. Puis, par une chaussée surélevée en pierre et la porte centrale du pavillon, il se rend jusque dans la salle du trône Le principe admis est que le représentant étranger, tant qu'il a en main le document émané du souverain ou du président de sa nation, passe par le chemin même réservé à l'empereur de Chine et par lequel ne peut passer aucun de ses sujets, fût-il prince du sang. Le document une fois remis, il ruit la voie la plus honorable après celle du souvesain.

Aux trois agenouillements et aux neuf inclinaisons du front jusqu'à terre ont été substituées la salutation en se découvrant (disons, en passant, que la politesse *chinoise* veut que l'on garde son chapeau sur sa tête, pendant une visite) et des inclinaisons du haut du corps, au nombre de trois en se dirigeant vers l'empereur, et aussi lors du retour, qui a lieu en évitant de tourner le dos au souverain. Celui-ci, vêtu du manteau foncé bleu violacé, brodé de dragons d'or sur la poitrine et aux épaules, et portant le chapeau officiel chinois, est assis sur un large fauteuil. Une table couverte d'un tapis de soie jaune est devant lui. L'estrade sur laquelle est le trône est un vaste carré, élevé d'un mètre environ au-dessus du sol de la pièce, et on y accède par plusieurs petits escaliers de bois, tant sur le devant que sur les côtés. Des gardes-du-corps portant le costume officiel des mandarins, plus le sabre, se tiennent à droite et à gauche. au bas de l'estrade, sur laquelle des princes-grands chambellans, au nombre de deux ou de quatre, sont seuls admis. Ils se tiennent debout, près de l'empereur. Le Wen-houa-tien est une salle de dimension médiocre, éclairée sur le devant par les portes grandes ouvertes, mais dont le fond et les hauts ne laissent pas que d'être assez obscurs. On se croirait volontiers dans la grande salle d'un temple chinois, que le temps et l'encens ont enfumée et assombrie, temple sans ornements, sans ex-voto et dont le Bouddha, — ici l'Empereur, — a pris les traits d'un jeune homme à l'œil profond, au regard intéressant, dans un visage, sur un corps maladifs, au lieu de l'expression béate et

des formes rebondies du dieu sous la patine du vieil or.

Le ministre étranger, parvenu à quelques mètres de l'empereur, au pied des degrés du trône, prononce dans sa propre langue une allocution que traduit en chinois l'interprète qui l'accompagne ; puis il monte l'escalier du milieu et dépose ses lettres sur la table au tapis jaune. L'empereur s'incline pour en accuser réception. Lorsque le ministre étranger a repris sa place première en passant par l'escalier de droite, un prince, après s'être agenouillé auprès du monarque, qui lui adresse la parole en mantchou, vient traduire en chinois la réponse impériale. Celle-ci est traduite bientôt elle-même par l'interprète en langue européenne L'empereur fait un nouvel acquiescement de tête. Les diplomates étrangers saluent, se retirent par la porte de droite de la salle d'audience et rejoignent la voie par laquelle ils sont venus. De nouvelles stations dans les tentes ou le salon d'attente, où le thé est servi derechef, terminent la cérémonie.

Une autre réception, d'un caractère plus intime, a été donnée par l'impératrice douairière aux femmes des ministres étrangers à Pékin, qu'accompagnaient des interprètes de légations. Le cadre était incontestablement plus joli que celui du Wen-houa-tien, l'impératrice douairière ayant sa résidence d'hiver dans la partie des jardins impériaux qui s'étend sur les bords d'un lac et qu'on appelle pour cette raison : la Mer du sud. Un petit chemin de fer Decauville,

installé dans ces jardins, conduisit les dames étrangères jusqu'à la salle du trône, remplie d'arbustes et de fleurs, où l'impératrice douairière les attendait, en compagnie de son neveu et fils adoptif, l'empereur. La souveraine se montra d'une parfaite bonne grâce, fit à ses visiteuses de nombreux et riches cadeaux, passa au doigt de chacune d'elles une bague, les invita à participer à un somptueux repas chinois avec les princesses mantchoues, les fit assister à une représentation théâtrale en sa présence et celle de l'empereur, les fit accompagner dans la visite des édifices voisins, s'entretint familièrement avec elles, leur offrit le thé, non sans avoir préalablement porté chaque tasse à ses lèvres, et ne les quitta qu'après les avoir, pendant plusieurs heures, comblées des témoignages de sa sollicitude.

La première réception des dames fut un événement, qui devait contribuer à faire s'atténuer les suspicions profondes que nourrit, à l'égard des étrangers, l'immense majorité des mandarins et de la partie lettrée de la population. Une réception du même genre eut lieu cette année, au printemps, et la souveraine mantchoue s'y est montrée, — m'a-t-on assuré, — plus affable, plus hospitalière encore que dans l'occasion précédente.

En dehors des réceptions officielles dont je viens de parler, je ne connais qu'un seul cas d'audience *privée* accordée par l'empereur à des étrangers. Ce fut lorsque le médecin de la légation de France, M. le docteur Dethève, que j'accompagnais, fut appelé au palais pour y examiner l'état de santé du jeune

souverain. Les services de notre compatriote avaient été offerts par le ministre de France et agréés. Une telle visite était, cependant, contraire aux traditions les mieux enracinées de la cour de Chine, où les soins à donner aux empereurs incombent aux membres nombreux d'un collège impérial de médecine, qui doivent être fort jaloux de leurs prérogatives et dont les principes touchant l'art de guérir s'écartent fort assurément des méthodes suivies par nos praticiens. L'audience eut lieu, cette fois, dans une chambre latérale à une salle du trône située dans les Jardins de l'ouest. L'empereur Kouang-siu, assis à l'une des extrémités de la chambre, avait devant lui une petite table; l'impératrice douairière Ts'eu-hi lui faisait vis-à-vis, derrière une table plus grande et couverte d'un riche tapis de soie jaune. La consultation dura plus d'une heure et les deux étrangers n'eurent aussi qu'à se louer dės procédés courtois dont ils ne cessèrent d'être l'objet tant de la part du malade que de sa tante. Des princes, des eunuques, des serviteurs assistaient seuls à l'audience et ne manquaient pas de s'agenouiller auprès de leur auguste interlocuteur, dès que l'un des souverains leur adressait la parole ou qu'ils avaient à lui parler. Ce fut, sans doute, la seule occasion qu'ait eue jusqu'ici l'empereur actuel de converser directement avec des Européens. Il passe, cependant, pour avoir eu la curiosité d'apprendre un peu de français et d'anglais.

Atteint d'un mal peut-être incurable, l'empereur, dont le trentième anniversaire doit être célébré avec une solennité particulière le 22 juillet prochain, —

si le programme édicté peut être suivi, — a désigné dernièrement son héritier au trône dans la personne du jeune prince P'ou-tsiun, fils du prince Touan. Celui-ci était lui-même fils du Cinquième prince. Le prince héritier est donc celui des membres de la famille impériale appartenant à la génération suivant celle de l'empereur qui représente la branche aînée. Les quatre premiers princes, fils de l'empereur Tao-kouang, n'ont, en effet, pas laissé de postérité. Cette désignation d'un héritier présomptif n'a rien en soi qui puisse surprendre. Elle est conforme aux habitudes auliques chinoises. Il n'y a pas, non plus, à ajouter foi aux récits du suicide de l'empereur Kouang-siu, qui ont couru à la réception de télégrammes émanant de correspondants anglais.

Nous avons vu de quelle façon sont reçus dans le palais de Pékin les diplomates étrangers. Il n'est pas inutile de joindre à cet exposé un aperçu de la manière dont les sujets mêmes de l'empereur sont accueillis par lui. Quelle que soit l'élévation de son rang, qu'il soit prince, ascendant collatéral de l'empereur, — comme j'en ai donné tout à l'heure un exemple, — dignitaire de la Cour ou bien simple fonctionnaire, il doit s'agenouiller et baisser les yeux devant le souverain, dès qu'un entretien s'établit entre eux. Un usage très ancien, et auquel les Chinois ne connaissent plus de motif, veut que l'empereur fasse appeler en sa présence les fonctionnaires, pour s'occuper des affaires de l'État, longtemps avant le lever du soleil. C'est ainsi que ces

réunions, qui sont presque quotidiennes, se tiennent à trois ou quatre heures du matin, toujours par conséquent à la clarté des flambeaux, au moins à leur début. L'éclairage paraît, d'ailleurs, être fort peu abondant, si j'en crois un vieux mandarin qui, ayant été en Europe, ne laissait pas de regretter que la vie officielle à Pékin fut empreinte d'un sérieux déconfort. Ayant souvent l'honneur d'être appelé à l'audience de nuit, il entrait au palais, — me disait-il, — une lanterne à la main, après avoir quitté son palanquin. Il n'avait pas manqué de serrer autour de ses genoux deux gros bourrelets de coton, dissimulés sous sa robe de soie. Ces bourrelets de coton lui servaient de matelas, indispensables pour pouvoir supporter la torture d'un long agenouillement sur les dalles de l'appartement impérial. Arrivé près du lieu de réception, il devait abandonner sa lanterne : ainsi le veulent les rites, — ou la crainte d'un incendie. Il s'acheminait alors à tâtons, aidé peut-être par quelque ami ou quelque eunuque rencontré dans l'obscurité. Appelé dans la salle du trône, il y pénétrait, éclairé par une seule bougie brûlant sur la table placée devant l'empereur. Il allait se prosterner, dans une obscurité presque complète, au bas de l'estrade où trônait le monarque. Il n'est pas impossible que le désir de frapper l'imagination des personnes ainsi appelées à *contempler,* — suivant l'expression chinoise, — *la face du Dragon* ait inspiré ce lugubre cérémonial.

Si des fêtes, de longues représentations théâtrales notamment, sont, plusieurs fois chaque année, don-

nées au palais et si les plus importants des mandarins y sont conviés, l'étiquette en est si rigide, les génuflexions doivent y être si souvent répétées, les sièges très bas sur lesquels seulement il est permis de s'asseoir, y sont si inconfortables, la liberté de circuler y est si parcimonieusement mesurée que les invités ont parfois soupiré, en secret, de l'honneur qui leur était fait.

L'empereur passe pour être lui-même esclave des rites et c'est dans le faisceau des formes traditionnelles qu'il faut, en effet, voir la seule limite mise au pouvoir du souverain, absolu en théorie. Le recueil des statuts de l'empire forme sa constitution et, si l'empereur fait la loi, dès qu'il s'écarte des traditions, il s'expose, de la part des *censeurs*, à des remontrances sévères, quoique toujours respectueuses, auxquelles il n'ose pas toujours passer outre. Les censeurs, — voilà le seul organe modérateur du gouvernement chinois et, étant donnée la conception toute patriarcale et autocratique de ce gouvernement, nous pourrions nous laisser aller à une admiration sans réserve pour ce rouage utile et ingénieux, si les censeurs, — les *tou-laq-yé*, toujours redoutés, — ne mettaient trop souvent leur talent et leur plume au service des causes les plus suspectes, de leurs ambitions personnelles ou de celles de leurs protecteurs.

A trois lieues environ au nord-ouest de Pékin, s'élève le Palais d'été, reconstruit en partie pendant le cours de ces dernières années pour servir de rési-

dence estivale à l'impératrice douairière. Sous cette appellation générale, on comprenait six grands enclos connus des Chinois comme les Trois Jardins et les Trois Montagnes. Là s'étendaient des constructions en grand nombre et d'une grande magnificence, dont lord Elgin, ambassadeur d'Angleterre, ordonna, en 1860. la destruction par le feu pour punir la cour de Chine des traitements odieux infligés aux prisonniers européens et de la mauvaise foi apportée par ses négociateurs dans les pourparlers engagés en vue du rétablissement de la paix. Quoi qu'on ait pensé de cette exécution, il est incontestable que, jointe à la fuite précipitée de l'empereur Hien-fong pour le pays situé au-delà de la Grande muraille, elle eut pour résultat d'impressionner le gouvernement chinois et de lui inspirer le respect des traités internationaux plus que n'avaient pu le faire les victoires répétées des troupes françaises et anglaises. La partie aujourd'hui restaurée et qui a pris le nom nouveau de *Yi-ho-yuan,* se trouve dans une situation charmante. Une colline, le *Wan-cheou-chan* ou Mont de l'éternité, s'élève au nord, surmontée d'un vaste temple épargné en 1860. Au pied, un grand lac couvert, pendant la saison, de ces gros nénuphars roses qui sont l'orgueil de la flore chinoise, une île au milieu de ce lac, reliée à la terre ferme par un beau pont de pierre de dix-sept arches, plusieurs ponts *bossus,* dont la bosse originale est si accentuée que l'on considère comme un tour de force de les franchir à cheval et, de tous côtés, des galeries, des pavillons décorés de couleurs éclatantes, qui miroitent sous le

chaud soleil de Pékin. Comme fond de décor, les hautes montagnes du nord et de l'ouest, malheureusement trop dépouillées de leur végétation, et où s'étagent, dans des sites souvent ravissants, les temples impériaux. Ces temples sont, pour la population fortunée de Pékin, des lieux de retraite et de repos pendant les ardeurs de l'été, quelque chose comme nos stations balnéaires où nous aimons, en Europe, à vivre de tranquilles vacances. Sur le lac circulent de superbes jonques, richement peintes et dorées, surmontées de vastes appartements, souvent complètement entourées de glaces qui permettent de jeter sur le paysage un regard circulaire sans s'exposer au vent. Ces jonques impériales, véritables maisons flottantes, n'ont pas de voiles et ne pourraient se déplacer que poussées à la gaffe ou tirées à la cordelle. Des chaloupes à vapeur les remorquent le plus souvent.

Quant aux constructions mêmes, une promenade à la section chinoise de notre Exposition universelle peut en donner une idée générale assez exacte. Ce sont, en effet, les formes architectoniques des édifices pékinois, en particulier des temples impériaux, qui ont, cette fois, inspiré le commissaire général de l'exposition chinoise, M. Charles Vapereau, notre compatriote, et l'habile architecte de cette partie des monuments asiatiques du Trocadéro. Le résultat obtenu mérite d'autant mieux notre admiration qu'il est dû à des artistes et ouvriers français, sans l'aide d'aucun Chinois, et qu'il fait à leur talent le plus grand honneur.

Longtemps, les montagnes et les jardins composant le Palais d'Été demeurèrent abandonnés et les étrangers habitant ou visitant Pékin pouvaient, sans grande difficulté, s'y promener et même y organiser de charmants pique-niques. On allait déjeuner dans l'île, non sans s'arrêter près d'une grotte que quelque esprit classique avait, depuis longtemps, baptisée du nom de Grotte de Calypso. On passait près de la Vache de bronze, au dos couvert de caractères antiques, assise au bord du lac, qu'elle regarde avec un étonnement soutenu depuis deux cents ans ; on franchissait un pont bossu, dont nous aurions bien voulu voir une reproduction sortir, sur les bords de la Seine, des mains fécondes de M. Vapereau ; où même on tirait le canard ou la sarcelle sur le lac aux eaux verdoyantes. Ou bien on faisait retentir, au flanc de la colline, un écho d'une netteté remarquable ; ou encore on allait à la *Montagne de la source de jade* rêver, — ou simplement prendre le lunch, — ayant à ses pieds une eau cristalline, dans un site enchanteur. C'était non loin d'une merveilleuse petite pagode, chatoyante comme un insecte multicolore, sous sa cuirasse de tuiles vernissées. Dirai-je que tout cela n'est plus visible aujourd'hui ? La restauration des édifices, entreprise sérieusement, en a fait fermer les enclos et c'est de loin seulement que le touriste, le globe-trotteur peut se faire actuellement une idée de la richesse et de la variété du Palais d'été. Ce coin somptueux de la Chine est fermé désormais, — sauf peut-être aux audiences diplomatiques de l'avenir, — *fermé,* et cependant la

Chine *s'ouvre*. Elle s'ouvre si bien que, dans deux ans, les longs rubans de fer du Trans-sibérien et du Trans-mantchourien, reliés aux voies ferrées de l'Europe et de la Chine, mettront Paris et Pékin en communication terrestre et directe. Un voyage d'une quinzaine de jours en wagon-lit se sera subtitué à une double traversée maritime, qui ne s'accomplissait pas en moins de trente-cinq. Les voyageurs pour Pékin seront alors légion, sans doute, désireux de faire connaissance avec la Cambalou du XIII[e] siècle, restée elle-même jusqu'ici sans grandes modifications à travers les âges, de voir ce qui restera des fondrières de ses rues, ses boutiques dorées, la Tour de la cloche et la Tour du tambour, la montagne dite *de charbon*, couverte de cinq jolis kiosques et où un empereur se pendit aux branches d'un arbre, les toits de tuiles *jaunes* de l'empereur, — *vertes* des princes. — *noires* ou *bleues* de certains temples, la rue circulaire dite des *Sachets brodés*, les boutiques de bibelots, le quartier des légations étrangères où flottent les drapeaux nationaux dans un ciel toujours bleu, le petit filet d'eau qu'est la Rivière de jade et surtout l'Observatoire et le Temple de la grande cloche. Je dirai quelques mots sur ce qui fait l'attrait de ces deux derniers monuments pour terminer ces souvenirs, déjà trop longs, de la capitale chinoise.

L'Observatoire impérial est de facile accès. Une très modeste gratification donnée aux gardiens en fait ouvrir les portes au visiteur. Accolée à la muraille

orientale de la Ville tartare, est une haute tour carrée dont l'origine remonte au XIII[e] siècle. A cette époque, un savant chinois qui fut un ingénieur aux vastes conceptions, auquel la Chine est redevable du Grand canal dans son extension actuelle, — nommé Kouo Cheou-king, — était l'astronome de la cour mongole, qu'il dota d'un calendrier rectifié. Deux ou trois instruments d'astronomie de sa construction existent encore dans la cour de l'Observatoire. Ils furent descendus du haut de la tour et placés là par les missionnaires catholiques qui, au XVII[e] siècle, reçurent des empereurs mantchous la direction de ce service public. On peut admirer à loisir le superbe travail de bronze de ces pièces anciennes, supportées par des dragons et des nuages, et dont l'exécution et la matière en font des œuvres artistiques de premier ordre. Sur la tour sont rangés les instruments plus modernes dûs aux missionnaires et exécutés dans le même goût. Mes lecteurs pourront en aller examiner les détails, les dragons grimaçants entourés de nuées et le bel état de conservation sur les grandes photographies faites, il y a quelques années, sous la direction de notre légation de Pékin, pour l'Observatoire de Paris et qui y sont exposées depuis lors. J'ai souvent entendu formuler l'opinion que ces instruments de bronze constituaient ce qu'il y avait de plus curieux à voir à Pékin.

Les Chinois sont habiles, d'ailleurs, à fabriquer et à travailler le bronze. D'autres ouvrages de ce genre font l'admiration des voyageurs, en particulier les lions, les cerfs, ou autres animaux plus ou

moins chimériques, qui gardent et décorent les portes du Palais d'été, — énormes sur leurs piédestaux de bronze et de pierre et, le plus souvent, d'une patine parfaite. A la Grande cloche appartient, cependant, la priorité. C'est, — avec ses émules chinoises (1), — la plus grosse cloche du monde suspendue et *intacte*, à une exception près (la cloche de Mandalay, à ce qu'on m'assure), car celle de Moscou gît à terre, rompue. La cloche chinoise est couverte sur toute sa surface de caractères d'écriture, — textes bouddhiques, — d'une grande netteté. Elle se distingue de ses sœurs d'Europe en ce qu'elle n'a pas de battant de métal à l'intérieur. Pour la faire vibrer, les prêtres du temple où elle se trouve enfermée, dans la banlieue septentrionale de Pékin, la frappent extérieurement, comme toute bonne cloche chinoise, avec une grosse pièce de bois. Cette reine des cloches, — ou à peu près, — est peu élevée au-dessus du sol et on aurait tort de se la représenter dans quelque grandiose campanile. Sa partie supérieure ayant été engagée dans le solide madrier qui la traverse et qui lui-même est immobilisé dans la charpente du temple, on se borna à *évider*, au-dessous du monstre, la terre sur laquelle il reposait et ainsi se trouva-t-il suspendu. On circule autour de lui, des escaliers permettant de le voir par côté et par-dessus. Le temple de la Grande cloche n'a, par ailleurs, rien

(1) Cinq cloches de mêmes dimensions furent fondues à l'origine. L'une d'elles se trouve dans la Tour de la Cloche, à l'intérieur même des murs de Pékin. On la visite moins facilement.

de bien remarquable, sinon peut-être ses dimensions assez vastes. On peut y louer des appartements, ce qu'ont souvent fait plusieurs de nos amis russes. Peut-être quelques-uns de mes lecteurs seront-ils tentés, un jour, — lorsque la paix chinoise aura succédé à l'insécurité actuelle, — de faire un pèlerinage dans ce lieu et d'aller passer quelques semaines dans la demeure des bonzes, auprès de l'une des plus grosses cloches suspendues qui soient dans l'univers.

LETTRES INÉDITES

DE P. D. HUET

à son neveu de Charsigné

Conseiller et Procureur général du Roi au bureau des Finances de Caen.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

I.

Nous commençons, cette année, la publication des lettres de P. D. Huet à son neveu de Charsigné, conseiller et procureur du Roi au bureau des finances de Caen. Nous disons « les lettres de P. D. Huet à son neveu » et non pas « la correspondance du savant prélat avec son neveu », parce que nous n'avons plus les réponses que faisait de Charsigné aux lettres de son oncle. Toutes ces réponses ont été anéanties, suivant le désir qu'en avait exprimé de Charsigné à Huet, comme on peut le voir dans la lettre de celui-ci, en date du 8 avril 1713 : « Pour vous montrer l'envie que j'ay de faire ce que vous désirez de moy, sitost que j'eus receu vostre derniere lettre, par laquelle vous me proposez de mettre toutes vos lettres dans une cassette que j'ordonnerois par mon testa-

ment qui seroit bruslée, j'envoiay acheter pour cela une cassette qui me cousta huit francs. Vous me proposez d'en faire une clause dans mon testament, ce qui en demande une nouvelle ouverture, et un changement dont il n'est deja que trop chargé, mais j'ay pris un autre expedient, c'est que j'ay deja une autre caisse pleine de plusieurs papiers, que je ne veux point qui paroissent après moy, et que j'ay deja ordonné par mon testament qu'elle soit bruslée. Je mettray tous ces papiers et vos lettres dans la mesme caisse. Ainsi la clause du testament, qui ordonne qu'elle sera bruslée tombera sur cette dernière et sur tout ce qui sera dedans avec vos lettres, et par là il n'y aura rien à changer au testament ».

Huet n'avait pas manifesté le même désir à son neveu à propos des lettres qu'il lui avait adressées : aussi de Charsigné les a-t-il religieusement conservées, les classant avec soin et les embrochant l'une sur l'autre à l'aide d'une grosse aiguille, qui a laissé sa marque dans le coin inférieur, à gauche.

Nous n'avons pas *toutes* les lettres de Huet à de Charsigné; toutefois, celles qui restent forment un total très considérable, puisqu'il se monte à 650 au moins.

Ces lettres, avec d'autres manuscrits de Huet, plus ou moins importants, ont été retrouvées, en 1825, par M. Lechaudé d'Anisy, dans un grenier de la maison de Caen, située *Cour du Grand-Manoir* (en face de l'église de Saint-Jean), maison que Huet avait habitée et où même il serait né, si l'on en croit une tradition locale (1). Les papiers trouvés par Lechaudé

(1) Gaston Lavalley, *Catalogue des mss. de la Bibliothèque de Caen*, p. 104. C'est là que demeurait de Charsigné, depuis que son oncle avait quitté Caen.

d'Anisy furent achetés par M. Abel Vautier, de Caen, membre du Corps législatif.

M. Abel Vautier donna, de son vivant, la plus grande partie des lettres de Huet à de Charsigné à la Bibliothèque de Caen : ce sont celles qui composent les quatre premiers tomes du n° 240 du *Catalogue* dressé par M. Gaston Lavalley. Un cinquième tome comprend les lettres achetées à la vente faite, après le décès de M. Abel Vautier, par ses héritiers. « Le 1er tome, renfermant 199 ff., contient les lettres autographes de Huet, de mai à décembre 1703 ; le 2e (226 ff.), les lettres de janvier 1704 à octobre 1705 ; le 3e (207 ff.), de mars 1708 à décembre 1710; le 4e (229 ff.), de janvier 1711 à mai 1716 ; le 5e (86 ff.), de 1712 à 1713 » (1).

On trouve d'autres lettres de Huet à son neveu dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, 1° n° 4564, nouv. acq. (196 pages), 61 lettres du 2 novembre 1701 au 14 juillet 1702 ; 2° n° 4047, nouv. acq. 5 lettres du 7 avril 1702 au 31 mai 1715.

Nous avons acheté chez un marchand d'antiquités de Caen 142 lettres, qui vont du 2 décembre 1698 au 5 janvier 1719.

Enfin, nous savons que M. le comte de Blangy possède deux lettres de Huet à de Charsigné, qu'il a publiées en entier dans la *Revue Catholique de Normandie*.

Si abondante que soit cette correspondance, elle n'est pas complète, nous le répétons. D'autres lettres doivent se trouver dans des collections publiques ou particulières ; nous espérons que notre publication les fera connaître et engagera ceux qui les possèdent à les mettre au jour.

(1) Gaston Lavalley, *op. cit.*, p. 105.

II.

Sans avoir l'intérêt littéraire et historique de la correspondance de P. D. Huet et de son ami le cordelier F. Martin, que nous avons publiée, il y a quelques années, dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Caen*, et dans la *Revue Catholique de Normandie*, les lettres de Huet à son neveu nous paraissent très curieuses. Nous n'avons pas cru devoir les donner toutes *in extenso;* mais dans celles dont nous ne publions que des fragments, nous avons toujours pris les passages qui nous paraissaient les plus intéressants.

Dans ses lettres à de Charsigné, Huet se montre à nous sous un tout autre jour que dans celles qu'il écrivait aux lettrés et aux savants du monde entier, ou à son ami le Père F. Martin, si curieux des antiquités de la ville de Caen. Ici nous apprenons à connaître l'abbé commendataire de Fontenay et d'Aunay, et nous assistons à ses démêlés avec ses moines et à ses procès interminables avec ses voisins et surtout avec ses fermiers, et les curés qui dépendaient de ses abbayes. Huet avait dû faire de fortes études de droit à l'Université de Caen; on verra, en effet, qu'il était de taille à donner des leçons aux avocats les plus habiles et aux procureurs les plus retors.

Il est inutile d'entrer ici dans de plus longs détails. Quand cette publication sera terminée, nous nous proposons d'y joindre une étude aussi complète que possible.

Armand Gasté.

LETTRES INÉDITES DE P. D. HUET

à son neveu de Charsigné

Procureur du Roy au bureau des Finances, à Caen.

A Paris le 11 févr. (?) 1687.

Je vous remercie, mon cher neveu, de la diligence que vous avez faite pour ce livre du P. Veron. Je vous prie de prendre l'exemplaire qui est chez Poisson (1) et de le faire payer par S[t] Jacques. Pour celuy de M[r] Bochart, qui est parmy les livres de M[r] Halley, ne le demandez à acheter ny a vostre nom ny au mien, mais priez M[r] Cavelier (2) de le demander comme pour luy, sans parler de vous ny de moy. Il ne m'en refusera pas; vous luy ferez rendre l'argent qu'il aura cousté, s'il le peut obtenir; sinon, vous prierez M[r] le Bourgeois (3) de me le trouver. Je crois que ma seur vous aura dit que M. le Lieutenant g[nal] vient dernièrement me donner avis que M[r] Malherbe est maistre de la vente de la charge, et qu'il peut vendre les deux séparement. Si vous avez jamais à vous establir dans la robe, vous n'en trouverez point une occasion plus favorable. Mais ma seur m'en parle

(1) Imprimeur caennais.
(2) Imprimeur caennais.
(3) Libraire caennais.

comme si elle ne pouvoit rien faire pour vous Je crois que ny vous ny moy n'avons pas compté la dessus. Pour moy je luy ay mandé par ma dernière, que si elle veut ou peut me faire vendre le bien que j'ay à Caen, je vous y aideray. Pensez y, la chose le mérite et me croyez tout à vous. Dites, je vous prie, à Me de Brucourt que j'attens qu'elle me mande le nom et la demeure de celuy avec qui on peut traitter sur ce memoire qu'elle m'a envoyé, et que cependant je ne laisse pas de penser à son affaire.

A Paris, le 26 févr. 1687.

Je suis d'avis, mon cher neveu, que vous vous saisissiez du livre de Mr Bochart, que vous doit fournir M^r^ le Bourgeois; mais dittes luy en le prenant qu'on vous en a promis un autre pour moy, et que s'il vous vient, vous le prierez de reprendre celuy la; et si celuy du curé de Basly vient ensuite, vous le recevrez et rendrez celuy de M^r^ le Bourgeois. Il n'y auroit pas un grand inconvenient que vous eussiez veu Mr Malherbe, pour vous expliquer vous mesme avec luy, supposé que vous puissiez traitter d'une moitié de la charge; car si cela n'est pas, vostre visite seroit inutile. Je vous prie de faire tenir la lettre cy jointe à M^e^ des Ifs et de dire à Me de Brucourt que sitost qu'on m'aura donné reponse de son affaire, je la luy feray savoir, et qu'elle eust bien fait de me nommer ceux avec qui il faut traitter. Tout vostre.

A Soissons, le 1er juin (?)

Quoy que j'aye trouvé icy des occupations infinies, je n'ay pas laissé de penser à votre charge, et sachant que l'on prefere toujours les heritiers, j'ay bien cru que s'il y a un profit considerable à faire, ils ne la laisseront pas lever a un autre. Ainsi j'ay cru que je devois m'addresser à Mr le Lieutt gnal et le prier de me mander l'estat de l'affaire et de nous preferer si le cas y eschet. Je ne receus qu'hier sa reponse. Il me mande qu'il n'y a encore rien d'arresté, que quand cela sera, il fera ce qu'il pourra pour nous. Je vous envoye sa lettre par laquelle vous verrez qu'il n'assure pas encore qu'on ait dessein de vendre cette charge. Du reste, j'ay receu une grande lettre de ma seur sur ce sujet, par laquelle elle ne me paroist pas fort portée à ce dessein. Je luy ay mandé et je vous le reitere, que si vous jugez a propos, et que vos affaires comportent de penser à cet establissement, je vous y serviray autant que l'estat present de mes affaires le pourra permettre. Je n'escris point a ma seur parce que je n'en ai point le loisir, et que j'espere la voir bientost et respondre moy mesme a sa lettre. Je crois estre de retour à Paris dans trois ou quatre jours et partir pour Caen le lendemain de la Trinité, supposé qu'il n'arrive rien de nouveau. Je vous prie de faire bien des excuses pour moy à Mr et à Me de Brucourt, de ne leur avoir point escrit sur la perte de leur enfant, je n'ay pas laissé de la bien sentir. Vous jugez bien la multitude d'affaires que j'ay trouvées icy. Je manderay à Mr Macé le jour que

j'arriveray à Caen, afin qu'il se souvienne de sa bonne coustume de venir à Cressanville. Tout à vous mon cher neveu. Je m'informeray à Paris aux parties casuelles de l'estat de l'affaire ; mais avant de se tourmenter davantage prenez vostre resolution avec ma seur et voyez ce que vous pouvez faire, car il est inutile de se donner de la peine pour une chose que l'on ne peut ou que l'on ne veut pas faire. Cela depend de l'estat de vos affaires que je ne scais pas et sur lequel je ne puis vous conseiller. En retournant à Paris, je passeray par l'Abbaye de Longpont, où est Dom Gilles. Il m'est venu voir icy avec son Prieur. Nous sommes les meilleurs amis du monde.

A Bourbon, le 29 may 1697.

Quoy que mon consentement ne vous soit pas nécessaire, mon cher neveu, pour l'affaire dont vous m'écrivez, et que vous ne me le demandiez que par amitié et par honesteté, je vous le donne néantmoins et de très bon cœur, en priant Dieu d'y donner sa benediction. Je consens volontiers à la pro[position] (1) que vous me faites, mais je crois qu'il est à propos que vous la concertiez avec ma seur avant toutes choses, et que vous voyiez ensemble en quelle forme cela se peut faire. Quand vous aurez reglé cela entre vous, envoyez moy l'article dressé tel que vous croirez qu'il devra estre couché, et vous me trouverez tres disposé à faire tout ce qui vous pourra faire plaisir. S'il y a plusieurs manières de faire la chose,

(1) Déchirure dans le papier.

dont vous vouliez me rapporter le choix, dressez tous ces articles separément, afin que j'en juge et que je puisse vous en dire mon avis. Je vous prie de faire d'avance mes complimens a celle qui n'estoit l'année passée que ma nièce à la mode de Basse-Bretagne et de l'assurer de la joye que j'ay de l'esperance d'une plus grande proximité. Je vous embrasse cependant, mon cher neveu. J'ay pensé dire et elle aussi; mais il vaut mieux vous laisser ce soin la. Tout à vous.

A Aunay, le 26 juillet 1697.

Mr Merite m'avoit déjà mandé que vous et Mr de Brucourt aviez bien voulu vous charger de la sollicitation de mon procez avec le curé de Ranville. Je vous en remercie de tout mon cœur. Je n'avais donné aucun ordre à Mr Mérite de vous engager à prendre cette peine, et il l'a fait de son chef. Je vous en suis d'autant plus obligé. Je vous le suis aussi de vos bons offices envers Mr de la Tigerie. Il n'y auroit point eu d'inconvenient, ce me semble, de l'avertir à l'oreille de se precautionner contre la taxe de la rehabilitation. Je ne scais pas neantmoins comment cela pourra échapper au Traittant, puisqu'il faut qu'il voye la production que vous avez veüe. Je vous prie de remercier de ma part Mr Gallant et de luy dire que je reserve la lecture de son ouvrage à mon arrivée à Avranches. Je pars demain, Dieu aidant, pour ce pays là. Je souhaitte une promte et heureuse delivrance a la femme grosse. Embrassez-la à mon intention, quoy que je ne sois guère content de son

complot avec Melle de Clinchamps, quand elle refusa de venir céans. Tout vostre, mon cher neveu. — J'apprens par un billet de M. Merite, que le Prieur de l'Hostel-Dieu, que je croiois de mes amis, s'est fait tenir a quatre pour le curé de Ranville, et a sollicité ouvertement contre moy. — Il y a plus de quatre ou cinq mois que j'oublie de vous prier de savoir d'un Avocat, que j'apprens estre dans vostre dependance, et dont je ne scais point le nom, ce que c'est qu'une maison qui a appartenu autrefois à l'abbaye du Val, située dans la rue St Jean, et qui a depuis esté acquise par un nommé Cœuret. Mr Marie vous expliquera cela. Il s'agit de savoir où est cette maison, à qui elle appartient présentement et si l'Avocat scait à quel titre elle a esté possédée par l'Abbaye du Val.

On lit en note : (de la main de M. de Charsigné) — Proche la maison de Mr de Montfort, en tirant vers les Carmes. Mr de la Roque Ancelin l'a acquise....... Cœuret. Ils en ont payé le 8e denier pour faculté de retirer (?)

A Avranches, 13 aoust 1698.

Il vous souvient sans doute, mon cher neveu, que vous pristes soin, il y a quelques années, d'une affaire qui regarde Mr le Moyne de Caen, huguenot (1), médecin à Londres en Angleterre, dont le bien a esté usurpé par le sr des Carreaux Moisson, bourgeois de Caen. Toute la peine que vous pristes pour

(1) Voir notre Étude sur *Quelques documents inédits relatifs à l'administration provinciale sous Louis XIV*. Caen, 1881, p. 17 (*Mém. de l'Académie de Caen*, même date).

cette affaire à ma priere a esté inutile. Je reçois une nouvelle lettre sur le mesme sujet de Mr le Moyne; elle m'est envoyée par un homme de Caen, qui m'écrit aussi, et signe Du Coudray. Son stile me le fait juger estre un marchand. Je vous prie de découvrir cet homme là, et de l'envoyer querir, et de luy dire que j'ay receu sa lettre, et que je vous ay prié de parler à Mr l'Intendant des interests de Mr le Moyne. Ce Mr du Coudray vous instruira à fond de l'estat de l'affaire. Je vous diray seulement que ce Mr le Moyne estant sorti de Caen pour s'establir en Angleterre long tems avant l'abrogation de l'Édit de Nantes, et près de vint ans auparavant, n'est point dans le cas des autres Refugiez; que cependant le sr des Carreaux Moisson s'est impatronisé de son bien, contre l'intention de l'édit. Je vous embrasse et suis tout à vous.

A Avranches, le 31 aoust 1698.

La voye que vous voulez prendre dans l'affaire de Mr le Moyne, mon cher neveu, savoir d'en parler à Mr de Vallainville, avant que d'aller à Mr l'Intendant, me semble fort bonne, pour ne point faire de prieres inutiles. La vérité est que la cause de ce pauvre homme est la meilleure du monde. Il estoit medecin pratiquant à Londres, vint ans avant la revocation de l'édit de Nantes. Ainsi il ne doit point estre censé refugié ny traitté comme tel. Son frère aisné, qui estoit dans le mesme cas, eut main levée de la saisie de son bien. Je ne scais si cela est de la compétence de Mr l'Intendant. Je scais bien que le

juge ordinaire connoist des affaires dépendantes des refugiez depuis l'édit de Nantes; mais cecy est autre chose. J'ay bien cru que ce Mr du Coudray agit plus pour ses interests que pour ceux de son parent. J'ay mandé, il y a long tems au pauvre Le Moyne qu'il vint luy-mesme defendre ses droits ou qu'il les commist à quelqu'un sur les lieux, pour en faire les suites. Je crois que la pauvreté l'empesche, et qu'il demeurera pauvre, parce qu'il est pauvre. Pour moy comme j'ay fort affectionné toute cette famille, je les affectionneray jusqu'à la fin, et je feray ce que celuy cy me demande, qui est ce que je vous ay proposé. M^r l'Intendant m'a mandé qu'il vous a remis mon ouvrage de Caen. Je seray très aise qu'il soit veu par les anciens de Caen, capables de m'avertir de mes fautes, et de me redresser et mesme de m'apprendre bien des choses que je ne puis apprendre d'ailleurs. Mr du Bourg m'a mandé plusieurs petites choses qu'il a apprises de Mr de Fourmentin. Si Mr de Fourmentin vouloit se donner la peine de le lire et de me faire part de ses lumières, j'en profiterois. Si vous allez à la campagne et que vous ne donniez pas le livre à Mr de Fourmentin. laissez-le, s'il vous plaist, à Mr Marie. Je vous embrasse et l'accouchée aussi, mais à condition qu'elle se portera bien, comme je le souhaitte de tout mon cœur.

A Paris, le 22 nov. 1698.

Je vous prie, mon cher neveu, de voir de ma part Mr Galant, qui demeure chez M^r l'Intendant, et de

luy dire que je le prie de vous donner une lettre que je luy ecrivis d'Avranches, il y a deux ou trois mois, sur le sujet du village de Vieux. Je n'ay point gardé la copie de cette lettre, et il y a quelque chose dont j'ay besoin et qui m'est échappé de la memoire. Je la luy renvoieray fidelement. Je vous embrasse et la chere épouse et suis tout à vous.

Si Mr Galant offroit de vous donner une copie de ma lettre, dittes luy que vous croyez que je seray bien aise de voir l'original, et que quand je l'auray receu de vous, il vous sera renvoyé par la poste suivante.

Paris, 2 déc. 1698.

Le Père Fleuriau, jésuite, procureur des Missions étrangères, me vint trouver hier pour me dire que ces Missions estoient propriétaires des Tabellionages et Notariats de Caen, qu'un nommé Jolivet en étoit fermier pour le prix de 5.500 par an, que son bail finit au mois de fevrier prochain, que quoy que ce Jolivet die hautement que son bail est a trop haut prix, on voit neantmoins qu'il est fort accommodé et que son aisance ne peut venir que du profit qu'il fait sur cette ferme, et que d'ailleurs il prend grand soin de cacher les registres du Tabellionage, et tout ce qui peut donner connoissance du revenu. Sur cela le P. Fleuriau me prie de luy aider à trouver quelque fermier qui luy face sa condition meilleure que Jolivet et qui veuille hausser le bail. Je vous prie de vous y employer, mais par sous main et sans éclat.

A Paris, le 19 déc. 1698.

Je vous renvoye, mon cher neveu, la lettre que vous avoit donnée Mr Galand. J'y ay changé quelque chose. Je vous prie de luy dire en la luy rendant que je le prie de n'avoir point d'egard à la premiere qui fut écrite à Avranches, ou je n'ay aucuns livres, et que s'il en veut faire quelque usage, il me fera plaisir de s'arrester à celle cy. Je vous prie de luy dire aussi que j'ay consulté icy le passage de Pline, ou il est parlé des Viducasses, sur l'edition du P. Hardouin, qui est la meilleure de toutes, et qu'il est entierement de mon sentiment. Je vous embrasse, mon cher neveu, et suis à vous sans reserve, et à la chere epouse. Quand vous m'ecrirez, mandez moy des nouvelles de Danielle.

---

7 janvier 99.

...« Il n'est point vray que Mr de Cambray soit condamné (1). Il a couru cent sortes de bruits differens en cette ville fondez sur des lettres venues de Rome, ou l'on fait des conjectures comme à Paris, mais ou l'on se trompe aussi comme à Paris, témoin M. le le Nonce qui m'assura que l'affaire seroit decidée à Noël, et à quoy jusqu'icy on ne voit pas d'apparence. Il est vray qu'on a imprimé en Hollande un ouvrage et mesme plusieurs de ma façon. Mr le Bour-

(1) Voir notre Étude sur *Quelques documents inédits relatifs à l'administration provinciale sous Louis XIV*. Caen, 1881, p. 30.



geois me mande qu'il en a receu quelques exemplaires. Il a entre autres les *Nouveaux Memoires du Cartesianisme,* qui sont plus amples que ceux qui parurent à Paris il y a 4 ou 5 ans. Mon nom n'y est pas. Le livre est trop gaillard. Si vous le voulez lire, il vous divertira.

Paris, 20 janvier 1699.

..... Je reçus hier une lettre fort obligeante de Monsr l'Intendant écrite uniquement pour me faire savoir que le curé de St Gervais d'Avranches, à qui j'ay fait donner une lettre de cachet, en passant dernierement par Caen pour aller au lieu de son exil, alla chez luy, M^r^ l'Intendant, pour luy parler. Le portier ayant repondu qu'il estoit malade, et ne voioit personne, il voulut entrer malgré le portier, qui l'ayant arresté, le Curé luy dist plusieurs impertinences. M^r^ l'Intendant l'ayant sceu, donna ordre que s'il revenoit, on le luy fit parler, en quelque estat qu'il fust, fort resolu de l'envoyer en prison et de se plaindre à la Cour de son insolence. Mais le Curé ne revint point. Or il importe de savoir ce que c'est que ces discours que le Curé tint au portier, où j'imagine que je ne fus pas oublié. Je vous prie, mon cher neveu, de tascher ou par vous ou par qui vous jugerez à propos, de scavoir précisément du portier ce qu'il luy a dit, et de me le mander exactement. Cela me servira contre cet homme qui est très dangereux et qui repand icy force lettres contre moy.

Paris, 25 janvier 1699.

..... Souvenez vous, je vous prie, de vous informer du portier de M. l'Intendant, de ce qui se passa entre notre Curé de S[t]-Gervais et luy.

A Paris, le 1[er] févr. 1699.

Le Pere Fleuriau s'est raccommodé avec Jolivet. Ainsi il ne faut plus penser à cette affaire. Je ne conteste point à vos pretendans les lumieres qu'ils se vantent d'avoir la dessus, mais il y a bien apparence que le P. Fleuriau et Jolivet n'y sont pas ignorans. Or, croyez vous que si le prix de ces fermes n'estoit que de 4.500 liv. comme vous (*sic*) gens l'assurent, le P. Fleuriau voulust perdre les 200 liv. par an qu'ils offrent? J'avoüe que le mystère qu'a fait le P. Fleuriau du véritable prix estoit un grand obstacle à la conclusion du traitté avec vos gens : je le luy ay remonstré dès le commencement; car quelle apparence de vouloir que des gens s'engageassent sans savoir à quoy et de luy abandonner leur bourse. Mais après tout, quand dès le commencement il auroit declaré le veritable prix, il n'y a guère d'apparence que vos gens eussent esté jusques la, et mesme eussent donné 200 liv. par dessus, veu la resolution ou vous m'aviez mandé qu'ils estoient de ne passer pas 4.700; et comme il est très croyable qu'ils n'au-

roient pas esté jusqu'au veritable prix, et qu'ils n'auroient pas surpassé ny meme égalé les offres de Jolivet, il se trouve par l'evenement que le P. Fleuriau a fort bien fait de ne pas declarer le veritable prix, et que vos gens n'ont pas bien fait de s'avancer comme ils firent d'abord, en offrant 200 liv. par dessus le veritable prix, pourveu qu'on le leur declarast sincerement, et en saignant du nez dans la suite, pretendant fixer eux mesme ce veritable prix, sans attendre qu'on le leur ait déclaré, et ne voulant rien donner au dela de 4.700 liv. qui n'est assurement point le veritable prix. — Je vous prie, mon cher neveu, de dire à Mr Morin, s'il est à Caen, ou a Mr de Vandeuvre pour le luy faire savoir là où il sera, que mon compte des Œconomats est presque fini, et que je crois qu'il peut compter sur moy pour l'assignation qu'on luy a donnée. — Faites, s'il vous plaist. tenir la lettre cy jointe à Me des Ifs et me croyez tres fidelement à vous et à la jeune femme, à qui je souhaitte un joyeux carnaval, et à Melle de Clinchamps Sanne et Ambezas à point nommé.

A Paris, le 20 avril 1699.

Vous serez bien surpris, mon cher neveu, quand vous apprendrez par cette lettre que je ne suis plus eveque d'Avranches. J'ay remontré au Roy que l'air et les eaux de ce lieu là sont entierement contraires à ma santé et m'ont souvent donné de cruelles

coliques et des rumes continuels, et l'ai supplié de me decharger de cet Evesché. Il a eu la bonté de me l'accorder, et m'a donné pour dedommagement l'Abbaye de Fontenay. Je vous prie de le dire à ma seur, et dans vostre famille, et de le mander à ma seur de Pleneville. Mais je vous prie outre cela de me faire le mesme plaisir que vous me fistes quand je fus nommé à l'Abbaye d'Aunay, je veux dire de vous donner la peine d'aller voir en quel estat est la demeure de Fontenay. C'est une promenade d'une après disnée pour vous et pour M. de Brucourt, s'il veut bien estre de la partie, comme je l'en prie. Voyez, s'il vous plaist, en quoy consiste la maison Abbatiale, quel logement il y a pour moy et pour les survenans, s'il y a quelque appartement qui me convienne, qui soit accompagné de cabinet et de garderobe, et quelle en est la veüe, s'il y a des logemens suffisans pour les domestiques, en quel estat sont les offices, et en quoy elles consistent; si les ecuries sont grandes et pour combien de chevaux, si le jardin est un peu entretenu et si les jets d'eau que j'y ay veus autrefois vont encore. Faites, je vous prie, mes recommandations à M^r le Prieur, et sachez de luy s'il y a beaucoup de reparations tant à l'Abbatial qu'aux fermes et aux chœurs des Eglises dependantes de l'Abbaye, et quel ordre on donne pour y travailler. Voyez, je vous prie, si dans l'Abbatial il y a quelques lieux qui soient seurs, et qu'on puisse bien fermer, et où je puisse faire serrer quelques meubles; si la cave est seure et si elle ferme bien parce que j'y envoieray quelque provision de vin. Informez vous de M^r le

Prieur s'il pourroit me donner quelque jardinier intelligent dans son mestier et homme de probité. — Il se présentera peut estre à vous des gens pour estre fermiers. Je vous prie d'ecouter les offres et les conditions, et de vous informer de la solvabilité des prétendans et de faire entendre que, quelque marché qu'on face, il faudra un bon pot de vin pour aider a payer les Bulles. J'attendray vostre reponse avec empressement, car vous croyez bien que je ne suis pas sans curiosité sur ce nouvel establissement. J'ay fait faire mes complimens à M[e] de Charsigné sur sa guerison. Aimez moy tous et me croyez tout à vous.

Taschez, je vous prie, d'obtenir de M[r] le Prieur un memoire des revenus et des charges de l'Abbaye. Sachez aussi de luy si on ne pourroit pas des a present faire nettoyer le jardin, en peler les allées et y planter des fleurs, et y semer des graines, afin de trouver quelque secours pour la table et quelque agrement pour les yeux, lorsque j'y arriveray. S'il vouloit bien me faire le plaisir d'y faire travailler, je payerois tout ce qu'il auroit cousté pour cela et j'envoierois des graines incessamment. Depuis ma lettre écrite, on m'est venu me demander le Recette de Fontenay a de fort bonnes conditions, et on m'offre des cautions bourgeoises sur le pavé de Paris. J'ecouteray tout, et ne m'engageray à rien que je ne sois instruit.

A Paris, 27 avril 1699.

Je vous remercie, mon cher neveu, de la visite que vous avez faite à Fontenay. Le memoire que vous en

avez dressé et que vous m'avez envoyé, commence à me faire connoistre le plan sur quoy j'ay à travailler, et je vois que je ne manqueray pas de besogne, si je veux rendre ce sejour commode. Je ne puis prendre de mesures certaines que je n'aye veu les lieux. Si cet appartement que vous m'avez destiné ne m'accommode pas, je crois que je seray obligé de faire accommoder cet appartement inhabité dont vous me parlez, et je crois que j'y seray forcé par la quantité de domestiques que j'ay. Mais il est nécessaire que cette maison qu'occupe Mr le Prieur et que je connois fort bien pour y avoir couché autrefois, soit libre. Vous me ferez plaisir de laisser entrevoir le besoin que j'en ay à Mr le Prieur, que je ne veux pourtant point incommoder. Parmy tout cela je ne vois rien de plus pressé que de mettre le jardin en estat, et de tascher de profiter du printems. Il faudroit restablir le parterre et élargir les allées, et replanter les bouïs, et pour cela il seroit necessaire de trouver un jardinier. Me de Chamarande qui est une fort honeste dame et qui me vint voir avant hier m'a promis de me remettre entre les mains tous les memoires de Mr de Chamarande son beau père; car on ne peut connoistre certainement le revenu que par le detail et cela est necessaire pour juger des offres et faire des demandes. Je crois que Mr de Gruchy, et Mr le Prieur peuvent vous donner ce mesme detail. Plus on en aura de memoires, plus on sera seur de la vérité. Taschez aussi de savoir quels benefices sont a ma nomination. Il y a de tres bonnes cures et des benefices simples, seculiers et reguliers. Dans le

memoire des charges que vous m'avez envoyé, il y a encore quelques articles en blanc. Je ne scais si c'est que ces charges ne subsistent plus, ou si c'est que vous n'en savez pas les sommes. Il y a une autre chose sur quoy je n'ay nulle lumiere, et qui est tres important, c'est de savoir qui possede la charge d'Œconome sequestre du Diocese de Bayeux, et quelles demarches il a faites après la mort de Mr de Chamarande. Mr de Gruchy vous dira cela a coup seur. Ces Œconomes sont gens fort incommodes dans les autres Dioceses, et de grands trouble-festes aux nouveaux Beneficiers. Si le Clergé du Diocèse a racheté cette charge, comme a fait celuy d'Avranches, il y a apparence que leur commis sera plus traitable. Priez, s'il vous plaist, Mr le Prieur d'avoir l'œil sur les reparations que l'on fait, et si elles ne sont pas bonnes, d'avertir les ouvriers que je m'opposeray a ce qu'elles soient receues, quand on jugera le parfait. Je ne scais si vous entendez ce langage. — Embrassez pour moy Me de Charsigné, a qui je repondray, et a tout le monde, mais je demande credit pour quelques jours, car je suis accablé de lettres et de visites, actives et passives. Tout à vous, mon cher neveu. J'ecrivis hier a ma seur, sur trois pieces de vin qui arriveront bientost a Bretteville par la voye d'Aumont roullier. Je vous prie d'avertir Mr Merite de me faire le plaisir de les faire porter de Bretteville à Fontenay, apres en avoir payé le port. Je ne crois pas qu'il y ait plus d'une lieue de Bretteville à Fontenay. Quand le vin sera à Fontenay dans la cave, faites en prendre la clef et la mettez en main seure.

C'est d'excellent vin que M^r l'abbé de Citeaux me fait venir de son Abbaye et qui est du meilleur de la Bourgogne; aussi me couste t'il fort cher. Vous y avez interest, puisque vous en boirez vostre part. Tout à vous, mon cher neveu.

A Paris, 28 avril 1699.

Vous estes le meilleur homme du monde et le plus officieux. Vos deux derniers paquets, remplis de plans et d'instructions m'ont fait un très grand plaisir. Je consulteray icy les maistres du mestier, pour tascher d'obtenir un plan a la mode pour la disposition de mon jardin de Fontenay, particulierement pour le parterre. Lors que j'auray obtenu quelque chose, je vous le manderay : cependant comme ce n'est point icy la saison de planter les bouïs, il faut laisser les choses, comme elles sont, à la reserve des legumes et des fleurettes d'esté pour egayer un peu le lieu, et des allées qu'il faut peler. S'il y a des legumes plantez, on pourra s'en servir en les payant au jardinier. Je vous prie de savoir ceux qui manquent, et les fleurs qu'on peut encore planter, et je vous envoieray promtement des graines. Ce n'est pas que je croie pouvoir faire grand sejour cette année a Fontenay. Il sera assez tard quand je pourray estre de retour de Bourbon à Caen. Il faudra du tems pour faire apporter des meubles d'Avranches à Fontenay. Mais en attendant je feray travailler à l'ajustement des

lieux. J'ay fort consideré cet appartement que vous avez marqué pour moy et je n'y vois aucune garde-robe pour un valet a coucher auprès de moy. Il faut donc ou qu'il couche dans l'Antichambre, comme du Coudré à Aunay, ou ce qui me semble meilleur il faut faire ma chambre de l'antichambre, ma garderobe du cabinet et mon cabinet de la chambre. Ce qui me determine encore a cela, c'est que cette chambre a veüe sur le jardin, ce qui est fort nécessaire a un cabinet, au lieu que l'antichambre et le cabinet n'ont veüe que sur la court. Mais en tout cela je ne vois point ou placer mes domestiques. Ainsi je dois fonder ma principale commodité sur ce grand grenier qui est près de la sale, mais j'apprehende que la depense n'en soit grande. Vous me ferez plaisir d'examiner un peu cela avec Mr de Ste Marie et un architecte, savoir combien cousteront les planchers, pavez, fenestres, et portes et cloisons. Il faut y trouver une chambre, un grand cabinet, et une garderobe assez grande pour y mettre mes habits, et mes valets de chambre. La sale qui est a costé tiendra lieu d'antichambre ; mais a tout cela je retiens ma veüe dessus, et j'aime mieux faire les choses plus tard que de les faire deux fois. L'avis que vous me donnez sur Mr de Gruchy est fort bon : faites vous donner par luy le detail des revenus qu'il vous a promis. Me de Chamarande m'en a promis un, et je suis seur qu'il sera fidele; et elle et Mr son mary sont de tres honestes gens. Ils acheveront les reparations comme je le voudray. Je luy dis hier ce que vous m'aviez mandé touchant les reparations qui se sont faites

depuis la mort de M^r son beau pere, qui ne sont pas si bonnes que les premieres; mais elle m'a dit que depuis cette mort, elle ne scait pas qu'on en ait fait aucune. Elle m'a promis tous les papiers de feu M^r son beau pere. Il m'est demeuré une vieille idée que la sale est fort mal pavée, et de pavé fort ruiné. Mandez moy ce qui en est. Apprenez moy aussi ce que M^r le Prieur est à une M^e de Ste Marie, seur de Mrs de Bretteville Sorteval, et qui estoit mon ancienne amie. Elle pourroit bien estre sa mere. Je vous prie de me marquer où je puis addresser mes lettres a l'avenir pour M^r le Prieur, avec qui j'auray commerce, et pour Mr de Gruchy, car il n'est pas juste que vous en soyez importuné. Je vous embrasse et suis tout vostre,

Souvenez vous d'un jardinier.

A Paris, 3 may 1699.

Je suis Grec presentement, mon cher neveu, sur l'estat de Fontenay. J'ay veu Mr de Chamarande. Il m'a amené son homme d'affaires, qui vous connoist. Il m'a donné un mémoire en détail de tout le revenu et un autre des charges et du dernier bail.....

Ayez l'œil, je vous prie, sur la maison qu'occupe M^r le Prieur, pour voir s'il pense à me la quitter, car elle me sera fort nécessaire.....

Je vous prie de faire tenir la lettre cy jointe à M^r de St Jacques, chez l'Air patissier de la rue de

Geosle. On travaille à me dresser un plan du jardin. Je vous l'envoieray, sitost que je l'auray. Je vous avais prié cependant de me demander des graines de fleurs et de légumes qui pourroient être mis en place... J'ay esté averty qu'on a couppé depuis peu des ormes dans le parc pour les réparations. Je vous prie d'employer tout votre soin pour empescher que cela ne se face sans m'en avertir. Je les payerois plustost de ma bourse : c'est oster l'agrément d'un lieu, et cela ne se répare pas en cinquante ans. Je vous prie de donner de bons ordres pour cela, comme j'en donnay à Aunay dès le commencement.

A Paris, 6 may 1699.

Vos deux dernières lettres, mon cher neveu, m'ont fait voir, quand je ne l'aurois pas veu d'ailleurs, le soin que vous prenez de mes affaires de Fontenay. Je vous avois mandé que Mr de Bruat, intendant de Mr de Chamarande, m'avoit donné un estat du revenu et des charges. Il est fort different de celuy que vous m'avez envoyé. Celuy de Mr de Bruat ne va qu'à 17.181 liv., à quoy il faut ajouter 69 boisseaux de froment appretiez à 103 liv. 10 s., et pour le Bois l'Abbé 50 liv., le tout se montant à 17.334 liv. 10 s., au lieu que le vostre se monte à 18.072 liv., et il y faut pareillement ajouter ces 69 boisseaux de froment et ce Bois l'Abbé, ce qui fait 18.225 liv. 10 s. Ainsi l'état des revenus fourni par Mr de Bruat differe



du vostre de 891 liv. Il y a aussi difference a l'estat des charges, car celles de Mr de Bruat vont à 6.797 liv. 15 s. et celles de vostre mémoire vont à 7.605 liv. 15 s. ce qui fait une difference de 808 liv. Quoy qu'il en soit, prenant pied sur les memoires que vous m'avez envoyez, il paroist clairement que le revenu net est de 40.166 liv. 5 s. et Mr de Gruchy n'en payant à l'abbé que 9.275, il y fait 1.191 liv. 5 s. de profit tout clair. Que si par dessus cela, il a eu encore 2 s. pour livre de Pots de Vin, y ayant pour 18.072 liv. de baux à ferme, ce sont 1.807 liv. qu'il y gagne en outre. Sans parler d'un article qui regarde les bois de Thury, qui n'est qu'à 400 liv. et Mr du Bruat m'a averti que feu Mr de Chamarande le réduisit à cette somme en faveur de feu Mr le marquis de Thury, qui l'en sollicita fortement, et que si cet article va à sa juste valeur, il vaudra 1.000 liv., et qu'on n'a pour cela qu'à l'affermer en essence, pour en prendre la dixme, sans en faire une amodiation avec Mr de Thury, ce qui feroit une augmentation de 600 liv. sur les 18.225 liv. 10 s., ce qui feroit une recette de 18.825 liv. 10 s., d'où déduisant les charges, il resteroit pour l'abbé ou son Receveur 11.466 liv. 5 s. Je vous dis cela pour vous donner une plus ample connaissance de ces biens là, afin que vous puissiez traitter plus seurement avec ceux qui se présenteront. Je vous prie de ne rien dire de cette amodiation de Mr de Thury, et moins à Mr de Gruchy qu'à aucun autre, car Mr de Bruhat m'en a prié. Mais en traittant avec les demandeurs de la recette, il faut leur dire que la dixme des bois de Tury, perceue en

essence comme on le pourra faire, vaudra 1.000 liv. J'ay eu ce matin une grande explication avec Mr de la Coudraye sur l'estat present de mes affaires. Il s'offre de prendre la ferme de Fontenay au prix de Mr de Gruchy; mais je luy ay fait voir qu'outre le profit qu'y fait Mr de Gruchy de 1.191 liv. 5 s. il est tres seur qu'il a tiré des pots de vin qui se montent à davantage, sans parler de mille petites retenues, en foin, en bled, en avoine, en bois, etc. que je ne doute pas qu'il ne se soit ménagées, estant sur les lieux. Il faut vous dire encore que j'ay sceu que le Sr de Bruat, en renouvellant la ferme, il y a deux ans, tira du sieur de Gruchy un gros pot de vin, le tout aux depens de la marchandise. J'ay bien envie de savoir qu'elles offres vous fera M^r^ de St-Sauveur. S'il ne dit rien outre ce qu'il a dit, je vous prie de le revoir, et de luy dire que je seray plus aise d'avoir affaire à luy qu'à un autre, que je vous ay prié de l'en assurer, que je le crois instruit des revenus de Fontenay, et quelles offres il veut faire. Vous pourrez vous servir de cette occasion pour lui faire connoistre jusqu'où vont les revenus. Taschez de menager un pot de vin. Mais je vous prie de luy dire comme en confidence que j'ay sur le cœur de ce que, depuis qu'il a quitté la Recette d'Aunay, je n'ay jamais pu obtenir de luy qu'il me fasse justice sur une erreur de calcul qui se glissa dans nos comptes, qui est tres visible, et qu'il a reconnue, me payant toujours de paroles depuis long tems et jamais d'effet, et que Mr de la Coudraye se plaint aussi qu'il luy doit quelque reste, dont il ne s'aquitte pas. — Le mémoire des Benefices que vous

m'avez envoyé n'est pas juste, en ce qu'il marque le prieuré de Roncerou comme regulier, et il est seculier. Je le scais du prieur luy mesme qui m'est venu voir et qui un prestre seculier. Il estoit possédé auparavant par Mr l'evêque d'Alet. Il vaut 1.200 liv. de rente. Je voudrois de tout mon cœur que vostre frere l'eust. Pour le prieuré de Culley qui vaut 800 liv. de rente, il est regulier. Ce mesme memoire des Benefices manque au principal, en ce qu'il ne marque par le revenu des cures. Cela m'est nécessaire, car telle cure est propre à l'un, et telle à l'autre. — Ce qu'on vous a dit de mon different avec les Jesuites est très faux. Nous sommes fort bons amis, et je n'ay nulle pensée de les quitter — Mr de Chamarande veut sortir des reparations, et pour cela il envoiera incessamment un homme pour y donner ordre. Je crois que ce sera Mr de Bruat. Or cela me mettant dans la nécessité d'avoir quelqu'un pour moy, qui visite ces reparations, les conteste s'il faut, et face juger le parfait, j'ay prié Mr Merite de se charger de ce soin là. Il se connoist en batimens, et s'est offert à moy fort obligeamment. Nous verrons, s'il plaist à Dieu, à mon retour ce qui se pourra faire de ce grenier auprès de la salle: — Je ne prevois pas que je puisse faire cet esté un grand sejour à Fontenay en l'estat où il est. Je seray fort occupé le reste de l'esté à faire venir mes meubles d'Avranches, et a en transporter à Fontenay, dans ce que j'auray pu faire accommoder de logis, et je ne donneray ordre à ces accommodemens que quand j'auray veu les lieux. Je passeray par là, Dieu aidant, en reve-

nant de Bourbon. J'attens de jour en jour le plan du jardin. Le jardinier peut cependant semer ce qu'il voudra, hormis ce qui pourroit empescher l'execution du plan, à quoy je feray travailler, incontinent après mon retour, en ce que la saison permettra. — Je vous embrasse mille fois, mon cher neveu. Je ne respire pas.

A Paris, le 10 may 1699.

Ce billet, mon cher neveu, n'est que pour vous prier de m'écrire plus icy a droiture, car vos lettres me trouveraient parti, esperant m'envoler dans trois jours pour Bourbon..... L'histoire que vous m'apprenez de cet enfant de sept ans est curieuse. Le tems vous en apprendra davantage. N'admirez vous point toutes ces demarches mistérieuses, et qui ne se font jamais par les routes ordinaires..... Je vous avois prié de voir quelles plantes, herbes, légumes il faudroit planter dans le jardin de Fontenay, pour servir dans la suite, par exemple, des asperges qui sont long tems a venir.

A Bourbon, 28 may 1699.

Vostre lettre du 20, mon cher neveu, n'avoit garde de me trouver à Paris, puisque j'en partis le 16. Le rume dont j'estois menacé fut si peu de chose, que je n'en retarday pas mon voyage d'un moment. On m'a



envoyé icy le plan du jardin de Fontenay que l'on m'avoit promis. J'avais laissé le vostre pour servir de canevas; mais l'on s'est mépris en quelque chose, qu'on pourra pourtant modifier, car l'on a cru le jardin plus grand qu'il n'est, et l'on n'a pas pris garde que des lignes du vostre marquoient des murs, et on ne les a prises que pour des bordures. Nous verrons sur les lieux ce qui s'en pourra faire..... Je suis venu par un fort beau temps, et à fort petites journées, à mon ordinaire; mais je fais mes eaux et mes remèdes en poste, sans manquer pourtant à rien; mais je connois ces eaux comme les medecins; je suis le doyen des beuveurs, et l'on vient à moy au conseil. S'il ne me survient rien, j'espère estre en estat de partir vers le 20 juin. Je cherche quelque chemin de traverse pour aller d'icy à Fontevraud par le plus court et j'espère le trouver. Je ne seray à Fontevraud que le moins que je pourray, mais ce moins là ne sauroit estre que d'une semaine. Je tascheray de vous mander de ce lieu là le jour que je croiray arriver à Caen, et ce jour là je me promets de disner à Sainteaux, pour aller débarquer à Fontenay d'assez bonne heure, pour pouvoir jetter une veüe sur la maison et le jardin. Si vous vouliez venir disner avec moy à Sainteaux, et y mener Mr Macé et Mr de Brucourt, vous seriez de braves gens, et plus braves encore si vous y ameniez vostre chère épouse. A propos de Mr de Brucourt, je vous prie de luy dire, pour réponse à sa lettre du 21 may, que je reçois avec la vostre, que je le prie d'entrenir ceux qui luy ont parlé de la recette de Fontenay, jusqu'à

mon retour. Je luy promets de ne m'engager avec personne avant ce temps là, et quoyque le jour mesme de mon depart de Paris, on m'ait fort pressé de nouvelles propositions, et non seulement pour Fontenay, mais pour tout mon bien et à des conditions sans comparaison plus avantageuses que celles de M[r] de la Coudraye; Mais je conte pour beaucoup le service que je retire de M[r] de la Coudraye dans mes affaires. Mais nous parlerons de cela, Dieu aidant, et je vous ouvriray le fond de mon cœur.

A Fontevraud, 24 juin 1699.

Je vous promis par la lettre que j'écrivis à ma seur, un peu avant mon départ de Bourbon, de vous donner de mes nouvelles, si tost que je serais arrivé icy. J'y arrivay hier, et je vous écris aujourd'huy pour vous dire que j'espère en partir le premier de juillet pour vous aller voir. Je me promets d'arriver le lendemain à la Flèche et d'y passer le troisieme du mois, pour y voir mes bons amis les Jésuites, et leur disciple nostre neveu, et M[e] de la Varenne et M[e] de Tessé... Je compte de coucher à Falaise le mardy 7 juillet et de disner à Sainteaux, pour coucher à Caen le huitieme, Dieu aidant, Je feray porter à Sainteaux de quoy disner. Si vous avez le courage de vous y trouver, vous y serez accollé de bon cœur. Taschez d'y amener M[r] Macé. Je vous prie de donner les ordres pour faire tenir les lieux ouverts à Fontenay, parce que de la première veuë que j'en auray à cette passade, je pourray prendre des mesures, et

donner des ordres à Caën pour mettre les lieux en estat. Je serois bien aise d'y trouver Mr de Gruchy. Si Me de Charsigné vouloit estre de la debauche de Sainteaux, cela seroit le plus joli du monde. Je ne vous en diray pas davantage aujourd'huy, car je ne suis maistre icy, ny de moy ny de mon tems. Souvenez vous que mille accidents, assez ordinaires dans les voyages, peuvent me retarder et m'empescher de me trouver à l'assignation. Ainsi ne vous estonnez pas trop si cela arrive; mais je vous promets de faire de ma part tout ce que je pourray pour me rendre au jour et au lieu marqué, et je ne manque guère à ces mesures, quand je les ay prises. Tout à vous.

A Fontevraud, le 27 juin 1699.

Je vous écrivis d'icy le 24 de ce mois, mon cher neveu, qui fut le lendemain de mon arrivée. Je ne m'attendois pas d'y recevoir de vos nouvelles : j'y reçois néantmoins vostre lettre du 21, qui me fait extremement plaisir. J'y repons à l'heure mesme pour vous remercier du disner que vous m'offrez à Fontenay. Je l'accepterois volontiers et de vostre part et de la part de Me l'Abesse de Fontenay, que je meurs d'envie d'embrasser (1), et j'y ferois assurément meilleure chère qu'à Sainteaux ; mais je vois que vous ne sauriez faire cela sans beaucoup d'embarras, que je veux vous épargner. Je considère mesme que vous ne sauriez me recevoir la, sans y appeler

(1) Il s'agit ici, bien entendu, de sa nièce, Me de Charsigné.

bien des gens, et sans faire une dépense bien inutile, car comme vous ne la faites que pour moi, elle ne me persuadera pas davantage de vostre amitié que je le suis. Outre que nous ne ferons pas ce repas avec la mesme liberté qu'à Sainteaux, où nous aurions esté entre nous, et nous aurions fait une billebaude, qui se seroit peut estre passée plus joyeusement qu'à Fontenay. Nous disnasmes un jour à Sainteaux Me du Luc et moy, en allant aux Yveteaux, jamais nous ne fismes si bonne chère. Si vous m'en voulez donc croire, nous prendrons la nostre champ de bataille. Si vous y voulez porter quelque fruit pour le dessert, comme qui diroit quelques fraises bien fraisches, quelques cerises et quelques bigarreaux, nous aurons soin d'y porter le reste. Voilà ma pensée. Que si néantmoins vous persistez à vouloir que j'aille disner à Fontenay sur vos crochets et que vous en faciez une affaire, et que cela vous touche au cœur, je feray ce que vous voudrez, mais il faudra en ce cas que je trouve un billet de vous à Falaise en y arrivant, ce qui sera, comme j'espère, le mardi 7 juillet pour passer le lendemain 8e par Sainteaux et par Fontenay, pour coucher à Caen. Vous me manderez par ce billet vostre résolution. Je feray ce que vous voudrez; mais si vous m'en croyez, et si vous voulez bien avoir cette complaisance pour moy, le repas de Sainteaux, tout rustique qu'il sera, me plaira sans comparaison mieux que celuy de Fontenay. Je ne scais pas où je logeray à Falaise; ainsi il faudroit addresser vostre lettre à quelqu'un qui prist soin de me l'apporter à l'Hostellerie où je descendray. Je

vous prie de dire à Mr le Prieur et à Mr de Gruchy, qu'ils me feront un tres grand plaisir d'empescher les habitans de Fontenay de me faire aucune réception. Je prens dès icy leur intention pour l'effet, et je leur en ay la mesme obligation. Je voulois passer par la incognito et seulement pour voir la disposition des maisons et du jardin, pour prendre ensuite des mesures à Caen sur les ajustemens que j'y voudray faire. Il ne faut pas bien de tems pour voir cela; mais quelque peu de tems qu'il faille, je n'en auray assurement pas assez, s'il se passe en reception, et en complimens et en reverences. Taschez donc, je vous prie, de m'en parer..... J'oubliois de vous dire que pour prevenir et empescher cette levée de boucliers et de mousqueterie rouillée pour ma reception de Fontenay, il ne faut que dire que je ne suis pas encore abbé, n'ayant pas encore de bulles, et que quand je prendray possession, alors comme alors.

A Aunay, 91 aoust 1699.

J'aspirois après vostre retour, mon cher neveu, pour vous prier de voir Mr le Prieur de Fontenay, sur quelque chose qui s'est passé, mais les affaires ayant enfin pris un bon tour, je ne vois pas de nécessité que vous vous donniez la peine d'aller à Fontenay. Que si par quelque rencontre vous voyez Mr le Prieur, trouvez, je vous prie, occasion de l'assurer que je compte beaucoup sur son amitié, et que j'ay toutes les bonnes intentions possibles de luy rendre

toutes sortès de services. J'ay sceu qu'il luy est échappé de dire qu'on le mettoit dehors de la maison qu'il occupoit. et qu'il s'en est plaint comme d'une dureté et d'une violence. Ne luy faites point connoistre que je le sache, mais s'il vous lasche quelque chose d'approchant, remonstrez luy son injustice et mon honnesteté ; qu'il a dû penser, à la mort de Mr de Chamarande, c'est à dire depuis sept ou huit mois. à quitter cette maison ; que quelque besoin que j'en aye eu, je luy en ay laissé la joüissance depuis que je suis nommé à cette Abbaye, c'est à dire depuis quatre ou cinq mois ; que je ne luy en ay demandé qu'une petite partie, comme une grace, et dans mon extreme necessité, estant impossible absolument de pouvoir ouvrir les ballots et tirer aucun des meubles qui estoient en confusion dans la grande sale, si je n'avois quelque lieu pour les mettre un peu plus au large ; que je luy ay mesme promis de luy laisser l'appartement qu'il tient dans cette maison jusqu'au printems, auquel tems je l'ay prié de le laisser vuide, parce que je pretens alors demeurer à Fontenay, et tendre mes meubles, ce que je ne puis sans avoir cette maison ; qu'il ne peut pas avec raison dire qu'on le chasse, et qu'on le met dehors, puisque je luy ay demandé comme une grâce, et avec toute l'honnesteté possible, une chose qui m'appartient et dont j'ay un extreme besoin ; que, comme il ne se mettoit nullement en fait de me laisser cette maison, et qu'il ne m'en parloit point, et que je ne voiois point jusqu'où cela iroit, j'ay esté forcé de luy en parler ; que, s'il l'avoit gardée dix ans, et qu'au bout de dix ans je la

luy eusse redemandée, il auroit pu dire, comme il dit presentement, qu'on le met dehors, ce qui est comme si un homme, après s'estre servi long temps de mon manteau, me le rendoit à ma tres humble priere; il s'en plaignoit et disoit qu'on le depouille. Je vous explique cela au long, afin que vous luy rémettiez l'esprit, s'il est alteré. Vous luy remonstrerez encore, qu'en occupant cette maison il a beaucoup plus de logis dans l'Abbaye que moy, quoy que j'en aye beaucoup plus de besoin que luy par le nombre de mes domestiques, par la quantité de mes meubles et par l'abord continuel de monde qui me sera inevitable, lorsque je seray la. Encore un coup, il ne me paroist point necessaire que vous alliez pour cela à Fontenay. Mais si pour vostre satisfaction, et pour la liaison que j'ay appris qui est entre vous et M. le Prieur, vous y voulez aller, j'en seray fort aise, et vous aurez mesme plus d'occasion de sonder ses sentimens, et le faire parler, en voyant par vos yeux l'estat des choses. J'avois icy encore quantité de meubles que je n'y envoiois point, faute de place à les mettre; mais m'estant mis plus au large par la cession de cet appartement, j'y envoieray encore une charretée de meubles mercredy prochain. Je vous envoieray volontiers mon carosse à Bonrepos, et je seray tres aise que l'air d'Aunay puisse contribuer au restablissement de la santé de vostre chère épouse. Mais comme il y a quelque chose à refaire à mon carosse, et que j'avois dessein de l'envoyer à Caen pour cela, il faudra mettre mes chevaux à vostre carosse, et vos chevaux meneront mon carosse à

Caen. Quant il sera prest, je vous prie de trouver bon que vos chevaux l'amènent chez vous en attendant que je le renvoye querir. Je vous prie de dire à Mr Macé, que, s'il est homme de parole, et qu'il veuille me venir voir, comme il me l'a promis, il pourra se servir de mon carosse ou du vostre, dans toutes ces allées et venues. J'ay une petite commission à vous donner, dont ma seur m'a dit qu'il vous sera aisé de vous acquitter. On m'a donné deux memoires differens sur l'establissement des Religieuses de l'Hostel-Dieu. Ces deux memoires conviennent, en ce que ces religieuses vinrent à Caen de Rouen, en l'année 1629; mais l'un de ces memoires dit qu'elles obtinrent des bulles du Pape en 1637, et des lettres patentes en may 1638; l'autre mémoire dit que leurs lettres-patentes sont du 16 novembre 1643, verifiées au Parlement le 16 mars 1644, et qu'elles obtinrent des bulles du Pape, vérifiées au Conseil, l'an 1651. Je vous prie de savoir exactement la datte des Bulles du Pape, la datte de la vérification de ces lettres. Ma seur m'a dit qu'un nommé Baron pourra savoir tout cela seurement. Si cette voye vous manque, je vous prie de voir vous-mesme ces Dames, et si vous remarquez en elles quelque crainte et quelque défiance, remettez leur l'esprit, en les assurant que je voudrois les servir au lieu de leur nuire, et que ce n'est que pour satisfaire ma curiosité que je fais ces enquestes. Je vous embrasse, mon cher neveu, et la chère épouse, et suis tout à vous.

J'oubliois de vous dire que je seray obligé indispensablement d'estre à Caen pour faire les ordres le



17 du mois de septembre. Prenez vos mesures sur cela.

A Aunay, 6 septembre 1699.

Je n'ay qu'un moment à vous donner, mon cher neveu, c'est pour vous dire que j'ay leu ce que vous avez ecrit à ma seur et ce que vous m'avez ecrit pour reponse. Il sera fort bon que vous veniez dans mon carosse, quand je l'envoieray à Caen pour estre racommodé : ce seroit dès demain si la feste ne se rencontroit à la traverse. Je l'envoieray donc mardy l'après disnée : il sera prest jeudy à midy, comme me l'assure mon cocher. Ainsi vous pourrez venir coucher céans jeudy au soir. Nous parlerons du lieu où je logeray à Caen. Je n'ay pas grande inclinaison de loger à l'evesché. Nous verrons si je pourray m'accommoder chez vous. Je ne croy pas que M^r de Ste-Marie se plaigne que j'aye manqué d'honnesteté pour luy. J'ay sceu mesme qu'il s'estoit estonné que je luy ecrivisse avec les termes dont je me suis servi pour luy. Il y a eu du malentendu sur le logement qu'il m'a rendu..... Souvenez-vous de m'apporter des nouvelles des Religieuses de l'Hostel-Dieu.

A Aunay, 8 octobre 1699.

J'oubliay, mon cher neveu, de vous prier, lors que vous me quittastes, de chercher sur le canapé de la chambre où je couchay à mon dernier voyage, le

cachet que j'ay perdu. Voyez bien, je vous prie, dans tous les replis, et mesme dans les trous et crevasses du plancher voisin. On nous dit icy que Mr l'Intendant doit aller de Vire à Torigny. Si cela est, nous l'attendons en vain. Informez vous en chez luy, et m'en mandez des nouvelles. Ma seur est fort incommodée de sa fluxion sur la peau de sa teste. Je serois d'avis qu'elle se fist saigner. Pour moy, j'ay une petite attaque de goute aux deux gros doits des pieds. On dit que je dois m'en rejouir. Quelque autre sujet de rejouissance me plairoit davantage. Tout à vous.

A Paris, 23 novembre 1699.

Mes chevaux viennent de partir, mon cher neveu. J'avois dessein de les faire aller de Lisieux coucher à Fontenay; mais ayant fait reflexion que les jours sont fort courts, et que cette traitte seroit d'onze lieues, et qu'ils arriveroient bien avant dans la nuit à Fontenay, où toutes choses leur manqueroient, j'ay jugé plus à propos qu'ils couchent à Caen chez Mr de Brucourt, pour aller le lendemain matin à Fontenay. J'en écris à Mr des Preaux afin qu'ils trouvent toutes choses disposées samedy matin; mais je vous prie de l'en faire aussitost avertir. Mr l'Intendant m'ecrit qu'il a donné ordre à Mr de Mouy, qu'on sursoie à Avranches les poursuites contre moy pour cette taxe, dont je vous prie de le remercier de ma part. Je l'en remercierois moy mesme par une lettre, si la sienne n'estoit pas une réponse à la mienne de Lisieux, par

laquelle je le remerciois d'avance. J'envoiay l'autre jour chez Mr Cousin savoir comment Mgr de Rheims se defendoit contre la ville de Caen sur cette affaire du pied fourché. Il me manda qu'il préparoit un ecrit de defense contre cette prétention de la ville, lequel il me promettoit de m'apporter avant que de le faire voir à Mgr de Rheims. Il assure fortement que nostre cause est bonne, et que nous avons de quoy nous defendre. Je vous prie de dire à ma seur, que je receus hier une lettre de Mr de Freauville, conseiller au Parlement de Paris, beau-père du marquis de Coetenfaut, frere de mon successeur, par laquelle, pour justifier la malhonnesteté du Prélat, il se plaint de celle que j'ay eue pour luy. Cette prétendue malhonnesteté est d'avoir fait enlever mes meubles d'Avranches. N'ay je pas eu grand tort de ne luy avoir pas vendu des meubles dont j'ay besoin, et de ne les luy avoir pas donnez pour rien, pour en racheter d'autres fort cher? Il ajoute dans sa lettre que Mgr d'Avranches a sceu que j'ay traitté avec Mr de Chamarande des reparations de Fontenay, pour six mille francs que j'ay receus en argent comptant et deux années du revenu de Fontenay, et qu'il prevoit que Mgr d'Avranches pourra se contenter de la mesme somme. J'ay repondu que je payeray cette somme, comme je l'ay receuë, que Mr de Chamarande fait reparer Fontenay, comme je fais reparer Avranches, et que si nous en venions au point de traitter pour de l'argent, je le prierois de s'informer auparavant comment le différent des Religieux de la Lucerne avec les héritiers du dernier Abbé, sur le sujet des reparations vient d'estre

terminé à l'arbitrage de Mr le Procureur general du Parlement de Paris, et qu'il sauroit que la somme de dix mille écus que les Religieux demandoient aux heritiers, a esté moderée et reduite à la somme de cinq mille livres. Je vous prie d'écrire à Mr de Montmaur, religieux de Fontenay, que je le supplie de se souvenir d'avoir l'œil sur mes chevaux, et sur la conduite du Postillon qui en aura soin, comme il me l'a promis. C'est un nouveau postillon J'ay esté contraint de chasser l'ancien qui estoit devenu tres insolent. Tout a vous, mon cher neveu.

Depuis ma lettre ecrite, Mr Cousin m'est venu voir et m'a apporté son ecrit qui est fort bon. Il attend encore quelque eclaircissement de Caen snr les titres de la ville qui ne luy ont esté produits que par extraits. Nous sommes convenus que la reponse qu'il a dressée sera au nom de Mr de Rheims et au mien, et que par dessus les raisons de Mr de Rheims, qui nous sont communes, on en ajoutera encore une qui m'est particulière, savoir que la concession prétendue du droit de pied fourché faite à la ville n'est que pour la vicomté de Caen, et que Fontenay n'est point dans la vicomté de Caen. Je vous prie de savoir de Mr le Prieur de Fontenay ce que je luy dois pour les cloisons qu'il a pris la peine de faire faire à Fontenay

---

A Paris, 28 novembre 1699.

Mr l'Intendant m'avoit mandé par une lettre du 20 qu'il avoit donné ordre à Mr de Mouy de faire sur-

seoir les procédures contre moy pour la taxe de Pontgilbert. Cependant Mr de la Coudraye m'a mandé qu'on la continue, non seulement avec chaleur, mais encore avec fureur. Puisque Mr l'Intendant est en cette ville, je luy feray connoistre la deference de Mr de Mouy pour ses ordres. Je n'ay pas manqué de rendre compte au R. Pere de la Chaize, nostre arbitre, de cette conduite. Nous saurons depuis quand il est permis de prendre les voyes de fait, après les paroles données pour un accommodement. Je vous prie de savoir de Mr de Gruchy, quand mon appartement de Fontenay sera achevé de peindre. Quand j'y passay le 26 d'octobre, la première couche y estoit déjà mise, et il avoit huit ou dix jours qu'on y travailloit. Nous voicy au 28 novembre et je doute que ce barbouillage soit achevé. Je n'ay jamais ouï parler d'une pareille longueur pour un si petit ouvrage. Que seroit-ce si j'avois une maison à bastir. Mr des Préaux m'avoit écrit sur cet appartement que luy et Melle des Preaux, et Mr de Longchamp, me demandent à Fontenay. Je lui ay mandé ce que j'ay déjà dit dix fois la dessus, que j'ay si peu de chambres à Fontenay pour moy et pour tout mon monde, que je cherche les moyens d'augmenter mon logement, bien loin d'en avoir de reste à donner; que les Receveurs d'Aunay ne m'y ont jamais demandé de logement, quoy que bien plus éloignez; que cependant, en attendant mon retour, je veux bien qu'il se serve de quelqu'une de mes chambres, mais à condition qu'il les quittera à mon arrivée.... J'oubliois de vous prier de parler à Mr des Preaux de la dixme des bois

de Cinglais, dont il m'a écrit. Exhortez le de s'accommoder avec Vaumorel, fermier de Mr le comte de Tury, et luy déclarez, que s'il ne le fait pas, il luy en arrivera infailliblement du déplaisir, auquel cas il ne faut pas qu'il espère que je prendray leurs intérests. Je ne sacrifieray point l'amitié de cette maison pour un interest de bibus. Si vous pouviez faire venir à Caen Vauxmorel, qui est un bon homme, vous pourriez les accommoder, en obligeant Vaumorel de leur donner quelque chartée de bois, au moyen de quoy l'ancien traitté de 400 livres s'entretiendroit. Il me semble avoir ouï dire que l'affaire s'accommoda de la mesme manière du tems de Mr le Grand.

A Paris, 4 décembre 1699,

J'écrivis avant-hier à ma seur, assez amplement, pour vous et pour elle. Celle cy est pour vous prier de m'envoyer incessamment une copie collationnée de l'acte de la prise de possession de l'Abbaye de Fontenay. Cet acte m'est nécessaire pour regler ce que je dois pour l'Œconomat de cette abbaye, qui, autant que je puis juger, ira bien à huit cens écus.....

A Paris, 14 décembre 1699.

Je reçois presentement une lettre de ma seur, qui m'apprend vostre nouvelle avanture. Après ce que je vous ay ouï conter de vostre Breton, je me suis

estonné cent fois que vous et Me de Charsigné, si peureuse en carrosse, vous continuassiez à mettre vostre vie entre ses mains, et vous faire mener par luy. Je diray volontiers à mes gens de luy chercher une condition, mais il faut savoir en quel employ, et c'est ce que ma seur ne me dit pas. D'ailleurs vous savez qu'il faut une caution à Paris. Ma seur me dit qu'elle le cautionnera, mais vous jugez bien que sa caution, fort bonne pour Caen, n'est pas recevable à Paris. Je viens à vostre lettre du 6e : je vous avoüe que je n'entens rien à ce barbouillage de mon appartement, commencé depuis deux mois et demi. Ce peintre se moque de nous. M^r le Brun auroit peint la chambre du Roy en moins de tems. S'il faut autant de tems pour peindre les chassis, où en sommes-nous? Je trouve fort bon que M. de Lieurry se soit servi de ma cuisine. Je vous prie de luy écrire de ma part, et en diligence, que je le supplie de s'informer exactement et seurement du revenu de l'abbaye de St Pierre sur Dive, Un de mes amis très particuliers m'a prié de faire cette enqueste. On luy a parlé fort diversement de ce revenu. Les uns luy ont dit 7.000 livres de revenu, toutes charges faites. Les autres luy ont dit 7.000 livres, mais qu'il en faut déduire les charges, et que les charges acquittées, il ne reste que 3.000 livres pour l'abbé. Voilà une grande differance. Je prie Mr de Lieurry de ne répondre rien que de tres seur, et surtout de ne parler point de moy, car on s'imagineroit que j'aurois des veuës, dont je suis très éloigné. Pour le jardinier, je crois bien que Melle des Preaux auroit esté bien aise de le dégouster et de

m'en degouster moy mesme, pour mettre là un homme à elle, et je remarquay cette maneuvre, dès que j'estois à Caen; mais je vous prie d'assurer le jardinier que je ne change point, que je compte sur luy, et qu'il peut compter sur moy..... Je ne m'arreste pas trop aux estimations des chevaux qui se font à Caen. J'en avois un, à qui Mr de Brucourt me conseilloit de faire donner un coup de pistolet dans la teste, qui me servit fort bien, encore deux ans, après cet arrest, et que je vendis 50 livres à Rouen.

A Paris, 15 décembre 1699,

Ce que j'apprehendois de la part du Receveur des Œconomats, homme fertile en anicroches, est arrivé. Mr Morin, que j'avois chargé de terminer mon compte avec luy, me rapporta hier qu'il n'arresteroit rien, qu'il n'eust auparavant une copie collationnée en bonne forme de ma prise de possession de l'Abbaye de Fontenay. Je vous prie donc de ne perdre pas un instant à m'envoyer cet acte collationné par un secrétaire du Roy, ou par un notaire royal. Si vous pouviez me l'envoyer le jour mesme que vous recevrez cette lettre, vous seriez un fort brave homme. Cela est difficile, mais il n'est pas impossible. Du moins qu'elle parte le lendemain. Je vous écrivis hier amplement. Ainsi je n'ay rien à ajouster, sinon que je suis le tout vostre, etc.

A Paris, 21 décembre 1699.

J'ay enfin receu la copie bien et deuement collationnée dans la rigueur des formes, de l'acte de ma prise de possession de Fontenay, dont je vous remercie. J'attends l'instruction que vous me promettez sur l'Abbaye de St Pierre sur Dive. C'est pour un de mes amis, a qui on la veut donner a certaines conditions, et qui veut la connoistre avant que de l'accepter..... Je suis fort estonné d'apprendre qu'un de mes chevaux ait esté dessollé. Quand ils sont partis d'icy, aucun n'avoit mal ny aux pieds, ny ailleurs. Il faut que quelqu'un ait pris un clou par les chemins, ou ait esté mal ferré, et par quelque mareschal ignorant. De plus ils sont abandonnez à la conduite d'un postillon, que je ne connois presque point, et de qui je ne scais ny la capacité, ny la sagesse. J'avais prié Mr de Mommor, religieux, d'y avoir l'œil, et il me l'avait promis. Je vous prie de luy reiterer la mesme prière de ma part. Je vous prie aussi de savoir du Postillon quel cheval c'est qui a esté dessollé. Ils ont tous leurs noms. Sachez aussi par quel accident il a esté blessé et par l'ordre de qui le postillon l'a fait dessoller. L'année passee, j'en laissay un piqué, et clochant, à la Meilleraye. Le mareschal le vouloit dessoller, car c'est profit pour eux. Je m'y opposay et Mr de Beuvron aussi, et le cheval se guerit fort bien. Defendez, je vous prie, au Postillon de faire à l'avenir de ces coups sans ordre et qu'il vous avertisse des besoins..... Mr l'Intendant, qui me fit hier

l'honneur de venir céans, me demanda des nouvelles de vostre cheute, et me parut y prendre interest de bonne sorte. Mr de Longchamps Guerout m'a ecrit pour me demander une place de chapelain vacante à à Fontenay. Depuis que je le vis chez vous pour son accommodement avec un fermier, je n'avais receu de luy aucune marque de l'honneur de son souvenir. Je luy ay fait la reponse au cas appartenante.

A Paris, 23 décembre 1699.

Je vous ecrivis avant hier assez au long : j'y reviens aujourd'hui pour vous prier de voir Mr Le Coq avocat et de savoir de luy si l'Abbaye de Fontenay estant immatriculée dans l'Université de Caen et jouissant de ses privilèges, ne doit pas s'addresser au Lieutenant général de Caen, conservateur des Privilèges royaux de l'Université pour l'affaire des reparations ou si elle doit s'addresser au juge de Falaise, dans le ressort duquel elle est..... Je suis inquiet de mon cheval dessollé : je vous prie d'en prendre connoissance. Mes chevaux estant à la conduite d'un nouveau postillon que je ne connois point, et qui pour son coup d'essay met un cheval en cet estat, j'ay sujet d'apprehender les suites. Ce seroit grand pitié que mes chevaux périssent sous les yeux de Mr Macé, de Mr de Brucourt et sous les vostres. J'ay prié Mlle des Préaux de me mander les offres de ces marchands, qui s'estoient présentez pour acheter les chevaux que je veux vendre..... Du Coudray

13

soupçonne que le mal de ce cheval dessollé pourroit bien venir de quelque malice du Postillon que j'ay chassé. Il est revenu avec mes chevaux, et pour se vanger, il pourroit bien avoir fiché quelque clou dans le pied de mon cheval à la derobée. Cela n'est pas sans apparence. Questionnez, je vous prie, mon postillon la dessus, mais adroitement.

A Paris, le 25 décembre 1699.

Vous devez estre las de mes lettres, mon cher neveu, car je vous ay écrit le 21 et le 23 de ce mois. Cette lettre est pour vous dire que M^r^ des Préaux me mande que les rats sont à Fontenay parmy mes meubles, et qu'il craint qu'ils n'y fassent du desordre. Je le crains encore plus que luy. Pour prevenir ce mal, je vous prie de faïre la un petit voyage le plustost que vous pourrez et d'y porter les clefs et de la mort aux rats et d'en mettre dans tous les lieux où sont mes meubles. Ma seur vous dira comment cette drogue se prepare. Je vous prie de ne confier pas legerement les clefs. Je voudrois bien vous epargner cette peine ; mais il y a peu de personnes à qui je voulusse les confier. Le mal presse cependant. Mgr d'Avranches ne m'a point encore produit sa replique, quoy qu'il eust un grand empressement de sortir d'affaires. C'est tout ce que vous aurez de moy aujourd'huy, encore derobay-je ce tems la au bon Dieu, car en un jour comme celuy cy, on ne devroit penser qu'à le prier. Tout a vous.

Mr du Hamel Beaumont me dist avant hier que l'année passée, il avoit veu des cerisiers plantez sur les bords de ce demi cercle de gazon, qui est au bout du jardin de Fontenay, et que s'y promenant avec Me sa femme et Mr le Prieur, ils avoient mangé de ces cerises prises aux arbres. Cependant il n'y a pas presentement un cerisier, marque certaine qu'on les a enlevez, et peut estre bien d'autres arbres Taschez, je vous prie, de decouvrir qui les a pris et en quel tems.

A Paris, 27 décembre 1699.

Votre lettre du 23 qne je receus avant hier me mit dans une vraye colere contre l'impudence du petit Bruhat d'écrire toutes les sottises que vous m'avez rapportées. Je fus fort surpris aussi du discours que vous tint M. de Gruchy sur ces procez que je dois avoir avec M. de Chamarande, car de ma part, il n'y a eu aucune disposition à la rupture, et de la part de Mr de Chamarande, il a plus d'interest à l'éviter que moy. Tout cela m'obligea hier d'aller le voir pour m'expliquer avec luy. Je ne le trouvay point, mais seulement Me son epouse, qui se mesle bien plus des affaires que luy. Je luy dis que depuis mon retour, j'avois remarqué dans la conduite de Mr de Bruhat une envie de me brouiller avec elle et avec Mr son mary, que je m'en estois plaint à Mr de Bruhat luy mesme, que je voiois cependant qu'il continuoit le mesme train, qu'il ne se contentoit pas d'écrire mille fadaises sur les consultations que nous avions faites ensemble

pour parvenir à l'accommodement, qu'il ecrivoit mesme en termes injurieux et offençans contre des personnes qui sont dans mes affaires et dans mes interests, et qui méritent de la consideration, et qu'il avoit enfin mandé que j'allois avoir un procez contre Mr son mary; que si cela arrivoit, ce seroit parce qu'il le voudroit et que pour moy je ne plaiderois contre luy qu'en mon corps defendant. Je m'attendois que cela seroit receu comme il le meritoit, c'est-à-dire honnestement. Au lieu de cela, la Dame me répondit qu'elle n'avoit point veu ces lettres de Mr de Bruhat, qu'il ne parloit peut estre pas de ceux que je pensois, qu'il est bien vray qu'ayant appris toutes les difficultez qu'on faisoit par mes ordres sur les reparations, elle avoit dit et fait écrire que ces contestations ne se pourroient terminer sans procez, et que, quand on vouloit s'accommoder, on estoit plus facile que je ne suis. Je repondis que veritablement si je voulois donner une decharge de toutes les réparations bien ou mal faites, nostre accommodement seroit aisé, mais que s'il n'y a point de milieu entre une telle décharge et le procez, elle avoit bien raison de dire qu'il faudroit plaider ; que j'ay commis des gens pour examiner les reparations, sans leur donner aucun ordre particulier, mais seulement de contredire celles qui seroient mauvaises, que ces gens la l'ont fait, sans y avoir aucun interest de leur chef, et que pour moy, qui y suis uniquement interessé je ne scaiz nullement l'estat de ces reparations, ny ce qui s'y est passé, que comme elle tasche de decharger sa famille de ce fardeau la, elle ne doit pas trouver mauvais que

j'en veuille décharger la mienne; que pour luy faire connoistre de quelle manière Mr de Bruhat s'y est conduit, il n'a cherché qu'à cacher les desordres sans y remedier, et que quand les experts les ont decouverts et blasmez, il a voulu les corrompre pour de l'argent. Elle repartit que c'estoit une accusation sans fondement contre Mr de Bruhat et qu'il a fait venir des certificats du contraire. Sur cela la Dame produisit une espèce de proces verbal de la dernière visite faite par Mr des Préaux et Mr de Gruchy. A quoy j'aurois pu opposer celuy que j'attends de Mr des Préaux et que je n'ay pas encore receu. Elle me dit encore que Mr de Gruchy leur avait mandé que Mr des Preaux contestoit beaucoup d'articles, en quoy Mr Macé mon parent avoit trouvé qu'il n'avoit pas raison. La conclusion de tout cela fut une proposition qu'elle me fit, et que j'acceptay, de choisir chacun un arbitre pour regler les choses, avec pouvoir de choisir un surarbitre, en cas de decord. M. de Chamarande doit venir ceans après demain me nommer son arbitre et savoir le mien. J'ay pensé à cet arbitre et je n'en trouve point de plus propre que Mr de St-Jacques, car je suis très assuré de sa capacité en ces matières, de sa fidelité et de son affection. Je proposeray à Mr de Chamarande de choisir un homme de sa sorte pour son arbitre. A l'égard du surarbitre, voicy ceux qui m'ont passé par l'esprit, Mr de Noyers, président, Mr de Mutrecy, Mr de Baneville, ou Mr d'Audrin. Dittes m'en vostre avis le plus tost que vous pourrez, et s'il vous vient quelque autre à l'esprit, que vous croyiez plus propre soit pour arbitre ou pour surarbi-

tre, mandez le moy... Souvenez vous aussi des rats de Fontenay qui mangent mes meubles... Je vous remercie de l'instruction que vous me donnez de l'abbaye de St-Pierre-sur-Dive: elle estoit donnée à l'abbé de Camilly, quand vostre lettre est venue, et mon amy y avait renoncé, à cause de la charté (*sic*) des Bulles, qui coustent 9000 fr. Il est venu ceans deux gens de Paris me renouveler les propositions qu'ils me firent l'année passée de prendre mes revenus en gros, en s'obligeant a des redevances par mois. Nous avons eu un grand entretien la dessus. Je dois les revoir. J'oubliois de vous dire, en repondant à vostre lettre qu'on ne reçoit point des reparations par parties, c'est à dire aujourd'huy la maçonnerie, demain les couvertures, et après demain les vitres. On reçoit un corps de bastiment entier, par exemple l'Abbatial, ou la Grange, ou les Ecuries, mais non pas les parties d'un bastiment. Vous avez veu par le narré que je vous ay fait, que je n'ay reçeu de Mr de Chamarande aucune satisfaction sur les impertinences qu'a écrites le petit Bruhat. Tout a vous...

A Paris, 4 janv. 1700,

Je vous manday par ma derniere lettre, mon cher neveu, que Mr de Chamarande me proposa que nous terminassions nos differens par des arbitres et que M^{r} son mary viendroit savoir les noms des miens, et me proposer les siens. Il y vint, en effet, il y a trois ou quatre jours. Je trouvay un homme tres raison-

nable, tel que je le connoissois depuis longtems. Il blasma fort le s[r] Bruhat des lettres qu'il a ecrites contre M[r] de la Coudraye, et me promit de luy laver la coiffe. Je ne savois pas qu'il eust aussi ecrit contre moy : je ne luy en ay donné nul sujet, l'ayant toujours traitté avec toute sorte d'honesteté, hormis depuis que j'ay reconnu ses trigauderies. Je serois bien aise de savoir ce qu'il a écrit sur mon sujet, car je le feray connoistre à M[r] de Chamarande. Je ne scais pas quels moyens il peut avoir employez pour me brouiller avec les Religieux. Ce que je puis assurer, c'est que j'ay toujours esté tres reservé avec luy sur leur sujet, hormis en ecoutant tout ce qu'il m'en a voulu dire. Je vous prie d'insinuer doucement aux Religieux la malice noire de ce personnage, et son humeur medisante, et que ce seroit une grande imprudence à eux d'ajouter foy à un homme de ce caractère. Pour revenir à M[r] de Chamarande, je luy fis paroistre toute l'envie possible de terminer avec luy nos differens à l'amiable, je luy dis que j'avois pensé à des arbitres, que je les luy nommerois quand il le voudroit, et que j'apprendrois volontiers les siens... Je vous prie tres instamment de veiller sur les meubles exposez aux rats. Le seul et le seur remede est la mort aux rats qu'il faut renouveller de tems en tems. A propos de cela je ne scais si M[r] le Prieur songe à quitter au printems le reste de mon logis qu'il occupe. Je vous prie de luy insinuer doucement le besoin indispensable que j'en auray alors. Vous avez bien fait de vous servir de mes chevaux. Ils sont à vostre service, et j'apprendray avec joye

qu'ils vous ayent servi pour aller à Fontenay. Je ne comprens rien au peintre de M. de Gruchy, ny que pour barbouiller deux chambres, il faille trois mois. Quand je fis peindre les portes et les fenestres de mon appartement d'Aunay, ce fut une affaire de huit jours. Je ferois barbouiller icy une maison entiere en quinze jours. N'y auroit-il pas moyen que vous envoiassiez querir ce peintre pour luy demander raison de cette horrible longueur? A Avranches, des appartemens entiers et tres grands, furent peints en quinze jours. Dieu me preserve de me servir de ce malheureux broyeur d'ocre pour la sale de Fontenay. Mr des Preaux m'a mandé qu'il n'a pas trouvé la couleur de mon appartement autrement belle. Sachez, s'il vous plaist, si les chassis sont peints. Parlez-en a Mr de Gruchy, et luy dittes de ma part, que si cela tarde plus long tems, il me fera plaisir d'y employer un autre homme. Je suis bien de vostre avis qu'il ne faut donner à des chevaux qui ne travaillent point que du sainfoin, ou de la paille avec leur avoine. Avertissez-en, comme de vous mesme, M. des Preaux, car ils ont avec moy un procédé si honeste, que je n'oserois leur faire de plainte. Ce sont gens d'un tres bon cœur..... Il y a une place de chapelain qui vaquera bien tost à Fontenay, et que Mr Macé m'a demandée pour un prestre de St-Jean, et que je luy ay promise. Mr de Longchamp me l'avoit aussi demandée, mais trop tard. Mgr d'Avranches a ma duplique à son second ecrit. Je la donnay a nostre arbitre il y a huit jours. M. de la Coudraye fut le trouver l'autre jour, et il fut receu comme un

chien dans un jeu de quilles. Mille amitiés à toute vostre petite famille, et mille souhaits pour cette année et plusieurs autres...

A Paris, 11 janvier 1700.

Je ne scais, mon cher neveu, si vous avez entendu parler d'un petit different qui est entre la communauté d'Aunay et moy, touchant les Decimes Ces décimes ont été augmentées depuis quelques années. Je prétens que ces augmentations sont sur le compte des religieux. J'ay consulté icy cette affaire, et la consultation m'a été favorable. Je n'ay pas laissé pourtant de mander aux Religieux qne cela ne m'empeschera pas de me rapporter à un arbitre, comme je leur promis avant mon départ Dom Benoist avait coustume cy devant d'avancer toutes les Décimes, et je lui tenois compte de ma part, mais aujourd'huy Melle Merite me mande que Mr Nau, receveur des Décimes, luy a demandé de l'argent pout moy Je vois bien que Dom Benoist me l'a renvoyé pour se dispenser de payer ces augmentations. Je vous prie de voir Mr Nau, ou de le faire voir par quelqu'un de ses amis, pour obtenir de luy qu'il s'adresse aux Religieux, en luy faisant connoistre le sujet de cette priere. Il ne court aucun risque en cela. Il sera également payé et il me fera plaisir. Si vous n'espérez pas d'obtenir cela par vous mesme, vous pourrez prier M^r^ d'Anisy, receveur général, et son supe-

rieur, de vostre part et de la mienne, d'obtenir cela de luy. Nous eusmes l'autre jour une grande conference, mon successeur et moy, devant le R. P. de la Chaise, qui n'aboutit qu'à resoudre qu'on fera faire un nouveau devis des reparations en presence d'expers J'auray, je crois, besoin pour cela de vostre homme. Mr de la Coudraye y sera et pourra le prendre en passant à Caen. Mgr d'Avranches se déclara, dans cette conference, sur la prétention qu'il a de m'assujettir à payer les 3.000 fr. de pension, dont son evesché est chargé J'avois préparé sur cela un ecrit que je leus, et le Pere arbitre me dit ensuite qu'il y avoit dans cet ecrit dix raisons, à la moindre desquelles il ne pourra jamais repondre. Il fait présentement monter les reparations à onze mille écus, au lieu qu'il ne demandait d'abórd que 27.500 fr. Vous voyez que j'ay affaire à un homme de haut appetit. Il faudra tascher de s'en defendre avec l'aide de Dieu. Tout à vous.

Paris, 15 janvier 1700.

... Vous trouverez aussi dans ce paquet le plan du jardin de Fontenay, que vous rendrez à Mlle des Préaux ; mais comme le parterre qui y est marqué ne m'en plaist pas et que celuy d'Aunay est beaucoup plus agréable, j'ay mandé à Mlle des Preaux de suivre ce plan. Mais la difficulté est de le luy donner. Je crois avoir envoyé ce plan à Fontenay par Honoré, mais il dit qu'il ne s'en souvient pas, et que, s'il y a

esté envoyé, il faut qu'il soit dans une petite malle couverte de peaux velues qui est dans la salle du logis qu'occupe Mr le Prieur, et que la clef de cette malle est entre vos mains, avec les autres clefs de Fontenay. Je vous prie donc, lorsque vous irez là, d'ouvrir cette malle. et en tirer ce plan, si vous l'y trouvez, pour le donner à Mlle des Préaux... Mr des Preaux me mande que mon cheval dessollé est guéri du pied dessolé, mais qu'il cloche d'un autre pied. Je ne scais ce que c'est que ce nouveau mal; mais s'il continuoit, comme Me de Brucourt devoit prendre ce cheval, sachez d'elle, je vous prie. si elle voudroit prendre le poussif à la place du boiteux. Mr Macé dit que ce poussif est le meilleur des trois que je voulois vendre. — Mr d'Orville m'a mandé que le barbouilleur de Fontenay n'a point encore achevé sa malheureuse besogne et Mr des Préaux m'écrit que vous avez trouvé aussi bien que luy sa peinture tres vilaine. Je vous conjure de me défaire de ce miserable homme. J'en ay fait mes plaintes à Mr de Gruchy, qui ne m'a pas fait un mot de repounse sur cela ny sur d'autres choses. Je vous prie de luy en parler et de luy dire qu'absolument je veux sortir des mains de ce mauvais ouvrier qu'il a choisi... Je vous prie de dire à ma sœur. pour repondre a sa dernière lettre du 6e que j'ay promis à Mr Macé la place de chapelain à Fontenay, que je seray toujours porté à favoriser celuy qu'elle me recommande, mais qu'avant de me le recommander, elle doit s'assurer de sa vie et de ses meurs pour la seureté de sa conscience et de la mienne...

Paris, 24 janvier 1700.

... Mr des Préaux m'a mandé que ce mal incurable de mon cheval, et inconnu aux plus habiles maréchaux, estoit un petit os démis, qu'il a remis aussitost, asseurant qu'à huit jours d'icy il sera guéri... Touchant les plaintes que vous a faites Mr de Gruchy sur ce peintre et sur le sidre, je ne suis pas responsable des contes qu'on fait à Caen, à Fontenay ou mesme à Paris sur luy et sur moy. Je ne suis responsable que de mon fait, et il auroit bien de la peine à trouver un juste sujet de plainte dans la lettre que je luy ay ecrite. Il m'a paru, dès les commencemens, d'un esprit délicat, pointilleux et difficile. Après toutes les amitiez et les honestetez que je luy ay faites, depuis ls rupture de nostre bail, il a dû estre content de moy. Mais il a un secret dépit de nostre rupture; il a de la jalousie contre ceux qui luy ont succedé, et il cherche des pretextes de se plaindre. J'ay sceu bien d'autres petites plaintes très frivoles qu'il a faites de moy et que j'ay dissimulées; mais je voudrois bien scavoir comment il accommode les assurances qu'il vous alla faire dernièrement de ne vouloir plus estre dans les interests de Mr de Chamarande, si nous venons à plaider, et néantmoins d'avoir esté stipulant dans l'exploit qui vient de m'estre fait. Mais il ne faut pas luy en rien dire Vous me ferez seulement plaisir de savoir de luy à combien revient un touneau de gros sidre qu'il m'a fait faire. Ce qui m'oblige à faire cette enqueste, c'est que j'avois mandé à Aunay qu'on me

cherche du sidre à acheter, et l'on me mande qu'on veut vendre 120 fr. un tonneau de 600 pots. Or si le sidre que m'a fait faire M[r] de Gruchy revient à moins, je le prierois de m'en faire faire encore à Fontenay pour Aunay, autant que la premiere fois, si toutefois on trouve encore des pommes...

A Paris, 31 janvier 1700.

Ce sera a vous que j'écriray aujourd'huy, quand ce ne seroit que pour empescher la prescription. Je commenceray par ce qui me tient le plus au cœur, qui est le mal de M[r] Macé, qui me paroist un signal pour déloger. Bourbon m'a fait savant en ces sortes de maux : c'est une espèce d'apoplexie, M[r] de Camilly et M[r] l'abbé de S[t] Pierre sur Dive furent attaquez de la mesme sorte, et enfin ils y ont succombé. Bourbon pourroit secourir M[r] Macé, car il secourut ces M[rs], quoy qu'il n'y ait guère de ressource dans l'âge ou il est; mais d'ailleurs il ne se résoudra jamais à faire ce voyage. Je luy écris, principalement pour luy parler de sa conscience, sur quoy vous estes obligee (1) de luy donner les avis convenables. Ce mal m'afflige plus que vous ne sauriez croire, car j'ay toujours aimé et honoré M[r] Macé comme mon père, et je me sens une très vive tendresse pour luy. Je prie Dieu de l'assister..... Puisqu'on n'a point trouvé à Fontenay le plan du parterre d'Aunay, il sera aisé

(1) C'est à M[me] de Charsigné que cette lettre est écrite.

de lever le plan sur le lieu. Je vous prie de mander à Mr des Preaux l'estat de mon cheval boiteux, afin qu'il le face encore voir par celuy qui luy remit l'os démis. Je ne m'estonne pas beaucoup du discours de Mgr d'Avranches. Nous l'avons reconnu Mr de la Coudraye et moy pour un homme qui avance bien des choses a tort et a travers. Il n'est point vray qu'il m'ait demandé quarante mille francs, ny que je luy en aye offert huit cens. Mais il est vray que par ses écrits il me demanda d'abord 27 à 28.000 francs. et en suite esperant que j'offrirois quelque chose de proportionné à ses demandes, il les poussa à onze mille écus. Son frere, qui vint icy l'autre jour, les enfla jusqu'a douze mille écus. Je luy dis, ce qui arrive aujourd'hui, que je ne doutois pas que cela n'allast bien tost à quarante mille francs, et ce qui est de bon, c'est que plus on luy fait voir combien le devis sur quoy il se fonde est outré, et que je luy aye fait voir, clair comme le jour, devant le P. de la Chaize, qu'il y a bien dix mille francs de son devis qui n'ont nul fondement, il ne laisse pas de l'augmenter tous les jours. Moy, suivant les mémoires bien plus certains que j'ay receus, j'offre par mes ecrits 2.500 francs. Son pere m'a fait dire depuis peu que, si je voulois hausser mes offres a vint mille francs, on pourroit s'accommoder. J'ay repondu qu'il est bien loin de son compte et de la justice, et je n'ay pas fait un pas en avant. A l'égard de la pension, j'avois mandé a mon neveu que Mr de Soissons m'avoit mandé par Mr de la Coudraye qu'il croyoit que ma démission le déchargeoit de cette pension, que

neantmoins il consulteroit. Il a consulté, et hier il me manda qu'on luy a repondu qu'en toutes jurisdictions il seroit condamné, qu'ainsi il se soumettoit à continuer le payement de la pension. Ce matin il m'est venu voir et m'a dit la mesme chose, et il se mocque, aussi bien que tout le monde, de la pretention de Mr d'Avranches. C'est un petit homme qui ne doute de rien, qui va viste et parle de mesme, vray Gascon né en Bretagne et fecond en Bretonnades. Il a fait arrest sur ma pension entre les mains de Mr de Soissons; mais je m'en demesleray bien, et si ce n'est que je ne veux pas luy donner sujet de rompre l'arbitrage, je ne le marchanderois pas et je le ferois venir au Grand Conseil, comme aussy feray-je, si tost que l'affaire des reparations sera reglée. La raison qui a obligé Mr de Chamarande à vouloir prendre les voyes de rigueur, c'est une fausse idée qu'on luy a donnée, que par ce que le revenant bon de la somme destinée aux réparations doit aller aux Pauvres, il faut y appeller le Procureur du roy. Je luy ay tousjours dit et redit que cela se pourroit faire après les reparations, mais qu'il n'estoit nullement nécessaire presentement. Le petit des Ifs est aux Mousquetaires. Je ne l'ay veu qu'un instant à son arrivée. Il est revenu depuis céans et ne m'a pas trouvé. J'ay oublié de vous dire que Mr de Soissons m'a dit qu'il dist nettement à Mr d'Avranches que sa pretention pour la pension n'estoit pas soutenable. Pour la mienne, de le faire renvoyer sur la succession de Mr de Froullay, j'ay la consultation de quatre avocats qui n'en font aucun doute, et j'ay de plus un ar-

rest de la grand chambre du Parlement de Paris et une sentence des Requestes du Palais qui l'ont ordonné en cas tout pareil... Le sieur Barbier, prestre, dont j'ay ecrit par deux fois à Me de Brucourt, pour vous le dire, a esté decreté en prise de corps et mis au Petit Chastelet, d'où en suite il a esté transféré dans les prisons de l'Officialité, où il est encore. Il ne m'importe guères ce qu'il deviendra, presentement que les prisons l'ont dû corriger.

A Paris, le 4 février 1700.

..... Ce prélat (l'evêque d'Avranches), continue d'exercer contre moy les dernières rigueurs et a me faire tout le mal qu'il peut. Je me défendray, Dieu aidant. Dittes, s'il vous plaist, à Mr de Brucourt que j'ay écrit à M. Macé sur son estat et sur son devoir, doucement mais fortement, et je ne m'en lasseray pas, s'il le faut.... Je remercie Linotte, et la Mamman, de leur souvenir. Quand me ferez-vous les compliments d'un Linot ?

A Paris, 17 février 1700.

Je receus hier, mon cher neveu, vostre lettre du 13, et j'y repons aujourd'huy, et je repondray par un mesme (?) a la lettre de ma seur du 7 du mesme mois. Je vous prie de dire a Mlle des Preaux que j'ay demandé dix fois à Mr de Chamarande ce memoire

des traittez faits par un Mr Fonton, agent de feu Mr de Chamarande avec les curez dependans de Fontenay, et dix fois il me l'a promis, sans aucune execution. Je luy en reparleray encore, et si je puis dès aujourd'huy. Je ne doute pas que l'encloüeure ne vienne de M. Bruat, plein sans doute de mauvaise volonté, depuis que je me suis plaint à son patron des lettres qu'il a écrites contre moy. Pour le consentement que me demande Mlle des Preaux d'agir contre les curez, et indépendamment de Mr de Longchamp, taschez de parler à son mary avec elle, et de leur dire que je ne leur conseille point d'agir contre les curez qu'à la dernière extrémité, et après avoir tenté toute sorte d'autre voye, et que je ne negligeray rien pour avoir le memoire de Mr Fonton qui leur servira de regle; que s'ils sont forcez d'agir contre les curez, je ne veux point y estre appelé qu'a l'egard du refus que fait Mr de Longchamps d'entrer dans cette affaire: cela depend des partages et des traittez qu'ils ont faits ensemble que je ne scais point; que, s'ils m'en croyent, ils eviteront sur toutes choses de se brouiller ensemble et d'en venir au procez qui leur sera fort ruineux, et a moy fort incommode. Voila ce que je vous prie de leur dire; mais ne laissez pas d'envoyer prier Mr de Longchamp de vous venir voir et de l'exhorter à agir de concert, en luy remonstrant les consequences de leur division, et taschez de les concilier sur leurs differens... Vous avez bien raison de dire qu'il me seroit fort désavantageux que Mr d'Avranches fust present à une visite des reparations, moy estant absent. J'ay remonstré cela au Pere

arbitre plus de dix fois, et il a dit et redit qu'il falloit que Mr d'Avranches fust à St Filbert, tandis qu'on visitera Avranches, et qu'il fust à Avranches tandis qu'on visitera St Filbert. On m'écrit d'Avranches qu'il fait tous ses efforts pour me consumer en frais. Il pretend faire aller Mr de Chamarande comme juge du chef lieu, faire la visite des reparations de St Filbert. Il fait monter présentement la somme des réparations à plus de 40.000 fr. quoy que Mr son frère ait desavoüé icy devant le P. de la Chaize qu'il ait jamais tenu ce discours à Caen. Il m'a voulu faire donner icy une assignation pour m'obliger de fonder un procureur à Avranches. et y eslire un domicile. Je luy ay fait dire que je le prie de se souvenir que nous sommes en arbitrage, que je ne feray rien qui y donne atteinte; que s'il fait contre moy quelque procédure, je protesteray de nullité; que je n'ay aucun procez à Avranches, ny partant besoin d'y élire domicile ny de fonder un procureur. Cependant j'ay fait expédier un *Committimus* dont je le serviray a la première procedure qu'il fera pour l'envoyer icy, et luy faire perdre terre et le tirer du tribunal des jugemens d'Avranches. Nous attendons aujourduy reponse de la derniere proposition que luy a faite le R. P. de la Chaize, de convenir d'un ami commun, qui visite les reparations et de choisir un des quatre que j'ay proposez. Je vous ay mandé qu'il a fait une saisie sur ma pension entre les mains de Mr de Soissons, qui rit le premier de cette folle pretention. Je ne laisse pas de me preparer a poursuivre vigoureusement cette affaire au grand Conseil, dont j'ay déjà

veu quelques juges; mais je ne veux point entamer cette affaire que la partie ne soit liée pour les reparations, de peur d'aigrir les choses et de le porter à chercher de nouvelles anicroches — Ayant l'autre jour occasion d'écrire à M[r] le Curé de S[t] Jean, en réponse d'une lettre qu'il m'a écrite, je le prie et M[r] Marie avec luy de gouverner un peu M[r] Macé sur les affaires de sa conscience, après avoir pris langue de ma seur. Il pourra traisner après l'accident qui luy est arrivé, mais tost ou tard ce mal l'emportera, et le voilà marqué pour demarer... Il ne faut pas se rebuter de parler de Dieu à M[r] Macé. Il croit estre engagé d'honneur à faire le bon compagnon, mais je suis persuadé qu'il ne laisse pas d'estre ebranslé... Je vous fais compliment sur l'esperance prochaine d'un linot, mais je plains bien celle qui en est chargée. — M[r] de Gruchy m'a mandé que le peintre a peint six chambres à l'Abbatial de Fontenay. Cela m'a fort surpris, car je ne l'avois prié que de faire peindre que mon appartement, c'est à dire ma chambre, mon cabinet et le petit bouge qui est au passage, sans mesme y comprendre la garderobe; et je vois bien qu'il a fait peindre tout, hormis la grande salle. Cependant il n'en faut rien dire à M[r] de Gruchy, car épineux et délicat comme il est, il seroit bien le plus fasché. Tout à vous, mon cher neveu.

A Paris, 9 mars 1700.

J'ay receu vos deux lettres du 4 et du 6 mars. Je suis très aise de l'affaire que vous avez faite dans les partages de M[r] de Cauvigny. Vous avez evité beaucoup d'embarras, vous avez nettoyé vos affaires et vous avez augmenté vostre revenu Je suis bien aise aussi des avantages que M[r] de Brucourt a trouvez dans son acquisition. Mais du costé de l'agrément, je n'y en vois pas beaucoup. Cette terre est éloignée de Caen et hors de la Vicomté. J'aurois souhaitté de les voir proches de Caen, et à portée pour pouvoir les visiter. Parlons de nos plans. Je trouve a tous un défaut qui me choque fort, c'est que ces allées qui traversent me paroissent beaucoup trop grandes et ne laissent presque aucun espace a ce qu'on appelle proprement le parterre. Il s'en faut beaucoup qu'elles ne ressemblent à celles d'Aunay, qui sont beaucoup plus étroites. Je scais bien que la mode met beaucoup d'espace en allées, et fort peu en parterres, mais je vous avoüe que cette mode me deplaist fort. Un jardin est pour voir de la verdure et de l'email, et pour rejouir la veüe. On ne se promenera pas dans ces allées traversieres qui menent au jet d'eau. Ainsi je vous prie de les faire étrecir. Je ne vois point que l'on ait suivi le plan d'Aunay. Les plattes bandes d'Aunay qui entourent le parterre sont continues, et assez larges pour recevoir beaucoup de fleurs. Celles des plans que vous m'envoyez sont fort estroites et fort interrompues. Je les aimerois plus larges, pour y voir

plus d'émail, et serviteur à la mode. Le remede de cette diversité de figures des plans d'Aunay et de Fontenay est aisé. Il faut, s'il vous plaist, que celuy de Fontenay soit un quarré parfait, et faire aussi les allées qui l'entourent, égales; et parce qu'elles se trouvent inégales par la disposition du terrein, il faut les égaler par des plates bandes de gazon ou de fleurs qui seront de l'austre costé de l'allée, c'est à dire qu'il faut que l'allée soit entre le parterre et la plate bande. J'ay marqué celuy des trois plans auquel je m'arreste, mais il faut prendre garde de ne le charger pas trop de compartimens, car cela fait de la confusion. J'écris présentement à M^r des Preaux pour le prier de me marquer les graines de fleurs et de légumes, et mesme d'arbustes, qu'ils veulent que je leur envoye d'icy. Le tems presse et j'écrivis hier à Mr de la Coudraye de se haster pour le bouïs et pour les ifs. Un second voyage qu'il a fait icy m'a un peu retardez (*sic*). Il avoit esté arresté avec le jardinier que j'ay retenu qu'il iroit à Fontenay s'établir et travailler au commencement de Mars. Marquez, s'il vous plaist, le jour qu'il ira demeurer la, et luy faites entendre que ses gages ne courront que de ce jour la. J'ay dejà dit et redit plusieurs fois qu'il occupera la chambre qui est sur le pressoir. M^rs les Receveurs, entre nous, ont grande envie de cette chambre. Ils me l'ont demandée chacun en particulier, et je leur ay fait la mesme reponse, que j'ay si peu de logement pour moy à Fontenay, que je ne puis leur en donner aucun; que la proximité de Caen et de leurs terres leur rendoit fort inutile un logement à Fontenay, et

qu'a Aunay, qui est bien plus eloigné, jamais les Receveurs n'y ont eu de logement. Tenez bon sur cela, je vous prie, car je n'en demorderay (*sic*) pas. Il pourroit y avoir un petit menage a faire, qui seroit que le jardinier fust portier: cela me conserveroit un logement, et diminueroit la depense, en donnant quelque petite augmentation au jardinier. Voyez de loin ce qui se peut faire, mais sans efaroucher le portier. Il ne me paroist point necessaire de fournir des lieux aux locataires du devant de la maison de Me Laurent (?). Il y a des lieux publics ou ils peuvent aller. Presque toutes les boutiques des environs du Carrefour, et de la Grand'Rue, vont aux lieux publics. Il faut leur louer moins cher leurs logemens. L'appenty que vous proposez sera fort puant, fort mal propre, et coustera a faire. Je seray fort aise que Mrs de Longchamp et des Preaux soient d'accord. Le dernier est un fort bon homme et tout plein de bonne volonté; mais dès les commencemens Mr de Longchamp m'a paru d'un esprit fort different, et je scais d'ailleurs que sa femme est un peu fiere et croyant s'estre fort rabaissee d'avoir pris ma ferme. J'avois envie de vous prier de renouveller la mort aux rats aupres de mes meubles de Fontenay: cela est fort nécessaire. Ce que vous me mandez de mon postillon me suffit pour le chasser dès qu'il sera revenu: Son procès est fait et parfait... Je vous prie de demander à ce jardinier que j'ay retenu quelles graines de fleurs et de legumes il veut que je luy envoye.

A Paris, 16 mars 1700.

Je repons a vostre lettre du 13 Mars. en achevant de la lire, pour vous prier, aussitost la presente receue, de chasser mon postillon, et de trouver quelqu'un qui pense (*sic*) mes chevaux, en attendant que vous m'ayez trouvé un autre postillon, si cela se peut trouver à Caen. Il est entré céans le 21 novembre 1699. Je luy ay promis pour vin et pour gages cent francs quand il sera par les chemins et à Paris. Mais quand il sera à Caen, à Aunay et a Fontenay, où je luy fourniray du cidre en essence, il n'aura que 50 fr. de gages. Il faut donc le payer sur le pied de cinquante francs, depuis le jour qu'il est arrivé à Caen, ou a Fontenay, jusqu'au jour que vous luy donnerez son congé. Il faut luy faire rendre son habit, savoir son justaucorps, sa culotte et sa veste. Il faudra le payer sur le prix de cent francs, depuis le 21 novembre qu'il entra ceans jusqu'au jour qu'il arriva a Caen ou a Fontenay, ce qui fut, ce me semble le samedy 28 de novembre, estant parti de Paris avec le coche, qui part, ce me semble, le mardy. Je vous prie de prendre bien garde, après que vous luy aurez déclaré son congé, de ne le laisser pas rapprocher des chevaux, car souvent ces gens se vangent sur les chevaux. Me de Brucourt me mande que ce qu'on leur donne d'avoine et de foin ne leur suffit pas. Je ne scais point ce qu'on leur donne ; c'est un détail ou je n'ay jamais entré. J'ay supposé qu'on suivoit

la regle establie ceans depuis si long temps, et qu'on les nourriroit comme ils ont esté nourris à Aunay tous les autres hyvers. Quoy qu'il en soit, je vous prie de consulter sur cela Mr de Brucourt, ou Mr Macé, ou qui vous jugerez a propos. J'ecris sur tout cela presentement à M^r des Preaux. Me de Brucourt me mande qu'elle ne prendra pas mes chevaux en l'estat ou ils sont. Je mande a M^r des Preaux de vendre le poussif et le Danfernet a quelque prix que ce soit. Je chercheray icy des chevaux quand je seray prest de m'en retourner. Je n'envoieray point mes chevaux à Aunay. Je ne les y envoyois que pour faire du fumier pour mon jardin, et frere Nicolas m'a promis de m'en prester. Je m'estonne du long retardement du jardinier à s'aller establir à Fontenay, veu l'empressement qu'il avoit pour y aller..... M^e d'Hieville m'avoit parlé de vos demeslez avec Mr de Chauvigny. Je ne le croiois pas de l'humeur dont vous me le representez. Je vous souhaitte la paix : on n'en connoist jamais mieux le prix que pendant la guerre où je suis engagé bien avant, mais Dieu m'en tirera.....

A Paris, le 18 mars 1700.

..... Je n'avois point veu M^r le comte de Tury depuis ce different touchant les Dixmes du bois de Cinglais; nous nous estions seulement fait faire des complimens; mais j'ay disné depuis avec luy, et luy et M.

de Beuvron m'ont fait mille remerciemens de la maniere dont je me suis conduit avec eux dans cette affaire. Je souhaitterois fort que vous eussiez occasion de le dire en presence de M. de Segrais qui fit tous ses efforts l'année passée, et en ma presence et en mon absence chez Mr l'Intendant, devant toute la ville, pour empoisonner la conduite que j'ay tenue, pour la faire trouver mauvaise a tout le monde et en particulier a Mes de Beuvron religieuses et pour me brouiller avec cette famille. M. de Brucourt en sçait des nouvelles et Me de Vendeuvre.

A Paris, 27 mars 1700.

Je suis bien aise d'apprendre que mes chevaux ne sont pas en si mauvais estat que Me de Brucourt m'avoit mandé. Si tost qu'ils furent arrivez en Normandie, je priay M. des Preaux de vendre les trois maleficiez, le poussif, le Danfernet et le Farcineux. Les propositions d'échange que me fit Me de Brucourt me les a fait garder et nourrir si longtems, et cela a abouti a ne les plus vouloir. Si tost que je l'ay sceu, j'ay prié de nouveau Mr des Preaux de vendre les deux premiers a quelque prix que ce soit, car pour le farcineux, puisqu'il peut encore rendre quelque service, il me sera utile pour revenir me querir avec les autres. Taschez donc, je vous prie, d'engager Mr des Preaux a me défaire promptement des deux autres Le Postillon que vous avez chassé est icy. Il a veu mon cocher ; il s'excuse

fort et proteste de son innocence, mais je scais ce que j'en dois croire. J'ay ecrit a ma seur touchant un postillon qui se presente et j'attens sa reponse. Le Breton est venu prier du Coudré de m'engager a le prendre. Ses bonnes qualitez que vous me representez m'inclineroient fort a me servir de luy, s'il ne s'agissoit que de penser des chevaux; mais il s'agit bien plus de mener le devant d'un train, comme postillon, le fourgon et mesme le carosse au defaut du cocher, et après tout ce que j'ay sceu qui luy est arrivé, il faudroit que je fusse insensé si je mettois ma vie entre ses mains. Les mesmes raisons qui vous ont obligé de vous defaire de luy m'empeschent de le prendre. S'il ne luy estoit arrivé qu'un accident, j'en excuserois, mais j'en scais tant de luy sur la conduite des voitures qu'il n'y a pas moyen de me rassurer la dessus. J'en suis très fasché, car je regrette ses bonnes qualitez, et je fais grand cas des vieilles connoissances; et mesme l'envie qu'il témoigne de me servir me touche fort. Mais je suis fort estonné que M^r des Ifs se deface de luy, s'il n'y a quelque raison secrette, et je ne saurois approuver qu'il demeure sans valet, et je vous prie de dire a M^e des Ifs qu'elle ne devroit pas y consentir Il peut arriver mille accidens à son fils qui luy rendent un valet nécessaire, outre l'honnesteté et la bienséance, et quand dans sa compagnie il y en auroit plusieurs sans valets, ce seroit une distinction qui luy feroit honneur. Quand je me figure un gentilhomme se dechaussant luy mesme ou se faisant déchausser le soir par le vendeur d'oublies, et chausser le matin

par le crieur d'eau de vie, je ne saurois m'empescher de le regarder comme un gredin. Je le diray icy a mon petit neveu. Me des Ifs doit encore avoir une consideration, qui est qu'un valet est un tesmoin de la conduite de son fils, et dont la presence empeschera une partie des echapées de la jeunesse..... (Encore de nouvelles instructions à propos de ses chevaux, de son jardinier, des buis à planter, etc. — des colombiers de Fontenay, — quelques mots sur ses differends avec l'Evêque d'Avranches).....

A Paris, 13 avril 1700.

(Huet refuse absolument de loger plus longtemps Mr de Longchamps à Fontenay). Je n'ay jamais donné de logement aux Receveurs d'Aunay : j'en donneray bien moins à Fontenay, en ayant moins à donner, et la ville et les terres de ces Mrs en estant si proches..... Je suis bien fasché du vin gasté : il m'a cousté fort cher et beaucoup de soin. Les vins de 1698 n'ont pas esté bons..... Vous ne me dittes rien du Breton, ny s'il est entré à mon service, ny s'il est à Aunay, car la décision de cela dependoit de Me des Ifs. Si elle a consenti qu'il me serve, mandez moy, je vous prie, le jour qu'il est entré à mon service, afin que je le marque dans mon Registre.

A Paris, 22 avril 1700.

(Titres du Chartrier égarés ou vendus)..... Je suis surpris de cette disposition où vous me mandez qu'est Mr d'Orville..... et je n'en puis deviner le sujet. Il ne faut pas entretenir entre eux la division : il faut mesme la terminer quand on le peut, mais il faut en profiter quand elle dure, pour connoistre la conduite des uns et des autres..... Vous ne me dittes rien de Mr le Prieur, ny quel parti il prend, et quel personnage il jouë. Il peut se servir de mon appartement jusqu'a mon retour, mais alors je seray bien aise de le trouver vuide sans retardement. Je ne scais quand sera ce retour, cela depend de la suite de mes affaires, qui, Dieu mercy, ne vont pas mal, nonobstant les fausses propheties, à commencer par le R. P. de la Ch., continuer par Mr le Vaillant, et finir par M. de la Coudraye, qui tous opinoient au Procez verbal, comme aussi mon bon amy Mr de Bellefontaine. Contre leur avis uni formes (*sic*) j'ay mis les choses en estat d'estre jugez (*sic*) sans procez verbal. Mr de la Coudraye mesme me soustenoit fortement et a ma seur, que je ne pouvois pretendre de renvoyer mon successeur sur la succession de Mr de Froullay, pour les reparations de son tems. Les plus habiles avocats de Paris, dont j'ay les consultations, ont esté d'un avis contraire, et j'ay ramassé plusieurs arrests en cas pareil. Je manderay demain a ma seur, Dieu aidant, le détail de mon affaire. Vous l'apprendrez d'elle. Cependant je vous prie de dire à

Mr de Mondehare, prestre de St Jean, que j'aurois esté très aise de l'obliger en la personne de son neveu et plus encore en la sienne, mais que je donnay hier à Mr le Vaillant la cure de Culley, dont il est seigneur, pour un de ses parens. J'appris la vacance par luy, et luy donnay la cure en mesme tems. Il me semble que la femme grosse ne pense guere a moy. J'ay fait mon devoir envers Me d'Hieville et Me sa fille dans leur mariage, et je n'ay pas receu d'eux la moindre marque de souvenir.

A Paris, 2 may 1700.

(Huet se plaint que son neveu ne lui réponde pas exactement... Reparations...) Mr de la Coudraye m'écrivit il y a quatre jours une lettre à son retour de Caen. Il estoit de mauvaise humeur quand il l'écrivit, et comme il voudroit bien m'imputer les procedures de Mr d'Avranches contre luy et contre ses sous fermiers, il s'en prend à ce que je n'ay pas fait un procez verbal des reparations d'Avranches, et de ce qu'au lieu de me défendre vigoureusement par les formes de la justice j'ay pris la voye de l'arbitrage. Il me predisoit au commencement que le Pere arbitre nous rendroit nos paroles sans nous juger. Presentement qu'il voit le contraire, il me bat sur ce que les reparations augmentent par le retardement et courent sur moy et cousteront bien plus que n'auroit fait un procez verbal. Il ajoute qu'il

vous a conté tout cela à Caen et que vous estes tout a fait entré dans son sentiment. Je ne scais pas ce qui en est. mais il est vray pourtant que Mr de Bellefontaine m'a mandé depuis trois jours que j'évitasse surtout un procez verbal, dont la depense seroit immsense : ce sont ses termes et Mr de Coetenfaut m'a dit icy dix fois qu'un procez verbal coustera deux mille ecus. Jugez si le chommage d'un moulin qui fait crier ainsi Mr de la Coudraye est comparable à cette depense. D'ailleurs il ne songe pas que dans la disposition malveillante et chicaneuse où sont mes parties. je suis tres assuré que pour me chagriner et allonger la matière et m'obliger en me fatigant (*sic*) a venir a un traitté avantageux pour eux, ils feront naistre cent et cent incidens, qui feront autant de procez qui seront poursuivis aux Requestes du Palais à Paris et par appel (?) au Parlement. et quand je me trouveray dans ces longs et infinis embarras, et que je me plaindray à Mr de la Coudraye de m'y avoir plongé par son conseil, il ne voudra pas s'en souvenir et me rejettera la faute. Il me conseilla au commencement de ma démission de rompre avec Mr de Bellefontaine qu'il n'aime pas. Si je l'avois fait, non seulement je me serois privé des secours que j'en ai tirez et sans lesquels je serois noyé sans ressource, mais mesme je me serois fait un très dangereux ennemi. Jugez sur tout cela si Mr de la Coudraye a raison de blasmer ma conduite et de la faire blasmer aux autres.

A Paris, 6 may 1700.

..... Je fus condamné a reparer le cœur (*sic*) de Grainville, et je l'ay fait. Mr de Saint-Jacques vous le dira; mais pourveu que j'en sois dechargé, il ne m'importe. Je ne scais pas quels sujets de dépit peut avoir eu (*sic*) le Prieur contre moy, hormis de luy avoir redemandé ma maison, si ce n'est qu'il ait pris pour un sujet de dépit, de ce que je suis devenu son Abbé; mais devant Dieu, je n'ay jamais rien dit, ny fait a son egard, qui ait deu le fascher contre moy avec justice..... Puisque du Celier veut faire retourner les chevaux à Fontenay pour la conservation des pailles, c'est marque qu'il n'a plus besoin de leur fumier. Ainsi, vous pouvez les faire retourner; mais prenez garde que ce ne soit un tour du Breton qui s'ennuye là et qui veut se rapprocher de Caen. Je vous prie que l'on me deface du Danfernet, puisque son mal est incurable Je vous prie de faire payer par Mlle Merite le quartier des gages du jardinier de Fontenay, dont je ne scais point le nom. Je crois bien estre obligé de luy fournir en entrant des graines pour ensemencer le jardin, mais non pas dans la suite, car je l'ay pris sur le pied de Du Célier, a qui je n'en fournis point. Quand vous serez en decord sur quelque point, vous pourrez savoir de du Cellier a quoy il est obligé, auquel cas il devra me laisser le jardin ensemencé. Pour les rames, parlez-en à Mr ou a Mlle des Preaux. Je crois qu'on en pourra prendre dans les hayes éloignées, mais pas une feuille dans les arbres

voisins de l'abbaye.... Je suis surpris plus que vous du procédé de Me d'Hieville. Venant a Paris, elle ne me fit pas l'honneur de m'envoyer un laquais. Je sceus par hasard son arrivée, et je l'allay voir aussi tost. J'y trouvay Mr d'Artagnan. Elle me dist devant d'autres gens la recherche de ce cavalier, et a ma seconde visite, ayant oublié sa confidence publique, elle m'en vouloit faire un mistere. Depuis ce tems la, sur le bruit de la proximité du mariage, j'allay a sa porte deux ou trois fois, sans la trouver. Le mariage se fit. Ils allerent demeurer chez le gendre, et furent presque toujours a la campague. J'escrivis a Me d'Hieville sur cela, et je n'en receus aucune reponse. Mr d'Hieville est venu en ce païs cy, et je n'ay pas ouï parler de luy. Voila le procedé qu'ils ont tenu avec moy. L'année passée, lorsque Me d'Hieville avoit besoin de moy pour les interests de sa famille, elle ne plaignoit pas ses pas pour venir de chez elle me trouver a Falaise. Mille complimens a vostre chere epouse. Je repondray a son obligeant billet, quand j'auray le loisir de respirer. Tout a vous.

A Paris, 9 may 1700.

(Reparations qui n'en finissent pas.....) ..... Souvenez vous, je vous prie, de ne laisser point mes meubles sans mort aux rats. Vous me ferez plaisir de les visiter souvent. Mr l'Intendant m'a répondu fort honestement : vous trouverez cy jointe une

lettre que je lui ecris : je vous prie de la luy porter vous mesme et d'observer comment il la recevra. Le sujet est que le R. P. de la Chaize, accablé des affaires de son emploi, et rebuté des oppositions de mes parties, de nostre éloignement, me menace a toute heure de se décharger de l'arbitrage, auquel cas je propose a Mr Foucaud de vouloir s'en charger. Ne dittes rien de cela a personne, et ne luy faites pas paroistre de le savoir, mais voyez un peu comment la proposition sera receuë. Je vous embrasse, et l'épouse aussi, si vous le permettez.....

---

12 may, à Paris 1700.

Je reçois vostre lettre du 8 may, mon cher neveu, et comme elle contient plusieurs articles qui demandent une prompte reponse, je ne veux pas differer a vous la donner. Je commenceray par ce Mr de Pellevé, dont vous me parlez, que je ne connois point du tout, et je vous avouë que je suis fort surpris d'apprendre qu'un homme entre dans mes affaires, les manie ouvertement, paye mes dettes, reçoive mes revenus, sans que j'aye jamais ouï parler de luy. Il n'y a gueres d'exemples d'un tel procedé, et je ne scais pas comment Mr des Preaux croit me faire gouster cette menée. Je ne vois pas mesme la raison de cette dissimulation, et ces manieres obliques sont fort contraires a mon humeur. Au fond, il m'est plus avantageux d'avoir trois fermiers que deux, et dans l'estat des choses, Mr des Preaux estant peu propre

aux affaires, et ayant en la personne de Longchamp un associé qui prendroit de grands avantages sur luy, je le tiens heureux d'avoir un homme seur qu'il luy puisse opposer. La chose ne me deplaist donc point en elle mesme, mais dans la forme dont on l'a conduite, elle me deplaist fort..... Pour cette affaire des Decimes, il y a eu du malentendu. Mr Nau ne peut pas avoir dit que je luy ay dit que je ne payeray point les Decimes de Fontenay, puisque je ne luy en ay jamais parlé, mais il a voulu parler de celles d'Aunay pour lesquelles je suis en different avec les Religieux, et il en a fait l'application sur celles de Fontenay. De savoir maintenant si je les payeray (j'entens les Decimes extraordinaires ou don gratuit, car pour les ordinaires elles sont dans les charges de l'Abbaye, et c'est aux Receveurs à les payer), je vous prie de vous faire informer par sous main comment en usent Mr l'Archevêque de Rheims et Mr l'abbé de Trouard, et Mr l'abbé d'Ardenne pour les decimes extraordinaires de leurs Abbayes, particulierement les deux premiers, qui ont affaire comme moy a des Benedictins non reformez. Je seray bien aise de savoir sur cela ce que je dois et ce que je ne dois pas, afin que si je ne les dois pas, ils m'en sachent gré lorsque je les payeray pour eux. Mr de Bruat qui ne fait que de sortir de ceans, m'a dit que Mr de Chamarande paya pour eux le don gratuit et la capitation. Ce que Mr le Prieur vous a dit est vray, que les Religieux perdent bien de petites douceurs qu'ils avoient du tems de Mr de Chamarande; mais entre nous la plus part de ces douceurs estoient des entre-

prises sur les biens ne l'Abbé. On a pillé la maison abbatiale d'une maniere indigne : on coupait du bois en tous lieux, sans droit, sans forme et sans justice, et il sembloit que cette maison étoit au pillage. Je ne crois pas qu'ils osent se plaindre que la mesme chose ne se fasse pas de mon tems. Vous pourriez entretenir sur cela Mr le Prieur, luy parlant comme de de vostre chef, et luy faisant entendre qu'ils ne doivent pas conter sur ce qui se faisoit injustement dans l'absence de 35 ans des Abbés, mais sur ce qui se doit faire, et ce qui se faisoit du tems de Mr l'abbé de Montmorel, qui y residoit, et qui n'eust pas laissé prendre une feuille a un arbre. Je me suis informé de Mr de Bruat, quel droit avoient de son tems les Religieux a la pesche. Il me dit que jamais il n'a rien ouï sur cet article, et que feu Mr de Chamarande se rapportoit de cela aux fermiers. Entre nous, je ne vois nulle raison à la pretention des Religieux car en leur payant leur pension, on ne leur doit rien que le logement; mais si on leur accordoit cela par le passé, par connivence des fermiers, exhortez ceux cy à y fermer les yeux, et les autres à n'en pas abuser Et du reste, faites tout cela comme de vous mesme, et leur dittes que j'ay tant d'autres affaires importantes sur les bras, que vous feriez scrupule de me fatiguer de ces minuties. Je ne m'oppose point que mes fermiers ne facent aux Religieux les mesmes plaisirs que les precedens, mais il n'y en a rien dans leurs baux, non plus que dans le mien. C'est aux Religieux à menager cela avec les fermiers...

Paris, 15 may 1700.

« M^r d'Avranches a parlé à Rouën chez M^r le 1er président, devant beaucoup de personnes, aux mesmes termes qu'il a parlé à M^r l'Intendant, que je dois quarante mille francs et choses pareilles. Nous aurons occasion, s'il plaist à Dieu, de destruire ces hableries et faire connoistre la vérité.

. . . .

« Je ne veux de different avec personne et moins avec mes Religieux qu'avec d'autres; ils sont mes enfans, et je veux bien vivre avec eux ».

. . . .

Il faut faire (à Fontenay) un gazon du Rond point du bout du jardin, suivant le plan. A Dieu ne plaise que je consente à cette villenie d'y faire des pois ou des fèves.

A Paris, ce 26 mai 1700.

..... Je ne saurais cependant assez m'estonner de cet acharnement de Mr de Segrais contre moy, et que plus il me fait d'offenses, plus il cherche à m'en faire, sans que je lui en aye donné aucun sujet sinon de n'estre pas aussi misérable qu'il voudroit que je fusse. Pour Mr de Croisilles, je ne le connois ni d'Eve ni d'Adam : je ne l'ay jamais offensé, et il faut avoir bien l'esprit de Caen pour chercher à nuire à son compatriote, de qui on n'a aucun sujet de plainte, et de luy préferer des étrangers.

27 may 1700.

..... Souvenez-vous d'avertir Mr des Préaux de dresser un mémoire des soustractions, larrecins, degradations, usurpations, alienations, deperissemens, ruines arrivées sous le dernier Abbé...

(M. de Gruchy) C'est un homme naturellement sombre et de mauvaise humeur, et qui par dessus cela a un secret dépit de la sottise qu'il a faite de sortir de la ferme par sa fierté mal entendue, et dont il se trouve la dupe, de sorte qu'il s'en prend à moy et aux miens en toutes rencontres.....

A Paris, 4 juin 1700.

. ... Mr d'Avranches me fit demander cet hyver ma chappe d'eglise à vendre par Mr de Bellefontaine. J'ecrivis a Mr de Bellefontaine une lettre exprès pour luy estre envoyée, par laquelle je mandois que cette chappe estoit rompue, et que je m'en estois fait faire une cimarre que j'avois actuellement sur le dos ; qu'il auroit bien fait de la prendre quand je la luy offris, parce que les étoffes estoient fort encheries. Mr de la Coudraye me mande aujoud'huy qu'il dit qu'il a fait voir cette lettre a Mgr le Daufin, comme une marque de ma lezine, voulant luy vendre cet habit un tiers plus qu'il ne m'a cousté. Il est faux premierement qu'il ait fait voir ma lettre a Mgr le

D. puisqu'il n'est pas venu à Paris depuis qu'elle a esté ecrite Il est faux encore que je luy aye voulu vendre cet habit plus cher qu'il ne m'a cousté, puisqu'il est rompu, comme porte la lettre et que j'en ay fait faire une cimarre, et je suis seur qu'il n'oseroit monstrer ma lettre en faisant ce discours, car elle le convaincroit clairement de sa fausseté. Jugez par la à qui j'ay affaire. Je vous prie d'aller voir le commis de la Douane de ma part. pour luy dire que je fais venir de Hollande deux livres de Thé, qu'on pourra addresser à Caen, et que je le prie de vous dire combien il me doit couster pour l'entrée de cette bouëtte.

A Paris, 6 juin 1700.

..... La présence de M le Grand n'est nullement nécessaire pour cela. Je vois clairement que toute cette partie est faite à la main ; mais il faut eventer toutes ces meches. Je suis bien aise du retardement de la visite, pour empescher que Mr de Croisilles n'y assiste, quoy que je ne sache point la cause de ses mauvais desseins, car de croire qu'il veuille me faire du mal, pour satisfaire la haine de Mr de Segrais, je ne saurois penser qu'ils ayent tous deux une conscience assez dépravée pour cela..... Je vous prie de dire ou de mander a M^e^ des Ifs, sur le conseil qu'elle me demanda, si elle feroit apprendre les mathematiques à son fils : je le luy conseillay, comme une chose qui luy seroit honeste, utile et mesme nécessaire. J'en parlay au jeune homme, et je l'adressay à

un de mes amis pour le choix d'un bon maistre. Il n'a point veu cet homme. je luy en ay fait reproche. Je ne l'ay pas veu depuis. Je crois qu'il n'y a pas grande inclination, et qu'il aime mieux passer tous les jours et sa jeunesse a battre le pavé de Paris Je vous embrasse, mon cher neveu, et Argine et Linotte.

A Paris. 15 juin 1700.

Pour Mr de Gruchy, ce que vous me mandez me confirme dans l'opinion que j'ay de luy, et dont je suis très aise que vous luy ayez fait part C'est un homme ulcéré, et qui a un ressentiment secret et se vange sous le nom de Mr de Chamarande. Autrement il ne chercheroit pas si ardemment les moyens d'avancer les intérêts de celuy qui le met en besogne. Il luy doit la fidélité, mais il ne luy doit pas mille mauvais rapports propres à mettre entre nous la division. Il ne luy doit pas toutes les difficultés qu'il fait naître ; il ne luy doit pas mille detours pour traverser la droiture de ma conduite. Il ne luy doit pas beaucoup d'artifice et peu de sincerité. Je ne le verray pas que je ne luy en dise mon sentiment, car, en effet, j'attendois autre chose de luy..... Je crois être jugé aujourd'uy pour l'affaire d'Avranches. Je vous ay mandé que les choses y estoient acheminées. Depuis ce tems nostre arbitre m'a communiqué les calculs qu'il a faits pour voir ce que je puis devoir. J'y ay fait mes reponses. Il eut une pensée d'abord, de me condamner à une somme que ma partie luy

dist que je luy avois fait offrir. Je desavoüay le fait, comme une suite des indignes faussetez que ces M^rs debitent journellement contre moy. Je ne me contentay pas de cela. J'écrivis à celuy par qui ils disoient que j'avois fait faire ces offres, pour savoir la verité du fait Il m'a répondu au bas de mon billet que ce discours estoit entierement faux, qu'il n'avoit jamais fait aucune offre de ma part, et que je ne luy en avois jamais donné la commission, ny le pouvoir. Mon billet et la reponse furent mis entre les mains de l'arbitre, qui en fut frappé. Ce médiateur ne se contenta pas de cela, il alla trouver l'auteur de la fausseté et luy en demanda raison. Il repondit qu'il n'avoit pas dit cela a l'arbitre, excusant une fausseté par une fausseté. Avant hier l'arbitre me fit proposer une somme, violente a la verité, mais enfin qui me menoit à la paix. Je m'en plaignis, esperant la faire modérer, mais ma partie estoit céans au mesme tems, qui crioit et se tourmentoit, et comme dans les accommodemens, ce sont toujours les plus deraisonnables qui y trouvent leur compte, l'arbitre, touché de ces cris, augmenta la somme et partit pour aller à leur maison de campagne. J'y envoiay hier coup sur coup messagers, billets, entremetteurs. L'arbitre repondit qu'il diroit aujourduy la messe, et demanderoit la lumiere du St Esprit pour nous juger. Ainsi je crois que cela sera dans une heure ou deux qu'il sera icy de retour. Je prevois que cette somme sera si forte que je ne scais pas comment faire pour m'en acquitter, venant de payer les Œconomats et les Bulles de Fontenay. J'aurois un moyen court, ce

seroit de prendre une somme de Mr de Chamarande, après la visite, et me chargeant des reparations. Le sr Bruhat me l'a offert cent fois, mais vostre consideration m'en empescha, comme je vous l'ay mandé. Je considère cependant, que, comment que ce soit, vous perdrez vos esperances sur la somme que je payeray, et ce sera autant de diminué pour vous. De sorte que de diminuer mon bien de cette sorte, en la payant ; ou bien me rendant redevable des reparations cela revient a la mesme chose, et je pourrois peu à peu faire ces reparations et m'en acquiter. De tout cela, mon cher neveu, il n'en sera que ce que vous voudrez, je vous le promets ; mais il est bien certain que sans vostre consideration, je n'y balancerois pas. Pensez y et m'en dittes vostre avis, mais que cela ne s'evénte pas, je vous prie. Vous en voyez les consequences. Je vous embrasse et suis tout a vous. Si j'estois mort evesque d'Avranches, vous auriez esté sujet aux reparations d'Avranches, comme vous le seriez à celle de Fontenay. Tout cela me semble revenir à la mesme chose, mais, encore un coup, vous en estes le maistre. Je ne vous dissimuleray pourtant pas que je vois Me de Chamarande si attachée aux formes que je ne scais si elle auroit agréé la proposition de Bruhat.

A Paris, 22 juin 1700.

J'ay mandé à Me de Brucourt le jugement que m'a rendu votre arbitre. Il m'a condamné à 13.000 f. Je

me suis veu prest à subir une bien plus grosse somme. J'ay eu des inquiétudes et des peines infinies à en venir là. Nous allons travailler à une transaction, a laquelle il y aura encore bien chamaillé. Je ne saurois encore vous marquer le tems que vous m'envoyerez icy mes chevaux, cela depend de cette transaction. Une cheute dangereuse qu'a faite Mr le Vaillant la pourra retarder, car je veux qu'il y soit present. Outre que Mr de la Coudraye m'écrit de Rouën aujourduy de differer à transiger jusqu'a ce qu'il ait veu Mr d'Avranches. Il y va pour cela et passera par Caen, ou vous le verrez. Je ne concluray rien avec Mr de Chamarande sans vostre participation et peut estre les choses n'iront elles pas, comme le sr Bruhat l'avoit pensé..... Je suis fort surpris que Mr de Gruchy soit saisi de la clef d'un des lieux ou sont mes meubles. Je n'ay nulle memoire de la luy avoir donnée, et je ne vois pas pourquoy vous en ayant une partie des clefs, vous ne les avez pas toutes. Je vous prie de prendre vostre tems pour aller à Fontenay, lorsque Mr de Gruchy sera a Caen, pour luy demander cette clef, et pour visiter ce lieu, et tous les autres, ou je crains bien que les rats n'ayent fait bien du ravage. Il y a bien apparence que dans ce grenier de Mr de Gruchy il n'y aura pas mis de mort aux rats, et qu'ainsi ils n'ayent pu se souler de mes tapis et de mes meubles. Si vous m'aviez mandé que Mr des Preaux ne faisoit rien faire au jardin, je luy en aurois écrit, ou j'aurois pris d'autres mesures. Je voy bien que je trouveray le jardin a peu près comme je l'ay laissé.....La lettre que j'ay trouvée dans

la vostre estoit sans nom et pleine d'injures atroces contre moy. Cela vient apparemment de quelque ecclésiastique d'Avranches que j'ay puni, ou de quelordinand que j'ay refusé.

A Paris, 26 juin 1700.

..... Je vous prie de faire tenir les lieux de Fontenay vuides pour mon retour, en sorte que je n'y trouve plus rien que mes meubles; et si quelques uns de M^rs^ les Receveurs se sont logez dans quelques uns des appartemens et des chambres, priez les de ma part d'en sortir. Mr de Pellevé m'écrivit l'autre jour pour me demander un logement. M^r^ et Mlle des Preaux m'ont souvent fait la mesme demande. Je leur ay repondu à tous la mesme chose, que j'ay tant de monde à loger qu'il s'en faudra beaucoup que je n'aye un logement suffisant pour les mettre un peu commodement, que jamais aucun receveur ne m'a demandé de logement a Aunay, et qu'enfin je les prie que cette question finisse, qui fut décidée dans le tems mesme que nous signasmes nostre bail, car je leur declaray des lors, et je l'ay repeté cent fois depuis, sans avoir jamais changé de langage, que je ne pouvais ny leur accorder, ny leur promettre aucun logement. Je suis bien aise de la visite que vous avez faite à Fontenay, et de l'estat ou vous avez trouvé mes meubles. Je feray partir demain par la charette de Des Prez messager plusieurs gros paquets et ballots a 4 liv. 10 s. du cent, prix fait par Mlle des

Preaux, qui m'a envoyé le billet de Des Prez Je vous prie de donner ordre que Mlle Merite en paye le port. Faites apporter ces paquets chez vous et les faites porter à Fontenay par une charrette que Mrs les Receveurs vous fourniront suivant l'obligation de leur bail. Quoy que j'envoye ces pacquets, je ne scais encore quand je partiray Cela depend uniquement de la transaction avec Mr d'Avranches. Comme ny l'arbitre, ny ma partie n'en parloient point, j'en ay fait dresser un projet que je mettray entre les mains de l'arbitre pour estre communiqué à ma partie. Je crains bien que Mr de Coetenfaut ne veuille l'envoyer à Avranches à son pere, qui y fera cent difficultez. Voilà ou j'en suis. Je suis tres fasché de l'estat de Mr des Preaux pour toutes les raisons que vous savez comme moy. Si Dieu dispose de luy, taschez de retirer ces memoires des degradations, soustractions, etc. Donnez ordre, je vous prie, à quelqu'un de me faire chercher du bois de menuiserie, qui soit bien sec. J'en auray besoin pour Fontenay, et je n'en ay presque plus à Aunay. Vous avez veu sans doute Mr de la Coudraye, à son passage pour aller à Avranches. Tout à vous, etc.

A Paris, 29 juin 1700.

(Difficultés avec Mr de Chamarande au sujet des reparations de Fontenay.....) Mes ballots doivent partir ce matin par la charette de Des Prez. Ils pesent sept cens, tant de livres. Je vous prie en les

faisant retirer et emporter à Fontenay de bien recommander qu'on ne les charge pas trop, ny qu'on ne les manie pas rudement, car il y a un ballot qui n'est plain que de meubles fort fragiles. La demande du jardinier de Fontenay est raisonnable pour le rond point et le nettoyement des allées. Faites mettre, je vous prie, cela en estat. La veüe qu'ont eu M^r^ et Mlle des Preaux de me forcer à prendre leur jardinier me deplaist fort. Ma seur m'a mandé que la D^lle^ pretendoit aussi me donner un aumosnier, mais c'est de quoy je n'ay eu nulle nouvelle. Ne vous lassez point je vous prie, de me faire chercher du bois sec de menuiserie. Il faut bien qu'il y en ait à Caen, car qu'employeroient les menuisiers? Mr de Benneville pourroit vous en indiquer. Tout à vous. Serviteur à la dame de Treffle et à Linotte.

N'allez pas vous imaginer que je veuille effectivement assister à la visite des reparations, mais faites comme si je le voulois en effet, cela brouillera un peu leurs mesures.

A Paris, 3 juillet 1700.

Je suis très fasché de la mort de M^r^ des Preaux et pour luy et pour sa famille et pour mon interest. Cela dérange fort mes affaires de Fontenay. Soit que sa veuve et ses enfans prennent ou laissent sa succession, il faut voir ce que j'ay à faire de mon costé à cet egard. Je vous prie de voir sur cela M^r^ le Cocq et le plus tost que vous pourrez. En l'estat ou sont

les choses, je n'ay affaire qu'à Mr de Longchamp, qui ne m'accommode pas et je vois Mr de Pellevé plein de grands egards pour luy, jusqu'à n'oser faire connoistre qu'il m'ait demandé un logement, de peur de luy déplaire, mais le principal est, qu'il n'agit point, pour se mettre en droit de se servir de son traitté, et tant que les choses seront en cet estat, je ne pourray avoir aucune relation avec luy pour les affaires de Fontenay. Je dis les affaires du bail, car pour de petits offices je ne les compte pour rien, ou pour fort peu de chose. Dans l'affaire mesme des reparations, je ne vois pas comment il y entrera autrement que par une entremise volontaire. Je voudrois que cette mort pust causer la dissolution du bail, et si vous y voyez jour, ne la manquez pas, en prenant les precautions et les seuretez necessaires. Mr de la Coudraye prendroit volontiers ce bail, s'il n'a changé d'avis depuis l'automne dernier, et à son défaut je crois que Mr de Gruchy ne demanderoit pas mieux que de reparer la faute qu'il fist l'année passée.... Je ne doute pas que vous n'ayez fait tout de vostre mieux pour le bail de cette maison des Monniers, mais elle me paroist excessivement chere, car elle se trouve, a dix francs près, autant baillée que la mienne ou vous demeurez estoit baillée, et considerez en la différence. Je ne doute pas que vous n'ayez exclu les locataires du devant de tout le derrière, en bouchant l'allée, non seulement afin qu'il (*sic*) ne viennent ny aux lieux, ni aux celliers, ny dans la court, et que l'on ne soit point assujeti à cette incommodité qui seroit tres grande, mais encore pour la

seureté, car mes gens et les vostres ayant deux issues, nous n'en seriens pas les maistres, et toutes sortes de gens du dehors pourroient venir jusque dans ma chambre. Vous savez que je vous ay ecrit plusieurs fois sur cela. Faites, s'il vous plaist, payer le quartier echeu à Mlle Merite. Je crois que mes paquets arriveront aujourduy à Caen. Souvenez vous, s'il vous plaist, de recommander et à Mr de Pellevé et aux chartiers, de manier doucement les paquets et balots et de ne les pas trop charger, car il y a des meubles fort fragiles..... Souvenez vous de faire vuider Mr de Longchamp de l'appartement qu'il a envahi à Fontenay. Je vous prie aussi de faire tenir libre et vuide toute la maison qu'occupoit Mr le Prieur, car je fais mon compte d'aller d'abord camper la, pour avoir loisir de faire preparer mon appartement et le meubler et le reste de la grande maison, et comme il me faut assez de logement pour moy et pour mes gens pour coucher et pour manger, vous jugez bien que ce corps de logis pourra à peine suffire pour cela. Souvenez vous aussi de retirer ces memoires des degradations de chez Mr des Preaux. Quand vous ne feriez pas connoistre a Mr de Longchamp que Mr de Pellevé demande un appartement à Fontenay, vous estes en droit de luy dire que et luy et Mlle des Preaux me le peuvent demander comme luy, et que si je le luy avois accordé, je ne pourrois pas avec justice le refuser aux autres Tout vostre, mon cher neveu.

A Paris, 7 juillet 1700.

(Huet desire la dissolution du bail de la ferme de Fontenay, etc., etc.)..... Je vous prie de voir quelle provision de foin l'on a faite à Fontenay et quelle provision vous jugez à propos de faire. J'espere y estre quelque tems cette année. J'ay donné ordre à celle d'Aunay J'ay pensé qu'il n'y avoit point d'inconvénient que j'en fisse aussi à Caen, car je suppose qu'il y aura des greniers pour cela.

A Paris, le 9 juillet 1700.

(Il est toujours question de la dissolution du bail de Fontenay... Huet ne semble pas satisfait de la façon dont Charsigné a disposé la maison des Monniers... Détails relatifs à la transaction entre Huet et son successeur à l'évêché d'Avranches)..... « (L'arbitre) me demandoit ma parole, comme il avoit demandé celle de ma partie, de n'aller point voir nostre avocat. Je le luy promis, mais je ne luy promis pas de ne point écrire. Je l'ay fait, pour lui représenter mes raisons, principalement sur les dispositions ou les lettres de Mr de la Coudraye m'ont appris qu'est le Prélat... »

A Paris, 11 juillet 1700.

Cette lettre enfin, mon cher neveu, est pour vous prier de m'envoyer mes chevauz. Ce n'est pas que

nostre transaction soit signée, ny mesme que je sache ce qu'elle contient, mais nostre arbitre en parle comme d'une affaire consommée. Il y a déjà eu deux séances entre luy et l'avocat, seuls. Avant hier au soir que je croiois aller signer, il me manda qu'il restoit encore quelque chose qui seroit pour hier au soir. J'attendis hier au soir et je n'entendis parler de rien. Je ne scais quelles mesures l'on a prises, mais je vois une disposition prochaine à finir. Mr de Pellevé m'a ecrit au long la deliberation des parens de Mlle des Preaux, à quelles conditions elle est tutrice et ce qui a esté resolu à son egard sur la ferme de Fontenay. Comme elle doit se faire agréer par moy, je crois qu'elle vous en parlera.. Je vous prie de luy dire que, veu l'offre qu'elle vous a faite de son pere et de son frere pour cautions, vous ne doutez pas que je ne l'accepte. Vous pourrez mesme luy faire entendre cela par le s^r de Pellevé, si vous avez de la repugnance à le luy dire. Lors qu'elle m'en ecrira, je vous prie de trouver bon que je vous la renvoye, luy promettant d'agréer ce que vous arresterez avec elle. Les affaires que j'ay icy et la proximité de mon depart sont une excuse fort juste pour me decharger de ce soin. Souvenez vous, je vous prie, d'une écurie, d'un grenier, et d'une remise pour moy, car sans cela la maison que vous m'avez louée ne me sera d'aucun usage. Tout à vous. Ne m'ecrivez point sans me dire des nouvelles de la santé de la femme grosse... (1).

(1) Mme de Charsigné.

A Paris, 13 juilfet 1700.

(Ferme de Fontenay... Transaction imminente...) ..... Quand je vous ay mandé que j'irois d'abord à Fontenay, je n'ay pas entendu que ce seroit avant que d'avoir esté à Caen. Vous savez que Fontenay n'est pas en estat de me recevoir. Mon dessein est donc d'aller debarquer à Caen chez Me de Brucourt, comme à l'ordinaire, et d'envoyer dès le lendemain St Jacques et Honoré à Fontenay, avec mon lit de campagne et le petit meuble de mon fourgon pour y disposer les choses, en sorte que je puisse y aller camper, ce qui sera si tost qu'ils m'auront assuré que j'y puis aller. Je feray deballer mes meubles et mettre mon appartement en estat de me recevoir et moy et mes gens. Après quoy je disposeray le reste à loisir. Pourveu que nous soyons assurez de trouver du bois chez ce marchand à point nommé, j'attendray que Corbet soit à Fontenay pour resoudre avec luy quel bois il me faut et l'envoyer à Caen en choisir. Je puis vous dire par avance que j'ay encore beaucoup de bois quarré à Aunay et que ce sont des planches qui me manquent. Mandez, je vous prie, à du Cellier de ne rien negliger pour tuer cette beste qui depeuple le colombier d'Aunay. Le P. Prieur à qui vous me dittes d'en ecrire n'y fera rien que par du Celier. Mandez moy promtement, je vous prie, que Me de Charsigné soit hors de crainte et de danger. Tout vostre.

A Paris, 17 juillet 1700.

....,. Mon affaire n'est point encore finie : c'est une peine et une longueur infinie que de ramasser trois personnes à Paris, et trois personnes qui ont plus d'une affaire. Il ne me reste plus qu'à signer la transaction. L'arbitre m'a dit et redit qu'elle est toute dressée et qu'il n'y a plus qu'à signer, mais il n'a pas voulu en donner communication ny à ma partie ny à moi, et cela me fait craindre ou qu'il ne s'y trouve des clauses peu favorables pour moy, ou que si l'on a egard aux remonstrances que je pourray faire, ce ne soient de nouveaux retardemens. Cette crainte me pensa vous faire écrire l'autre jour en diligence de ne m'envoyer point encore mes chevaux ; mais le pis qui en pourra arriver sera ou d'en demeurer chargé icy quelques jours plus que je n'avois compté, ou peut estre laisseray je une procuration à M^r le Vaillant pour signer pour moy. Les affaires de Mr de la Coudraye qui sont tombées justement au tems que j'avois le plus besoin de luy et de son instruction sur mes interests d'Avranches, qu'il connoist bien mieux que moy, estant entré dans un détail dont je n'avois que faire, et la maladie de M^r le Vaillant survenue au mesme tems, ont esté deux inconveniens tres fascheux et tres desavantageux pour moy, car je me suis trouvé sans soulagement, sans instruction et presque sans conseil, lorsqu'il a fallu travailler à cette transaction d'où depend le repos de ma vie. Dieu en soit béni..... En relisant cet extrait du bail qui regarde les logemens,

il me semble que je n'y vois point ce logement qu'occupoient les Dixmeurs, où j'ay fait faire un garde meuble. Je ne scais s'il est compris dans la maison qu'occupoit Mr le Prieur. Comme vous m'avez mandé par vos lettres précédentes que je pourrais faire fermer l'allée du logis des Monniers qui va de la court au jardin, cela suppose que vous avez osté aux Locataires l'usage des lieux et du puits. Si cela n'estoit pas ainsi et qu'ils eussent la liberté de s'en servir, ce seroit un assujetissement insupportable et qui rendroit mesme vostre jardin et vostre maison commune, et qui me mettroit pesle mesle avec toute cette canaille, et qui ne me permettroit pas de pouvoir habiter cette maison.

A Paris, 20 juillet 1700.

J'ay appris ce matin à mon reveil que mes chevaux arriverent hier au soir sur les neuf heures. Je ne scais point encore en quel estat ils sont, et je n'ay point veu le Breton, car vous savez que mon equipage ne loge pas avec moy. Vous voyez que le Breton est venu en cinq jours, nonobstant l'ordre que vous luy aviez donné de venir à petites journées. Apparemment ils partirent hier de Mante et firent une journée de douze lieües par une assez grande chaleur. Je vous prie de vous faire rendre par Mlle Merite l'argent que vous avez avancé. J'ecris présentement à Mlle des Preaux et je luy mande que je suis trop peu instruit des affaires de Fontenay, pour luy pouvoir rien dire de positif, que je l'ay priée, comme

je l'en prie encore, de s'adresser à vous, luy promettant d'agréer tout ce que vous arresterez, et que si elle à dessein de le faire, elle doit le faire sans differer, que j'ay appris avec beaucoup de surprise qu'elle a renoncé à la succession du defunt, que je croiois ses affaires au meilleur estat du monde, et que je n'avois presque compté que sur luy dans les engagemens que nous avons pris ensemble, que je vois peu d'union dans leur société, et que M[r] de Pellevé me paroist fort peu empressé à faire reconnoistre son traitté et à se faire agréer à moy, que toutes ces dispositions m'empeschent de pouvoir prendre aucunes mesures certaines, et que cela luy fait voir la nécessité où je suis de la renvoyer à vous. J'ay esté bien aise de luy faire pressentir que je ne trouve pas ma ferme aussi assurée que je le voudrois. J'ay pressé nostre arbitre pour finir nostre affaire. Il me manda hier de la campagne ou il est, que demain à quatre heures de l'après midy il nous feroit signer la transaction ; mais comme il m'a deja donné plusieurs paroles semblables, qui n'ont point eu d'execution par les divers obstacles qui surviennent, je l'ay prié de trouver bon que, si cela manque, je laisse une procuration à un de mes amis qui signera pour moy, et il l'a agréé. M[r] le Vaillant sera porteur de cette procuration, et comme il est fort instruit de mon affaire il ne signera rien que de bien à propos. Cela estant ainsi, je vais me disposer tout de bon à partir ; mais quelque diligence que je face, cela ne sauroit estre que dans deux ou trois jours, quand ce ne seroit que pour laisser reposer mes chevaux. Je ne scais si

Mr de la Coudraye a fait payer 950 liv. à Me de Brucourt. Il me manda l'autre jour que cela ne tenoit à rien. Je ne scais pas où Mr de Longchamp prend que je l'aye obligé de prendre les Crevels pour fermiers. Cela est très faux et je vois que cet homme est fort hardi affirmateur : c'est par ce mesme esprit qu'il soustenoit que je lui avois promis un logement. Il avoit un demeslé avec un de ces Crevels. Ils me vinrent trouver chez vous, et m'exposerent leur sujet de contestation, et je les accommoday. Je vous prie de ne manquer point dans l'occasion de luy dire que je m'estonne fort qu'il me face dire si souvent des choses à quoy je n'ay jamais pensé et que je desavoüe entièrement le fait des Crevels qui sont gens que je ne connois en façon quelconque. Taschez, de (*sic*) vous prie, de vous assurer de la garantie que promet Mlle des Preaux. Il pourroit bien estre qu'elle s'est avancée de cela, sans en estre trop assurée, car elle est d'un bon cœur, elle croit tout le monde de mesme. Mais je doute que son pere qui est sage, et son frère qui a une femme et peut estre des enfans, veuillent se jeter à corps perdu dans des affaires qui pourroient leur devenir de consequence. Je serois fort aise d'estre eclairci sur ce point en arrivant. Je ne crois point que vous deviez m'ecrire davantage, car je pourray partir samedy, Dieu aidant, et vos lettres viendroient trop tard. Il pourroit pourtant survenir telle rencontre qui me feroit differer d'un jour ou de deux. Je vous manderay le jour de mon départ. Mr du Hamel Beaumont me vint voir hier, et en me parlant de feu M^{r} des Preaux, il me

dit que Me du Hamel luy avoit mandé qu'il peschoit dans la riviere avec acharnement.

A Paris, 23 juillet 1700,

(Affaire de Mlle des Préaux ; comment de Charsigné doit agir à son égard)..... Enfin nostre transaction fut hier signée. Je n'en suis nullement content, et j'ay mandé mes griefs à Mr de la Coudraye. Mais, telle qu'elle est, j'ay eu des peines infinies à parvenir à la faire signer. Il y a six semaines qu'on remettoit de jour en jour. Tous mes amis me parloient comme vous du dessein que j'avois de laisser une procuration, que je ferois bien mieux de ne point desemparer que cela ne fut fait ; mais pas un d'eux à qui j'ay dit mes raisons, n'est disconvenu que ce que je voulois faire estoit encore meilleur, car Mr le Vaillant qui eust esté porteur de ma procuration, qui estoit instruit de mon affaire comme moy mesme et qui eust esté meilleur juge que moy de l'importance des clauses de la transaction, eust esté en droit de faire des remonstrances avec bienséance que je n'aurois pas osé faire. Quoy qu'il en soit, l'affaire est faite. Il y a plusieurs choses à mon desavantage, et ce qui est de pire, c'est qu'il s'en faut bien qu'on n'ait (*sic*) coupé toutes les racines des contestations et des procez, comme je l'avois demandé cent fois, mais ces procez ne seront pas si dangereux, ny si onereux que m'eussent esté ceux qui seroient resultez des voyes ordinaires, si nous les avions prises, et je puis dire que je suis revenu de bien loin. La

plus part des choses sur quoy on n'a rien statué me sont deuës par le droit commun, et ainsi je seray tres bien fondé à les demander. Mr le Vaillant, à qui je rendis compte hier de cette trasaction en est assez content et dit qu'elle n'est point trop mauvaise. J'aurois fait plus de bruit, mais j'avois affaire à un arbitre rebuté au dernier point de la difficulté et de la longueur de nostre different. Le tems et l'application que cette discussion demandoit luy deroboient celle qu'il devoit à des affaires plus grandes et plus aisées, et je vis l'heure que les contestations qui se firent devant luy entre ma partie et moy, luy firent déchirer la transaction, et jugez où j'en aurois esté. Il a donc fallu faire le cane (*sic*) et filler doux et se tirer d'un mauvais pas par la plus sure voye. L'arbitre n'a pas voulu connoistre du different de ma pension de Soissons. Je fis declarer ma partie la dessus, et il dist qu'il y persistoit. Je luy dis que s'il vouloit mettre encore mille louys au bout de ce procez pour celuy qui le gagnera, j'estois prest de m'y engager devant le notaire qui estoit present Lors que je luy dis qu'il faudroit precompter sur la somme que je luy dois payer, les sommes que Mr d'Avranches a receues au dela de ce qui luy appartient, il se recria comme devant avoir huit procez au lieu de recevoir de l'argent, car ces Mrs auroient esté bien aises d'estre payez deux ou trois fois des reparations. Il me sembla en cette occasion luy voir les larmes aux yeux. Je crois partir Lundy, Dieu aidant, 26 juillet. J'iray par Lisieux et je mettray six jours à venir, de sorte que je crois avoir la joye de vous embrasser le

31 de ce mois. Faites part de cecy à ma seur. J'oubliois de vous dire que par la transaction le P. de la Chaize demeure juge des differens qui pourront resulter de son explication ou de son execution. Je ne vous ecriray plus avant mon depart, s'il ne survient quelque chose.

A Fontenay, 10 aoust 1700.

Je vous prie, mon cher neveu, d'envoyer dire à M[e] des Jardins qu'elle m'envoye icy les Gazettes comme elle me les envoioit à Aunay : elle n'aura qu'à en faire un paquet et les mettre chez vous, et vous donnerez ordre, s'il vous plaist, qu'on me les rende icy. Nos meusniers passeront chez vous et les prendront avec les lettres qui vous viendront pour moy. Si vous allez à la campagne, donnez ordre, je vous prie, qu'on les mette chez du Chemin, cirier, devant les Peres de l'Oratoire, en luy recommandant de les donner à nos meusniers. M[r] de Pellevé a fait faire un exploit à M[r] de Longchamp pour l'execution de son traitté. Ils se sont rendus ceans, et j'ay rabatu les coups. M[r] de Longchamp a parlé raisonnablement: je ne scais s'il fera de mesme. Je reçois icy force visites du voisinage : je crains d'estre plus achalandé que je ne voudrois. M[e] de Jores vient de partir de ceans : elle m'a dit que la femme grosse est toujours grosse. Tout vostre.

A Fontenay, 12 aoust 1700.

Je vous renvoye les gazettes pour les faire rendre, s'il vous plaist, à M[e] des Jardins. Je crois qu'il sera

nécessaire de rompre la cloison qui est dans la chambre des Monniers, qui me doit servir de Cabinet, afin que j'aye où placer ma chaise : elle me pourra servir en la transportant auprès de l'autre fenestre sur la Court, mais pour cela il faudra y ajuster quelques aix, sur quoy je puisse placer des livres et des papiers. Il faut ou oster, ou couvrir la dalle qui est une vilaine parure en un tel lieu, sur tout il faut oster la goutiere. En desposant icy mes ameublemens, je pense à ma chambre de Caen, et je me trouve fort embarrassé, car je n'y en puis mettre d'honneste, à cause de la bassesse du plancher, et principalement de la poutre, et il me fasche d'y en mettre un vilain. Le Cocq serrurier que vous avez employé, à ce que j'apprens, à ferrer les cloisons et portes de mon nouveau cabinet d'icy, s'en est tres mal acquitté. Il y a mis des serrures si courtes et si petites qu'on s'écorche les doits pour les ouvrir et mesme il a esté assez mal avisé pour avoir dolé et entaillé fort vilainement et mal proprement le nouveau jambage de menuiserie de la porte. De plus il n'a point mis de crampon pour arrester le pesne de la principale serrure, ce qui fait qu'on ne peut la fermer, et il n'y a aucun bouton ny anse aux portes pour les attirer. Il faut de nécessité faire oster cette serrure courte et estroite. Nous avons icy Me de Jores qui est une jolie femme. M^{r} l'Intendant m'envoya hier icy son garde, pour me demander la cure de Semilly. Je luy manday, comme je l'avois mandé à Me de Brucourt, qu'elle est destinee pour Mr de Belfontaine. J'ay sceu que Mr du Gué temoigna icy

quelque chagrin de s'en retourner les mains vuides. J'en eus aussi de ne pouvoir le contenter ; mais dans la demande aussi bien que dans la distribution des graces, il faut se faire justice, et il ne doit pas pretendre d'estre preferé à des gens à qui j'ay de tres particulieres obligations. Tout à vous. Je vous prie de faire rendre la lettre cy jointe à Mr Marie et de parler à vostre fichu serrurier le Cocq. Il faut de nécessité faire mettre une autre serrure que cette petite qui rompt les doits. et un crampon à l'autre serrure, des boutons aux portes et des verroux par dedans. Il meriteroit qu'on lui fist refaire le chambransle de la porte à ses depens, pour luy apprendre à ajuster sa besogne aux lieux, et non pas les lieux à sa besogne. Le serrurier d'icy, qui paroist un bon homme et intelligent m'a dit qu'il fera pour 10 liv. ce que le Cocq a vendu 20 liv., que sa besogne ne vaut rien, et il m'en a fait voir les defauts.

A Fontenay, 14 aoust 1700,

Le Cocq serrurier est venu ceans. Il a reconnu sa faute et a promis de la reparer. Je ne suis point de l'avis de vos dames, pour placer mon lit du costé du degré. Il est certain qu'il n'y auroit aucune ruelle, que j'aurois la porte coutre mon chevet, et mesme que si je mettais là un de mes grands lits, il occuperoit une partie de la porte, outre qu'il seroit à gauche. Quand il n'y aurait point de poutre, le plancher est si bas qu'un lit honneste n'y pourroit pas. J'arres-

tay hier avec le Tapissier que j'ay ceans et avec Honoré l'ameublement que j'y mettray. Si les connoisseurs de Caen ne s'en contentent pas, ils s'en riront, s'ils veulent et je les laisseray rire. Le pis qui en pourra arriver sera de recevoir le monde dans vostre sale voisine ; et apres tout je ne pretens pas tenir cour pleniere à Caen. Il n'y a icy qu'une seule chambre d'un honneste exaucement, et il faut que le peintre y passe avant que de la meubler. Vous me feriez plaisir de m'en envoyer un, pour luy faire voir cette chambre et la sale. La cure que j'ay donnée à Mr de Bellefontaine n'est pas pour la posséder luy mesme, mais il me pria il y a long tems de luy en donner une pour servir à l'accomodement entre luy et un gradué qui luy conteste un canonicat. De sorte que de luy donner cette cure, c'est le faire chanoine. Je voudrois faire davantage pour reconnoistre les obligations capitales que je luy ay. Vous me dittes que ce n'est pas cela qui a fasché Mr le Gué et Me de Brucourt. Si ce n'est cela, je ne comprens pas ce que ce peut estre. On m'ecrit d'Avranches que le Prelat pretend que je n'ay pas dû partir de Paris avant que de luy avoir payé le moitié des 13.000 liv. et que ce manquement rend nulle nostre transaction. Il a dit cela dans le premier mouvement de dépit qu'il a eu de ce que je luy ay fait dire par Mr de Bellefontaine, aussitost apres la transaction, que j'estois prest de le payer et de satisfaire à toutes les clauses, mais que c'estoit à luy à faire le premier pas, en m'envoyant la ratification dans la quinzaine, suivant les termes de la transaction, apres quoi je le payerois inconti-

nent, apres avoir precompté et deduit les sommes qu'il a recues de mes fermiers au dela de ce qui luy est dû, et celles qu'il me doit pour les meubles que je luy ay laissez dans l'Evesché. Je vous embrasse et suis tout à vous.

A Fontenay, 15 aoust 1700.

Je vous prie, mon cher neveu, d'envoyer un de vos gens chez le Cordier relieur, demeurant vers S[t] Etienne, savoir si les livres que je luy donnay à relier sont prests. Il y a douze jours qu'il les a. S'ils sont prests, qu'il me mande le prix, afin que je le face payer. Qu'il enveloppe les livres et vous les donne pour me les envoyer par le premier Meusnier. Je vous prie aussi d'envoyer ce livre au P. Martin Cordelier, avec le billet que je luy adresse. Tout à vous.

A Fontenay, 16 aoust 1700.

Je repons à vostre dernière lettre en achevant de la lire. Je ne sais pas où les Tapissiers ont pris que je doive me servir de vos tapisseries, ny de vos meubles : c'est ce que je ne leur ay jamais dit ny pensé. Je vous remercie de l'offre que vous m'en faites. La bassesse du plancher de la chambre que j'auray dans la maison des Monniers m'empesche d'y mettre l'ameublement que j'y avois destiné. Je la feray tapisser d'un brocard que vous n'avez point veu et qui est

assez joli, et j'y mettray ce lit violet dans quoy M[e] de Charsigné couchoit à Avranches avec les chaises qui l'accompagnoient. Cela me suffira, quoy qu'en puisse dire la propreté et la magnificence de Caen. Je ne repugne point à ce chambransle que vous me proposez, mais je voudrois en savoir le prix auparavant. Souvenez vous de faire mettre les vitres en bon estat, car elles sont horribles. Faites aussi visiter et ramonner les cheminées. J'ay chargé le Meusnier de m'apporter les guéridons qui sont chez M[e] de Brucourt. Si on ne peut pas les apporter sans les hazarder, il faut attendre que j'envoye mon chariot à Caen pour m'apporter du bois. On les apportera en mesme tems. Lors que je vous proposay, il y a quelque tems, de donner à mon nouveau jardinier l'office de portier, vous me mandastes, ce me semble, que cela choqueroit les religieux qui affectionnoient l'ancien officier. Je vous prie de m'expliquer un peu cela davantage et de me mander quelle connoissance vous en avez, car, aujourd'huy que je commence à connoistre les choses, il me paroist que c'est peut estre à cause de cette affection mesme que je dois me defaire de luy. Neantmoins je ne me hasteray pas. Je ne suis pas pressé d'avoir un peintre et j'attendray aisement le retour de Guibray. Envoyez moy celuy que vous connoistrez le plus raisonnable et le plus expéditif... J'ay esté contraint de mettre ceans dans la chambre de feu M[r] l'abbé de Montmorel qui sera la plus frequentée un lit horrible et qui à peine seroit propre à coucher une femme de chambre; mais la bassesse de l'alcove n'y en peut souffrir d'autre, et je ne suis pas

d'avis d'en faire exprès. Je ne pretens nullement de concourir avec Mr de Croismare ny avec Mr de Benouville sur le prix de la propreté. Je vous prie de donner ordre à quelqu'un de vos gens de m'acheter et de m'envoyer une petite provision de clouds, de toute grandeur, environ cinquante de chacune, pour les besoins pressans, car il est desagreable d'envoyer à Caen pour avoir un clou. Mandez moy si vous avez un exemplaire de mon ouvrage de Caen, que j'y avois laissé pour estre communiqué aux curieux. Vous me ferez plaisir de me le renvoyer. J'attens des nouvelles du relieur dont je vous ecrivis hier. Encore un coup tenez vous une bonne fois pour dit que et icy et à Caen je ne cherche qu'à me loger cahin caha : je travaille seulement à me donner le necessaire. Je prens le commode fort volontiers quand je le trouve, mais je n'aspire nullement au propre, et je renonce de tout mon cœur au magnifique. Ny l'estat de mes affaires, ny la disposition de cette masure où je suis, ny mon humeur ne le comportent pas. Je mande la mesme chose à Me de Pleneville, qui s'imagine que je vais avoir icy un palais enchanté et qui le voudroit bien ainsi.

A Fontenay, 17 aoust 1700.

Je veux bien faire la depense que vous me proposez pour la cheminee de ma chambre dans le logis des Monniers Je dis de ma chambre seulement et non du cabinet, c'est à dire de la chambre du second estage. Le peintre est venu ; je ne luy ay pas encore



parlé. Vous m'ecrivez une grande page de justifications sur la decoration de cette maison cy, et je n'en scais pas le sujet, car je ne vous accuse de rien, et n'ay nullement pensé à vous rien imputer, mais seulement à vous justifier ma malpropreté, car je vois par l'estat où vous avez mis vostre maison que vous avez le goust des embellissemens, et pour moi je me retranche à la commodité. J'entre dans tout ce que vous me dittes du portier : j'ay mesme sceu de certaines choses de luy, qui meriteroient bien un congé. La seule et unique raison qui me l'a fait menager jusqu'a cette heure, ç'a esté ce que vous m'en ecrivistes cet hyver touchant ce ressentiment des Religieux. Presentement que je suis instruit de tous costez, je vais prendre mon parti. En relisant le bail, je trouve que je me suis reservé tout ce qui estoit occupé par M^r^ l'abbé de Montmorel. Or Mr de Lonchamp s'est impatronisé d'une petite ecurie pour en faire son cellier, qui m'est absolument necessaire pour me servir d'ecurie, n'en ayant pas assez de la grande. De plus il tient une grange qui servoit de remise à M^r^ l'abbé de Montmorel, et au lieu de me la rendre il m'a proposé d'en faire faire une ailleurs, qui me coustera 300 liv. Mais je ne l'entens pas ainsi, et je pretens jouir de tous les lieux dont jouissaient mes predecesseurs. Je ne savois point que Mr Marie fust confesseur de Mr Macé. Je ne me suis addressé à luy que comme à son amy assez autorisé pour luy parler de sa conscience. Je vous prie de luy dire que je le crois encore plus obligé que je ne pensois à remonstrer le devoir à son penitent, et qu'il ne se doit point

contenter de promesses pour l'avenir, ny du lendemain, aujourduy plus tost que demain, et ce matin plus tost que cette apres disnée. Mr de Bellefontaine me mande qu'il m'ecrivit le 11e de ce mois. Je n'ay point receu cette lettre M. Lausier en fera recherche à Caen. Employez-vous y de vostre costé. Cette lettre doit estre de conséquence, car il me parle de cette pretendue rupture, comme m'en ayant ecrit amplement, et il m'exhorte fort à renouer. Je ne scais ce que c'est que tout cela, car mon intention est de satisfaire a toutes les clauses de la transaction, dont la première est la ratification. Sitost que je l'auray, je seray prest de payer, deduction faite de ce qui m'est deu. Cette lettre pourrait bien avoir esté escamottée à Avranches. Je prie Dieu de donner une heure (*sic*) delivrance à la femme enceinte.

Jeudy (26 aoust).

J'approuve fort que mes livres soient un peu menagez en les apportant, mais il y a pour cela une précaution à prendre, sans quoy ils s'ecorcheront sans doute, c'est qu'il faut que chaque livre ait son enveloppe separée, et pour cela j'ay fait faire des sacs de cuir pour transporter dans les voyages les livres dont j'ay besoin. J'en ay plus de 150 : je vous en envoye onze, à peu près de la taille dont sont les onze livres que vous me devez envoyer, et outre cela un douzième très grand où ils pourront tous. Moyennant cela, le Breton pourra les apporter sur ses che-

vaux. La resolution est prise de me defaire du fils du jardinier. J'en donneray l'ordre au Père, qui part tantost pour aller promptement chez luy, empescher que ce compère là qui y alla hier n'y face quelque désordre. Mr le Curé de St Pierre qui m'a donné le Père me defera du fils, par le moyen d'un billet d'engagement, dont il est saisi, que ce fils donna pour aller à la guerre, et d'où Mr de St Pierre le degagea. Je tasche d'accommoder toutes choses pour le logement du jardinier et de Mr de Longchamp. Je ne forceray jamais le jardinier à quitter son logement, luy ayant donné ma parole; mais j'envisage un expédient qui pourra concilier toutes choses, quoy qu'il y ait aussi son inconvénient. C'est que Mr de Montmaur s'est impatronisé de la porterie : c'est un lieu où il y a une cheminée, tout contre la porte et qui a toujours esté la demeure du portier. Je pourrois mettre là le portier, mettre le jardinier dans le logement qu'occupe le portier, et Mr de Longchamp dans la demeure du jardinier. Reste à retirer cela de Mr de Montmaur sans le fascher; mais je luy en feray parler par Mr le Prieur pour plus d'une raison, et je luy feray offrir un autre lieu à mettre son bois. Quand vous aurez bien envie de me venir voir, et que vous manquerez de cocher, je vous envoyeray le mien. Je vous prie d'envoyer le meschant petit livre cy joint chez le Cordier, pour le relier en parchemin. Il est de Mr d'Auge.

A Fontenay, 28 aoust 1700.

Je vous prie, mon cher neveu, de me faire faire encore une chaize de paille, pareille à la dernière que l'on m'a faite, à la réserve seulement qu'elle soit plus haute d'un pouce, c'est à dire qu'elle ait vint pouces de largeur par le devant, vint pouces de profondeur et vint et un pouces de hauteur, au lieu que la précédente n'est haute que de vint pouces. Il faut qu'elle soit du moins aussi forte que l'autre ; mais il faut qu'elle soit mieux empaillée, car la paille de celle cy quitte en quelques endroits, c'est à dire que les cordons de paille se detachent et mesme qu'il y a quelque vuide au milieu. Faites, s'il vous plaist, avertir nostre vitrier qui demeure dans la rue de Geosle, proche le Soleil, de venir lundy matin attacher son verre. Il me semble qu'il s'appelle La Planche. Envoyez aussi chez Le Cocq, serrurier, luy dire qu'il me fait bien attendre après les serrures qu'il devoit apporter dès mercredy, et faute desquelles toutes mes portes ne peuvent fermer ; que j'ay mesme beaucoup d'autre besogne à faire et qui me presse, et je vous prie, enfin, vous et ma seur, de repandre doucement et sans affectation, que je regarde ce lieu cy comme une retraitte, que j'y viens en quittant Paris pour y trouver de la solitude et du repos, que je ne suis pas un homme de parties; et cela afin d'ecarter d'icy les faineants et les faineantes; car effectivement, si cela estoit trop frequent, je regagnerois Aunay. Pour mes bons et mes vieux amis,

je seray ravi de les y voir, parce qu'ils me laisseront dans ma liberté. Vous pouvez mesme ajouter, si vous voulez, que j'ay esté tenté de mettre sur ma porte ce que le Maréchal de Brezé mit sur celle de sa maison de campagne: « *Nemo veniat, nisi vocatus* ». On me traittera de sauvage et de bourru, mais j'aime encore mieux cela que l'importunité des survenans et la perte de mon tems.

A Fontenay, 29 aoust 1700.

..... J'ay envie d'aller un de ces jours à Caen pour voir un peu le travail de ma chambre et pour consulter Mr Le Cocq sur l'affaire de Mr de Nerval et sur quelques autres. Je disneray de fort bonne heure. J'iray descendre chez vous. J'y laisseray ma chaise de poste et prendray vostre carosse, que mes chevaux tireront. J'iray me rabattre à la Visitation, d'où je vous renvoieray vostre carosse. Ma chaise m'y viendra prendre et me ramènera icy par Breteville et par Maletot. J'ay bien envie d'embrasser l'accouchée. Envoyez encore, je vous prie, presser Le Cocq de m'apporter ses serrures.

Lundy 30 aoust.

Le retardement du serrurier m'incommode extremement. Il me devoit apporter des serrures dès mercredy, mes portes ne ferment point. J'en souffre le

jour et la nuit. C'est Mr de Gruchy qui le met en besogne, et s'il tarde davantage à venir, je demanderay à Mr de Gruchy de m'en amener un autre. Je suis bien plus pressé de mes serrures que de la ferrure de la roüe. Souvenez vous, s'il vous plaist, du faiseur de chaises et de luy bien donner toutes les dimensions que je vous ay marquées. Je ne m'estois point encore appliqué au parterre, qui n'est pas tolérable. Il me semble que vous m'aviez mandé qu'on auroit suivi celuy d'Aunay. Il n'y a nul rapport de l'un à l'autre. Je suis resolu de le faire rompre et d'en faire venir un autre de Paris ou de reprendre celuy d'Aunay. Je seray fort aise de voir icy mes amis. Je les prieray souvent d'y venir, parce que je scais bien qu'ils ne me derangeront pas. Pour les autres qui n'y viennent que pour eux et non pour moy, ce sont ceux-là que je veux écarter. Je ne scais pas qui vous a dit que l'on n'alloit point manger chez Mr Du Quesnay, J'y ay esté mille fois, et il y avoit toujours bonne compagnie. On alloit aussi chez Mr de Chamboy sans prier. Les gens de Caen qui ne savoient point vivre, n'y alloient pas. Ils s'imaginoient que c'eust été gueuser, et qu'on auroit cru qu'ils n'avoient pas à disner chez eux. Ils auroient été desabusez, s'ils avoient esté trois mois à la Cour. Me de la Ferté et Mgr de Bayeux, qui ont veu autre chose que le carrefour de Caen, m'ont dejà demandé à disner icy plus d'une fois. Ce ne seront pas ces regales qui me feront peur, ce sera la continuité et la foule. Ayez bien soin de l'accouchée. Je crois que son clou vient de son lait. Si elle nourrissoit son

enfant, cela n'arriveroit pas. Ces clous sont quelquefois traîtres: il faut y prendre garde. Renvoyez encore chez le serrurier.

A Fontenay, 2 septembre 1700.

Puisque vous ne venez pas icy comme je l'avais espéré, je vous prie de savoir quand M[r] Le Cocq viendra à Caen, car en ce tems de vacation, il n'y est pas toujours. Lorsqu'il y sera, demandez luy, je vous prie, une heure où je puisse l'entretenir. Il faudroit que ce fust une après-midy. On me dit que ce ne pourra estre qu'un lundy, et que le lundy, au sortir de disner, il va tenir la jurisdiction de la Grande Abbaye. Enfin voyez, je vous prie, quelle heure et quel jour je le pourray voir. M[r] de Grouchy m'a dit ce matin qu'on travaillera à la visite quand je voudray et qu'il en avoit l'ordre. J'ay repondu que je serois toujours prest et que je ferois avertir les expers. Je vous prie de savoir si Nourry est libre pour cela. M[r] de S[t]-Jacques estoit hier ceans, et est toujours prest. Si Guilbert vient à la visite comme expert de M[r] de Chamarande, je luy parleray de mon parterre. Tout à vous.

A Fontenay, 3 septembre 1700.

Les choses estant comme vous me le mandez, je me rendray demain, Dieu aidant, chez vous vers

une heure. Je disneray ceans avant que de partir. On m'a donné un bon turbot que je suis obligé de manger sur les lieux avec ceux qui me l'ont donné. Je ne ferois aucune façon d'aller disner chez vous. Je vous prie seulement de me faire tenir vostre carosse prest. Tout à vous. Il n'y aura point d'inconvénient que vous faciez savoir à M^r Le Cocq que j'espere estre chez luy sur les deux heures.

A Fontenay, 6 septembre 1700.

Je vous envoye ma tapisserie comme nous en sommes convenus. Je vous prie de la présenter contre les murs de ma chambre, et de marquer les endroits où elle manquera, pour les faire peindre.... Envoyez moy ma chaise. Si le peintre commençoit de bonne heure à peindre ma chambre, et qu'elle pust estre seiche promptement, je crois que j'y pourrois loger dès cette année. Mes complimens à l'accouchée.

A Fontenay, 7 septembre 1700.

Vous me ferez plaisir de rendre service à Mr de Bellefontaine, et de luy mander que je vous en ay prié. Si vous avez de la repugnance à demander quelque bon office à Mr de Grandchamp, je crois que vous pourrez aisement le luy faire demander par un autre, et il vous propose divers expédients. Cette

affaire est importante à son neveu. Il n'est pas le seul qui parle de cette rupture de ma transaction. M[r] d'Avranches a si bien abbreuvé le public de cette fadaise qu'il a honte de s'en dedire. Je vous prie de mander à M[r] de Bellefontaine, mais comme de vostre chef, que vous ne comprenez pas comment M[r] d'Avranches peut dire qu'une transaction est rompue, lors que vous me voyez fort resolu de l'entretenir en tous ses chefs, que je suis prest de payer ce que je dois, lors que M[r] d'Avranches voudra me payer ce qu'il me doit ; que l'obligation de payer ses dettes est réciproque, que le R. P. de la Chaize l'a ainsi ordonné, et qu'il est nostre juge convenu par la transaction mesme, et que vous ne comprenez pas comment luy M[r] de Bellefontaine et les gens d'Avranches, si expers dans les affaires, donnent dans ce panneau là.

Je vous laisse le maistre des ajustemens de ma chambre tant pour la peinture que pour le reste. Je serois très aise qu'elle pust estre logeable, aussi tost que vous me le marquez Je ne scais encore où j'en suis pour l'écurie, pour la remise et pour le grenier, car cela est nécessaire, et j'y ferois mettre quelque provision. Je suis fort fasché que la tapisserie soit trop haute, car il faudra nécessairement la replier, et ce qui sera pris dans le ply conservera sa couleur, tandis que le reste se déteindra. Je vous donneray volontiers mon portrait, mais il faut attendre que mes affaires soient en meilleur estat, car je n'en veux point, s'il n'est bon, et un bon coustera fort cher... Voilà M[r] de la Coudraye qui m'apprend que

M[r] d'Avranches, dans le tems mesme qu'il debite que notre transaction est rompue, ne laisse pas de l'executer, car comme elle le condamne à la taxe du Pont-gilbert, il prend des mesures pour s'en faire décharger....

A Fontenay, 9 septembre 1700.

J'attens que vous me mandiez ce que je dois payer au vitrier pour chaque carreau de vitre. Il me paroist qu'il les enchérit à cause de l'éloignement et du transport. Je me suis souvenu que lors que les Jesuites me firent préparer mon logement de Paris, ils firent peindre les portes d'une certaine peinture en detrempe, de couleur feuille morte, sur laquelle on mit un vernix qui la rendoit luisante et plus belle que de la peinture en huile. Cette peinture est à très bon marché et ne sent pas si long tems ny si fort que l'huile. Informez-vous, je vous prie, de vos barbouilleurs, s'ils ont cette méthode, ou s'ils la connoissent, et de mon costé, je vais écrire à Paris pour savoir tous les ingrediens et les recettes de cette peinture. Mandez moy comment se porte votre fille et si vous viendrez tous demain.

A Fontenay, 10 septembre 1700.

... Je vous prie d'envoyer querir la Planche vitrier et d'arrester ce que je luy dois payer. J'y

satisferay aussitost. J'ay déjà ecrit à Paris pour cette peinture vernissée : je suis bien fasché de n'y avoir pas pensé plustost. Je vous attendois aujourduy en bonne devotion avec Mr Cavelier. Amenez le moy dimanche mort ou vif. Vous serez estonné, quand je vous diray les ravages que l'on a faits dans cette pauvre abbaye. Je demanderay pour un article plus de 500 pieds d arbres. Si Mr de Chamarande avoit vescu encore dix ans, il n'y seroit pas demeuré un arbre sur pieds ny pierre sur pierre. Vous avez un très grand interest à faire bien rendre ces reparations. Pour moy, il m'importe peu ce qu'elles deviendront quand je seray mort, et elles retomberont uniquement sur vous. Ainsi preparez vous à y avoir l'œil, et à y defendre vos interests. On m'a donné avis qu'il y a pour 500 escus de bois de chesne à la Meslière, qui est sur son retour, et n'est bon qu'à couper. Si je le fais, je le feray dans les formes. C'est pourquoy, consultez, je vous prie, Mr le Cocq, sur la forme qu'il y faut garder. Je crois qu'il faut s'addresser au Maistre des eaux et forests de Caen ; si ce n'est pas à luy, il faut savoir si c'est au juge de Falaise, dans le ressort duquel est cette Abbaye, ou si c'est au bailly de Caen, conservateur des Privilèges de l'Université, où cette Abbaye est immatriculée, ou si c'est aux Requestes du Palais, à Paris, où mes causes sont commises. Je vous prie de faire avertir le Cocq, serrurier, de venir comme il me l'a promis....

A Fontenay, 11 septembre, samedy.

Je viens de recevoir un exploit qui m'a esté fait par Mr d'Avranches à la Maison Professe des Jésuites, à Paris, et qui m'a esté renvoyé. Il est nécessaire que j'y reponde incessamment. Je pourrois fort bien faire la reponse, et j'ay assez bonne opinion de ma capacité pour le croire; mais. comme je suis bien aise de ne rien faire en ces matières que par bon conseil, je suis résolu d'aller tantost à Caen pour consulter Mr le Cocq, ou Mr le Tremançois. ou Mr de Chaumontel. Je disneray icy, et seray, s'il plaist à Dieu, à Caen vers une heure Dittes le, s'il vous plaist, à Mr de Charsigné (*), et que je le prie de donner ordre que je puisse avoir son carosse. Je n'entreray que dans vostre sans aller dans l'air de petite verole Faites dire cependant, je vous prie. au serrurier le Cocq, que je suis fort mecontent de son manque de parole.

A Fontenay, 15 septembre 1700.

Les refuites et les manques de parole de Mr Cavelier commencent à me mettre en quelque doute de ses

(*) Cette lettre n'a pas dû être envoyée directement à M. de Charsigné; mais elle lui aura été remise par celui à qui la lettre de Huet était adressée. Voilà pourquoi elle se trouve parmi les lettres de Huet à Charsigné.

A. G.



intentions. Il y a un an que nous sommes sur les mesmes erremens, et nous ne sommes pas plus avancez que le premier jour. Ce n'est pas là mon compte. Je vous ay mandé que je voulois voir la besogne entamée avant mon depart, afin de la pouvoir continuer pendant l'hyver; autrement il faudroit la remettre au Printems, ce qui ne m'accommoderoit pas. On ne peut commencer l'ouvrage sans avoir reglé toutes choses, et on ne peut les regler sans se voir et sans voir l'ouvrage. Je vous prie donc de luy parler une bonne fois et de savoir ses dernières intentions, afin que je regle les miennes. Une après disnée de son tems éclaircira tout cela. J'offre de luy envoyer un cheval ; mais je le prie de ne point manquer aux paroles qu'il donnera, comme il a dejà fait plusieurs fois, et de vous en donner une positive. Souvenez vous de savoir à qui je dois m'addresser pour les bois de la Meslière.

A Fontenay, 17 septembre 1700.

... Nous attendons l'accouchée en bonne devotion. Je pensois l'avoir aujourduy ou demain. C'est bon signe que vous ne me disiez rien de vostre petite verole. Tout vostre...

A Fontenay, 19 septembre 1700.

... (Quel jour aura lieu la visite des réparations de l'abbaye de Fontenay) .. Je suis bien aise d'ap-

prendre que vous vous resolviez de nous venir voir, mais j'ay prié ce matin ma seur de vous mander que Mr le Myère et sa famille et Mr Macé et nostre Prieur doivent disner céans demain mardy ou mercredy. De plus j'attends ceans Me de Moutons. Tout cela feroit une cohue à ne se reconnoistre pas. Je vous prie d'attendre que nous soyons plus libres pour vous recevoir comme vous le méritez, vous et vostre épouse. Je ne suis nullement content de la reponse de Mr Cavelier.

A Fontenay, mardy 21 septembre.

(Instructions au sujet de la visite de Fontenay)..... Je ne veux point de vos indiennes. Pour estre défendues elles n'en sont pas plus belles, et c'est un meuble fort bourgeois. Outre que je les trouve fort chères, car il coustera encore beaucoup à les faire piquer, et j'auray à Paris les courtepointes de tafetas toutes piquées pour 36 fr. ou 40 fr....

A Fontenay, 22 septembre 1700.

(Toujours la visite)... Je ne scais pas combien de tems dureront vos promenades, mais je doute fort que la visite soit si proche que je le voudrois, car je crains toujours que Mr de Chamarande, sachant que je dois retourner à Paris avant l'hyver, ne cherche des moyens pour retarder. Ne manquez pas toujours d'avoir des gens à Caen, qui vous aillent quérir, s'il le faut...

Paris, 21 novembre 1701.

. . Ils (mes chevaux) seroient partis dès aujourduy, si je n'avois voulu me servir de leur retour pour vous envoyer des picea. Honoré, homme très difficultueux, et les gens d'écurie, fort paresseux, ne croyent pas que cela puisse s'accommoder et veulent que je me serve du Messager. Nous verrons aujourduy ce qui se pourra faire. Du Celier avoit tasché d'en elever quelques uns à Aunay. Vous pourrez vous en servir si vous en avez besoin. Mr de St-Aignan me promit des ifs cet esté. J'en vis quelques uns chez Mr Macé. Du Celier pourra vous chercher des houx dans les hayes d'Aunay. Quand vous aurez ramassé tout cela, nous verrons où nous les pourrons placer. Pour le surplus qui regarde le jardin, vous en estes le maistre et je vous prie de vous y appliquer tant pour les arbres fruitiers que pour les fleurs. J'espere que vous ne negligerez pas la recolte et la conservation des fruits pendant cet hyver. Envoyez moy ceux qui ne se pourront pas conserver et qui valent la peine d'estre envoyez... (Difficultés avec les Religieux)... Dieu scait que je souhaite la paix, et que je me presteray pour l'obtenir, mais jusqu'à un certain point... (Affaire des bois et des pailles à terminer avec Mlle Merite).

.. Je vous embrasse, mon cher Neveu, et l'aimable Argine et la jazeuse Linotte (1). Nous convinmes Mr Lausier et moy, qu'elle estoit yvre, quand nous

(1) La fillette de M. de Charsigné.

partimes de Bourguebus du vin presque pur qu'elle buvoit à gogo.

Cette lettre estoit ecrite, lors que j'ay receu la vostre d'avant hier. Je ne doute pas que l'on ne face tous les efforts possibles pour empescher les Religieux de s'accommoder avec moy. Mr de Chamarande espere se fortifier d'eux contre moi. Mais remonstrez leur que leur veritable interest est de se tenir liez avec moy, qui dois vivre avec eux le reste de mes jours plus tost qu'avec un homme qui, apres nos affaires terminées, n'aura jamais de relation avec eux.

... J'ay esté averti que le jardinier ne fait rien du tout au jardin. Il auroit fallu tourner la terre avant l'hyver ; les fruits des petits arbres, et des légumes en feroient mieux. Cela merite un avertissement de vostre part...

A Paris, le 23 novembre 1701.

Le Breton partit hier avec mes chevaux et avec 24 picea. Il doit arriver samedy à Fontenay. Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour planter promptement ces arbres Mon avis seroit que l'on en mist sur la Terrasse, deux de chaque costé des degrez par où l'on y monte, deux aux deux bouts de la Terrasse, et comme ces deux degrez ne sont pas disposez si regulièrement qu'ils laissent des intervalles egaux, je serois d'avis que pour tascher d'y observer quelque régularité, l'on en fist planter quelques uns dans ces intervalles, mais fort loin à loin. Je crois que ces arbres, quelque grands qu'ils deviennent, feront

un assez bel effet, estant veus dés fenestres de la sale et du milieu du jardin. Je suppose donc que le nombre aille à dix. Il en faut quatre aux quatre coins du parterre, quatre aux quatre coins du potager, deux au (*sic*) deux angles du Rond-point. Tout cela fait vint picea. Il en restera quatre dont je vous laisse la disposition, et s'il en faut davantage, du Celier pourra vous les fournir. Il faut seulement observer de n'en point planter dans les milieux du Jardin, de peur d'oster la veüe des fenestres. Je vous envoieray au premier jour de quoy faire une jolie petite robbe à Linotte. J'aurois bien voulu luy envoyer la robbe toute faite, à la manière de Paris, mais il faudroit avoir sa mesure. prise par le Tailleur de Paris. Je vous recommande de ne la point accoustumer au vin, comme vous faites. Outre l'habitude qu'elle en prendra, qui ne convient guere à son sexe, l'usage en est très contraire à la santé Quand je vous dis de faire planter deux picea aux deux costez des degrez par ou l'on monte sur la terrasse, j'entens sur le haut de ces degrez et non au pied.

A Paris, 24 novembre 1701.

... Je vous prie de dire à la Mare jardinier, que je pretens qu'il sera assidu à mon jardin, sans faire des absences frequentes selon sa coustume. et sans laisser mon jardin à ses enfans qui ne font que le piller, que si j'apprens à l'avenir la moindre friponnerie de ces petites gens là, je les chasseray comme j'ay chassé l'aisné.....

A Paris, 27 novembre 1701.

Vous aurez soin, s'il vous plaist, de faire prendre chez le Menager un paquet dont le port est payé. Il arrivera vendredy soir. Je crains que l'estofe n'ait pris des plis, estant trop serrée. Le remede en sera aisé, comme je crois. J'avais prié qu'on achetast aussi de quoy faire la doublure, mais on me mande en propres termes qu'une robe d'enfant ne porte point d'autre doublure que de la toile de coton, qu'on y mettra en la faisant, que cela n'est pas comme un manteau et que cela suffit pour une robe à bavette. Ce sont les termes du billet que l'on m'écrist..... Remarquez..... la continuation de leur procédé (des Religieux de Fontenay) malhoneste, de faire des demarches contre moy, sans aucun menagement, moitié incivilité, moitié férocité....

A Paris, 28 novembre 1701.

(Huet a besoin d'argent) (1)..... La conclusion de tout cela, c'est que je me trouve proprement entre deux selles le cul à terre, et que je me trouve reduit à la nécessité de vendre ma vaisselle d'argent, car d'emprunter, c'est ce que je n'ay jamais fait, et que je ne scais à qui m'addresser pour cela et que j'y ay

(1) De Charsigné a été assez maladroit dans ses négociations sur ce sujet, et Huet ajoute; La conclusion, etc.

une si extreme repugnance que je regarde cela comme la derniere extremité. Je vous dis tout cela au long, pour vous faire connoistre le trouble ou vous m'avez jeté.

(Toujours des difficultés avec les Religieux)..... Les Piceas de du Celier pour estre petits n'en vallent pas moins, car ces arbres croissent extremement.....

A Paris, 30 novembre 1701.

(Toujours des difficultés avec les Religieux)..... Mandez moy à combien vous croyez que pourra aller la depense de ces terres que vous voulez qu'on rapporte pour des fleurs. Si vous remettez à cet esté à planter des fleurs, nous voilà recules d'un an.....

(Besoin d'argent). ... La peur ou vous m'avez jetté m'a obligé de mettre en vente ma Chapelle. Je l'ay fait offrir à Mr le Coadjuteur de Strasbourg et j'ay fait prier mon orfevre de me la faire vendre.

A Paris, 1er décembre 1701.

.....Sur le fait de cette capitation des Religieux..... vous pourrez proposer que je la payeray, moyennant un ecrit de leur part, par lequel ils reconnoistront que c'est une pure grace, qui ne tirera à aucune consequence pour l'avenir, et s'obligeront de me la restituer, s'ils viennent à demander leur tiers. Ces deux conditions sont tres justes et pour cela je suis tres

resolu à ne la pas payer. Mais souvenez-vous de n'en venir à cette proposition qu'à la derniere extremité.

A Paris, 5 décembre 1701.

(Entretien avec Mr de Beuvron au sujet de ses difficultés avec Mr de Chamarande. Mr de Beuvron cherche à l'accommoder avec Mr de Chamarande) — Huet parle dans cette lettre d'une « grande fluxion qu'il a sur un œil et qui le tourmente fort ».

Lundy, 5 décembre 1701, à Paris.

Je viens de vous ecrire une grande lettre, que j'ay deja envoyée à la poste. Je ne laisse pas de revenir à la Charge, pour vous dire que M. Foucaud vient de partir de ceans, qu'il m'a parlé de vostre affaire et m'a dit qu'il la croit fort bonne, que Mr de Chamillard luy a renvoyé vostre requeste, avec ordre d'écrire à Mrs du Bureau pour savoir leurs raisons, qu'il a mandé à Mr de Vallainville de les luy envoyer incessamment. Ainsi voila vostre affaire en assez beau chemin. Mr Foucaud m'a aussi parlé de l'entretien qu'il a eu avec Mr de Beuvron, et m'a fait paroistre un grand desir de concourir avec luy pour terminer nos differens. Il doit retourner le chercher pour cela.

A Paris, 7 décembre 1701.

(Toujours difficultez avec les Religieux au sujet de la capitation)..... Je l'aurois payée très volontiers, et

leur aurois rendu ce service, et tous les autres qui auroient dependu de moy, sans attendre qu'ils me les eussent demandez, si j'avois trouvé en eux l'amitié et l'honesteté qu'ils me devoient, et que je m'en estois promise; mais qu'ayant receu d'eux toutes sortes d'offenses, par leurs medisances noires, par le procez qu'ils m'ont fait en termes injurieux..... que tout cela ne sont pas des moyens d'attirer des graces de moy, que s'ils pretendent que le payement de leur capitation est une dette, je ne la payeray jamais, au hazard de tout ce qui pourra en arriver.....

A Paris, le 9 décembre 1701.

.....(Si Huet ne s'accommode pas avec les Religieux, il se propose de publier un Factum)..... par où j'exposeray toutes les malversations qui se sont faites, degradations d'arbres, demolitions de bastimens, serrures, goutieres, escaliers enlevez et cent choses pareilles.....

.....Vous savez.... que je receus hier une lettre sans signature pleine d'injures et d'outrages contre moy. La fin de cette lettre est de m'obliger d'empescher le mauvais traittement que mes fermiers font aux Curez. Tirez de là vos conséquences.

H. a reçu une lettre du Prieur « fort honeste, et qu'il croit sincère »... mais cela servira de peu, s'il agit par le mouvement d'autruy et qu'il n'ait pas la force de resister aux mauvais conseils et à l'esprit de division qu'on luy inspira.. .

A Paris, 10 décembre 1701.

(M. de Beuvron a vu Huet pour lui apprendre ce qui venait de se passer entre luy et Me de Chamarande.

Les difficultés ne semblent pas s'aplanir).

Paris, 14 décembre 1701.

.... Tout ce que vous avez proposé à Mr le Prieur d'ecrire à Mr de Chamarande, à son frere, et d'obliger son frere à vous ecrire, tout cela est fort bon, particulierement dans ce temps cy, où Mr de Beuvron et Mr Foucaud, qui sont à Versailles, ne manqueront pas comme ils m'en ont assuré, de presser vivement Mr de Chamarande sur l'accommodement. Je leur ay donné la carte blanche, et pourveu que je sois dechargé de ce qu'on ne fera point, je seray fort traittable sur le reste.

.... Je vous prie de demander à Me de Charsigné si elle pense à mon canapé. Qu'elle voye avant toutes choses s'il y aura assez de velours ; qu'elle ne face pas attacher le velours au canapé, car on le gasteroit en le transportant à Fontenay. On l'attachera là.

(Difficultés avec le curé de Vieux, touchant l'aumosne) violentes récriminations contre le Prieur...

A Paris, 15 décembre 1701.

(Procès avec l'évêque d'Avranches).

Je vous manday l'autre jour que j'avois fait signi-

fier un avenir à M^r^ d'Avranches pour plaider lundy. Cela fit l'effet que je m'estois proposé. car il se mit aussitost en devoir de signer le compromis. Il n'est pourtant pas encore signé pour une petite anicroche qui est parvenue. Cependant Mr de la Coudraye a donné ordre de faire saisir ses revenus de s^r^ Filbert, tant en son nom qu'au mien, pour les depens qu'il nous doit de l'arrest du Grand Conseil. Mr de la Coudraye luy a fait faire un autre exploit, pour luy faire payer les pensions dont son Evesché est chargé. Voilà le stile que j'ay toujours esté d'avis qu'on tint avec luy. Pour un procez qu'il fera, de luy en faire quatre et de le fouëtter de ses propres verges....

A Paris, 19 décembre 1701.

.....On m'a mandé que Mr Suhert et Mr de Gruchy se font donner des mémoires par les ouvriers qu'ils ont employez aux reparations, dont ils rabbattent le plus qu'ils peuvent, et cependant se font donner des quittances de la totalité des mémoires.

Si vous pouviez prendre des connoissances seures de ce fait par les ouvriers mesme, au gens qui les gouvernent, cela me serviroit contre Mr de Chamarande pour faire voir toutes les supercheries qui ont esté employées dans la suite des reparations, et cela me serviroit encore à faire voir à Mr de Chamarande avec quelle infidélité il est servi. On m'avoit deja dit que Mr de Gruchy avoit joué ce jeu là à la Mistière (?).

..... M^r^ d'Avranches a enfin signé le compromis.

Ainsi voilà bien des procez et des procédures arrestées. Il fit l'autre jour un coup qui me donnoit beau champ contre luy et que je ne luy aurois pas pardonné. Après que son avocat et le mien eurent dressé chez le Notaire le compromis que nous devions signer, on me l'apporta et je le signé (*sic*). On le luy porta ensuite pour le signer. On le trouva par la rue : il lut cet acte dans son carosse, et ensuite il le tira des mains du Notaire avec l'acte d'un compromis precedent que nos avocats n'avoient pas approuvé, et par lequel j'avois biffé ma signature. S'en estant saisi moitié par violence, moitié par surprise, il repoussa le Notaire, ferma sa portière, et Touche Cocher ! Le Notaire m'en vint faire sa plainte, et je n'aurois pas manqué aujourd'huy de m'en plaindre en justice, mais le Prelat revint dès le lendemain à resipiscence, reporta le tout chez le Notaire avec force excuses et signa le compromis. Je suis bien fasché de l'incommodité de Me de Charsigné.

A Paris, le 23 décembre 1701.

.....Il paroist par la reponse que vous a faite Mr le Prieur, que ce qu'on dit des Rx luy convient bien, savoir qu'un Rx en particulier et un Rx en chapitre sont deux hommes très differens, car les termes de la lettre qu'il vous a ecrite ne conviennent gueres ny a ce qu'il vous dist estant chez vous, ny aux dispositions de la lettre qu'il m'a ecrite, et c'est de quoy vous devriez luy faire des plaintes, quand vous le verrez, en luy remonstrant qu'on ne peut prendre aucunes

mesures avec luy, estant si different de luy mesme et agissant peu par ses propres lumieres, et qu'il est indigne d'un supérieur, d'un honeste homme et d'un homme mesme raisonnable de se rendre ainsi la sarbacane et l'instrument de la passion de gens brouillons, qui luy font tirer les marrons du feu, et profitent de sa faiblesse. Et dans le cas present, il faut luy demonstrer que la paix dependant des trois articles dont il estoit convenu par l'avis de M[r] le Tremançois j'en ay relasché deux de bonne grace, et qu'il devroit bien faire le mesme sur le 3[e] comme je le luy mandois. et que luy et ses confreres se trompent s'ils croyent que par opiniastreté ils emporteront tout sur moy...

.....M[r] de Pellevé m'a mandé que le valet de M[r] de l'Aunay chapelain de Fontenay a coupé des branches des arbres sur l'eau et les a jettez par dessus la muraille dans le jardin de M[r] de Lieurry. Parlez en, je vous prie, à M[r] de l'Aunay et l'exhortez à ne souffrir pas de pareilles friponneries, laquelle vous croyez bien avoir esté commise sans sa participation. Il seroit bon aussi d'envoyer querir ce valet et luy parler des grosses dents.

Je vous ay mandé que le compromis est signé avec M[r] d'Avranches. Hier il me vint voir avec force protestations et reverences. Je le payay en pareille monnoye. Mais tout cela rancune tenant, et je crois que son but est de m'engager à agir avec luy sans rigueur et de prendre des mesures d'honesteté pour avoir du tems de restituer les sommes qu'il doit. Je retourneray le voir.

A Paris, 29 décembre 1701.

..... Je ne suis pas trop surpris du changement du Prieur, ny de ses faux montans, car je connois par mon experience son esprit et son humeur. Mais ce qui m'estonne, c'est qu'il soit si bouché qu'il ne reconnoisse pas sa faiblesse. Après les voyes et les entretiens amiables que vous eustes ensemble et après la lettre qu'il m'a ecrite, oublier tout cela le lendemain et passer d'une extrémité à l'autre, il faut estre un peu fou ou extremement beste ou peut estre tous les deux. Mais pour venir au fait. le billet que vous m'envoyez pour modele d'un escrit entre les R_x et moy ne me deplaist point, pourveu qu'il soit un peu plus expliqué, car de mettre simplement *sans que ledit payement le puisse préjudicier, ny les R^x à toutes leurs demandes respectives*, il ne paroist pas que la Capitation dont il s'agit dans ce billet soit comprise dans ces *demandes respectives*, ainsi ce billet passeroit, selon eux, pour une reconnoissance de l'obligation où je serois de payer leur capitation, et c'est ce que je ne veux pas. Je voudrois donc qu'on mist *à toutes leurs demandes et prétentions respectives, tant au sujet du payement de la capitation que toutes autres*.... Je vous remercie des demarches que vous avez faites pour me trouver de l'argent. Mais il n'est plus mention de cela. Mr de Soissons me vint voir avant hier pour me prier de luy donner du tems pour payer parce que Mr de la Coudraye le pressoit. Je fis venir Mr de la Coudraye et j'obtins quelque tems en faveur

d'un homme qui, quand je fus condamné, il y a douze ans, à luy payer 9000 fr. pour les reparations de Soissons, et que je luy fis demander un peu de tems, me fit reponse qu'il ne me donneroit pas un jour. Je l'en fis souvenir, et comme depuis cette affaire il s'en est passé de bien pires entre luy et moy, tant dans le jugement arbitral qui nous fut rendu par les 3 eveques que dans l'arrest du Conseil, et que je n'avois jamais eu d'explication avec luy sur tout cela, je fus fort aise d'avoir occasion de luy decharger mon cœur et je luy dis fort vertement tout ce qu'il luy falloit dire et je me dechargeay pleinement le cœur. Mais au bout du compte il obtint de Mr de la Coudraye et de moy un peu de répit pour payer. Par là je perdis l'espérance de toucher l'année qu'il doit et que j'avois demandée à Mr de la Coudraye par une lettre.....

..... On m'a mandé l'accident qui est arrivé à Mrs d'Orville et de Baussen qui travaillant à brasser leur cidre dans le pressoir ont pensé estre tuez. Mr de Baussen en a craché le sang, et Mr d'Orville a cessé quelque tems d'aller à l'Eglise.....

A Paris, 30 décembre 1701.

..... J'allay hier voir M. l'abbé de Trouar pour prendre langue sur les affaires presentes de Fontenay. Il me donna beaucoup de lumières, me promit ses soins, ses avis et ses secours, le plus honestement du monde. Il m'apprit qu'outre l'arrest des enquestes du Parlement de Rouën, dont j'ay la copie, il y a eu

une sentence arbitrale, rendue par des avocats de Paris, entre luy et ses Rx, dont il m'a promis une copie collationnée, ainsi que de tous les actes dont j'auray besoin. Il m'assura que les Religieux doivent leur capitation et leur don gratuit incontestablement, et je crois qu'il n'y auroit pas d'inconvénient de prendre les mesmes precautions en payant ce qui reste du Don gratuit que pour le (*sic*) Capitation des Rx, car ils sont imposez separement pour l'un comme pour l'autre. Il me dist aussi que s'il survient quelque difficulté sur cela qu'il faut procéder à la Chambre ecctiq. de Bayeux et par appel à la Chambre ecctiq. metropolitaine. Il scait fort bien la liaison qui est entre ses Rx et les miens. Ce jugement arbitral qui a reglé ses demeslez pourra vous donner lieu, en cas de rupture, à glisser de vostre chef à ces Mrs que sans en venir au procez, qui leur coustera ainsi qu'à moy, ce jugement arbitral de Trouar pourra nous servir de regle, ou en cas que les matieres soient differentes, nous pourrons avoir recours aux mesmes arbitres. Me de Sourches, mere de l'Abbé, se trouva presente, et entra en matiere, dont elle est bien instruite et me fit des offres fort obligeantes..... Je rendis hier la visite à Mr d'Avranches. Je fus deux heures avec luy sans parler d'affaires. Il me dit seulement, sans que je le luy demandasse, que dans un an et demi, il feroit juger le Parfait des Reparations dont je l'ay chargé. Mr de Soissons me dist de son costé qu'il fit juger le Parfait de Soissons il y a trois ans et qu'il m'en remettroit l'arrest entre les mains.

A Paris, 5 janvier 1702.

..... Pour venir à nos Rˣ je suis fort fatigué de tous ces procedez de Moine et je vous assure que je commence à ne me soucier guere d'eux. Je suis tout prest de leur bailler leur tiers, et cette crainte ne me fera jamais rechercher rien. Puis que je vois que je ne puis vivre en paix avec ces esprits farouches, je leur feray bonne guerre. On m'ecrit qu'ils doivent faire venir à Fontenay un moine de Trouar, nommé Saint-Marc, maistre plaideur, pour me tenir teste, comme il a fait à M. l'abbé de Trouar, et que pour cela Mʳ d'Orville luy doit resigner son office claustral de chantre. Je crois que c'est un bruit repandu exprès pour m'effrayer, car ce moyne a plus de bien à Trouar qu'il n'en auroit à Fontenay. Finesse monachale....

..... Je vous remercie par avance de vos lapins, c'est un grand mets pour moy.....

A Paris, 10 janvier 1702.

.... Mʳ de Montmor m'a ecrit une lettre d'honesteté au commencement de l'année, mais pas un mot des demeslez, seulement des protestations générales. Je lui ay ecrit d'une manière qui l'obligera sans doute de monstrer ma lettre à ses Confreres. Je luy fais paroistre apprehender fort peu la rupture et estre tout preparé à plaider à fer emoulu, tant pour les degradations que pour le tiers, que je me suis instruit icy

de mes droits sur ce tiers, et que je ne seray pas celuy qui y perdra le plus, et que s'ils m'attaquent la dessus, ils feront comme celuy qui se coupa le nez pour faire depit à son voisin, que je souhaitte la paix, comme Dieu me le commande, mais que nonobstant cette inclination, je plaide fort bien quand il le faut, et qu'à chicaneur, chicaneur et demy, et que j'ai foüetté plusieurs chicaneurs de leurs propres verges, et que ses confreres l'eprouveront quand ils voudront... .

..... Donnez ordre, je vous prie, au Breton de bien promener mes chevaux et de leur donner de la paille pour eviter la pousse, et à celuy qui en est menacé de le mettre souvent au filet le matin, avec une charge d'ail, de sel et de vinaigre. Formule revint icy pleine, dont nous fusmes fort estonnez Elle a fait six chiens. Bien des gens me les demandent. Elle estoit pleine du levrier noir de Mr de Cantelou, car plusieurs des petits chiens sont noirs.

A Paris, 13 janvier 1710.

..... Vos lapins furent trouvez incomparables. Il y avoit des perdrix d'Aunay qui ne furent pas regardées.....

A Paris, 18 janvier 1702.

..... Mandez, je vous prie, à Mr le Sauvage de voir cette femme malade et de la faire assister selon son besoin, et mandez en mesme tems à Mr de Pellevé de luy donner l'argent pour cela, qu'il jugera à propos.

Je donnay ordre, il n'y a pas plus de huit jours, à Mr le Sauvage et à Mr de Pellevé, d'assister les pauvres du voisinage.

A Paris, 18 janvier 1702.

..... Je vous prie de faire savoir à Mr de Cantelou et à Mr de Saint-Aignan fils que Formule a eu des chiens et que je suis obligé de leur en faire part, mais que je ne pourrois pas me charger de leur porter des chiens, n'ayant pas de voye commode, et que si quelqu'un de leurs amis vouloit les prendre icy, je les leur donnerois.....

A Paris, 20 janvier 1702.

..... Le curé de Saint-Martin se plaint fort amerement qu'on ne luy paye point sa portion congrue, et qu'il n'a rien touché, nonobstant dix paroles qu'on luy a données. Je vous prie de le faire savoir à Mr de Lonchamp et à Mr de Pellevé, et d'adjouster que jamais je n'avois esté fatigué par les curez pour pareilles choses, et que si ce curé fait des frais pour cela, ils retomberont infailliblement sur eux, et je l'y vois assez disposé.....

..... Le curé de Saint-Martin me mande que Mr du Hamel presenta des billets à signer à l'issue de la messe Parlle pour le service de son moulin, dans lesquels il se qualifie sgr et Patron de Saint-Martin-de-Fontenay, et qu'il refusa de signer, et que l'on luy

en monstra un, signé du curé de Saint-André ou [la] mesme qualité estoit employée. Vous voyez comme l'on pesche en [eau] trouble.....

A Paris, 21 janvier 1702.

..... Mr Foucaud vint hier céans et y fut jusqu'à 9 heures du soir. Il venoit de chez Me de Chamarande. Il me parla le premier de vostre affaire, et s'offrit à en reparler à Mr d'Armenonville. Je luy rendis compte de ce que j'avois fait par la voye du P. Fleuriau, de qui je crois que je recevray quelque reponse, avant que cette lettre parte, et si elle vient vous l'y trouverez. Mr Foucaud ajouta qu'il verra demain à onze heures Mr d'Armenonville, et que si le P. Fleuriau veut s'y trouver, ils se joindront pour vos interests. Si le P. Fleuriau n'a encore rien fait, je l'en prieray. Tout cela est bon jusque-là, mais la suite ne me plut pas, car comme je dis à Mr l'Intendant que l'on ne pouvoit pas vous taxer autrement que sur le pied de vostre Annuel sans contrevenir à la Declaration, et que et luy et moy nous avions pris l'affaire autrement, en croyant que la taxe se feroit sur le prix de vos gages, il me repondit, comme il avait déjà fait, que Mr d'Armenonville ne vouloit point entrer dans ces discussions. Je repartis qu'il ne s'agissoit d'aucune discussion, mais seulement de faire executer la declaration à vostre egard, comme elle a esté executée à Paris et à Alençon, il me repliqua que l'on n'avoit pas seulement egard à l'Annuel,

mais aux emolumens (ce que j'avois toujours bien cru). Je repondis que la Declaration ne disoit point cela, et que c'estoit une voye de l'aneantir. Pour moy, je suis persuadé que si Mr d'Armenonville ne vous fait pas raison, vous l'obtiendrez au Conseil sur une Requeste. Mais vous ne devez pas m'en croire: consultez de plus habiles gens que moy.

Mr Foucaud me fit un ample rapport de ce qui s'estoit passé entre luy et Me de Chamarande. Il debuta fort bien avec elle, en luy remonstrant les defectuositez de la visite, et les demandes que j'ay à faire ensuite sur les degradations, sur la dispersion des titres, sur les demolitions, sur les prescriptions. La Dame repondit qu'elle n'avoit point de procez avec moy, et qu'ainsi il ne falloit point d'accommodement, que la visite estoit faite et bien faite, qu'elle la soustiendra bien contre mes chicaneries, que pour les degradations, c'estoit l'affaire des Religieux, que pour les titres, j'en avois donné une decharge sans reservation, *et que s'il y avoit des titres soustraits je devois m'addresser aux Religieux et non à Mr de Chamarande, qui n'estoit jamais venu à Fontenay, que les Demolitions estoient encore du fait du Rx. Les prescriptions et usurpations* passerent sous silence. Mr Foucaud me rapportoit tout cela sans paroistre le desapprouver. Il me remontra que de vetiller et de plaidailler pour des minuties contre un homme de service, chargé d'une famille, moy qui suis bien dans mes affaires, cela paroistroit odieux. Je luy demanday ce qu'il feroit donc s'il estoit à ma place, si j'abandonnerois le soin et la conservation de l'Abbaye. Il me repondit qu'il

verroit encore Me de Chamarande, qu'elle luy avoit déclaré qu'elle ne me donneroit point d'argent, et qu'elle ne pourroit luy demander que d'achever les reparations. Je repliquay que Me de Chamarande savoit bien que c'estoit ce que j'avois demandé d'abord, sans vouloir de son argent. La conclusion fut qu'il la prieroit de surseoir la procedure, jusqu'à ce qu'il luy eust ecrit de Caen, où il s'en va mardy prochain, afin qu'il voye l'estat des choses. Voilà l'estat de l'affaire. Je ne compte nullement sur ces ecritures de Mr Foucaud. C'est un moyen pour luy de se decharger de cette affaire, dans laquelle je ne l'ay fait entrer qu'à vive force, et laquelle il reculoit tant de fois que je jugeay bien qu'elle tomberoit par un depart brusque. Ces reponses de Me de Chamarande reviennent à peu près à celles qu'elle fit à Mr de Beuvron. Ainsy je n'ay qu'à me bien tenir et me préparer à bien plaider. Par là vous voyez la necessité de s'accommoder avec les Rx sur les retours de Me de Chamarande sur eux. Comme vous voilà en quelque sorte de commerce avec Mr de Beaussen, vous pouvez vous addresser à luy ou à Mr le Prieur par Mr du Hamel. *S'ils sont lents à se resoudre comme à leur ordinaire, l'affaire s'enfournera, et quand la pierre sera jettée, on ne pourra la rappeller.*

Sur ce que vous a dit Mr de Beaussen qu'ils ne demanderont jamais leur tiers, tant qu'ils demeureront en l'estat où ils sont, cela est captieux, car ils n'ont qu'à former toutes sortes de demandes, en disant qu'ils en ont joüi sous M. de Chamarande, et il faudra les leur accorder ou plaider pour le tiers.

Je reçois du P. Fleuriau les Mémoires que je luy avois donnez avec une apostille, de la main de Mr d'Armenonville, concertée avec Mr Chamillard, dont voicy les termes : *Le Roy n'entre point dans ces contestations. Les Bureaux des finances acquerent les augmentations de gages en corps, c'est à eux à s'accorder, comme ils ont toujours fait, ou à se faire regler, s'ils ne peuvent convenir.* Vous voyez qu'il y a lieu au pourvoy, qui est sans doute la voye du Conseil. Consultez, si cela vous faisoit venir icy, nous trouverons moyen de vous y recevoir.

A Paris, 25 janvier 1702.

..... Je crois vous avoir mandé par ma derniere lettre, que Mr Foucaud qui s'estoit chargé de revoir encore Me de Chamarande pour la porter à l'accommodement, me manda deux jours apres qu'elle vouloit un jugement, et qu'il ne partiroit qu'aujourduy mercredy, que je ne l'allasse point chercher, parce que je ne le trouverois pas, et qu'il viendroit ceans. Cela m'a empesché de sortir pendant deux jours, dans l'envie que j'avois de savoir le détail de son entretien avec cette dame, mais il n'est point venu. Ainsi vous voyez la necessité ou je suis de me preparer au combat ....

..... Mr d'Avranches à deja deux fois conferé devant nos deux Avocats arbitres, avec Mr de la Coudraye. On ebauche les matieres. Il fait des soustiens à perte de veüe, et n'a point de honte de s'en desister un

moment après. Si on ne m'envoye point les actes dont vous estes convenu avec Mr le Prieur devant Mr le Tremançois, et que je sois poursuivi par Me de Chamarande, comme cela ne manquera ny ne tardera pas, je me defendray et exposeray la verité des choses. Faites le entendre aux bons Peres. Souvenez (*sic*) de parler à Mr de Lonchamp de la pension du curé de Saint-Martin.

A Paris, 28 janvier 1702.

..... Donnez ordre, s'il vous plaist, que les lapins que vous m'envoierez soient tuez le plus fraischement qu'il sera possible, car il en est venu quelques uns qui commençoient un peu à s'echaufer. Il est vray que ce tems n'est pas favorable. Dittes, je vous prie, bien severement au Breton de vostre part et de la mienne qu'il gouverne les chevaux comme on luy a ordonné. J'apprens que quelque défense qu'on luy face, il les creve de foin et ne veut jamais leur donner de la paille. Mr de Beuvron m'a conté depuis deux jours un grand entretien qu'il eut avec Mr de Chamarande dans une visite qu'il en receut, sur le mesme ton de Me son epouse, croyant avoir satisfait à tout. Outre qu'il n'entend rien au fonds de l'affaire. Je feray savoir à Mr Merite l'impertinente conduite de sa mere. Cette petite femme est folle, mutine, et ecoute sa passion bien plus que la raison.

A Paris, 2 février 1702.

Mr de Saint-Jacques m'écrit que Mlle Merite à entrepris un procez de consequence sous mon nom, quoy que je n'y aye aucun interest. Je luy avois dit et redit que je ne voulois pas qu'elle entreprist aucune affaire en mon nom, sans me l'avoir communiquée et avoir pris mon consentement. Vous voyez cependant qu'elle ne s'en contraint pas. Il est vray qu'elle a une procuration de moy, mais cette procuration est sous le nom de son defunt mary, et est seulement pour faire valoir sa ferme, et j'en ay une indemnité, mais nonobstant cela, je ne veux point que mon nom soit timpanisé au caprice de cette petite femme.....

A Paris, 3 février 1702.

..... Voila Honoré qui revient de chez Aumont, et voicy ce qu'il me rapporte, que la caisse que vous avez envoyée est pleine de papiers et peze onze livres, que vous l'avez envoyée par un laquais qui a dit de vostre part, qu'elle est pleine de papiers de consequence, et qu'on en ait grand soin, et que quand on les charge de papiers, et qu'on les declare, il leur appartient 20 francs par livre. Ainsi m'y voila pour mes onze francs pour un paquet qui à 2 francs la livre n'eust du que 22 francs. Dieu soit loué !

..... Je n'ay point reveu Mr l'Intendant depuis le dernier entretien qu'il a eu avec Me de Chamarande.

Il me manda seulement par un de mes laquais qu'elle vouloit un jugement, dont je ne doute pas. Je voulois l'aller voir, mais il m'en empescha, me mandant qu'il ne partiroit pas sans me voir et me conter tout son entretien. Je ne l'ay pourtant pas veu. Je seray fort aise que vous sachiez par luy ce qui fut dit entre eux. C'est bien mon intention de faire ce que je pourray pour faire casser le procez verbal, mais non pas en demandant une contre visite, et moins encore d'experts de toutes professions. Ce seroit une depense certaine et d'un succez fort douteux et cette depense seroit très grande. Je soustiendray cette affaire, mais sans opiniastreté. Je n'ay pas les rieurs de mon costé. On regarde Mr de Chamarande comme un homme de service, persecuté par un gros beneficier pour un mal qu'il n'a point fait et chargé de famille. Ces considerations font qu'on le plaint et qu'on incline à le favoriser, outre que Me de Chamarande est d'une grande maison qui a de longues branches, au lieu qu'on me regarde comme un homme qui en aura toujours assez. Outre qu'on favorise plus tost le Defendeur que le Demandeur, et que si je faisois paroistre trop d'opiniastreté et d'acharnement, je me rendrois fort odieux, Je veux paroistre ne chercher que la decharge de ma conscience et me defendre d'estre puni en ma personne, ou en celle de mes heritiers de la faute d'autruy. Voila le parti que je dois prendre si je suis sage.....

A Paris, 4 février 1702.

..... Vous ne me dittes rien de Mr de Cantelou et de Saint-Aignan pour ces chiens. Il en est mort deux. Il y en a un autre qui ne se porte pas trop bien. J'en garde un pour moy. J'en ay deja donné deux. De sorte qu'il n'en reste plus que deux, dont l'un est malade. Si je n'ay pas de leurs nouvelles, je les donneray, car on ne peut pas les garder sans trop d'incommodité.....

..... Mes onze francs me tiennent fort au cœur. C'est une friponnerie insigne que parce qu'un laquais luy a dit qu'il y a des papiers dans ce paquet, il faille que j'en paye 20 francs de la livre. Il y a papiers et papiers. Il faut les donner à cette condition pour le mettre en droit de l'exiger. Il eust bien mieux valu les envoyer par le roulier.

A Paris, 11 février 1702.

..... Ce que vous a dit Mr l'Intendant que mes parties tirent avantage de la recherche que je fais pour l'accommodement, Mr de Beuvron me l'a dit aussi et je le crois, mais je ne vois pas que cette opinion me face autre mal que de les rendre difficiles, car le pis sera de plaider, ou nous nous trouverons sur nos pieds. Je n'ay plus qu'une tentative, qui est de faire dire au President mesme de la Chambre où nous plaidons, et qui me reprochoit que je ne voulois pas d'accommodement, que s'il veut nous donner des arbi-

tres je les accepteray. Ou cela reussira, et c'est ce que je demande, ou cela ne reussira pas et le Président verra qu'il ne tient pas à moy qu'on ne s'accommode. C'est le P. Bourdaloüe qui luy doit parler. Mr l'Intendant ne devoit pas me refuser une lettre. Le pis qui en seroit arrivé c'est qu'elle seroit inutile. Je ne scais pas où il prend que le Roy ne donne point de commissaires pour ces sortes d'affaires. Quand les parties les demandent de concert, il ne les refuse pas.

..... Je suis bien aise que vous ayez lavé la coiffe au Portier. Je croiois cet homme à moy. C'est à luy à charier droit, car à la première marque qu'il me donnera d'infidelité, je le chasseray aussitost.

Mr le Curé de Barenton, qui me fait tous les ans un present de six gros fromages de Livarot, m'a mandé que son present est prest, et à qui je veux qu'il l'addresse. Je luy ay mandé de vous l'addresser. Lorsque vous les recevrez faites les mettre en lieu, et en sorte qu'ils se conservent. Consultez sur cela les experts. Il faudroit tascher de les mettre de maniere qu'on peust les transporter commodement, comme dans quelque pot ou terrine, car en les transportant d'ordinaire on les gaste. Cela me sera d'un grand secours entre Pasques et la Pentecoste.....

A Paris, 13 février 1702.

..... Mr le curé de Saint-Martin m'a ecrit. Il crie les hauts cris, sur ce qu'il luy est deu 14 mois de sa pension. Il dit qu'il ne demande que ce qu'on luy a toujours donné, savoir sa portion congrue et les

mesmes dixmes pour son vicaire. Il appelle son vicaire celuy qui desert (*sic*) la chapelle de Verrière. C'est le s^r Lancelin qui y a toujours esté depuis que je suis abbé. Je vous prie d'examiner cela de près, et vous faites representer le traitté fait avec Fouton (?) au tems de Mr de Chamarande. Mais quelque puisse estre le sujet de la contestation, faites toujours qu'on luy paye une partie de ce qui luy est deu. Car il n'est pas juste que sous ce pretexte on retienne tout ce qui luy appartient et qu'on le face perir de faim......

M^r l'Intendant m'a ecrit aux mesmes termes qu'il vous a parlé. Je n'ay jamais douté que Me de Chamarande ne vist bien clairement que je luy faisois proposer l'accommodement et que la proposition venoit de moy. J'en ay si peu fait un mistere, que le Pere Bourdaloüe, amy de M^r le President Ferrand, doit le voir aujourduy de ma part, pour le prier de nous donner luy mesme des arbitres. J'ecrivis cet esté à ce President tous les pas que j'ay faits pour terminer nos differens à l'amiable, et dans les commencemens Me de Chamarande scait fort bien combien je m'opposay à prendre les voyes de rigueur. Quel prejudice me peuvent faire toutes ces demarches, nul au monde. Le pis qui peut arriver, c'est de plaider, et dans la plaidoyerie, il me sera avantageux que l'on connoisse que je plaide malgré moy, et cela diminuera l'opinion qu'on peut avoir que c'est moy qui tourmente Mr de Chamarande, et cela fera voir la fausseté du discours qu'il repand par tout que je suis un plaideur outré, comme Mr de Beuvron me le disoit il n'y a que deux jours.

Nous nous assemblasmes avant hier devant M[rs] nos arbitres. M[r] d'Avranches et moy nous y fusmes toute l'après-disnée et nous ne fismes rien, mais on reconnut bien clairement l'humeur et l'esprit de M[r] d'Avranches, car la premiere question fut le Declinatoire qu'il proposa de deux chefs de contestation. Il fut condamné tout d'une voix par son arbitre mesme et par son avocat. Je crois qu'il reviendra à resipiscence. S'il le fait, je ne laisseray pas d'avoir grand regret à l'apres disnée perdue. car M[rs] les Arbitres declarerent qu'ils ne jugeroient point une partie s'ils ne jugeoient le tout. S'il persiste dans son refus, je vais le poursuivre sans quartier.....

A Paris, 14 février 1701.

..... Il se passa hier icy une chose qui merite que vous la sachiez. Je vous avois mandé que le P. Bourdaloüe devoit voir de ma part M[r] le President Ferrand Il le vit et luy fit connoistre que lorsque nous estions en terme de terminer nos affaires à l'amiable avec M[e] de Chamarande, elle avoit voulu prendre les voyes de rigueur, et me l'avoit ainsi declaré, que je m'y estois opposé inutilement, que cependant et elle et son mary avoient eu l'artifice de repandre en tous lieux et de persuader à luy President que je ne voulois point d'accommodement, que M[rs] de Beuvron, de Montatere et Foucaud s'y estoient employez auprès d'elle inutilement, tandis que je leur offrois des blancs signez, que j'avois mesme

voulu faire arbitre le Directeur de Me de Chamarande, que pour mieux faire connoistre à luy President les dispositions où je suis pour l'accommodement auquel il m'a exhorté, je le suppliois de nous nommer des arbitres et que je les recevrois de sa main avec soumission. Le President repondit qu'il savoit la plus part des choses qu'il venoit d'entendre (et ce fut apparemment par une lettre que je luy ecrivis cet esté) qu'il estoit fort aise de connoistre les dispositions où je suis pour la paix, qu'il verroit Me de Chamarande et l'obligeroit de nommer un arbitre, que lors qu'elle l'auroit fait, il iroit voir luy (*sic*) P. Bourdaloüe pour le luy faire savoir, et pour demander le mien. Après cet entretien le P. Bourdaloüe alla en une maison où il devoit disner avec M^r le President de Lamoignon auquel il conta ce qu'il venoit de negotier pour mes interests avec M. le President Ferrand. Mr de Lamoignon luy dit qu'il ne savoit rien de cette affaire que j'ay à demesler avec Mr de Chamarande, qu'il en estoit fasché et qu'il vouloit l'accommoder, que Me de Chamarande estoit une chicaneuse, mais que Mr de Chamarande estoit bon homme, estoit son voisin à la campagne et son amy, et qu'il croioit qu'il ne le dediroit pas. Le P. Bourdaloüe m'estant venu voir le soir pour me rendre compte de tout cela, je le priay de faire savoir à M^r le President Ferrand l'offre que M. de Lamoignon faisoit de sa mediation, afin qu'il la propose à Me de Chamarande. Voilà l'estat de cette affaire qui promet quelque bonne fin. Mais quand la paix ne s'ensuivroit pas, voila nos juges et gens d'un grand

poids, qui connoissent mes intentions, et qui ne se laisseront pas prevenir contre moy.

Mr de Lamoignon parla aussi au P. Bourdaloüe de ce qui se passa samedy entre Mr d'Avranches et moy. Il luy dit que j'avois affaire à un grand chicanier, mais qu'il croioit que ce qui le rendoit si difficultueux, c'estoit son impecuniosité, ce que je crois vray en partie.

A Paris, 18 février 1702.

..... A l'occasion de cette assignation, j'allay voir hier Mr le Président Ferrand, il me reitera la parole qu'il avait donnée au P. Bourdaloüe de porter Me de Chamarande à l'accommodement. Je luy dis que Mr le President de Lamoignon s'estoit offert de luy mesme au P. Bourdaloüe pour nous accommoder. Il promit de le proposer, et Mr de Lamoignon de son costé me promit hier de parler comme de son chef à Me de Chamarande.

A Paris, 20 février 1702.

..... Vous me mandez que vous ferez mettre mes equipages chez Mr du Hamel. Il me paroist que c'est le vray moyen de les faire piller. Ces remises sont ouvertes et ne ferment point. Ils sont à Caen : ces equipages sont donc à la merci de leurs valets et des paysans qui couperont courroyes, cuirs, velours à leur discretion, et puis courez derriere. A Aunay on

a arraché les clous de ma litière, dans mes propres remises. J'avais mandé à Mr de Pellevé et mesme à vous, comme je crois, de les faire amener à Caen et de les mettre dans quelque remise seure. J'y en dois avoir une. Si cela ne suffit pas, il en faut emprunter ou loüer quelqu'autre qui ferme et qui soit seure.

Souvenez vous de faire mettre mes equipages en seureté, ce qui ne se trouvera point chez Mr du Hamel en son absence.

Je vous prie de prendre 6 f. 10 s. sur l'argent du bois d'Aunay pour le donner à Mr le Sauvage, pour en faire des aumosnes.

A Paris, 24 février 1702.

..... Pour vous faire voir que ce n'est pas sans raison que je ne trouve pas à propos de presenter une requeste sur les nouvelles reparations, vous saurez que lundy, jour de l'assignation qui m'avoit esté donnée pour voir enteriner le procez verbal de Cardon, la cause ne fut point appellée. Cela m'a fait juger que Mr le Président Ferrand ne l'avoit pas voulu appeller dans l'esperance de nous concilier. Et ce matin le P. Bourdaloüe luy a escrit un billet pour savoir en quel estat il a mis cette negotiation. Jugez si j'aurois eu bonne grace de luy presenter une requeste tendante à une procedure de rigueur, lorsque je tasche de l'engager à menager la paix, et si je ne donnerois pas un beau pretexte à Mr de Chamarande de refuser l'accommodement.....

A Paris, 26 février 1702.

..... Mr de Pellevé m'a mandé qu'il a trouvé le jardinier derobant du bois. Je ne m'estonne pas si les fils sont fripons, ayant un tel exemple domestique. Parlez luy en quand vous le verrez....

A Paris, 28 février 1702.

..... Je vis hier Mr le President de Lamoignon Il me dist qu'il avoit proposé l'accommodement à Mr de Chamarande et s'estoit offert pour mediateur, qu'il avoit repondu que nos affaires estoient presque toutes terminées, et n'estoient plus en estat d'estre terminées autrement que par un jugement. C'est la reponse qu'ils ont faite à Mr de Beuvron et à Mr Foucaud. D'ailleurs le President Ferrand n'en a rendu aucune reponse au P. Bourdaloüe, ainsi il en faut decoudre, et je ne m'y endormiray pas.....

..... Si vous decouvriez quelque bon jardinier, je serois bien aise d'estre delivré de ce fripon de la Mare.....

A Paris, 2 mars 1702.

Mgr de Bayeux estoit ceans quand on m'apporta vostre lettre du 26. L'occasion estoit favorable, mais je ne la lus que le lendemain qui estoit hier. J'ecrivis aussitost au Prelat. Je vous avoüe que je le fis avec

une grande repugnance parce qu'il s'est fait un plastron contre mes prieres et une habitude de me refuser. Je luy en ecrivis mesme en ces termes. Cependant l'effet a surpassé mon espérance, car il m'a accordé vostre demande, et il me mande qu'il l'auroit ecrit au curé s'il le connoissoit, ne sachant pas vostre demeure. Vous pourrez cependant le dire à Mr le curé de Saint-Jean et luy monstrer mesme cet endroit de ma lettre pour plus grande assurance. La grace n'a pourtant pas esté pure, car il a une si grande habitude à refuser, et il est d'une humeur si negative que tout le debut de sa lettre est qu'il seroit fort aise de faire nommer vostre enfant par Procureur, que les consequences de ces retardemens sont grandes, mais neantmoins que si je le veux absolument, il y consent.

Il y a près de deux mois que Me d'Hieville m'avoit ecrit pour obtenir de luy un Dimissoire en faveur de Mr de Lieury, nostre Religieux. Je luy remonstray que ce n'estoit pas par une vaine impatience, que c'estoit pour joüir plus tost de sa pension monacale, qu'il ne touche qu'à moitié tant qu'il n'est point prestre et pour fortifier par sa presence le chœur de Fontenay. Je luy en ay parlé dix fois. Il m'a toujours repondu qu'il ecrira à Bayeux pour connoistre sa conduite, qu'il a deja ecrit et qu'on ne luy a point repondu. En un mot il me laisse toujours esperer et n'accorde rien. Je vous prie de mander ce detail à Me d'Hieville. Je serois bien aise aussi que le Patient en fust informé.....

.....Taschez d'expedier avant toutes choses les nullités du Procez verbal, car cela est presentement sur

le tapis. Ma requeste est presentée et je n'ay plus aucune esperance d'accommodement, le President Ferrand n'ayant pas repondu au dernier billet du P. Bourdaloüe.....

A Paris, 7 mars 1702.

.....Je viens à vostre lettre que je reçois. Je garderay la lettre de Mgr de Bayeux pour la faire voir à Mr le Curé de Saint-Jean, et cependant je luy ecriray à luy mesme quand vous voudrez.....

.....Je suis icy traitté par Mr de la Coudraye le plus indignement du monde.....

A Paris, 9 mars 1702.

Mgr de Bayeux fut hier fort long tems ceans. Il me dit qu'il seroit inutile de donner un Dimissoire à Mr de Lieurry parce que les eveques de la province ne feront point les Ordres. Je vois bien qu'il n'a point envie de donner de Dimissoire. Pourveu que M. de Lieury sache par vous que je ne m'y suis pas épargné, un peu de retardement ne luy sera pas de grande conséquence. Je n'osay parler à Mgr de Bayeux de la permission qu'il vous a donnée. Je l'en remerciay seulemenent quand nous nous separasmes. Je scais depuis long tems qu'il a de la repugnance a donner des permissions par ecrit. Il dit ordinairement que *In verbo fit gratia* et que sa parole suffit. Mais j'ay sa lettre, et je vous l'envoieray, s'il le faut.....

A Paris, 9 mars 1702.

(Billet à propos du nom *Contrevisite* qui a été donné à la visite de Cardon.....

A Paris, 11 mars 1702.

......J'attens que vous m'envoyiez le mémoire des graines que demande la Mare pour vous les envoyer avec celles de du Cellier.....

..... J'ay une carte du Milanez pour vous, mais il est difficile de vous l'envoyer sans la gaster.

A Paris, 14 mars 1702.

.....Si tost que vous m'aurez envoyé les graines qu'il faut à la Mare, j'envoieray le tout ensemble. Ne differez donc point à le faire. J'ay une carte du Milanez pour vous, mais elle seroit gastée avec ces graines. Il faudroit la rouler sur un baston. Puis que l'on est reduit à la misere d'estre exposé à la rapacité du roulier, et d'estre obligé de lui declarer ce qui est dans les paquets et de luy dire si les papiers sont de conséquence ou non, je verray le general des Postes pour savoir quels ordres il faut observer. Je crois bien qu'on paye davantage quand des papiers sont recommandés sur le livre comme papiers de consequence, et que par cette déclaration on les en rend responsables, mais quand on les leur baille comme

les paquets ordinaires, je crois qu'ils doivent comme paquets ordinaires.....

Guerissez, je vous prie, Linotte. Ce que vous m'en dittes m'inquiète. Je l'aime comme ma vie.....

M[e] des Ifs me demande une procuration pour assister à une deliberation de parens pour elire M[r] des Ifs tuteur à sa fille, heritiere bénéficiaire du chevalier des Ifs. Je la serviray volontiers. Mais je vous prie de me mander si cela est necessaire. Car il y a certaines choses qu'un Evêque ne peut et ne doit pas faire sans indecence. Mon avocat du Grand Conseil, habile en ces matieres, me donna beaucoup d'avis sur cela l'année passée, et on me dit que de comparoistre comme deliberant à une tutelle est de ce genre. Mandez moy donc si cela est d'une absolue nécessité.

A Paris, 17 mars 1702.

..... Je vous envoye par le messager d'aujourduy un petit panier de graines que vous partagerez, s'il vous plaist, entre la Mare et du Celier. Il vous portera aussi une carte du Milanez. Elle auroit esté entierement perdue, si on l'avoit mise avec ces graines. On l'a roulée autour d'un baston. Le port est payé de l'un et de l'autre. Par là ils sont hors d'estat de nous rançonner.....

..... M[e] d'Harcourt me dist hier qu'elle part demain avec son mary pour Caen, Tury et Bagnole.

20

A Paris, 18 mars 1702.

.....Mandez moy promtement la délivrance de Me de Charsigné et la guerison de Linottte, car mes entrailles en souffrent.

A Paris, 21 mars 1702.

.....Je vis hier Mr de Harlay conseiller d'Estat, président du Bureau des Messageries, et je lui exposay le traittement que me fait Aumont. Il me dist que cela estoit une vraye friponnerie, qu'en cas pareil je pourrois presenter une Requeste à son Bureau et qu'il nommeroit un conseiller d'Estat pour me faire droit. Il me dist aussi que je pourrois me pourvoir devant le juge des lieux, ou à Paris devant Mr le Lieutenant civil. Et il me dist enfin que je pouvois m'addresser à Mr l'Intendant, que cela estoit de sa competence et que c'estoit la voye la plus courte. Ainsi, en cas de nouvelle entreprise de la part d'Aumont, portez en ma plainte et la vostre à Mr l'Intendant, et s'il refuse d'en connoistre, dittes luy que vous ne vous estes addressé à luy que parce que Mr de Harlay me l'a dit, et qu'il estoit juge competent en cette malversation. Mr le Bourgeois m'avoit dit que vous prendriez sa voye et qu'il y estoit disposé. Il me le manda hier. J'ay esté estonné que vous ayez pris une autre voye.

A Paris, 22 mars 1702.

..... Je vous prie de donner ordre à mon jardin de Fontenay. Mr de Pellevé executera ce que vous luy ordonnerez. Il faut surtout songer à planter autour des berceaux pour les couvrir, si on ne l'a déjà fait..... J'ay envoyé une procuration à Me des Ifs avec une tres grande repugnance: si elle pouvoit se passer de s'en servir, j'en serois bien aise. Je vous prie de dire à ma seur qu'en envoyant cette procuration à Me des Ifs, je luy ay mandé que je croiois que presentement que sa fille va estre heritiere du chevalier des Ifs, elle luy ostera ses haillons, et que si elle ne l'habille pas honestement, du moins elle la munira contre le froid...

A Paris, 27 mars 1702.

..... La seconde lettre que je reçois est de Mr de Pellevé, par laquelle il me mande que je suis condamné avec d'autres à la construction du Presbytere d'Estaveaux. Je n'avois eu aucun avis de cette poursuite, et cela m'est entierement nouveau. Je vous prie donc d'envoyer querir sans retardement Mr de Pellevé pour luy dire que cecy est la reponse de sa lettre, que je suis surpris d'apprendre que je sois condamné sans avoir eu aucun avis que je fusse poursuivi. Prenez un peu connoissance de cela, et en raisonnez avec Mr de Pellevé et voyez ce qu'il y a à faire.....

A Paris, le 30 mars 1702.

.....Demain nous entrons en dance Mr d'Avranches et moy et nous commençons à plaider, nostre compromis estant expiré.

Je vous prie de dire à ma seur que j'ai leu à Honoré l'article de sa lettre touchant les chemises et qu'il m'a dit que depuis quatre ans ma seur a toujours differé à me faire faire du linge parce que la toile estoit trop chere, et que comme elle a toujours encheri depuis ce tems là et encherit tous les jours, et que ce que ces retardemens ont produit, ça esté de me faire acheter plus cher que je n'aurois fait, qu'en vain elle me consulte là dessus moy qui n'y connois rien, que tout ce que je sais, c'est que je n'aime point à manquer de linge et que j'en ai besoin.

A Paris, 6 avril 1702.

..... Par le bail d'Aunay et luy (Mr de Saint-Jacques) et M. Roulland me doivent fournir un cheval de 20 pistoles. Je luy en ay ecrit. Pressez le d'y satisfaire, je vous prie, afin qu'on m'amene icy ce cheval avec mes autres chevaux. Cela m'epargnera le loüage d'un cheval pour porter d'icy mon cuisinier, car au premier jour je vous prieray de m'envoyer mon equipage.....

.....Faites bien mes complimens à l'accouchée.

A Paris, 7 avril 1702.

.....Je vous prie de preparer le Breton et Pierrot à partir avec mes chevaux le lundi 17, lendemain de Pasques, de Fontenay, pour arriver icy le vendredy 21, en leur defendant expressement de faire des traittes extraordinaires, disnant le 1er jour à Cressenville, couchant à Lisieux, le 2 disnant à la Chaussée, couchant à la Rivière-Tibouville, le 3 disnant à la Commanderie, couchant à Evreux, le 4 disnant à Passy, couchant à Mante, le 5 disnant à Saint-Germain, couchant à Paris. Il faudroit leur donner cette route par ecrit. Donnez leur, je vous prie, de l'argent pour cela. Envoyez-moy par eux les deux harnois de volée que vous m'achetastes l'année passée. Je ne scais si l'on a eu soin de me faire faire du bois à Aunay pour augmenter la provision qui y est. Il faut, s'il vous plaist, envoyer Mr de Pellevé à Mlle Merite pour cela. Il y a deja deux mois que je l'en ay fait avertir. Mr de Saint-Sauveur et frere Nicolas se sont chargés de luy indiquer le bois qu'on coupera. Chargez, s'il vous plaist, Mr de Pellevé d'aller à Aunay et de chercher dans le voisinage du sidre pour ma cave. Il en faudra d'abord trois ou quatre tonneaux. Il en faut de deux sortes, l'un pour ma table, et l'autre pour la cuisine. Pour celuy de ma table, qu'il cherche tout du meilleur. En donnant une pistole plus que le prix courant, il aura à choisir, c'est ainsi que j'ay toujours fait. On en trouve ordinairement de bon vers Saint-Loüet, mais frere Nicolas indiquera les bons

crus. Qu'il n'y epargne point l'argent, pourveu qu'il ait de bonne marchandise, et s'il ne s'y connoist pas assez, qu'il prenne un connoisseur avec luy. Faites partir mes gens d'Aunay, la veille de Pasques pour venir coucher à Fontenay, où le lendemain ils feront leurs devotions.

A Paris, 12 avril 1702.

.....Je suis attaqué depuis deux jours d'une grosse fluxion sur les yeux, dont je n'avois point esté attaqué depuis long tems. J'en savois gré à Bourbon, mais me voilà repris. Ce sera grand hazard s'il ne m'en couste du sang. Je ne crois pas que cela retarde mon depart. Ce billet est seulement pour vous dire que mon vin de Citeaux, après s'estre bien fait attendre est enfin venu à Paris et parti pour Caen. Il partit hier mardy. Il sera sept ou huit jours en chemin et peut estre que le jour de Pasques le retardera encore. Il va par Belland roulier. Les voituriers vous porteront une lettre de voiture pour la faire passer franc par Caen, et je crois qu'il le porteront à Bretteville. Je vous prie d'en payer le port qui va, je crois, à 1 s. pour livre. M[lle] des Preaux me fit pourtant faire composition il y a deux ans, par des Prez roullier, et je n'en payay que 4 fr. 105 du cent. Peut estre qu'elle pourroit obtenir la mesme chose. Donnez ordre à M. de Pellevé de faire ces diligences, et de vous en rendre compte. Mais chargez le de trouver quelque invention pour porter le vin de Bretteville à

Aunay. Si cela ne s'estoit pas rencontré dans le tems que mes chevaux partiront, le Breton auroit pu le porter dans mon petit tombereau qui est à Fontenay avec deux de mes chevaux.

Le P. Martin cordelier vous pourra donner un petit paquet pour moy, que vous donnerez, s'il vous plaist, au Breton pour m'apporter, en le luy recommandant et surtout d'eviter qu'il ne soit mouillé.

Mr de Saint-Jacques me doit fournir un cheval pour le vin du bail d'Aunay. Il doit valoir 20 pistoles, et je luy ay donné par dessus le marché le cheval bay que vous m'avez veu. Il me mande qu'il en a trouvé un qu'il croit bon et que, si je veux, il me l'envoiera avec mon equipage. Je luy ay mandé de le faire voir à Mr Macé et à vous, pour savoir si vous le jugez du prix et du merite convenable. Si vous n'estes pas connoisseur, M. Macé suppléera. J'ay mandé à Mr de Saint-Jacques que s'il me l'envoye, il luy fasse ajuster l'équipage de celuy que je luy ay baillé, qui est demeuré à Fontenay.....

(Huet vient de gagner le procès qu'il avait contre le Procureur fiscal de Saint-Filbert, au diocèse d'Avranches).

Ce qu'il y a de bon, c'est que je ne sceus ce jugement qu'après coup, et lorsque j'allay remercier le Rapporteur, et m'excuser de ne pas l'avoir veu avant le jugement : il me dist qu'il avoit empesché que je ne le sceusse pour m'epargner la peine de la sollicitation, qui luy paroissait inutile dans une cause aussi bonne que la mienne.....

A Paris, 19 avril 1702.

.....Mon mal d'yeux et les festes de Pasques m'ont fait differer ma reponse plus qu'à l'ordinaire. Il m'en a cousté pour mes yeux une grande saignée. Je persevere toujours dans le dessein de partir d'icy le plustost que je pourray, mais je suis accablé de mille sortes d'affaires, et je ne puis vous dire le jour de mon depart. Je vous le manderay pourtant. J'attens mes chevaux apres demain, suivant le plan que je vous ay proposé.....

Je ne saurois penser à ces Thermometres. Je n'en ay pas le loisir. Il faudroit une après disnée pour aller chez l'Ouvrier et regler tout cela avec luy et je n'ay pas ce loisir. Outre qu'avec le Thermometre et le Barometre je veux avoir un hygrometre et peut estre deux ou trois pour icy, pour Aunay, et pour Fontenay, et c'est une depense de douze pistoles, et dans la gueuserie où je suis j'evite les depenses superflues. M[r] de Coetenfao est retourné à Avranches. Il a fait en partant un petit tour de chicane pour differer, mais tout cela ne luy servira de guere.

Quand j'ay mandé à ma seur que l'on pourroit avoir de la toile à la foire de Caen, j'ay entendu que ce sera elle qui l'aura, s'il luy plaist d'en prendre la peine. Car je ne crois pas qu'elle ait entendu, comme sa lettre semble le marquer, que ce sera moy. Dittes luy, je vous, prie que je remets la reponse à ses deux lettres, quand nous serons ensemble. Nous parlerons des ecrits de M[r] de Bernieres, mais dittes luy en atten-

dant que je n'ai veu aucuns de ces ecrits qui n'ayent esté alterez, et rabillez, et replastrez, que rien de tout cela n'est original, et que ce sont les originaux que Mr de Bernieres a ecrits ou fait ecrire, que je voudrois voir, et qu'en un un mot ce n'est ny le P. Loüys François, ny le P. de Saint Gilles que je cherche, mais Mr de Bernieres. Je reserve Me de Charsigné pour la bonne bouche. Quoy que je ne croye pas son mal dangereux, il est pourtant douloureux et j'en suis inquiet. Ne manquez pas de me dire l'estat ou elle est, quand vous m'ecrirez, et que cet estat soit bon.....

A Paris, 20 avril 1702.

.....J'estois fort inquiet du mal de Me de Charsigné, et je vous en diray les raisons. Je suis tres fasché de la mort de Mr de Vandeuvre. C'estoit un fort honeste homme, homme d'esprit, d'honneur et de cœur et mon ami particulier depuis l'enfance. J'ecris à Me de Vandeuvre.

A Paris, 21 avril 1702.

(P. S. Vendredy 21 au soir).

.....On a oublié de porter cette lettre à la poste. Je m'en sers donc pour vous dire que mes chevaux viennent d'arriver, Dieu merci, en assez bonne santé. J'ay envoyé des gens au devant, de peur qu'on ne fit encore payer au Breton l'entrée de mes chevaux, comme l'année passée, en luy faisant accroire qu'il

estoit marchand de chevaux et que mes chevaux estoient une marchandise qui devoit l'entrée. On m'a donc sauvé ce péage, et outre cela on a veu venir Pierrot sur le nouveau cheval et sur la vieille selle, nonobstant les defenses que vous aviez faites au Breton, et le cheval n'a pas manqué de s'en sentir, car il est ecorché par le dos. Voila comme on est servi de ces gens la, quand on ne les voit point.

A Paris, 28 avril 1702.

..... J'ay enfin pris mon jour pour le depart, qui sera, s'il plaist à Dieu, lundi 1 may pour arriver le samedy 6 à Fontenay, sauf les inconveniens. Je fais mon compte de n'estre à Fontenay qu'un jour ou deux, d'en passer autant à Caen, et de Caen d'aller à Aunay, sans repasser par Fontenay.....

.....J'avois donné ordre pour du galon et du clou doré pour le canapé, mais quand on est venu à l'execution on n'a pas sceu combien il faut de l'un et de l'autre, et cela nous a arrestez tout court. Outre que je ne scais si nous ne nous equivoquons point sur le mot de Canapé, et je ne suis pas seur que ce que Me de Charsigné a fait faire est ce qu'on appelle icy un canapé ou si ce n'est point un sofa. Je m'eclairciray de cela sur les lieux, et je me feray envoyer d'icy ce qu'on aura arresté.....

(*A suivre.*)

LA ROCHEFOUCAULD

Mémoire inédit de feu M. Jacques DENIS (1).

Tous les grands écrivains du XVII[e] siècle, et l'on pourrait dire tous les grands écrivains français, sont moralistes, car il n'y en a pas un qui ne s'efforce d'exprimer sous une forme ou sous une autre son expérience de la vie. Ce tour d'esprit se retrouve partout au XVII[e] siècle, au théâtre comme dans la chaire, dans la poésie comme dans la prose, dans les œuvres d'imagination comme dans les traités didactiques, dans les romans comme dans les mémoires. Ce n'était pas tout d'avoir moralisé fréquemment, mais par rencontre ; il se produisit des écrivains dont la fonction littéraire, en quelque sorte, fut de moraliser. Les uns sont plus philosophes en un certain sens, parce qu'ils ont un système, quoique ce système ne leur soit pas personnel. Ce sont les moralistes religieux, comme Nicole dans ses *Essais de morale*

(1) Nous avons retrouvé dans les papiers de M. Jacques Denis, cette étude sur La Rochefoucauld, que nos confrères liront, nous en sommes certain, avec le plus vif intérêt.

Le Secrétaire. A. GASTÉ.

et comme Duguet dans ses *Lettres*, et dans des écrits de toute sorte; ceux-là sont restés par leur exagération et leur rigorisme au-dessous de leur tâche ou du moins n'ont pas laissé dans les lettres une trace impérissable, malgré leur incontestable talent; et sans Pascal ce serait uniquement dans les sermonnaires qu'il faudrait chercher les moralistes chrétiens. La morale laïque ou mondaine a été en un sens plus heureuse; sans viser à former un système, elle s'est produite sous une forme propre et indépendante; elle a su donner à des maximes toutes les grâces de l'art en y mêlant de la satire et des portraits; et l'on a vu naître un genre jusqu'alors à peu près inconnu dans les *Maximes* de La Rochefoucauld et dans les *Caractères* de Labruyère. Nous ne nous occuperons que du premier.

Le livre des *Maximes* parut en 1665, et Voltaire n'a été que juste lorsqu'il le caractérise ainsi dans le *Siècle de Louis XIV:* « Un des ouvrages qui contribua le plus à former le goût de la nation et à lui donner un esprit de justesse et de précision, fut le petit recueil des *Maximes* de François de La Rochefoucauld. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que l'amour-propre est le mobile de tout, cependant cette pensée se présente sous tant d'aspects variés qu'elle est presque toujours piquante..... On lut avidement ce petit recueil; il accoutuma à penser et à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat. C'était un mérite que personne n'avait eu avant lui en Europe depuis la Renaissance des lettres ». Ce livre dut avoir en effet une grande influence

sur la prose française et sur toute notre littérature dans les quarante dernières années du XVII[e] siècle. S'il venait neuf ans après les *Provinciales*, il précédait de plusieurs années les *Pensées*, écrites déjà, mais non publiées. Bossuet prêchait depuis 1659, mais n'avait encore imprimé que peu de choses, sa *Réfutation de Claude Ferry*. Bourdaloue s'exerçait encore en province. Molière n'avait fait ni le *Misanthrope* ni les *Femmes savantes*, et si le *Tartufe* existait déjà, on ne le connaissait que par des lectures de société. Les premières satires de Boileau étaient encore en portefeuille; La Fontaine n'était connu que par quelques contes et son *Élégie aux Nymphes de Vaux;* et nous n'avons guère de la correspondance de M[me] de Sévigné, à cette date de 1665, que ses lettres sur la disgrâce de Fouquet; encore n'étaient-elles pas publiques. Il est donc indubitable que ce petit livre et d'une forme si précise et si piquante fut comme une nouvelle révélation de la langue française et de l'esprit français après les *Provinciales* et donna un exemple qui ne fut pas perdu pour les contemporains. Un grand seigneur montrait à des gens du métier, à des hommes mêmes qui lui étaient très supérieurs par le génie, comme Molière et Bossuet, comment on écrit d'une manière forte, vive, naturelle, avec un heureux mélange de concision et de clarté. Le succès fut immense; on admira ce style si fin et si fort; et si l'ensemble du livre ne plut pas à tout le monde, comme le témoigne l'ingénieuse allégorie de La Fontaine, l'*Homme et son image*, on fut émerveillé de chaque trait particulier. C'est encore l'effet qu'il

produit après plus de deux cents ans sur tout esprit sérieux et qui ne prétend pas être plus malin que de raison. On ne peut le dissimuler, le livre de La Rochefoucauld est celui d'un homme de cour pénétrant, mais porté par ses déboires personnels à ne voir qu'un côté des choses, et ce n'est pas naturellement le côté le plus beau. Il faut donc nous arrêter quelque peu sur la biographie de l'auteur, parce que sa vie et sa position expliquent en grande partie son œuvre.

François duc de La Rochefoucauld naquit en 1613. A peine âgé de dix-sept ans, il entra dans le monde et dès ce moment là, comme on le voit dans ses *Mémoires*, il commença « à remarquer avec attention ce qu'il voyait ». Ce qui s'offrit d'abord aux yeux du jeune gentilhomme observateur, ce fut la lutte de Marie de Médicis et de Richelieu, laquelle se termina par la journée des Dupes, qui ruina l'influence de la reine-mère et consolida le pouvoir du cardinal. Les sanglantes catastrophes du maréchal de Marillac et du duc de Montmorency suivirent bientôt. La domination du grand cardinal paraît injuste à La Rochefoucauld qui, avec le manque de flair politique, qui le caractérise, s'attache au parti de la jeune reine, Anne d'Autriche, malheureuse et persécutée par le ministre. Il accepte même, si nous l'en croyons, la dangereuse mission, après que la reine eut été interrogée par le chancelier Séguier comme une vulguaire criminelle, de l'enlever elle et Mlle d'Hautefort et de la conduire à Bruxelles auprès de Marie de Médicis : projet qui n'eut pas de suite, mais dans lequel La Rochefoucauld entra avec enthousiasme. « Quelque

difficulté, écrit-il, et quelque danger qui me parussent dans un pareil projet, je puis dire qu'il me donna plus de joie que je n'en avais eu de ma vie ». Mis à la Bastille pour avoir servi d'intermédiaire entre la reine et Mme de Chevreuse éloignée de la cour, il obtint au bout de huit jours de sortir de prison dans un temps où peu en sortaient, sans doute parce que Richelieu avait deviné que ce jeune homme était plus aventureux que redoutable. Il rentra dans sa famille en province jusqu'en 1639, date à laquelle il lui fut permis, après la prise de Hesdin, de rejoindre l'armée. Il s'y conduisit avec tant de valeur que le cardinal voulut l'attacher à ses intérêts. Mais la reine desira instamment qu'il n'acceptât point de faveur qui pût lui ôter la liberté de la servir elle-même quand elle se trouverait en état de paraître ouvertement l'ennemie du cardinal ; et cette marque de confiance lui fit renoncer avec plus de plaisir que de bon sens à tout ce que la fortune lui présentait. Richelieu mort, et Anne d'Autriche déclarée régente en 1643, La Rochefoucauld obtint de belles promesses et ce fut tout. Longtemps sans emploi, joué, rebuté dans la plupart de ses demandes, il se jeta dans les aventures. « Ma fortune était désagréable dit-il, et je portais impatiemment la perte de tant d'espérances. J'avais voulu m'attacher à la guerre, et la reine m'avait refusé les mêmes emplois que, trois ou quatre ans auparavant, elle m'avait empêché d'accepter du cardinal de Richelieu. Tant d'inutilité et tant de dégoûts me donnèrent enfin d'autres pensées et me firent chercher des voies périlleuses pour témoigner mon

ressentiment à la reine et au cardinal de Mazarin ». Le voilà jeté dans la guerre civile et pour se venger du ministre et pour plaire à la duchesse de Longueville, dont il était alors un des amants :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux
J'ai fait la guerre aux rois ; je l'eusse faite aux Dieux.

vers déjà légèrement modifiés de Du Ryer dans *Alcionée :*

Pour obtenir un bien si grand, si précieux,
J'ai fait la guerre aux rois, etc.

La Rochefoucauld les parodie ensuite de deux autres manières, après sa brouille avec la duchesse :

Pour son cœur inconstant qu'enfin je connais mieux,
J'ai fait la guerre au Roi ; j'en ai perdu les yeux.

Et au bas d'un portrait de cette maîtresse :

Faisant la guerre au Roi, j'ai perdu les deux yeux (1).
Mais pour un tel objet, je l'aurais faite aux Dieux.

Mais il n'éprouva pas moins de mécompte comme factieux que comme courtisan, parce que, avec infiniment d'esprit, il n'avait pas celui qu'il faut pour l'action. Le cardinal de Retz lui reproche dans ses

(1) C'est une exagération, il faillit seulement les perdre.

Mémoires l'irrésolution, et déclare n'en pouvoir déterminer les motifs. « Malgré son envie, dit-il, il n'a pu être un bon courtisan, ni malgré ses engagements, un homme de parti. Sa pratique était de sortir des affaires avec autant d'impétuosité qu'il y était entré » Et pour dernier trait : « Son inclination était toujours portée vers la négociation ». De là une conduite souvent équivoque, et des reproches dont son orgueil devait cruellement souffrir. Dans le parti de Retz, on l'appelait ironiquement La Franchise; on disait que tous les matins il faisait une brouillerie, et que tous les soirs il travaillait à un rhabillement. On l'accusa même de s'être raccommodé avec la cour aux dépens de ses complices. Il parut donc souvent malhonnête, parce qu'il fut presque toujours maladroit, comme le sont d'ordinaire les hommes qui ont trop de pensées, quand il n'est question que d'agir. Au milieu des intrigues où s'agitait le parti des Princes, La Rochefoucauld ne fut à l'aise que dans les combats, l'épée à la main, et quand il n'y allait que de sa vie, qu'il lui était plus facile de sacrifier que de fixer. Blessé à en perdre presque la vue au combat de la porte Saint-Antoine, sous les murs de Paris, il se retira d'abord à l'étranger, puis dans ses terres de l'Angoumois. Plus tard, revenu à Paris, il y vécut dans une inaction forcée et dans une demi-disgrâce, dont toute la faveur de son fils, le prince de Marcillac, auprès de Louis XIV, ne réussit pas à le tirer. Sa vie de retraite, d'abord assez maussade et assez triste à cause du ressentiment qui lui restait de ses mécomptes (il disait de ses sottises d'homme de parti),

devint de jour en jour moins désagréable, surtout à partir de la mort de Mazarin. Retenu souvent par la goutte, il sut faire de sa maison le rendez-vous des gens d'esprit. Il vécut aussi dans l'amitié de deux femmes distinguées, Mme de Lafayette et Mme de Sévigné, mais surtout de la première, dont l'attachement ressemble grandement à un amour passionné.

Les lettres de Mme de Sévigné parlent souvent de lui et je crois qu'elles jettent un grand jour sur son caractère et sur le tour que prit son esprit, précisément parce qu'elles le représentent tout autre que ne le feraient supposer les *Maximes*. Il y a longtemps que Platon a remarqué que ce sont les hommes les plus confiants, les plus généreux et les plus sensibles qui finissent par devenir des misanthropes, et c'est ce que Mme de Sévigné nous révèle dans l'auteur des *Maximes*, en appuyant sur sa tendresse de cœur pour sa famille et pour ses amis. « M de La Rochefoucauld a perdu sa mère ; je l'ai vu pleurer avec une tendresse qui me le faisait adorer... c'était une femme d'un extrême mérite, et enfin, disait-il, c'est la seule qui n'ait jamais cessé de m'aimer... Le cœur de M. Larochefoucauld pour sa famille est une chose incomparable ; il prétend que c'est une des chaînes qui nous attachent l'un à l'autre ». Ailleurs, elle le voit pleurer au récit d'une action généreuse ; plus loin, elle se console d'avoir été dupe d'une plaisanterie et ajoute : Si je voulais, je vous citerais M. de La Rochefoucauld qui était aussi aisé à tromper que moi ; mais il avait tant d'autres mérites que je n'en puis pas faire une comparaison ». Il ne faut pas oublier un trait qui me

paraît caractéristique : La Rochefoucauld, que nous voyons si tristement raisonnable dans ses livres, avait l'imagination romanesque; il eût volontiers joué le rôle de paladin, au moins s'il n'eût suivi que ce premier mouvement dont l'égoïste Talleyrand disait qu'il faut se défier parce que c'est le bon ; Mme de Sévigné est ici d'accord avec ce que nous voyons dans les *Maximes* de La Rochefoucauld, et confirme cet heureux travers. En parlant de son propre goût pour les grands sentiments et les grands coups d'épée des héros romanesques de la Calprenède : « Si je n'avais Mr de La Rochefoucauld pour me consoler, écrit-elle, je me pendrais de trouver encore en moi cette faiblesse ». La Rochefoucauld était donc loin d'avoir ce cœur sec que feraient supposer les *Maximes*. Aussi, à sa mort, arrivée en 1680, laissa-t-il des regrets vifs et durables à sa famille et à ses amis, particulièrement à Mme de Lafayette, sur la douleur de laquelle Mme de Sévigné revient souvent : « Le temps, écrit-elle, qui est si bon aux autres, augmente et augmentera sa tristesse... Elle s'aperçoit à tous moments de la perte qu'elle a faite... Ce n'est plus la même personne, je ne crois pas qu'elle puisse jamais ôter de son cœur le sentiment d'une telle perte ; je l'ai sentie et par moi et par elle ». Non, ce n'est pas un misanthrope égoïste qui inspire de tels sentiments à des femmes distinguées.

Je reviens au mot de Platon, et je dis qu'il s'applique merveilleusement à la misanthropie de La Rochefoucauld. Tous les témoignages de Mme de Sévigné. rapprochés de ce qu'il nous rapporte lui-même dans

ses *Mémoires* des impressions et des actes de sa jeunesse, ne donnent-ils pas l'idée d'une nature originairement généreuse et sensible, que les désappointements personnels et le spectacle des hypocrisies et des bassesses humaines ont enfin prévenu à l'excès contre les sentiments désintéressés ? Que d'espérances trompées ! Que de rêves ambitieux manqués ou par male chance ou par maladresse ! S'exposer généreusement pour une reine aux terribles vengeances d'un Richelieu pour se voir éconduire par les finesses d'un Mazarin ! Refuser d'un ennemi des emplois et et une fortune pour ne point les obtenir de celle qui vous les a fait refuser quand ils s'offraient ! Se lancer par dépit et par galanterie dans des intrigues et des factions contraires à son caractère et où tout ce qu'on a d'esprit ne vous fait faire que des sottises qui rendent votre réputation équivoque, et se voir supplanter dans le cœur de celle à qui l'on sacrifie tout ! Etre un des plus grands noms du royaume et ne pouvoir se faire de place à la Cour ! Tenir étroitement au roi par un fils et n'être rien soi-même ! Que de blessures pour une âme généreuse et susceptible ! N'est-ce pas à travers ce désillusionnement et les chagrins qui en résultèrent que La Rochefoucauld a vu les hommes ? Et pour me servir d'un de ses adages, son esprit n'a-t-il pas été souvent dupe de son cœur dans ses *Maximes* si cruelles pour la nature humaine ?

La Rochefoucauld a fait lui-même son portrait ; c'était une mode alors, une manie. Il y a beaucoup de préciosité dans ce portrait, notamment dans ce qui concerne ses défauts ou ses qualités physiques,

à moins que cette préciosité ne soit une moquerie détournée de celle qui régnait encore dans la haute société vers 1658 Je laisse de côté ce qui ne touche pas le caractère moral de l'auteur, et je ne retiens même de ce caractère que ce qu'il nous dit de sa mélancolie : c'est un trait de lumière sur les dispositions où était l'auteur des *Maximes* quand il commença son livre. « Premièrement, écrit-il, pour parler de mon humeur je suis mélancolique, et le suis à un point, que depuis trois ou quatre ans à peine m'a-t-on vu rire trois ou quatre fois. J'aurais pourtant, ce me semble, une mélancolie assez supportable et assez douce, si je n'en avais point d'autre que celle qui vient de mon tempérament, mais il m'en vient tant d'ailleurs et ce qui m'en vient me remplit de telle sorte l'imagination et m'occupe si fort l'esprit, que la plupart du temps ou je rêve sans dire mot, ou je n'ai presque point d'attache, ou je suis inattentif et indifférent à ce que je dis..... J'ai une si forte application à mon chagrin que souvent j'exprime assez mal ce que je veux dire ». Prenons acte de cet aveu : La Rochefoucauld n'était point triste naturellement ou du moins n'avait qu'une mélancolie assez douce. D'où lui vient donc ce chagrin sombre, qui lui venait d'ailleurs que de son tempérament et qui l'absorbait au point qu'il en devenait taciturne et qu'avec de l'esprit, avec une conception nette et vive, il lui arrivait souvent d'expliquer assez mal dans la conversation ce qu'il avait à dire? Il écrit un peu plus loin qu'il « n'est point travaillé par l'ambition : » Par l'ambition présente? Je le crois volontiers; il avait assez de pénétration

pour voir que sa carrière d'ambition était finie, quoiqu'il n'eût pas alors plus de quarante-cinq ans. Mais n'était-il pas travaillé par le souvenir de ses espérances déçues et de sa vie de courtisan et d'homme politique? Ce ne sont pas des réflexions générales sur l'humanité qui peuvent causer une si sombre mélancolie et une si forte application à son chagrin. Ce sont donc des réflexions toutes personnelles sur ses propres mécomptes: excellente préparation pour être clairvoyant dans le mal et pour saisir tous les mauvais principes des volontés et des actions humaines, je n'en disconviens pas; mais disposition peut être fâcheuse pour ne voir que la vérité et pour voir toute la vérité. C'est ce dont nous aurons à nous souvenir et à tenir compte en appréciant les *Maximes*.

Nous avons, de La Rochefoucauld, outre ce livre, des *Lettres*, une *Apologie* et des *Mémoires*. Ses lettres n'ont d'intérêt que pour l'historien et pour le biographe. Si elles peuvent servir à mieux comprendre et à rectifier les *Mémoires* sur certains points, elles n'ont rien des qualités des grands épistoliers comme Cicéron, Mme de Sévigné, Voltaire. Son *Apologie*, en réponse à Mazarin qui, paraît-il, l'accusait d'ingratitude à l'égard de la reine et à son égard (1) ne mérite ni les reproches que lui fait Cousin au point de vue moral et politique, ni les éloges que lui donna l'éditeur dans la collection des grands

(1) *Apologie du Prince de Marcillac* : *Prince de Marcillac* était le titre que portait encore La Rochefoucauld : son père François V, duc de La Rochefoucauld, vivait encore.

écrivains de la France. Si Mazarin accusait réellement le prince de Marcillac d'ingratitude, est-il étonnant que celui-ci ne fasse valoir que des raisons personnelles, et qu'il laisse de côté les considérations tirées de l'intérêt public? On ne peut en conclure que des motifs politiques plus désintéressés ne se soient pas mêlés à des griefs personnels pour le jeter dans la Fronde (1). Mais d'un autre côté je n'admets pas que cet écrit qui est de 1649, par conséquent de sept ans avant les *Provinciales*, soit un des premiers modèles de la prose française au XVIIe siècle, naturelle, nerveuse, de ferme et libre allure. Le style me paraît souvent embarrassé ; et j'y cherche la précision et la netteté, ces principales qualités de notre grande prose. Quant aux *Mémoires* que je n'avais lus que dans une ancienne édition, faite sur des manuscrits incomplets et fautifs, que l'on avait complétés tant bien que mal, et d'ailleurs renfermant beaucoup de morceaux qui n'étaient point de La Rochefoucauld, ils m'avaient semblé, bien que Bayle les compare et les préfère aux *Commentaires* de César, au-dessous de la réputation de leur auteur. La lecture de l'édition nouvelle n'a

(1) « Ici plus de faux semblants de patriotisme, et d'intérêt général : les masques sont ôtés, on n'est plus sur la scène, mais dans les coulisses ; il n'est question que d'intérêts particuliers, et La Rochefoucauld ne fait pas difficulté d'exposer, avec l'élégante effronterie d'un grand seigneur, mal couverte, sous les sophismes laborieux du bel esprit, les blessures encore saignantes que sa vanité et son ambition ont reçues de la Reine et de Mazarin depuis le commencement de la Régence etc. » (La Jeunesse de Mme de Longueville, 3me édition, p. 472).

point modifié mon impression. Ils sont mieux écrits que l'*Apologie*, ayant été composés entre 1658 et 1662 ; il s'y rencontre de bonnes pages; mais l'ensemble manque de mouvement et d'intérêt. Outre qu'on y reconnaît cet air d'apologie qui était le caractère de La Rochefoucauld comme homme de parti, l'auteur me paraît flotter entre l'histoire et le mémoire, n'ayant par conséquent les qualités ni de l'un ni de l'autre, fort loin assurément et de Retz et surtout de Saint-Simon. Quant au fond, il faut le lire avec beaucoup de précaution. Mais ce manque trop fréquent de vérité n'est pas le défaut des seuls Mémoires de La Rochefoucauld; c'est celui de tous les Mémoires.

Ce qui a fait la réputation littéraire de La Rochefoucauld, c'est le livre des *Maximes*; c'est encore ce livre qui la maintient. Faut-il y ajouter les *Réflexions diverses*, dont quelques-unes n'ont été publiées qu'en 1731 et les autres qu'en 1863. Elles ajoutent peu, je crois, à la gloire de La Rochefoucauld. Huit sur dix-neuf qui composent ce recueil de réflexions sont bizarres ou faibles ; quelques-unes même avaient été biffées par l'auteur. Ce qu'il y a de plus excellent dans les autres a passé dans les *Maximes*. Il faut le dire, La Rochefoucauld si grand écrivain, n'est pas en un certain sens un écrivain ; il éprouve une certaine gêne à développer ses idées, et les *Réflexions* qui sont beaucoup plus développées que les *Maximes* n'en ont pas la netteté piquante. Prenez par exemple celle sur le goût : on hésite sur le sens du mot et par conséquent sur le sujet même que l'auteur a en vue :

Est-ce le goût? Sont-ce les goûts? Ce sont pourtant choses très différentes et l'auteur passe sans cesse de l'une à l'autre, comme si cette différence n'existait pas. Il y a une hésitation analogue, quoique moindre dans les articles *Société, confiance*. Et d'ailleurs dans toutes ces réflexions, il y a le même défaut : ce sont des remarques, des vues sur un sujet donné ; ce ne sont pas des idées qui se tiennent étroitement, et qui forment un tout. La Rochefoucauld ne conserve vraiment tous ses avantages que dans l'expression de réflexions brèves et vives, c'est à-dire dans son *Recueil des Maximes :* c'est donc le seul sur lequel nous devons insister.

Je ne voudrais, ni le surfaire ni le déprécier, mais en indiquer la juste valeur. Ce n'est point par le sentiment que cet ouvrage vaut : il est froid et poli comme la glace. Ce n'est point non plus par l'élévation et la sublimité. A part quelques maximes qui sont élevées, quoiqu'il y ait souvent un grand air dans ce livre, presque toutes seraient plutôt faites pour resserrer et abattre le cœur, que pour le dilater et l'élever. Il faut donc que son mérite consiste dans l'exactitude et la profondeur, ou si on l'aime mieux, dans l'exactitude poussée jusqu'à la profondeur. Car il n'y a que ces trois choses, profondeur, élévation et sentiment, qui réunies ou séparées, fassent la vérité d'un ouvrage de morale et y impriment une marque impérissable. Or, je distingue deux espèces de profondeur, celle qui est la profondeur philosophique par excellence, laquelle consiste à démêler les éléments premiers du cœur humain, et à les suivre dans leur combinaison

et dans leur jeu. C'est, par exemple, la profondeur de l auteur de l'*Ethique à Nicomaque*. L'autre qui, par la puissance du raisonnement ou par la sagacité de l'observation, ou plutôt par ces deux forces réunies, creuse imperturbablement une vérité donnée, sans s'inquiéter de celles qui l'avoisinent ou qui la bornent, c'est, si je ne me trompe, la profondeur de La Rochefoucauld. Il a vu ce que tout le monde voit d'ailleurs et ce que personne ne conteste, la grande part de l'intérêt ou de ce qu'il appelle l'amour-propre dans les actions humaines ; il a été frappé du rôle énorme qu'il joue toujours à la cour et dans la politique, et surtout de celui qu'il joua dans les turbulentes intrigues de la Fronde et dans les accommodements qui les suivirent; et il en a été d'autant plus vivement frappé, que toutes les espérances de son ambition, même les plus légitimes, avaient été frustrées et qu'il n'avait pas eu, comme tant d'autres, l'artifice et l'adresse de profiter des sottises qu'il avait faites. Il se mit donc à rêver là-dessus, cuisant et recuisant en lui-même son chagrin, selon l'expression latine, ou pour parler français, le ruminant et le digérant longuement et avec une sorte de malin plaisir, semblable à celui de la vengeance. Spectateur de mille manèges, de mille hypocrisies, de mille lâchetés et de fortunes scandaleusement établies, il résulta de ses réflexions que ce monde n'est qu'une vaste comédie de dupes et de fripons, qu'il n'y a qu'un seul mobile de ces actions si diverses que les hommes, qui se cachent et se déguisent à eux-mêmes autant qu'aux autres, nomment hypocritement ou follement vertueuses ou vicieuses et

que l'amour propre est l'unique acteur de la pièce et y joue tous les personnages, même les plus opposés et les plus contradictoires. Cette vue une fois prise pour principe, il ne s'agissait plus que d'y ramener tous les actes humains. Je veux bien croire que La Rochefoucauld ne s'est pas borné à une pure spéculation et qu'il nous a donné sous forme de maximes générales le fruit de son expérience, qu'Anne d'Autriche, Mazarin, Mme de Longueville, Condé, Retz, Mme de Chevreuse, la Cour et le Parlement lui ont fourni les matériaux qu'il a mis en œuvre. Mais je dis que le raisonnement et l'imagination suffisaient, et que son observation n'est qu'une divination perpétuelle, à l'aide de l'imagination et du raisonnement, appliqués à un principe qui n'a rien d'indubitable. Or selon son ingénieuse expression. « Nos actions sont comme des bouts-rimés que chacun fait rapporter à ce qui lui plaît », celui-ci à la bonté, celui-là à de subtils calculs, tantôt à de grands et profonds desseins, tantôt à l'humeur ou au hasard. La Rochefoucauld n'a-t-il pas fait son bout-rimé comme les autres ?

Talleyrand disait, à ce qu'on rapporte : « Défiez-vous de votre premier mouvement, parce qu'il est presque toujours bon » ; La Rochefoucauld n'a pas même l'air de soupçonner ce premier mouvement, et il semble qu'il n'ait vécu que parmi des hommes mus volontairement ou involontairement par un seul ressort et par un ressort mauvais. Il faut avouer, parce que c'est un fait constant, que tous nos motifs peuvent dévier, qu'il n'en est pas un seul que l'amour-propre ne puisse transformer et corrompre, en le

mettant en usage, que cela a lieu au village comme à la ville et à la cour, mais surtout à la cour, où l'intrigue est l'occupation habituelle et où il faut étudier ses actions et ses paroles, composer son visage, masquer ses espérances et ses craintes, régler selon l'occasion tous les mouvements de son cœur. si l'on ne veut point faire de faux pas et se voir ou supplanter par des rivaux ou détruire par des envieux. Mais lorsque l'on considère la complexité de notre nature, on ne peut qu'entrer en défiance contre le moraliste qui réduit même les courtisans à des marionnettes mues par un seul fil; et quand même ils auraient pu se façonner au point de ne penser, de ne sentir, de n'agir plus que par amour-propre, il ne me serait pas prouvé qu'ils fussent parvenus à effacer complétement la nature en l'altérant, et que ses mouvements spontanés, irréfléchis et indisciplinés ne viendraient pas sans cesse contrarier en s'y mêlant l'habitude dominante qu'ils ont imprimée à leur âme; et alors, je ne sais s'il n'y aurait pas plus de connaissance du cœur humain et de profondeur philosophique à saisir et à démêler ces mouvements qui s'ajoutent à la passion maîtresse pour la diversifier et souvent la neutraliser, qu'à voir partout une seule impression première, d'où tout le reste dépend.

Aussi bien, à quoi se réduisent ces vérités incontestables et éternelles que Sainte-Beuve et Nisard prêtent si facilement à La Rochefoucauld? A des soupçons, à des possibilités. Toutes les maximes pourraient commencer par ces mots : Il *arrive parfois*, il *arrive souvent*, il *peut arriver*. Et comment

l'auteur justifie-t-il ces possibilités, ces soupçons? Nulle part il n'a défini l'amour-propre,et il avait besoin du vague et de l'indétermination de ce terme pour rendre sa thèse plausible. Et voyez combien de choses il met dans ce mot : d'abord ce qu'on doit réellement appeler amour-propre, les calculs de l'intérêt, du plaisir, de l'orgueil, de la vanité avec les tentations ou les désirs que ces choses éveillent en nous, puis le tempérament, l'humeur qui dépend en grande partie du tempérament, l'attrait actuel qui n'est que l'impression des objets sur notre âme, même la lassitude, l'ennui, le dégoût, la paresse, en un mot toutes les passions ou primitives ou dérivées, sans parler de la fortune ou du hasard, qui n'a évidemment rien à voir avec l'amour-propre. Or les passions primitives, qu'on pourrait appeler plus justement des instincts, peuvent devenir, il est vrai, l'aliment de l'amour-propre,mais en elles-mêmes elles lui sont antérieures, puisqu'elles précèdent toute réflexion et par conséquent tout retour sur nous-mêmes; et il n'y a pas plus d'amour-propre à ressentir le plaisir de l'estime d'autrui, pourvu qu'on ne s'arrête pas complaisamment à ce plaisir, qu'à éprouver une sensation agréable quand on a faim et qu'on mange, ou qu'à souffrir d'un isolement absolu jusqu'à en dépérir ou à en devenir fou.

En second lieu, La Rochefoucauld interprète arbitrairement tous les mouvements de notre cœur; je sais qu'il met fréquemment les correctifs *souvent*, *quelquefois* et autres à cette interprétation. Mais qui ne voit que *souvent* finit par dire *toujours* lorsqu'on

ne parle jamais que de l'amour-propre et qu'on le retrouve partout. Prenons un exemple: « La pitié est souvent le sentiment de nos propres maux dans les maux d'autrui ». Je dis que ce n'est pas là le sentiment premier de la pitié qui est au contraire un retentissement des douleurs d'autrui dans notre propre sensibilité. Mais La Rochefoucauld renvoie ce premier mouvement aux gens du commun, parce qu'il ne sert de rien, selon lui, au dedans d'une âme bien faite. Mais que ce sentiment serve ou non, qu'il soit roturier ou non, il n'importe; ce n'en est pas moins la racine de la pitié. Mais enfin soit! Supposons que nous nous disions à nous-mêmes: « Faisons à autrui ce que nous voudrions qu'il nous fît », ou « Non ignara mali, miseris succurrere disco. » Je vois là un retour sur nous-mêmes qui nous attendrit sur autrui; je suis encore à y chercher l'amour-propre ou l'égoïsme. Nous nous mettons par la pensée à la place du malheureux et souffrons nous-mêmes de ses maux, nous le secourons; mais il faudrait que cette imagination se transformât en un sentiment terriblement vif et douloureux, pour qu'on pût dire avec La Rochefoucauld: « Ces services que nous rendons sont à proprement parler un bien que nous nous faisons à nous-mêmes par avance. » C'est ingénieusement et finement dit: est-ce vrai? Je n'insiste pas davantage et je conclus: Si l'on prétend nous donner les *Maximes* ainsi que fait Nisard, non pour des vérités relatives, mais pour des vérités absolues, je dis que le livre de La Rochefoucauld n'est qu'un tissu de sophismes, qu'un perpétuel cercle vicieux. Mais vou-

lez-vous rendre à ce livre toute sa vérité ? Dites simplement que La Rochefoucauld a débrouillé un des recoins les plus obscurs et les plus embarrassés du cœur humain ; qu'il a suivi avec une rare perspicacité toutes les transformations qui nous dérobent l'amour-propre, et qu'il nous apprend à démêler la réalité de l'apparence dans nos propres actions encore plus que dans celles d'autrui : car selon sa fine remarque, il est plus facile de connaître l'homme en général que les femmes en particulier. Que s'il était possible de faire disparaître l'impression d'aigreur et de mépris pour la nature humaine qui domine dans son livre, les *Maximes* mériteraient tous les éloges dont ils sont en possession depuis plus de deux siècles. Chaque maxime prise à part, et pourvu qu'on ne lui donne pas une étendue universelle, est juste et finement exprimée. L'auteur saisit avec une merveilleuse sagacité le point où l'amour-propre se glisse dans nos vertus et la forme spécieuse sous laquelle il nous trompe. Il lui ôte ses masques divers, et là où l'amour-propre se donne pour justice, pour clémence, pour amitié, pour modération, pour courage, pour fermeté, il l'appelle de son vrai nom, intérêt, orgueil, ambition, vanité, mollesse de cœur et paresse, et il fait sentir comment ces diverses passions sont ou peuvent être sous les plus magnifiques apparences. Il poursuit l'amour-propre jusque dans ces recoins obscurs où il ne sent pas bien lui-même ce qu'il est et où il se trompe sur sa propre nature à force de s'envelopper de beaux voiles instinctivement et à son insu. Mais là, je l'avoue, l'in-

terprétation est hasardeuse. Comment démêler sûrement une action confuse qui n'a point conscience d'elle-même? Plus l'interprétation a de précision dans la pensée, de clarté dans l'expression, plus elle court risque d'être plus ingénieuse et plus subtile que vraie. Aussi les maximes de ce genre me semblent excellentes comme des avertissements de nous défier de nous-mêmes et de ne point nous en faire accroire sur notre valeur personnelle, mais elles seraient déplorables si elles devaient nous inspirer trop de défiance à l'égard d'autrui. Car la vie humaine demande moins de finesse, et plus de simplicité et de rondeur ; je tiendrais pour une marque d'une sagesse aussi inutile que triste, la disposition à tout voir sous un jour fâcheux, et à se tenir sans cesse en garde contre les sentiments les plus naturels et les plus doux, l'amour, l'amitié, l'estime, la confiance, en un mot tout ce qui fait la sécurité et le charme de la vie. Car, ainsi que le dit La Rochefoucauld lui-même, il est plus honteux, — j'ajouterai plus malheureux — de se défier de ses amis que d'en être trompé ». C'est là qu'est vraie absolument cette autre maxime : « Le plus grand défaut de la pénétration, n'est pas de n'aller point jusqu'au bout, mais de le passer ».

Si on lit les *Maximes* dans cet esprit, je veux dire plus pour apprendre à ne point se méconnaître que pour acquérir la plus inutile et la plus sotte des sciences, celle d'une défiance universelle et toujours en éveil, je crois qu'elles sont sans danger et qu'au contraire elles offrent une instruction solide, en nous ouvrant un grand jour sur le cœur humain. Je ne

parle point de la grâce, de la force, de la finesse, de la concision. en un mot de l'excellence du style. Il aurait un défaut, celui d'être trop aiguisé, s'il formait un discours suivi. Mais cette légère pointe de paradoxe, au lieu de mériter des reproches, me paraît une condition du genre. Il faut qu'une sentence pénètre profondément dans l'esprit et autant que possible qu'elle ait l'air de dire beaucoup plus qu'elle ne dit, afin d'éveiller la réflexion. Aussi, pour finir comme j'ai commencé, c'est véritablement un signe que de voir, vers le temps de la maturité du XVII[e] siècle, La Rochefoucauld et Boileau se produire presque dans le même temps. Cela nous indique le caractère le plus essentiel de notre grande littérature, la plus morale, la plus humaine, la plus solide, sinon la plus brillante de toutes les littératures.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

Eugène de Robillard de Beaurepaire

Par M. Émile TRAVERS,

Membre titulaire.

De tous les vides qui se sont produits depuis quelques années dans les Sociétés savantes de Normandie, aucun n'est plus irréparable que celui laissé dans leurs rangs par la mort de M. Eugène de Beaurepaire.

Cet homme, vraiment supérieur, était un modeste. Il avait exprimé le désir formel qu'aucun discours ne fût prononcé à ses obsèques à Caen. Toutefois, lorsqu'il a été déposé dans sa dernière demeure, au cimetière d'Avranches, M. Paul de Longuemare, directeur-adjoint de l'Association normande, a adressé quelques paroles d'adieu à notre confrère (1), puis, dans

(1) V. aussi; *M. Eugène de Robillard de Beaurepaire, directeur de l'Association normande*, par P. de Longuemare, dans l'*Annuaire normand*, 1900, p. 381-400.

les séances mensuelles de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen et de la Société des Antiquaires de Normandie, les présidents, MM. Vaudrus et Formey de Saint-Louvent, ont rappelé les services rendus à ces compagnies par M. de Beaurepaire. Forcément brèves, ces allocutions ne pouvaient suffire à rappeler tous les titres qu'il s'était créés à la reconnaissance des érudits, ni à énumérer ses nombreux ouvrages.

On a pensé que cette existence si bien remplie, que ces publications si variées devaient être l'objet d'une étude complète. On m'a confié la tâche difficile de la rédiger. J'ai accepté témérairement sans doute, mais avec reconnaissance; car je me suis rappelé que M. de Beaurepaire avait été l'ami et le biographe de mon père, et que, pendant plus de trente ans, il m'a traité moi-même avec une affectueuse bienveillance comme un collaborateur de ses recherches, comme un confident de ses intimes pensées (1).

Eugène-Hippolyte de Robillard de Beaurepaire naquit à Avranches le 31 janvier 1827. Il était fils aîné d'Hippolyte-Charles de Robillard de Beaurepaire et de Sophie-Antoinette Arondel de La Bréhoulière, qui tous deux appartenaient à d'anciennes et honorables familles de Normandie. L'un de ses arrière-grands-oncles fut le P. Robillard d'Avrigny, procureur des

(2) Des fragments de la présente notice ont été lus dans la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie, le 14 décembre 1899, et insérés dans le *Bulletin* de cette Société, t. XXI, p. 265-301.

Jésuites à Alençon, et historien réputé au commencement du XVIII[e] siècle. M. Hippolyte de Beaurepaire, avocat distingué, mourut jeune ; il laissait six enfants en bas âge, dont l'éducation fut dirigée habilement par une mère vaillante et dévouée.

Eugène de Beaurepaire, d'abord élève au Petit-Séminaire de l'Abbaye-Blanche, termina brillamment ses études au collège d'Avranches. Dans ce dernier établissement, il eut pour professeur de rhétorique un homme dont il resta toujours l'ami et dont il écrivit plus tard la biographie, M. Édouard Le Héricher. C'était un de ces maîtres comme l'Université d'alors en comptait beaucoup, même en dehors des grands lycées. Modestes, laborieux, dévoués à leurs élèves, ils n'avaient pas de titres pompeux, leur enseignement était plus solide que brillant ; mais, quand leur classe était finie, ils ne croyaient pas leur tâche terminée. Le Héricher, bon humaniste, philologue ingénieux, passionné pour l'archéologie et pour la botanique, emmenait ses jeunes disciples dans d'interminables courses aux environs d'Avranches, les après-midi d'été et les jours de congé, et leur enseignait l'art d'employer agréablement leurs loisirs à des recherches littéraires ou scientifiques. Plus qu'aucun de ses camarades, notre confrère profita des utiles leçons du maître et ne cessa de lui en témoigner son affectueuse gratitude.

Après avoir été reçu bachelier ès-lettres, M. de Beaurepaire vint à Caen suivre les cours de la Faculté de Droit, et après avoir obtenu le titre de licencié, il passa quelque temps, à côté de son second

frère (1), sur les bancs de l'École des Chartes. Il y puisa dans l'enseignement de maîtres éminents les principes de saine critique qui ont caractérisé toutes ses recherches.

Revenu à Avranches vers 1851, il s'inscrivit au barreau de cette ville. Des débuts pleins d'heureuses promesses valurent au jeune stagiaire la bienveillance éclairée des chefs de la Cour de Caen qui, le 25 octobre 1852, le nommèrent juge suppléant près le Tribunal civil d'Avranches, puis, le 8 juin 1855, substitut du procureur impérial au même siège. Le 13 octobre 1859, il fut appelé au poste de substitut à Alençon. C'est là qu'il se lia d'une amitié que la mort seule a pu rompre avec M. de La Sicotière, l'habile avocat, son redoutable adversaire à la barre de la Cour d'assises, l'archéologue et le lettré dans le salon duquel se réunissaient chaque soir le monde élégant et les érudits alençonnais.

Devenu substitut du procureur général à Bourges, le 23 mars 1864, M. de Beaurepaire passa quatre ans dans cette ville et fut enfin nommé conseiller à la Cour d'appel de Caen le 12 novembre 1868. Sa carrière fut brisée par la loi de 1883. En 1877, il avait reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur des mains du maréchal de Mac-Mahon, lors du voyage en Normandie du Président de la République.

Comme substitut du procureur général, M. de

(1) M. Charles de Robillard de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie.

Beaurepaire fut appelé à prononcer le discours de rentrée à la Cour impériale de Bourges, le 5 novembre 1865. *Les Commentateurs de la Coutume de Berry* furent le sujet qu'il choisit et qu'il traita avec toute la sagacité de son érudition. Après avoir fait l'historique des coutumes du Berry, depuis les ordonnances de 1453 et de 1481, et de leurs commentaires jusqu'à celui de Gaspard Thaumas de La Thaumassière, il analysait et jugeait l'*Histoire du Berry* de ce jurisconsulte renommé qui a fort bien exposé « la nature précise des droits qui pesaient lourdement sur les classes populaires et qui, par le progrès naturel des choses, allèrent toujours en s'atténuant ». L'orateur consacrait ensuite un long passage à l'ami et au rival de La Thaumassière, à l'avocat Catherinot. Ce dernier a émis des idées originales qu'un économiste de notre temps ne formulerait pas d'une manière plus heureuse, et ses opinions sur la nécessité de refondre les coutumes pour arriver à l'unité de la législation sont judicieuses et patriotiques. M. de Beaurepaire terminait en faisant ressortir la grandeur de la réforme législative que tant de grands esprits avaient appelée de leurs vœux et qui a consacré, avec des améliorations sérieuses, tous les principes sociaux et tous les intérêts légitimes.

Trois ans plus tard, l'auteur de ce discours en tira un petit volume : *La Thaumassière, sa vie, ses relations et ses œuvres*.

A la Cour de Caen, M. de Beaurepaire fut chargé, en 1873, d'un *Rapport sur le patronage des détenus libérés* et d'un *Rapport sur le Questionnaire de la*

Commission d'enquête à l'Assemblée nationale relatif au système pénitentiaire. brochures imprimées par ordre de la Cour et qui furent l'objet de flatteuses appréciations de la part du Garde des Sceaux.

De la carrière judiciaire de M. de Beaurepaire, un éloge bien mérité a été fait dans une séance de la Société de l'Histoire de Normandie par l'un des hommes qui avaient été le mieux à même d'apprécier les hautes qualités et la science juridique du membre du parquet et du conseiller. M. Félix, ancien avocat général près la Cour d'appel de Caen et président honoraire à la Cour de Rouen, s'exprimait en ces termes :

« Il avait quitté le ressort de Caen pour revêtir la robe rouge à la Cour de Bourges Désireux de se rapprocher des siens, le substitut du procureur général sollicitait sa rentrée à Caen. Ses succès d'audience l'avaient formé aux fonctions d'avocat général, et une opinion unanime eût ratifié un choix conforme à ses désirs. Sur ces entrefaites, la vacance d'un siège de conseiller se produisit, et il consentit à une nomination qui, tous alors le pensaient, lui conférait comme compensation le privilège de l'inamovibilité.

« Je revois encore son arrivée à Caen dans ce milieu où l'attendaient et où il devait se concilier de si durables sympathies ; la vivacité de son esprit, le tour piquant de sa conversation, l'exquise courtoisie de ses manières, la bonté innée qui perçait sous l'affabilité de l'abord, dont la timidité apparente trahissait la sincérité de l'émotion, sa pratique des affaires, son bagage bien fourni de jurisconsulte, le ton modéré

d'une discussion où, respectueux des avis des autres, il se défendait d'y subordonner sa décision, la sûreté de son jugement, ces dons si exceptionnellement réunis lui assuraient bientôt dans la compagnie où il pénétrait, et dont les anciens ne se livraient que lentement aux nouvelles recrues, une influence aussi facilement subie qu'elle était modestement exercée.

« Il avait alors quarante et un ans ; son âge et son talent permettaient de présager que l'avenir réaliserait les promesses du passé. A l'examen des procès civils et commerciaux, dont ses connaissances doctrinales démêlaient aisément les difficultés, son activité laborieuse n'avait pas tardé à joindre la présidence des assises, et dans cette délicate mission qui exige à la fois les qualités de l'homme du monde et du juge, il avait apporté la sagacité, l'impartialité, le sang-froid, la fermeté mesurée, l'habileté indispensables pour assurer la sage direction des débats criminels.

« M. Eugène de Beaurepaire n'était pas de ceux qui regardent l'indépendance comme une vertu, il pensait que chez celui qui est appelé à disposer de la fortune, de l'honneur et de la vie de ses concitoyens, elle ne diffère que par son nom de la probité vulgaire; il ne la confondait point avec une opposition tracassière et systématique. Adonné tout entier aux obligations de sa charge, il n'avait, en aucune circonstance, fait acte public de politique, et la correction, la réserve de son attitude devaient le défendre contre l'injuste disgrâce qui l'expulsa d'un siège qu'il honorait par son intégrité. Cette mesure arbitraire et brutale, qui tentait de colorer d'une appa-

rence légale la passion dont elle s'inspirait, pouvait froisser mais non abattre un cœur placé trop haut pour faiblir devant le triomphe de la violence, et il sortit du palais, où quinze ans durant il avait donné l'exemple du devoir professionnel scrupuleusement accompli, en possession de l'estime générale, plus fier que ceux qui l'en avaient banni, car sa conscience lui disait qu'il était irréprochable. La loi de 1883, en décimant la magistrature, a privé ses victimes de l'hommage public qu'il est d'usage de rendre annuellement aux membres retraités ou décédés des Cours d'appel ; en racontant la vie judiciaire de mon ancien collègue, j'aurais trahi la vérité et mes plus intimes sentiments si ma sincère protestation n'avait pas salué avec affection et respect la mémoire d'un des meilleurs parmi ces proscrits innocents » (1).

J'ai cru devoir reproduire, sans en rien retrancher, ce qu'a dit M. Félix de la carrière judiciaire de M. de Beaurepaire et de la mesure qui vint l'interrompre prématurément. Une analyse eût affaibli la haute portée de ces paroles qui expriment si bien la pensée de tous ceux qui ont siégé à ses côtés, oui, de tous sans exception, car tous lui ont exprimé dans les termes les plus sincères et les plus sympathiques leur regret de se voir séparés d'un collègue chez lequel ils appréciaient le noble caractère de l'homme et les grandes qualités du magistrat.

Rentré dans la vie privée, M. de Beaurepaire re-

(1) *Bulletins de la Société de l'Histoire de Normandie*, t. VIII 1896-1899, p. 414-415.

couvra, je ne dirai pas son indépendance — il ne l'avait jamais abdiquée — mais toute sa liberté. Il combattit le bon combat et s'occupa avec activité de nos compagnies savantes, ainsi que d'œuvres philanthropiques et sociales. Bientôt, avec l'appui des sommités politiques du Calvados, il exerça une influence prépondérante sur le parti conservateur dans notre région, en prenant la direction d'un grand journal quotidien, le *Moniteur du Calvados*. Il le fit avec une largeur d'idées, une correction, une courtoisie telles que, s'il rencontra de nombreux adversaires, il ne compta pas un ennemi.

Dans les derniers mois de sa vie, notre ami avait été atteint d'un mal qui ne pardonne pas. Entouré des soins les plus tendres que lui prodiguaient Mme et Mlle de Beaurepaire, il supporta ses souffrances avec une résignation toute chrétienne et s'éteignit doucement dans la nuit du 8 juin 1899.

Des témoignages de douloureuses condoléances furent adressés à sa famille par tous ceux qui l'avaient connu. Je n'en citerai qu'un seul, la lettre que me faisait l'honneur de m'écrire, dès le 9 juin, M. Éd. Bocher, ancien préfet et ancien sénateur du Calvados :

« Quelle triste nouvelle, mon cher Monsieur Travers ! et quelle douloureuse surprise elle me cause !

« A sa correspondance devenue plus rare, et à l'écriture de ses dernières lettres, j'avais bien compris que la santé de M de Beaurepaire était altérée. Mais combien j'étais loin de prévoir une fin aussi prochaine ! C'était à moi de le précéder dans la mort. Il y avait

entre nous deux la distance de tant d'années, et son intelligence — la seule chose que je voyais de lui — était toujours si vivante !

« Je ne vous parle pas de mon chagrin, de mes regrets. Vous connaissiez mieux que personne toutes les qualités de cet éminent ami, tout ce qu'il valait par l'esprit et par le cœur, et quels liens m'attachaient à lui, et depuis tant d'années ! Je comprends votre affliction, vous devez comprendre la mienne.

« Je pense à celles qu'il laisse derrière lui, — à ce double veuvage..... Quand vous parlerez avec elles du cher disparu, que mon nom revienne parfois dans vos entretiens, comme celui d'un vieil et bien sincère ami ».

Au moment de sa mort, M. de Beaurepaire, qui faisait partie d'un grand nombre de sociétés savantes, était directeur de l'Association normande, secrétaire général de la Société française d'Archéologie et de la Société des Antiquaires de Normandie, ancien président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, président du Conseil d'administration du Musée Mancel, etc.

Partout il laisse un vide impossible à combler, et lourde sera la tâche de ceux appelés à recueillir son héritage dans nos diverses compagnies. Ils pourront occuper ses fonctions, ils ne le remplaceront pas.

Telle fut la vie de M. de Beaurepaire ; il me reste à vous parler de ses œuvres.

Il n'est guère de sujet dont cet esprit curieux ne se soit occupé : archéologie, histoire littéraire, critique d'art, bibliographie, éditions savantes d'œuvres inédites ou peu connues, recherches sur la Révolution, etc. Son érudition ingénieuse, son esprit humoristique, son style impeccable lui assurent l'un des premiers rangs parmi les écrivains normands du XIXe siècle.

Ses publications se comptent par centaines. Les énumérer simplement ici serait une tâche ingrate, et je me bornerai à en signaler quelques-unes dont l'analyse permettra de juger de la fécondité, de la variété, de la souplesse de son talent, de la patience de ses recherches, de l'étendue de son savoir.

En étudiant les travaux de M. de Beaurepaire, publications de caractères parfois fort différents, il n'est point possible de suivre l'ordre chronologique. Je m'efforcerai de les grouper d'après leur sujet, mais je serai obligé souvent de les réunir sous la rubrique des compagnies savantes auxquelles elles furent destinées.

A peine, ses études achevées, M. de Beaurepaire était-il revenu dans sa ville natale, qu'il était admis dans la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches, à laquelle Édouard Le Héricher a donné, pendant plus de quarante ans, une heureuse et féconde impulsion. Il collabora avec ardeur aux travaux de cette compagnie et ne cessa jamais d'entretenir avec elle d'étroites relations. Pour elle, il écrivit successivement des *Notes pour servir à l'histoire archéologique de l'ancien diocèse*

d'Avranches, qui lui fournirent plus tard le thème d'articles de *La Normandie monumentale et pittoresque; Les Sermons de Maurice de Sully*, d'après un manuscrit de l'abbaye de Jumièges; puis *Le Théâtre au collège d'Avranches dans le courant des XVIIe et XVIIIe siècles;* une analyse des *Manuscrits du docteur Cousin*, vieil annaliste avranchais; enfin il édita, avec de bonnes introductions, *Les Miracles du Mont Saint-Michel, fragment d'un mystère du XIVe siècle*, et *L'Union d'Amour et de Chasteté*, curieux poème de l'apothicaire Aubin Gautier.

Pour cette société encore, il composa deux œuvres originales : l'*Étude sur la Poésie populaire en Normandie et spécialement dans l'Avranchin* et *Garaby de La Luzerne, d'après de nouveaux documents*, article qui met bien en relief le rôle important joué par cet aimable gentilhomme dans le monde lettré de la ville de Caen au XVIIe siècle.

Un décret de 1852, rendu sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, avait ordonné la publication des Poésies populaires de la France, mal étudiées jusqu'alors et trop longtemps dédaignées, disait-on. M. de Beaurepaire voulut réunir celles de l'Avranchin et les commenta avec beaucoup d'esprit. « Il est impossible de se le dissimuler, écrivait notre confrère, les chansons normandes rappellent assez peu les ballades de la Flandre ou les Barzaz Breiz, et il faut une certaine indulgence pour bien apprécier ces compositions informes qui plaisent précisément par leur négligente rusticité. Il y a là, en effet, toute une veine d'idées enfantines, bizarres,

A Paris, 18 mars 1702.

.....Mandez moy promtement la délivrance de M[e] de Charsigné et la guerison de Linottte, car mes entrailles en souffrent.

A Paris, 21 mars 1702.

.....Je vis hier M[r] de Harlay conseiller d'Estat, président du Bureau des Messageries, et je lui exposay le traittement que me fait Aumont. Il me dist que cela estoit une vraye friponnerie, qu'en cas pareil je pourrois presenter une Requeste à son Bureau et qu'il nommeroit un conseiller d'Estat pour me faire droit. Il me dist aussi que je pourrois me .pourvoir devant le juge des lieux, ou à Paris devant M[r] le Lieutenant civil. Et il me dist enfin que je pouvois m'addresser à M[r] l'Intendant, que cela estoit de sa competence et que c'estoit la voye la plus courte. Ainsi, en cas de nouvelle entreprise de la part d'Aumont, portez en ma plainte et la vostre à M[r] l'Intendant, et s'il refuse d'en connoistre, dittes luy que vous ne vous estes addressé à luy que parce que M[r] de Harlay me l'a dit, et qu'il estoit juge competent en cette malversation. M[r] le Bourgeois m'avoit dit que vous prendriez sa voye et qu'il y estoit disposé. Il me le manda hier. J'ay esté estonné que vous ayez pris une autre voye.

A Paris, 22 mars 1702.

..... Je vous prie de donner ordre à mon jardin de Fontenay. Mr de Pellevé executera ce que vous luy ordonnerez. Il faut surtout songer à planter autour des berceaux pour les couvrir, si on ne l'a déjà fait..... J'ay envoyé une procuration à Me des Ifs avec une tres grande repugnance: si elle pouvoit se passer de s'en servir, j'en serois bien aise. Je vous prie de dire à ma seur qu'en envoyant cette procuration à Me des Ifs, je luy ay mandé que je croiois que presentement que sa fille va estre heritiere du chevalier des Ifs, elle luy ostera ses haillons, et que si elle ne l'habille pas honestement, du moins elle la munira contre le froid...

A Paris, 27 mars 1702.

..... La seconde lettre que je reçois est de Mr de Pellevé, par laquelle il me mande que je suis condamné avec d'autres à la construction du Presbytere d'Estaveaux. Je n'avois eu aucun avis de cette poursuite, et cela m'est entierement nouveau. Je vous prie donc d'envoyer querir sans retardement Mr de Pellevé pour luy dire que cecy est la reponse de sa lettre, que je suis surpris d'apprendre que je sois condamné sans avoir eu aucun avis que je fusse poursuivi. Prenez un peu connoissance de cela, et en raisonnez avec Mr de Pellevé et voyez ce qu'il y a à faire.....

A Paris, le 30 mars 1702.

.....Demain nous entrons en dance M[r] d'Avranches et moy et nous commençons à plaider, nostre compromis estant expiré.

Je vous prie de dire à ma seur que j'ai leu à Honoré l'article de sa lettre touchant les chemises et qu'il m'a dit que depuis quatre ans ma seur a toujours differé à me faire faire du linge parce que la toile estoit trop chere, et que comme elle a toujours encheri depuis ce tems là et encherit tous les jours, et que ce que ces retardemens ont produit, ça esté de me faire acheter plus cher que je n'aurois fait, qu'en vain elle me consulte là dessus moy qui n'y connois rien, que tout ce que je sais, c'est que je n'aime point à manquer de linge et que j'en ai besoin.

A Paris, 6 avril 1702.

.,... Par le bail d'Aunay et luy (M[r] de Saint-Jacques) et M. Roulland me doivent fournir un cheval de 20 pistoles. Je luy en ay ecrit. Pressez le d'y satisfaire, je vous prie, afin qu'on m'amene icy ce cheval avec mes autres chevaux. Cela m'epargnera le loüage d'un cheval pour porter d'icy mon cuisinier, car au premier jour je vous prieray de m'envoyer mon equipage.....

.....Faites bien mes complimens à l'accouchée.

A Paris, 7 avril 1702.

.....Je vous prie de preparer le Breton et Pierrot à partir avec mes chevaux le lundi 17, lendemain de Pasques, de Fontenay, pour arriver icy le vendredy 21, en leur defendant expressement de faire des traittes extraordinaires, disnant le 1er jour à Cressenville, couchant à Lisieux, le 2 disnant à la Chaussée, couchant à la Rivière-Tibouville, le 3 disnant à la Commanderie, couchant à Evreux, le 4 disnant à Passy, couchant à Mante, le 5 disnant à Saint-Germain, couchant à Paris. Il faudroit leur donner cette route par ecrit. Donnez leur, je vous prie, de l'argent pour cela. Envoyez-moy par eux les deux harnois de volée que vous m'achetastes l'année passée. Je ne scais si l'on a eu soin de me faire faire du bois à Aunay pour augmenter la provision qui y est. Il faut, s'il vous plaist, envoyer Mr de Pellevé à Mlle Merite pour cela. Il y a deja deux mois que je l'en ay fait avertir. Mr de Saint-Sauveur et frere Nicolas se sont chargés de luy indiquer le bois qu'on coupera. Chargez, s'il vous plaist, Mr de Pellevé d'aller à Aunay et de chercher dans le voisinage du sidre pour ma cave. Il en faudra d'abord trois ou quatre tonneaux. Il en faut de deux sortes, l'un pour ma table, et l'autre pour la cuisine. Pour celuy de ma table, qu'il cherche tout du meilleur. En donnant une pistole plus que le prix courant, il aura à choisir, c'est ainsi que j'ay toujours fait. On en trouve ordinairement de bon vers Saint-Loüet, mais frere Nicolas indiquera les bons

crus. Qu'il n'y epargne point l'argent, pourveu qu'il ait de bonne marchandise, et s'il ne s'y connoist pas assez, qu'il prenne un connqisseur avec luy. Faites partir mes gens d'Aunay, la veille de Pasques pour venir coucher à Fontenay, où le lendemain ils feront leurs devotions.

A Paris, 12 avril 1702.

.....Je suis attaqué depuis deux jours d'une grosse fluxion sur les yeux, dont je n'avois point esté attaqué depuis long tems. J'en savois gré à Bourbon, mais me voilà repris. Ce sera grand hazard s'il ne m'en couste du sang. Je ne crois pas que cela retarde mon depart. Ce billet est seulement pour vous dire que mon vin de Citeaux, après s'estre bien fait attendre est enfin venu à Paris et parti pour Caen. Il partit hier mardy. Il sera sept ou huit jours en chemin et peut estre que le jour de Pasques le retardera encore. Il va par Belland roulier. Les voituriers vous porteront une lettre de voiture pour la faire passer franc par Caen, et je crois qu'il le porteront à Bretteville. Je vous prie d'en payer le port qui va, je crois, à 1 s. pour livre. Mlle des Preaux me fit pourtant faire composition il y a deux ans, par des Prez roullier, et je n'en payay que 4 fr. 105 du cent. Peut estre qu'elle pourroit obtenir la mesme chose. Donnez ordre à M. de Pellevé de faire ces diligences, et de vous en rendre compte. Mais chargez le de trouver quelque invention pour porter le vin de Bretteville à

Aunay. Si cela ne s'estoit pas rencontré dans le tems que mes chevaux partiront, le Breton auroit pu le porter dans mon petit tombereau qui est à Fontenay avec deux de mes chevaux.

Le P. Martin cordelier vous pourra donner un petit paquet pour moy, que vous donnerez, s'il vous plaist, au Breton pour m'apporter, en le luy recommandant et surtout d'eviter qu'il ne soit mouillé.

Mr de Saint-Jacques me doit fournir un cheval pour le vin du bail d'Aunay. Il doit valoir 20 pistoles, et je luy ay donné par dessus le marché le cheval bay que vous m'avez veu. Il me mande qu'il en a trouvé un qu'il croit bon et que, si je veux, il me l'envoiera avec mon equipage. Je luy ay mandé de le faire voir à Mr Macé et à vous, pour savoir si vous le jugez du prix et du merite convenable. Si vous n'estes pas connoisseur, M. Macé suppléera. J'ay mandé à Mr de Saint-Jacques que s'il me l'envoye, il luy fasse ajuster l'équipage de celuy que je luy ay baillé, qui est demeuré à Fontenay.....

(Huet vient de gagner le procès qu'il avait contre le Procureur fiscal de Saint-Filbert, au diocèse d'Avranches).

Ce qu'il y a de bon, c'est que je ne sceus ce jugement qu'après coup, et lorsque j'allay remercier le Rapporteur, et m'excuser de ne pas l'avoir veu avant le jugement : il me dist qu'il avoit empesché que je ne le sceusse pour m'epargner la peine de la sollicitation, qui luy paroissait inutile dans une cause aussi bonne que la mienne.....

A Paris, 19 avril 1702.

.....Mon mal d'yeux et les festes de Pasques m'ont fait differer ma reponse plus qu'à l'ordinaire. Il m'en a cousté pour mes yeux une grande saignée. Je persevere toujours dans le dessein de partir d'icy le plustost que je pourray, mais je suis accablé de mille sortes d'affaires, et je ne puis vous dire le jour de mon depart. Je vous le manderay pourtant. J'attens mes chevaux apres demain, suivant le plan que je vous ay proposé.....

Je ne saurois penser à ces Thermometres. Je n'en ay pas le loisir. Il faudroit une après disnée pour aller chez l'Ouvrier et regler tout cela avec luy et je n'ay pas ce loisir. Outre qu'avec le Thermometre et le Barometre je veux avoir un hygrometre et peut estre deux ou trois pour icy, pour Aunay, et pour Fontenay, et c'est une depense de douze pistoles, et dans la gueuserie où je suis j'evite les depenses superflues. Mr de Coetenfao est retourné à Avranches. Il a fait en partant un petit tour de chicane pour differer, mais tout cela ne luy servira de guere.

Quand j'ay mandé à ma seur que l'on pourroit avoir de la toile à la foire de Caen, j'ay entendu que ce sera elle qui l'aura, s'il luy plaist d'en prendre la peine. Car je ne crois pas qu'elle ait entendu, comme sa lettre semble le marquer, que ce sera moy. Dittes luy, je vous, prie que je remets la reponse à ses deux lettres, quand nous serons ensemble. Nous parlerons des ecrits de Mr de Bernieres, mais dittes luy en atten-

dant que je n'ai veu aucuns de ces ecrits qui n'ayent esté alterez, et rabillez, et replastrez, que rien de tout cela n'est original, et que ce sont les originaux que Mr de Bernieres a ecrits ou fait ecrire, que je voudrois voir, et qu'en un un mot ce n'est ny le P. Loüys François, ny le P. de Saint Gilles que je cherche, mais Mr de Bernieres. Je reserve Me de Charsigné pour la bonne bouche. Quoy que je ne croye pas son mal dangereux, il est pourtant douloureux et j'en suis inquiet. Ne manquez pas de me dire l'estat ou elle est, quand vous m'ecrirez, et que cet estat soit bon.....

A Paris, 20 avril 1702.

.....J'estois fort inquiet du mal de Me de Charsigné, et je vous en diray les raisons. Je suis tres fasché de la mort de Mr de Vandeuvre. C'estoit un fort honeste homme, homme d'esprit, d'honneur et de cœur et mon ami particulier depuis l'enfance. J'ecris à Me de Vandeuvre.

A Paris, 21 avril 1702.

(P. S. Vendredy 21 au soir).

.....On a oublié de porter cette lettre à la poste. Je m'en sers donc pour vous dire que mes chevaux viennent d'arriver, Dieu merci, en assez bonne santé. J'ay envoyé des gens au devant, de peur qu'on ne fit encore payer au Breton l'entrée de mes chevaux, comme l'année passée, en luy faisant accroire qu'il

estoit marchand de chevaux et que mes chevaux estoient une marchandise qui devoit l'entrée. On m'a donc sauvé ce péage, et outre cela on a veu venir Pierrot sur le nouveau cheval et sur la vieille selle, nonobstant les defenses que vous aviez faites au Breton, et le cheval n'a pas manqué de s'en sentir, car il est ecorché par le dos. Voila comme on est servi de ces gens la, quand on ne les voit point.

A Paris, 28 avril 1702.

..... J'ay enfin pris mon jour pour le depart, qui sera, s'il plaist à Dieu, lundi 1 may pour arriver le samedy 6 à Fontenay, sauf les inconveniens. Je fais mon compte de n'estre à Fontenay qu'un jour ou deux, d'en passer autant à Caen, et de Caen d'aller à Aunay, sans repasser par Fontenay.....

.....J'avois donné ordre pour du galon et du clou doré pour le canapé, mais quand on est venu à l'execution on n'a pas sceu combien il faut de l'un et de l'autre, et cela nous a arrestez tout court. Outre que je ne scais si nous ne nous equivoquons point sur le mot de Canapé, et je ne suis pas seur que ce que M[e] de Charsigné a fait faire est ce qu'on appelle icy un canapé ou si ce n'est point un sofa. Je m'eclairciray de cela sur les lieux, et je me feray envoyer d'icy ce qu'on aura arresté.....

(*A suivre.*)

LA ROCHEFOUCAULD

Mémoire inédit de feu M. Jacques DENIS (1).

Tous les grands écrivains du XVII[e] siècle, et l'on pourrait dire tous les grands écrivains français, sont moralistes, car il n'y en a pas un qui ne s'efforce d'exprimer sous une forme ou sous une autre son expérience de la vie. Ce tour d'esprit se retrouve partout au XVII[e] siècle, au théâtre comme dans la chaire, dans la poésie comme dans la prose, dans les œuvres d'imagination comme dans les traités didactiques, dans les romans comme dans les mémoires. Ce n'était pas tout d'avoir moralisé fréquemment, mais par rencontre ; il se produisit des écrivains dont la fonction littéraire, en quelque sorte, fut de moraliser. Les uns sont plus philosophes en un certain sens, parce qu'ils ont un système, quoique ce système ne leur soit pas personnel. Ce sont les moralistes religieux, comme Nicole dans ses *Essais de morale*

(1) Nous avons retrouvé dans les papiers de M. Jacques Denis, cette étude sur La Rochefoucauld, que nos confrères liront, nous en sommes certain, avec le plus vif intérêt.

Le Secrétaire, A. GASTÉ.

et comme Duguet dans ses *Lettres*, et dans des écrits de toute sorte ; ceux-là sont restés par leur exagération et leur rigorisme au-dessous de leur tâche ou du moins n'ont pas laissé dans les lettres une trace impérissable, malgré leur incontestable talent ; et sans Pascal ce serait uniquement dans les sermonnaires qu'il faudrait chercher les moralistes chrétiens. La morale laïque ou mondaine a été en un sens plus heureuse ; sans viser à former un système, elle s'est produite sous une forme propre et indépendante ; elle a su donner à des maximes toutes les grâces de l'art en y mêlant de la satire et des portraits ; et l'on a vu naître un genre jusqu'alors à peu près inconnu dans les *Maximes* de La Rochefoucauld et dans les *Caractères* de Labruyère. Nous ne nous occuperons que du premier.

Le livre des *Maximes* parut en 1665, et Voltaire n'a été que juste lorsqu'il le caractérise ainsi dans le *Siècle de Louis XIV :* « Un des ouvrages qui contribua le plus à former le goût de la nation et à lui donner un esprit de justesse et de précision, fut le petit recueil des *Maximes* de François de La Rochefoucauld. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que l'amour-propre est le mobile de tout, cependant cette pensée se présente sous tant d'aspects variés qu'elle est presque toujours piquante..... On lut avidement ce petit recueil ; il accoutuma à penser et à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat. C'était un mérite que personne n'avait eu avant lui en Europe depuis la Renaissance des lettres ». Ce livre dut avoir en effet une grande influence

sur la prose française et sur toute notre littérature dans les quarante dernières années du XVII[e] siècle. S'il venait neuf ans après les *Provinciales*, il précédait de plusieurs années les *Pensées*, écrites déjà, mais non publiées. Bossuet prêchait depuis 1659, mais n'avait encore imprimé que peu de choses, sa *Réfutation de Claude Ferry*. Bourdaloue s'exerçait encore en province. Molière n'avait fait ni le *Misanthrope* ni les *Femmes savantes*, et si le *Tartufe* existait déjà, on ne le connaissait que par des lectures de société. Les premières satires de Boileau étaient encore en portefeuille; La Fontaine n'était connu que par quelques contes et son *Élégie aux Nymphes de Vaux;* et nous n'avons guère de la correspondance de M[me] de Sévigné, à cette date de 1665, que ses lettres sur la disgrâce de Fouquet; encore n'étaient-elles pas publiques. Il est donc indubitable que ce petit livre et d'une forme si précise et si piquante fut comme une nouvelle révélation de la langue française et de l'esprit français après les *Provinciales* et donna un exemple qui ne fut pas perdu pour les contemporains. Un grand seigneur montrait à des gens du métier, à des hommes mêmes qui lui étaient très supérieurs par le génie, comme Molière et Bossuet, comment on écrit d'une manière forte, vive, naturelle, avec un heureux mélange de concision et de clarté. Le succès fut immense; on admira ce style si fin et si fort; et si l'ensemble du livre ne plut pas à tout le monde, comme le témoigne l'ingénieuse allégorie de La Fontaine, l'*Homme et son image*, on fut émerveillé de chaque trait particulier. C'est encore l'effet qu'il

produit après plus de deux cents ans sur tout esprit sérieux et qui ne prétend pas être plus malin que de raison. On ne peut le dissimuler, le livre de La Rochefoucauld est celui d'un homme de cour pénétrant, mais porté par ses déboires personnels à ne voir qu'un côté des choses, et ce n'est pas naturellement le côté le plus beau. Il faut donc nous arrêter quelque peu sur la biographie de l'auteur, parce que sa vie et sa position expliquent en grande partie son œuvre.

François duc de La Rochefoucauld naquit en 1613. A peine âgé de dix-sept ans, il entra dans le monde et dès ce moment là, comme on le voit dans ses *Mémoires*, il commença « à remarquer avec attention ce qu'il voyait ». Ce qui s'offrit d'abord aux yeux du jeune gentilhomme observateur, ce fut la lutte de Marie de Médicis et de Richelieu, laquelle se termina par la journée des Dupes, qui ruina l'influence de la reine-mère et consolida le pouvoir du cardinal. Les sanglantes catastrophes du maréchal de Marillac et du duc de Montmorency suivirent bientôt. La domination du grand cardinal paraît injuste à La Rochefoucauld qui, avec le manque de flair politique, qui le caractérise, s'attache au parti de la jeune reine, Anne d'Autriche, malheureuse et persécutée par le ministre. Il accepte même, si nous l'en croyons, la dangereuse mission, après que la reine eut été interrogée par le chancelier Séguier comme une vulguaire criminelle, de l'enlever elle et Mlle d'Hautefort et de la conduire à Bruxelles auprès de Marie de Médicis : projet qui n'eut pas de suite, mais dans lequel La Rochefoucauld entra avec enthousiasme. « Quelque

difficulté, écrit-il, et quelque danger qui me parussent dans un pareil projet, je puis dire qu'il me donna plus de joie que je n'en avais eu de ma vie ». Mis à la Bastille pour avoir servi d'intermédiaire entre la reine et Mme de Chevreuse éloignée de la cour, il obtint au bout de huit jours de sortir de prison dans un temps où peu en sortaient, sans doute parce que Richelieu avait deviné que ce jeune homme était plus aventureux que redoutable. Il rentra dans sa famille en province jusqu'en 1639, date à laquelle il lui fut permis, après la prise de Hesdin, de rejoindre l'armée. Il s'y conduisit avec tant de valeur que le cardinal voulut l'attacher à ses intérêts. Mais la reine desira instamment qu'il n'acceptât point de faveur qui pût lui ôter la liberté de la servir elle-même quand elle se trouverait en état de paraître ouvertement l'ennemie du cardinal ; et cette marque de confiance lui fit renoncer avec plus de plaisir que de bon sens à tout ce que la fortune lui présentait. Richelieu mort, et Anne d'Autriche déclarée régente en 1643, La Rochefoucauld obtint de belles promesses et ce fut tout. Longtemps sans emploi, joué, rebuté dans la plupart de ses demandes, il se jeta dans les aventures. « Ma fortune était désagréable dit-il, et je portais impatiemment la perte de tant d'espérances. J'avais voulu m'attacher à la guerre, et la reine m'avait refusé les mêmes emplois que, trois ou quatre ans auparavant, elle m'avait empêché d'accepter du cardinal de Richelieu. Tant d'inutilité et tant de dégoûts me donnèrent enfin d'autres pensées et me firent chercher des voies périlleuses pour témoigner mon

ressentiment à la reine et au cardinal de Mazarin ». Le voilà jeté dans la guerre civile et pour se venger du ministre et pour plaire à la duchesse de Longueville, dont il était alors un des amants :

> Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux
> J'ai fait la guerre aux rois ; je l'eusse faite aux Dieux.

vers déjà légèrement modifiés de Du Ryer dans *Alcionée :*

> Pour obtenir un bien si grand, si précieux,
> J'ai fait la guerre aux rois, etc.

La Rochefoucauld les parodie ensuite de deux autres manières, après sa brouille avec la duchesse :

> Pour son cœur inconstant qu'enfin je connais mieux,
> J'ai fait la guerre au Roi ; j'en ai perdu les yeux.

Et au bas d'un portrait de cette maîtresse :

> Faisant la guerre au Roi, j'ai perdu les deux yeux (1).
> Mais pour un tel objet, je l'aurais faite aux Dieux.

Mais il n'éprouva pas moins de mécompte comme factieux que comme courtisan, parce que, avec infiniment d'esprit, il n'avait pas celui qu'il faut pour l'action. Le cardinal de Retz lui reproche dans ses

(1) C'est une exagération, il faillit seulement les perdre.

Mémoires l'irrésolution, et déclare n'en pouvoir déterminer les motifs. « Malgré son envie, dit-il, il n'a pu être un bon courtisan, ni malgré ses engagements, un homme de parti. Sa pratique était de sortir des affaires avec autant d'impétuosité qu'il y était entré » Et pour dernier trait : « Son inclination était toujours portée vers la négociation ». De là une conduite souvent équivoque, et des reproches dont son orgueil devait cruellement souffrir. Dans le parti de Retz, on l'appelait ironiquement La Franchise; on disait que tous les matins il faisait une brouillerie, et que tous les soirs il travaillait à un rhabillement. On l'accusa même de s'être raccommodé avec la cour aux dépens de ses complices. Il parut donc souvent malhonnête, parce qu'il fut presque toujours maladroit, comme le sont d'ordinaire les hommes qui ont trop de pensées, quand il n'est question que d'agir. Au milieu des intrigues où s'agitait le parti des Princes, La Rochefoucauld ne fut à l'aise que dans les combats, l'épée à la main, et quand il n'y allait que de sa vie, qu'il lui était plus facile de sacrifier que de fixer. Blessé à en perdre presque la vue au combat de la porte Saint-Antoine, sous les murs de Paris, il se retira d'abord à l'étranger, puis dans ses terres de l'Angoumois. Plus tard, revenu à Paris, il y vécut dans une inaction forcée et dans une demi-disgrâce, dont toute la faveur de son fils, le prince de Marcillac, auprès de Louis XIV, ne réussit pas à le tirer. Sa vie de retraite, d'abord assez maussade et assez triste à cause du ressentiment qui lui restait de ses mécomptes (il disait de ses sottises d'homme de parti),

devint de jour en jour moins désagréable, surtout à partir de la mort de Mazarin. Retenu souvent par la goutte, il sut faire de sa maison le rendez-vous des gens d'esprit. Il vécut aussi dans l'amitié de deux femmes distinguées, Mme de Lafayette et Mme de Sévigné, mais surtout de la première, dont l'attachement ressemble grandement à un amour passionné.

Les lettres de Mme de Sévigné parlent souvent de lui et je crois qu'elles jettent un grand jour sur son caractère et sur le tour que prit son esprit, précisément parce qu'elles le représentent tout autre que ne le feraient supposer les *Maximes*. Il y a longtemps que Platon a remarqué que ce sont les hommes les plus confiants, les plus généreux et les plus sensibles qui finissent par devenir des misanthropes, et c'est ce que Mme de Sévigné nous révèle dans l'auteur des *Maximes*, en appuyant sur sa tendresse de cœur pour sa famille et pour ses amis. « M de La Rochefoucauld a perdu sa mère; je l'ai vu pleurer avec une tendresse qui me le faisait adorer... c'était une femme d'un extrême mérite, et enfin, disait-il, c'est la seule qui n'ait jamais cessé de m'aimer... Le cœur de M. Larochefoucauld pour sa famille est une chose incomparable; il prétend que c'est une des chaînes qui nous attachent l'un à l'autre ». Ailleurs, elle le voit pleurer au récit d'une action généreuse; plus loin, elle se console d'avoir été dupe d'une plaisanterie et ajoute: Si je voulais, je vous citerais M. de La Rochefoucauld qui était aussi aisé à tromper que moi; mais il avait tant d'autres mérites que je n'en puis pas faire une comparaison ». Il ne faut pas oublier un trait qui me

paraît caractéristique : La Rochefoucauld, que nous voyons si tristement raisonnable dans ses livres, avait l'imagination romanesque; il eût volontiers joué le rôle de paladin, au moins s'il n'eût suivi que ce premier mouvement dont l'égoïste Talleyrand disait qu'il faut se défier parce que c'est le bon ; Mme de Sévigné est ici d'accord avec ce que nous voyons dans les *Maximes* de La Rochefoucauld, et confirme cet heureux travers. En parlant de son propre goût pour les grands sentiments et les grands coups d'épée des héros romanesques de la Calprenède : « Si je n'avais Mr de La Rochefoucauld pour me consoler, écrit-elle, je me pendrais de trouver encore en moi cette faiblesse ». La Rochefoucauld était donc loin d'avoir ce cœur sec que feraient supposer les *Maximes*. Aussi, à sa mort, arrivée en 1680, laissa-t-il des regrets vifs et durables à sa famille et à ses amis, particulièrement à Mme de Lafayette, sur la douleur de laquelle Mme de Sévigné revient souvent : « Le temps, écrit-elle, qui est si bon aux autres, augmente et augmentera sa tristesse... Elle s'aperçoit à tous moments de la perte qu'elle a faite... Ce n'est plus la même personne, je ne crois pas qu'elle puisse jamais ôter de son cœur le sentiment d'une telle perte ; je l'ai sentie et par moi et par elle ». Non, ce n'est pas un misanthrope égoïste qui inspire de tels sentiments à des femmes distinguées.

Je reviens au mot de Platon, et je dis qu'il s'applique merveilleusement à la misanthropie de La Rochefoucauld. Tous les témoignages de Mme de Sévigné. rapprochés de ce qu'il nous rapporte lui-même dans

ses *Mémoires* des impressions et des actes de sa jeunesse, ne donnent-ils pas l'idée d'une nature originairement généreuse et sensible, que les désappointements personnels et le spectacle des hypocrisies et des bassesses humaines ont enfin prévenu à l'excès contre les sentiments désintéressés ? Que d'espérances trompées ! Que de rêves ambitieux manqués ou par male chance ou par maladresse ! S'exposer généreusement pour une reine aux terribles vengeances d'un Richelieu pour se voir éconduire par les finesses d'un Mazarin ! Refuser d'un ennemi des emplois et et une fortune pour ne point les obtenir de celle qui vous les a fait refuser quand ils s'offraient ! Se lancer par dépit et par galanterie dans des intrigues et des factions contraires à son caractère et où tout ce qu'on a d'esprit ne vous fait faire que des sottises qui rendent votre réputation équivoque, et se voir supplanter dans le cœur de celle à qui l'on sacrifie tout ! Etre un des plus grands noms du royaume et ne pouvoir se faire de place à la Cour ! Tenir étroitement au roi par un fils et n'être rien soi-même ! Que de blessures pour une âme généreuse et susceptible ! N'est-ce pas à travers ce désillusionnement et les chagrins qui en résultèrent que La Rochefoucauld a vu les hommes ? Et pour me servir d'un de ses adages, son esprit n'a-t-il pas été souvent dupe de son cœur dans ses *Maximes* si cruelles pour la nature humaine ?

La Rochefoucauld a fait lui-même son portrait ; c'était une mode alors, une manie. Il y a beaucoup de préciosité dans ce portrait, notamment dans ce qui concerne ses défauts ou ses qualités physiques,

à moins que cette préciosité ne soit une moquerie détournée de celle qui régnait encore dans la haute société vers 1658 Je laisse de côté ce qui ne touche pas le caractère moral de l'auteur, et je ne retiens même de ce caractère que ce qu'il nous dit de sa mélancolie : c'est un trait de lumière sur les dispositions où était l'auteur des *Maximes* quand il commença son livre. « Premièrement, écrit-il, pour parler de mon humeur je suis mélancolique, et le suis à un point que depuis trois ou quatre ans à peine m'a-t-on vu rire trois ou quatre fois. J'aurais pourtant, ce me semble, une mélancolie assez supportable et assez douce, si je n'en avais point d'autre que celle qui vient de mon tempérament, mais il m'en vient tant d'ailleurs et ce qui m'en vient me remplit de telle sorte l'imagination et m'occupe si fort l'esprit, que la plupart du temps ou je rêve sans dire mot, ou je n'ai presque point d'attache, ou je suis inattentif et indifférent à ce que je dis..... J'ai une si forte application à mon chagrin que souvent j'exprime assez mal ce que je veux dire ». Prenons acte de cet aveu : La Rochefoucauld n'était point triste naturellement ou du moins n'avait qu'une mélancolie assez douce. D'où lui vient donc ce chagrin sombre, qui lui venait d'ailleurs que de son tempérament et qui l'absorbait au point qu'il en devenait taciturne et qu'avec de l'esprit, avec une conception nette et vive, il lui arrivait souvent d'expliquer assez mal dans la conversation ce qu'il avait à dire? Il écrit un peu plus loin qu'il « n'est point travaillé par l'ambition : » Par l'ambition présente? Je le crois volontiers; il avait assez de pénétration

pour voir que sa carrière d'ambition était finie, quoiqu'il n'eût pas alors plus de quarante-cinq ans. Mais n'était-il pas travaillé par le souvenir de ses espérances déçues et de sa vie de courtisan et d'homme politique? Ce ne sont pas des réflexions générales sur l'humanité qui peuvent causer une si sombre mélancolie et une si forte application à son chagrin. Ce sont donc des réflexions toutes personnelles sur ses propres mécomptes: excellente préparation pour être clairvoyant dans le mal et pour saisir tous les mauvais principes des volontés et des actions humaines, je n'en disconviens pas; mais disposition peut être fâcheuse pour ne voir que la vérité et pour voir toute la vérité. C'est ce dont nous aurons à nous souvenir et à tenir compte en appréciant les *Maximes*.

Nous avons, de La Rochefoucauld, outre ce livre, des *Lettres*, une *Apologie* et des *Mémoires*. Ses lettres n'ont d'intérêt que pour l'historien et pour le biographe. Si elles peuvent servir à mieux comprendre et à rectifier les *Mémoires* sur certains points, elles n'ont rien des qualités des grands épistoliers comme Cicéron, Mme de Sévigné, Voltaire. Son *Apologie*, en réponse à Mazarin qui, paraît-il, l'accusait d'ingratitude à l'égard de la reine et à son égard (1) ne mérite ni les reproches que lui fait Cousin au point de vue moral et politique, ni les éloges que lui donna l'éditeur dans la collection des grands

(1) *Apologie du Prince de Marcillac* : *Prince de Marcillac* était le titre que portait encore La Rochefoucauld : son père François V, duc de La Rochefoucauld, vivait encore.

écrivains de la France. Si Mazarin accusait réellement le prince de Marcillac d'ingratitude, est-il étonnant que celui-ci ne fasse valoir que des raisons personnelles, et qu'il laisse de côté les considérations tirées de l'intérêt public? On ne peut en conclure que des motifs politiques plus désintéressés ne se soient pas mêlés à des griefs personnels pour le jeter dans la Fronde (1). Mais d'un autre côté je n'admets pas que cet écrit qui est de 1649, par conséquent de sept ans avant les *Provinciales*, soit un des premiers modèles de la prose française au XVIIe siècle, naturelle, nerveuse, de ferme et libre allure. Le style me paraît souvent embarrassé; et j'y cherche la précision et la netteté, ces principales qualités de notre grande prose. Quant aux *Mémoires* que je n'avais lus que dans une ancienne édition, faite sur des manuscrits incomplets et fautifs, que l'on avait complétés tant bien que mal, et d'ailleurs renfermant beaucoup de morceaux qui n'étaient point de La Rochefoucauld, ils m'avaient semblé, bien que Bayle les compare et les préfère aux *Commentaires* de César, au-dessous de la réputation de leur auteur. La lecture de l'édition nouvelle n'a

(1) « Ici plus de faux semblants de patriotisme, et d'intérêt général: les masques sont ôtés, on n'est plus sur la scène, mais dans les coulisses; il n'est question que d'intérêts particuliers, et La Rochefoucauld ne fait pas difficulté d'exposer, avec l'élégante effronterie d'un grand seigneur, mal couverte, sous les sophismes laborieux du bel esprit, les blessures encore saignantes que sa vanité et son ambition ont reçues de la Reine et de Mazarin depuis le commencement de la Régence etc. » (La Jeunesse de Mme de Longueville, 3me édition, p. 472).

point modifié mon impression. Ils sont mieux écrits que l'*Apologie*, ayant été composés entre 1658 et 1662; il s'y rencontre de bonnes pages; mais l'ensemble manque de mouvement et d'intérêt. Outre qu'on y reconnait cet air d'apologie qui était le caractère de La Rochefoucauld comme homme de parti, l'auteur me paraît flotter entre l'histoire et le mémoire, n'ayant par conséquent les qualités ni de l'un ni de l'autre, fort loin assurément et de Retz et surtout de Saint-Simon. Quant au fond, il faut le lire avec beaucoup de précaution. Mais ce manque trop fréquent de vérité n'est pas le défaut des seuls Mémoires de La Rochefoucauld; c'est celui de tous les Mémoires.

Ce qui a fait la réputation littéraire de La Rochefoucauld, c'est le livre des *Maximes*; c'est encore ce livre qui la maintient. Faut-il y ajouter les *Réflexions diverses*, dont quelques-unes n'ont été publiées qu'en 1731 et les autres qu'en 1863. Elles ajoutent peu, je crois, à la gloire de La Rochefoucauld. Huit sur dix-neuf qui composent ce recueil de réflexions sont bizarres ou faibles; quelques-unes même avaient été biffées par l'auteur. Ce qu'il y a de plus excellent dans les autres a passé dans les *Maximes*. Il faut le dire, La Rochefoucauld si grand écrivain, n'est pas en un certain sens un écrivain; il éprouve une certaine gêne à développer ses idées, et les *Réflexions* qui sont beaucoup plus développées que les *Maximes* n'en ont pas la netteté piquante. Prenez par exemple celle sur le goût: on hésite sur le sens du mot et par conséquent sur le sujet même que l'auteur a en vue:

Est-ce le goût? Sont-ce les goûts? Ce sont pourtant choses très différentes et l'auteur passe sans cesse de l'une à l'autre, comme si cette différence n'existait pas. Il y a une hésitation analogue, quoique moindre dans les articles *Société, confiance*. Et d'ailleurs dans toutes ces réflexions, il y a le même défaut : ce sont des remarques, des vues sur un sujet donné ; ce ne sont pas des idées qui se tiennent étroitement, et qui forment un tout. La Rochefoucauld ne conserve vraiment tous ses avantages que dans l'expression de réflexions brèves et vives, c'est à-dire dans son *Recueil des Maximes:* c'est donc le seul sur lequel nous devons insister.

Je ne voudrais, ni le surfaire ni le déprécier, mais en indiquer la juste valeur. Ce n'est point par le sentiment que cet ouvrage vaut : il est froid et poli comme la glace. Ce n'est point non plus par l'élévation et la sublimité. A part quelques maximes qui sont élevées, quoiqu'il y ait souvent un grand air dans ce livre, presque toutes seraient plutôt faites pour resserrer et abattre le cœur, que pour le dilater et l'élever. Il faut donc que son mérite consiste dans l'exactitude et la profondeur, ou si on l'aime mieux, dans l'exactitude poussée jusqu'à la profondeur. Car il n'y a que ces trois choses, profondeur, élévation et sentiment, qui réunies ou séparées, fassent la vérité d'un ouvrage de morale et y impriment une marque impérissable. Or, je distingue deux espèces de profondeur, celle qui est la profondeur philosophique par excellence, laquelle consiste à démêler les éléments premiers du cœur humain, et à les suivre dans leur combinaison

et dans leur jeu. C'est, par exemple, la profondeur de l auteur de l'*Ethique à Nicomaque*. L'autre qui, par la puissance du raisonnement ou par la sagacité de l'observation, ou plutôt par ces deux forces réunies, creuse imperturbablement une vérité donnée, sans s'inquiéter de celles qui l'avoisinent ou qui la bornent, c'est, si je ne me trompe, la profondeur de La Rochefoucauld. Il a vu ce que tout le monde voit d'ailleurs et ce que personne ne conteste, la grande part de l'intérêt ou de ce qu'il appelle l'amour-propre dans les actions humaines ; il a été frappé du rôle énorme qu'il joue toujours à la cour et dans la politique, et surtout de celui qu'il joua dans les turbulentes intrigues de la Fronde et dans les accommodements qui les suivirent; et il en a été d'autant plus vivement frappé, que toutes les espérances de son ambition, même les plus légitimes, avaient été frustrées et qu'il n'avait pas eu, comme tant d'autres, l'artifice et l'adresse de profiter des sottises qu'il avait faites. Il se mit donc à rêver là-dessus, cuisant et recuisant en lui-même son chagrin, selon l'expression latine, ou pour parler français, le ruminant et le digérant longuement et avec une sorte de malin plaisir, semblable à celui de la vengeance. Spectateur de mille manèges, de mille hypocrisies, de mille lâchetés et de fortunes scandaleusement établies, il résulta de ses réflexions que ce monde n'est qu'une vaste comédie de dupes et de fripons, qu'il n'y a qu'un seul mobile de ces actions si diverses que les hommes, qui se cachent et se déguisent à eux-mêmes autant qu'aux autres, nomment hypocritement ou follement vertueuses ou vicieuses et

que l'amour propre est l'unique acteur de la pièce et y joue tous les personnages, même les plus opposés et les plus contradictoires. Cette vue une fois prise pour principe, il ne s'agissait plus que d'y ramener tous les actes humains. Je veux bien croire que La Rochefoucauld ne s'est pas borné à une pure spéculation et qu'il nous a donné sous forme de maximes générales le fruit de son expérience, qu'Anne d'Autriche, Mazarin, Mme de Longueville, Condé, Retz, Mme de Chevreuse, la Cour et le Parlement lui ont fourni les matériaux qu'il a mis en œuvre. Mais je dis que le raisonnement et l'imagination suffisaient, et que son observation n'est qu'une divination perpétuelle, à l'aide de l'imagination et du raisonnement, appliqués à un principe qui n'a rien d'indubitable. Or selon son ingénieuse expression. « Nos actions sont comme des bouts-rimés que chacun fait rapporter à ce qui lui plaît », celui-ci à la bonté, celui-là à de subtils calculs, tantôt à de grands et profonds desseins, tantôt à l'humeur ou au hasard. La Rochefoucauld n'a-t-il pas fait son bout-rimé comme les autres ?

Talleyrand disait, à ce qu'on rapporte : « Défiez-vous de votre premier mouvement, parce qu'il est presque toujours bon » ; La Rochefoucauld n'a pas même l'air de soupçonner ce premier mouvement, et il semble qu'il n'ait vécu que parmi des hommes mus volontairement ou involontairement par un seul ressort et par un ressort mauvais. Il faut avouer, parce que c'est un fait constant, que tous nos motifs peuvent dévier, qu'il n'en est pas un seul que l'amour-propre ne puisse transformer et corrompre, en le

mettant en usage, que cela a lieu au village comme à la ville et à la cour, mais surtout à la cour, où l'intrigue est l'occupation habituelle et où il faut étudier ses actions et ses paroles, composer son visage, masquer ses espérances et ses craintes, régler selon l'occasion tous les mouvements de son cœur, si l'on ne veut point faire de faux pas et se voir ou supplanter par des rivaux ou détruire par des envieux. Mais lorsque l'on considère la complexité de notre nature, on ne peut qu'entrer en défiance contre le moraliste qui réduit même les courtisans à des marionnettes mues par un seul fil; et quand même ils auraient pu se façonner au point de ne penser, de ne sentir, de n'agir plus que par amour-propre, il ne me serait pas prouvé qu'ils fussent parvenus à effacer complétement la nature en l'altérant, et que ses mouvements spontanés, irréfléchis et indisciplinés ne viendraient pas sans cesse contrarier en s'y mêlant l'habitude dominante qu'ils ont imprimée à leur âme; et alors, je ne sais s'il n'y aurait pas plus de connaissance du cœur humain et de profondeur philosophique à saisir et à démêler ces mouvements qui s'ajoutent à la passion maîtresse pour la diversifier et souvent la neutraliser, qu'à voir partout une seule impression première, d'où tout le reste dépend.

Aussi bien, à quoi se réduisent ces vérités incontestables et éternelles que Sainte-Beuve et Nisard prêtent si facilement à La Rochefoucauld? A des soupçons, à des possibilités. Toutes les maximes pourraient commencer par ces mots : Il *arrive parfois*, il *arrive souvent*, il *peut arriver*. Et comment

l'auteur justifie-t-il ces possibilités, ces soupçons? Nulle part il n'a défini l'amour-propre,et il avait besoin du vague et de l'indétermination de ce terme pour rendre sa thèse plausible. Et voyez combien de choses il met dans ce mot : d'abord ce qu'on doit réellement appeler amour-propre, les calculs de l'intérêt, du plaisir, de l'orgueil, de la vanité avec les tentations ou les désirs que ces choses éveillent en nous, puis le tempérament, l'humeur qui dépend en grande partie du tempérament, l'attrait actuel qui n'est que l'impression des objets sur notre âme, même la lassitude, l'ennui, le dégoût, la paresse, en un mot toutes les passions ou primitives ou dérivées, sans parler de la fortune ou du hasard, qui n'a évidemment rien à voir avec l'amour-propre. Or les passions primitives, qu'on pourrait appeler plus justement des instincts, peuvent devenir, il est vrai, l'aliment de l'amour-propre,mais en elles-mêmes elles lui sont antérieures, puisqu'elles précèdent toute réflexion et par conséquent tout retour sur nous-mêmes; et il n'y a pas plus d'amour-propre à ressentir le plaisir de l'estime d'autrui, pourvu qu'on ne s'arrête pas complaisamment à ce plaisir, qu'à éprouver une sensation agréable quand on a faim et qu'on mange, ou qu'à souffrir d'un isolement absolu jusqu'à en dépérir ou à en devenir fou.

En second lieu, La Rochefoucauld interprète arbitrairement tous les mouvements de notre cœur; je sais qu'il met fréquemment les correctifs *souvent*, *quelquefois* et autres à cette interprétation. Mais qui ne voit que *souvent* finit par dire *toujours* lorsqu'on

ne parle jamais que de l'amour-propre et qu'on le retrouve partout. Prenons un exemple: « La pitié est souvent le sentiment de nos propres maux dans les maux d'autrui ». Je dis que ce n'est pas là le sentiment premier de la pitié qui est au contraire un retentissement des douleurs d'autrui dans notre propre sensibilité. Mais La Rochefoucauld renvoie ce premier mouvement aux gens du commun, parce qu'il ne sert de rien, selon lui, au dedans d'une âme bien faite. Mais que ce sentiment serve ou non, qu'il soit roturier ou non, il n'importe; ce n'en est pas moins la racine de la pitié. Mais enfin soit! Supposons que nous nous disions à nous-mêmes: « Faisons à autrui ce que nous voudrions qu'il nous fit », ou « Non ignara mali, miseris succurrere disco. » Je vois là un retour sur nous-mêmes qui nous attendrit sur autrui; je suis encore à y chercher l'amour-propre ou l'égoïsme. Nous nous mettons par la pensée à la place du malheureux et souffrons nous-mêmes de ses maux, nous le secourons; mais il faudrait que cette imagination se transformât en un sentiment terriblement vif et douloureux, pour qu'on pût dire avec La Rochefoucauld: « Ces services que nous rendons sont à proprement parler un bien que nous nous faisons à nous-mêmes par avance. » C'est ingénieusement et finement dit: est-ce vrai? Je n'insiste pas davantage et je conclus: Si l'on prétend nous donner les *Maximes* ainsi que fait Nisard, non pour des vérités relatives, mais pour des vérités absolues, je dis que le livre de La Rochefoucauld n'est qu'un tissu de sophismes, qu'un perpétuel cercle vicieux. Mais vou-

lez-vous rendre à ce livre toute sa vérité ? Dites simplement que La Rochefoucauld a débrouillé un des recoins les plus obscurs et les plus embarrassés du cœur humain; qu'il a suivi avec une rare perspicacité toutes les transformations qui nous dérobent l'amour-propre, et qu'il nous apprend à démêler la réalité de l'apparence dans nos propres actions encore plus que dans celles d'autrui : car selon sa fine remarque, il est plus facile de connaître l'homme en général que les femmes en particulier. Que s'il était possible de faire disparaître l'impression d'aigreur et de mépris pour la nature humaine qui domine dans son livre, les *Maximes* mériteraient tous les éloges dont ils sont en possession depuis plus de deux siècles. Chaque maxime prise à part, et pourvu qu'on ne lui donne pas une étendue universelle, est juste et finement exprimée. L'auteur saisit avec une merveilleuse sagacité le point où l'amour-propre se glisse dans nos vertus et la forme spécieuse sous laquelle il nous trompe. Il lui ôte ses masques divers, et là où l'amour-propre se donne pour justice, pour clémence, pour amitié, pour modération, pour courage, pour fermeté, il l'appelle de son vrai nom, intérêt, orgueil, ambition, vanité, mollesse de cœur et paresse, et il fait sentir comment ces diverses passions sont ou peuvent être sous les plus magnifiques apparences. Il poursuit l'amour-propre jusque dans ces recoins obscurs où il ne sent pas bien lui-même ce qu'il est et où il se trompe sur sa propre nature à force de s'envelopper de beaux voiles instinctivement et à son insu. Mais là, je l'avoue, l'in-

terprétation est hasardeuse. Comment démêler sûrement une action confuse qui n'a point conscience d'elle-même? Plus l'interprétation a de précision dans la pensée, de clarté dans l'expression, plus elle court risque d'être plus ingénieuse et plus subtile que vraie. Aussi les maximes de ce genre me semblent excellentes comme des avertissements de nous défier de nous-mêmes et de ne point nous en faire accroire sur notre valeur personnelle, mais elles seraient déplorables si elles devaient nous inspirer trop de défiance à l'égard d'autrui. Car la vie humaine demande moins de finesse, et plus de simplicité et de rondeur; je tiendrais pour une marque d'une sagesse aussi inutile que triste, la disposition à tout voir sous un jour fâcheux, et à se tenir sans cesse en garde contre les sentiments les plus naturels et les plus doux, l'amour, l'amitié, l'estime, la confiance, en un mot tout ce qui fait la sécurité et le charme de la vie. Car, ainsi que le dit La Rochefoucauld lui-même, il est plus honteux, — j'ajouterai plus malheureux — de se défier de ses amis que d'en être trompé ». C'est là qu'est vraie absolument cette autre maxime : « Le plus grand défaut de la pénétration, n'est pas de n'aller point jusqu'au bout, mais de le passer ».

Si on lit les *Maximes* dans cet esprit, je veux dire plus pour apprendre à ne point se méconnaître que pour acquérir la plus inutile et la plus sotte des sciences, celle d'une défiance universelle et toujours en éveil, je crois qu'elles sont sans danger et qu'au contraire elles offrent une instruction solide, en nous ouvrant un grand jour sur le cœur humain. Je ne

parle point de la grâce, de la force, de la finesse, de la concision. en un mot de l'excellence du style. Il aurait un défaut, celui d'être trop aiguisé, s'il formait un discours suivi. Mais cette légère pointe de paradoxe, au lieu de mériter des reproches, me paraît une condition du genre. Il faut qu'une sentence pénètre profondément dans l'esprit et autant que possible qu'elle ait l'air de dire beaucoup plus qu'elle ne dit, afin d'éveiller la réflexion. Aussi, pour finir comme j'ai commencé, c'est véritablement un signe que de voir, vers le temps de la maturité du XVII[e] siècle, La Rochefoucauld et Boileau se produire presque dans le même temps. Cela nous indique le caractère le plus essentiel de notre grande littérature, la plus morale, la plus humaine, la plus solide, sinon la plus brillante de toutes les littératures.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

Eugène de Robillard de Beaurepaire

Par M. Émile TRAVERS,

Membre titulaire.

De tous les vides qui se sont produits depuis quelques années dans les Sociétés savantes de Normandie, aucun n'est plus irréparable que celui laissé dans leurs rangs par la mort de M. Eugène de Beaurepaire.

Cet homme, vraiment supérieur, était un modeste. Il avait exprimé le désir formel qu'aucun discours ne fût prononcé à ses obsèques à Caen. Toutefois, lorsqu'il a été déposé dans sa dernière demeure, au cimetière d'Avranches, M. Paul de Longuemare, directeur-adjoint de l'Association normande, a adressé quelques paroles d'adieu à notre confrère (1), puis, dans

(1) V. aussi; *M. Eugène de Robillard de Beaurepaire, directeur de l'Association normande,* par P. de Longuemare, dans l'*Annuaire normand*, 1900, p. 381-400.

les séances mensuelles de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen et de la Société des Antiquaires de Normandie, les présidents, MM. Vaudrus et Formey de Saint-Louvent, ont rappelé les services rendus à ces compagnies par M. de Beaurepaire. Forcément brèves, ces allocutions ne pouvaient suffire à rappeler tous les titres qu'il s'était créés à la reconnaissance des érudits, ni à énumérer ses nombreux ouvrages.

On a pensé que cette existence si bien remplie, que ces publications si variées devaient être l'objet d'une étude complète. On m'a confié la tâche difficile de la rédiger. J'ai accepté témérairement sans doute, mais avec reconnaissance; car je me suis rappelé que M. de Beaurepaire avait été l'ami et le biographe de mon père, et que, pendant plus de trente ans, il m'a traité moi-même avec une affectueuse bienveillance comme un collaborateur de ses recherches, comme un confident de ses intimes pensées (1).

Eugène-Hippolyte de Robillard de Beaurepaire naquit à Avranches le 31 janvier 1827. Il était fils aîné d'Hippolyte-Charles de Robillard de Beaurepaire et de Sophie-Antoinette Arondel de La Bréhoulière, qui tous deux appartenaient à d'anciennes et honorables familles de Normandie. L'un de ses arrière-grands-oncles fut le P. Robillard d'Avrigny, procureur des

(2) Des fragments de la présente notice ont été lus dans la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie, le 14 décembre 1899, et insérés dans le *Bulletin* de cette Société, t. XXI, p. 265-301.

Jésuites à Alençon, et historien réputé au commencement du XVIII[e] siècle. M. Hippolyte de Beaurepaire, avocat distingué, mourut jeune ; il laissait six enfants en bas âge, dont l'éducation fut dirigée habilement par une mère vaillante et dévouée.

Eugène de Beaurepaire, d'abord élève au Petit-Séminaire de l'Abbaye-Blanche, termina brillamment ses études au collège d'Avranches. Dans ce dernier établissement, il eut pour professeur de rhétorique un homme dont il resta toujours l'ami et dont il écrivit plus tard la biographie, M. Édouard Le Héricher. C'était un de ces maîtres comme l'Université d'alors en comptait beaucoup, même en dehors des grands lycées. Modestes, laborieux, dévoués à leurs élèves, ils n'avaient pas de titres pompeux, leur enseignement était plus solide que brillant ; mais, quand leur classe était finie, ils ne croyaient pas leur tâche terminée. Le Héricher, bon humaniste, philologue ingénieux, passionné pour l'archéologie et pour la botanique, emmenait ses jeunes disciples dans d'interminables courses aux environs d'Avranches, les après-midi d'été et les jours de congé, et leur enseignait l'art d'employer agréablement leurs loisirs à des recherches littéraires ou scientifiques. Plus qu'aucun de ses camarades, notre confrère profita des utiles leçons du maître et ne cessa de lui en témoigner son affectueuse gratitude.

Après avoir été reçu bachelier ès-lettres, M. de Beaurepaire vint à Caen suivre les cours de la Faculté de Droit, et après avoir obtenu le titre de licencié, il passa quelque temps, à côté de son second

frère (1), sur les bancs de l'École des Chartes. Il y puisa dans l'enseignement de maîtres éminents les principes de saine critique qui ont caractérisé toutes ses recherches.

Revenu à Avranches vers 1851, il s'inscrivit au barreau de cette ville. Des débuts pleins d'heureuses promesses valurent au jeune stagiaire la bienveillance éclairée des chefs de la Cour de Caen qui, le 25 octobre 1852, le nommèrent juge suppléant près le Tribunal civil d'Avranches, puis, le 8 juin 1855, substitut du procureur impérial au même siège. Le 13 octobre 1859, il fut appelé au poste de substitut à Alençon. C'est là qu'il se lia d'une amitié que la mort seule a pu rompre avec M. de La Sicotière, l'habile avocat, son redoutable adversaire à la barre de la Cour d'assises, l'archéologue et le lettré dans le salon duquel se réunissaient chaque soir le monde élégant et les érudits alençonnais.

Devenu substitut du procureur général à Bourges, le 23 mars 1864, M. de Beaurepaire passa quatre ans dans cette ville et fut enfin nommé conseiller à la Cour d'appel de Caen le 12 novembre 1868. Sa carrière fut brisée par la loi de 1883. En 1877, il avait reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur des mains du maréchal de Mac-Mahon, lors du voyage en Normandie du Président de la République.

Comme substitut du procureur général, M. de

(1) M. Charles de Robillard de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie.

Beaurepaire fut appelé à prononcer le discours de rentrée à la Cour impériale de Bourges, le 5 novembre 1865. *Les Commentateurs de la Coutume de Berry* furent le sujet qu'il choisit et qu'il traita avec toute la sagacité de son érudition. Après avoir fait l'historique des coutumes du Berry, depuis les ordonnances de 1453 et de 1481, et de leurs commentaires jusqu'à celui de Gaspard Thaumas de La Thaumassière, il analysait et jugeait l'*Histoire du Berry* de ce jurisconsulte renommé qui a fort bien exposé « la nature précise des droits qui pesaient lourdement sur les classes populaires et qui, par le progrès naturel des choses, allèrent toujours en s'atténuant ». L'orateur consacrait ensuite un long passage à l'ami et au rival de La Thaumassière, à l'avocat Catherinot. Ce dernier a émis des idées originales qu'un économiste de notre temps ne formulerait pas d'une manière plus heureuse, et ses opinions sur la nécessité de refondre les coutumes pour arriver à l'unité de la législation sont judicieuses et patriotiques. M. de Beaurepaire terminait en faisant ressortir la grandeur de la réforme législative que tant de grands esprits avaient appelée de leurs vœux et qui a consacré, avec des améliorations sérieuses, tous les principes sociaux et tous les intérêts légitimes.

Trois ans plus tard, l'auteur de ce discours en tira un petit volume : *La Thaumassière, sa vie, ses relations et ses œuvres*.

A la Cour de Caen, M. de Beaurepaire fut chargé, en 1873, d'un *Rapport sur le patronage des détenus libérés* et d'un *Rapport sur le Questionnaire de la*

Commission d'enquête à l'Assemblée nationale relatif au système pénitentiaire. brochures imprimées par ordre de la Cour et qui furent l'objet de flatteuses appréciations de la part du Garde des Sceaux.

De la carrière judiciaire de M. de Beaurepaire, un éloge bien mérité a été fait dans une séance de la Société de l'Histoire de Normandie par l'un des hommes qui avaient été le mieux à même d'apprécier les hautes qualités et la science juridique du membre du parquet et du conseiller. M. Félix, ancien avocat général près la Cour d'appel de Caen et président honoraire à la Cour de Rouen, s'exprimait en ces termes :

« Il avait quitté le ressort de Caen pour revêtir la robe rouge à la Cour de Bourges Désireux de se rapprocher des siens. le substitut du procureur général sollicitait sa rentrée à Caen. Ses succès d'audience l'avaient formé aux fonctions d'avocat général, et une opinion unanime eût ratifié un choix conforme à ses désirs. Sur ces entrefaites. la vacance d'un siège de conseiller se produisit, et il consentit à une nomination qui. tous alors le pensaient, lui conférait comme compensation le privilège de l'inamovibilité.

« Je revois encore son arrivée à Caen dans ce milieu où l'attendaient et où il devait se concilier de si durables sympathies ; la vivacité de son esprit, le tour piquant de sa conversation, l'exquise courtoisie de ses manières, la bonté innée qui perçait sous l'affabilité de l'abord, dont la timidité apparente trahissait la sincérité de l'émotion, sa pratique des affaires, son bagage bien fourni de jurisconsulte, le ton modéré

d'une discussion où, respectueux des avis des autres, il se défendait d'y subordonner sa décision, la sûreté de son jugement, ces dons si exceptionnellement réunis lui assuraient bientôt dans la compagnie où il pénétrait, et dont les anciens ne se livraient que lentement aux nouvelles recrues, une influence aussi facilement subie qu'elle était modestement exercée.

« Il avait alors quarante et un ans ; son âge et son talent permettaient de présager que l'avenir réaliserait les promesses du passé. A l'examen des procès civils et commerciaux, dont ses connaissances doctrinales démêlaient aisément les difficultés, son activité laborieuse n'avait pas tardé à joindre la présidence des assises, et dans cette délicate mission qui exige à la fois les qualités de l'homme du monde et du juge, il avait apporté la sagacité, l'impartialité, le sang-froid, la fermeté mesurée, l'habileté indispensables pour assurer la sage direction des débats criminels.

« M. Eugène de Beaurepaire n'était pas de ceux qui regardent l'indépendance comme une vertu, il pensait que chez celui qui est appelé à disposer de la fortune, de l'honneur et de la vie de ses concitoyens, elle ne diffère que par son nom de la probité vulgaire; il ne la confondait point avec une opposition tracassière et systématique. Adonné tout entier aux obligations de sa charge, il n'avait, en aucune circonstance, fait acte public de politique, et la correction, la réserve de son attitude devaient le défendre contre l'injuste disgrâce qui l'expulsa d'un siège qu'il honorait par son intégrité. Cette mesure arbitraire et brutale, qui tentait de colorer d'une appa-

rence légale la passion dont elle s'inspirait, pouvait froisser mais non abattre un cœur placé trop haut pour faiblir devant le triomphe de la violence, et il sortit du palais, où quinze ans durant il avait donné l'exemple du devoir professionnel scrupuleusement accompli, en possession de l'estime générale, plus fier que ceux qui l'en avaient banni, car sa conscience lui disait qu'il était irréprochable. La loi de 1883, en décimant la magistrature, a privé ses victimes de l'hommage public qu'il est d'usage de rendre annuellement aux membres retraités ou décédés des Cours d'appel ; en racontant la vie judiciaire de mon ancien collègue, j'aurais trahi la vérité et mes plus intimes sentiments si ma sincère protestation n'avait pas salué avec affection et respect la mémoire d'un des meilleurs parmi ces proscrits innocents » (1).

J'ai cru devoir reproduire, sans en rien retrancher, ce qu'a dit M. Félix de la carrière judiciaire de M. de Beaurepaire et de la mesure qui vint l'interrompre prématurément. Une analyse eût affaibli la haute portée de ces paroles qui expriment si bien la pensée de tous ceux qui ont siégé à ses côtés, oui, de tous sans exception, car tous lui ont exprimé dans les termes les plus sincères et les plus sympathiques leur regret de se voir séparés d'un collègue chez lequel ils appréciaient le noble caractère de l'homme et les grandes qualités du magistrat.

Rentré dans la vie privée, M. de Beaurepaire re-

(1) *Bulletins de la Société de l'Histoire de Normandie*, t. VIII 1896-1899, p. 414-415.

couvra, je ne dirai pas son indépendance — il ne l'avait jamais abdiquée — mais toute sa liberté. Il combattit le bon combat et s'occupa avec activité de nos compagnies savantes, ainsi que d'œuvres philanthropiques et sociales. Bientôt, avec l'appui des sommités politiques du Calvados, il exerça une influence prépondérante sur le parti conservateur dans notre région, en prenant la direction d'un grand journal quotidien, le *Moniteur du Calvados*. Il le fit avec une largeur d'idées, une correction, une courtoisie telles que, s'il rencontra de nombreux adversaires, il ne compta pas un ennemi.

Dans les derniers mois de sa vie, notre ami avait été atteint d'un mal qui ne pardonne pas. Entouré des soins les plus tendres que lui prodiguaient Mme et Mlle de Beaurepaire, il supporta ses souffrances avec une résignation toute chrétienne et s'éteignit doucement dans la nuit du 8 juin 1899.

Des témoignages de douloureuses condoléances furent adressés à sa famille par tous ceux qui l'avaient connu. Je n'en citerai qu'un seul, la lettre que me faisait l'honneur de m'écrire, dès le 9 juin, M. Éd. Bocher, ancien préfet et ancien sénateur du Calvados :

« Quelle triste nouvelle, mon cher Monsieur Travers ! et quelle douloureuse surprise elle me cause !

« A sa correspondance devenue plus rare, et à l'écriture de ses dernières lettres, j'avais bien compris que la santé de M de Beaurepaire était altérée. Mais combien j'étais loin de prévoir une fin aussi prochaine ! C'était à moi de le précéder dans la mort. Il y avait

entre nous deux la distance de tant d'années, et son intelligence — la seule chose que je voyais de lui — était toujours si vivante !

« Je ne vous parle pas de mon chagrin, de mes regrets. Vous connaissiez mieux que personne toutes les qualités de cet éminent ami, tout ce qu'il valait par l'esprit et par le cœur, et quels liens m'attachaient à lui, et depuis tant d'années! Je comprends votre affliction, vous devez comprendre la mienne.

« Je pense à celles qu'il laisse derrière lui, — à ce double veuvage..... Quand vous parlerez avec elles du cher disparu, que mon nom revienne parfois dans vos entretiens, comme celui d'un vieil et bien sincère ami ».

Au moment de sa mort, M. de Beaurepaire, qui faisait partie d'un grand nombre de sociétés savantes, était directeur de l'Association normande, secrétaire général de la Société française d'Archéologie et de la Société des Antiquaires de Normandie, ancien président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, président du Conseil d'administration du Musée Mancel, etc.

Partout il laisse un vide impossible à combler, et lourde sera la tâche de ceux appelés à recueillir son héritage dans nos diverses compagnies. Ils pourront occuper ses fonctions, ils ne le remplaceront pas.

Telle fut la vie de M. de Beaurepaire; il me reste à vous parler de ses œuvres.

Il n'est guère de sujet dont cet esprit curieux ne se soit occupé : archéologie, histoire littéraire, critique d'art, bibliographie, éditions savantes d'œuvres inédites ou peu connues, recherches sur la Révolution, etc. Son érudition ingénieuse, son esprit humoristique, son style impeccable lui assurent l'un des premiers rangs parmi les écrivains normands du XIXe siècle.

Ses publications se comptent par centaines. Les énumérer simplement ici serait une tâche ingrate, et je me bornerai à en signaler quelques-unes dont l'analyse permettra de juger de la fécondité, de la variété, de la souplesse de son talent, de la patience de ses recherches, de l'étendue de son savoir.

En étudiant les travaux de M. de Beaurepaire, publications de caractères parfois fort différents, il n'est point possible de suivre l'ordre chronologique. Je m'efforcerai de les grouper d'après leur sujet, mais je serai obligé souvent de les réunir sous la rubrique des compagnies savantes auxquelles elles furent destinées.

A peine, ses études achevées, M. de Beaurepaire était-il revenu dans sa ville natale, qu'il était admis dans la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches, à laquelle Édouard Le Héricher a donné, pendant plus de quarante ans, une heureuse et féconde impulsion. Il collabora avec ardeur aux travaux de cette compagnie et ne cessa jamais d'entretenir avec elle d'étroites relations. Pour elle, il écrivit successivement des *Notes pour servir à l'histoire archéologique de l'ancien diocèse*

d'Avranches, qui lui fournirent plus tard le thème d'articles de *La Normandie monumentale et pittoresque; Les Sermons de Maurice de Sully*, d'après un manuscrit de l'abbaye de Jumièges; puis *Le Théâtre au collège d'Avranches dans le courant des XVIIe et XVIIIe siècles;* une analyse des *Manuscrits du docteur Cousin*, vieil annaliste avranchais; enfin il édita, avec de bonnes introductions, *Les Miracles du Mont Saint-Michel, fragment d'un mystère du XIVe siècle*, et *L'Union d'Amour et de Chasteté*, curieux poème de l'apothicaire Aubin Gautier.

Pour cette société encore, il composa deux œuvres originales : l'*Étude sur la Poésie populaire en Normandie et spécialement dans l'Avranchin* et *Garaby de La Luzerne, d'après de nouveaux documents*, article qui met bien en relief le rôle important joué par cet aimable gentilhomme dans le monde lettré de la ville de Caen au XVIIe siècle.

Un décret de 1852, rendu sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, avait ordonné la publication des Poésies populaires de la France, mal étudiées jusqu'alors et trop longtemps dédaignées, disait-on. M. de Beaurepaire voulut réunir celles de l'Avranchin et les commenta avec beaucoup d'esprit. « Il est impossible de se le dissimuler, écrivait notre confrère, les chansons normandes rappellent assez peu les ballades de la Flandre ou les Barzaz Breiz, et il faut une certaine indulgence pour bien apprécier ces compositions informes qui plaisent précisément par leur négligente rusticité. Il y a là, en effet, toute une veine d'idées enfantines, bizarres,

charmantes ou malicieuses, qu'un critique de mauvaise humeur pourrait facilement prendre pour de la platitude, de la grossièreté ou de l'affectation ».

On ne saurait mieux dire ; cependant je serais tenté de trouver ce jugement un peu trop indulgent. Sans doute, nous recueillons avec soin les chansons trop rares que garde encore la mémoire des vieux habitants de nos campagnes. « Il s'y rencontre de temps en temps, comme le constate M. de Beaurepaire, d'utiles renseignements pour l'étude des mœurs et des anciens usages, ainsi que de vifs souvenirs de nos gloires et de nos malheurs passés » ; mais, quand ces couplets ne sont pas l'altération de chants composés par quelque rimeur des derniers siècles, il ne s'y trouve aucun art, et sans art il ne peut y avoir de poésie. Je n'ai jamais bien compris ce que l'on entend par art populaire, par poésie populaire. Sans doute, il y a des races primitives qui sentent plus fortement que d'autres les beautés de la nature, dont l'imagination est plus vive, dont l'esprit est plus ouvert aux conceptions de l'art. Mais celui-ci ne se développe que dans un milieu préparé par une lente progression de la culture intellectuelle. *Natura non facit saltum*. Le génie lui-même ne peut produire de chefs-d'œuvre que dans un état social avancé. L'art populaire, la poésie populaire sont des expressions spécieuses dont les termes jurent d'être accolés ensemble. Je ne suis pas seul à le penser. Et pour ce qui est des ballades de la Flandre et des fameux Barsaz Breiz, remaniés sans doute par leurs éditeurs, plus que ceux-ci ne l'avouent, le peuple n'a pu les créer. Quant à

nos chansons normandes, elles n'ont pas eu la fortune d'être revues et corrigées par des lettrés, et elles sont restées à l'état d'œuvres informes. Ce sont parfois des documents historiques ; elles n'ont rien à démêler avec la poésie. Le travail que M. de Beaurepaire leur a consacré n'en a pas moins une très haute valeur, et un libraire parisien l'avait sollicité d'en préparer une seconde édition.

Il me faut revenir en arrière, car ce n'est pas la Société d'Avranches qui a eu les prémices des travaux de M. de Beaurepaire.

Je ne dirai rien de ses essais de journaliste, alors qu'il était étudiant en droit. On pourrait retrouver, dans les collections de *L'Intérêt public* et de *L'Ordre et la Liberté*, quelques articles où s'essayait sa plume agile et spirituelle.

Mais bientôt après il entreprenait des publications plus sérieuses dans un recueil dont son frère, déjà archiviste de la Seine-Inférieure, était un des plus appréciés collaborateurs. La *Revue de Rouen* imprimait en effet, en 1851 et 1852, une *Notice sur Jean Vauquelin de La Fresnaye* et l'*Histoire de deux sonnets*.

Le premier de ces articles sur le vieil auteur normand qui fut le gendre de notre historien, M. de Bras, tout intéressant qu'il soit, n'est qu'une œuvre de débutant, il faut bien le reconnaître. La biographie et les œuvres de Vauquelin avaient déjà été étudiées par Victor Choisy (1); elles devaient l'être d'une façon défi-

(1) Victor Choisy, *Jean Vauquelin de la Fresnaye, poète du XVI[e] siècle*; Falaise, 1844, in-8° de 22 p.

nitive par le barôn Jérôme Pichon (1), puis par Julien Travers (2), qui a réédité toute l'œuvre du magistrat-poète. Toutefois, si la notice de M. de Beaurepaire renfermait quelques inexactitudes, il n'en avait pas moins su « rendre hommage au patriotisme du citoyen, au zèle et au désintéressement du magistrat, à l'incontestable talent du poète » (3) qu'était Vauquelin de La Fresnaye.

Quant à l'*Histoire de deux sonnets,* c'est le piquant récit de la querelle qui s'éleva en 1649 entre les Uranins et les Jobelins.

Le normand Isaac de Benserade avait, dans un sonnet, paraphrasé les souffrances du saint homme Job; dans un autre, Voiture avait célébré Uranie. La Cour se partagea sur le mérite de ces deux œuvres; la province s'en mêla. Ce fut une bataille formidable de sonnets, de madrigaux, d'épigrammes, de comédies pour et contre. Les Jobelins comptaient dans leurs rangs le prince de Conti, Mme de Brégy et la princesse Palatine; les Uranins, Mme de Saintot, Mlle de Rambouillet et la duchesse de Longueville, la spirituelle grande dame dont le goût sûr exerçait

(1) Baron Jérôme Pichon, ***Notices biographiques et littéraires sur la vie et les ouvrages de Jean Vauquelin de La Fresnaye et Nicolas Vauquelin des Yveteaux, gentilshommes et poètes normands*** (*1536-1649*); Paris, 1846, in-8° de 68 p.

(2) ***Les diverses Poésies de Jean Vauquelin, sieur de La Fresnaie***, publiées et annotées par Julien Travers; Caen, 1869-1870, 2 vol. gr. in-8°; et ***Œuvres diverses, en prose et en vers, de Jean Vauquelin de la Fresnaie***, précédées d'un Essai sur l'auteur et suivies d'un Glossaire; Caen, 1872, gr. in-8°.

(3) Julien Travers, ***Essai sur la vie et les œuvres de Jean Vauquelin***, p. 4.

alors une sorte d'omnipotence littéraire. La duchesse en avait appelé au jugement de l'Académie française, qui, rendue sage par les suites de la querelle du *Cid*, renvoya les parties devant le public. La Sorbonne fit de même. L'affaire — car c'était vraiment une affaire — partageait la France en deux factions opposées, et la polémique en était venue à des procédés inouïs. Mme de Longueville tenta un dernier effort.

« A cette époque, dit M. de Beaurepaire, la jeune Université de Caen jouissait d'un renom considérable; elle renfermait dans son sein des hommes d'une science incontestée; l'administration en était parfaitement entendue, et les professeurs s'efforçaient, par leurs travaux, de propager sans cesse sa réputation. La ville abondait en hommes d'un commerce agréable, d'un esprit poli et de mœurs élégantes; Mme de Sévigné leur décerne un magnifique éloge dans ses lettres, et le poète Jean du Rosset (1) ne rencontre jamais le nom de Caen sans entrer dans un enthousiasme sincère, mais dont les transports nous paraissent aujourd'hui légèrement exagérés. Ces quelques

(1) O Caen fertile en beaux esprits,
Qui dans un si petit pourpris
Dont ta muraille t'environne,
Surpasse le renom vivant
Dont se vont sans cesse élevant
Venouse, Mantoue et Verone,
Parmi tant de belles cités
Qui vantent leurs félicités,
O que tu dois être superbe,
Produisant trois soleils nouveaux :
Mon Bertaut et Desiveteaux,
Et l'incomparable Malherbe.

mots suffisent à expliquer pourquoi Mme de Longueville, dont le mari avait le gouvernement de Normandie, et qui, d'ailleurs, avait été parfaitement reçue lors de son passage à Caen en 1648, songea naturellement à cette ville lorsque la Cour, la Sorbonne et l'Académie française lui eurent fait défaut. Ce fut après la discussion solennelle qui eut lieu à la Cour, en présence du Roi, que Mme de Longueville, embrassant définitivement ce parti, proposa et fit accepter, pour trancher le différend, l'arbitrage souverain et sans appel d'un des hommes les plus remarquables de la ville de Caen, du savant Antoine Halley ». Celui-ci accepta et, « après s'être entendu avec Messieurs les poètes et autres beaux esprits de la ville », soumit le procès aux cinq facultés réunies en chambre du Grand Conseil, à l'occasion de la semaine palinodale. On décida d'abord que les deux sonnets étaient parfaits et que la prélation de l'un ne pouvait pas faire injure à l'excellence de l'autre ; puis l'assemblée, à une forte majorité, proclama la supériorité du sonnet d'*Uranie*. Grâce à ce jugement, la duchesse et les partisans de Voiture triomphaient.

Intrigue de salon, combat poétique, cette rivalité de sonnets a fourni l'occasion à M. de Beaurepaire de débuter brillamment dans cette carrière de l'érudition qu'il devait parcourir de la manière la plus brillante.

A son arrivée à Bourges, le jeune substitut du procureur général était entré dans la Société historique du Cher; mais, à la suite de dissentiments qui s'étaient élevés dans cette compagnie, il la quitta

pour fonder, avec son ami M. le marquis des Méloizes et divers archéologues de la région, la Société des Antiquaires du Centre, dont il fut le premier secrétaire. Il mit cette association sur la voie de succès qui durent encore, et écrivit pour elle des rapports sur les travaux annuels de ses membres et des articles sur *Les fouilles de la Touratte, près Dun-le-Roy*, sur *Une mission de la ville de Bourges à la Cour en 1667*, et sur *Le puits funéraire de Primelles*, ainsi que deux excellents mémoires sur le jurisconsulte La Thaumassière et sur *La justice révolutionnaire à Bourges*.

A partir de son retour à Caen, M. de Beaurepaire qui, depuis longtemps collaborait aux recueils de la Société des Antiquaires de Normandie, prit rang parmi ses membres titulaires, fut élu aux fonctions de président en 1871, et, en 1873, à celles plus délicates de secrétaire.

Pendant un quart de siècle, on l'y a vu à l'œuvre. Il me suffit de le rappeler. Toutes les phrases élogieuses qu'à cette occasion j'adresserais à la mémoire du meilleur et du plus affectionné des confrères resteraient au-dessous de la vérité. L'aménité de ses relations, l'activité qu'il déployait dans la correspondance et dans la préparation des séances mensuelles faisaient de lui le modèle des secrétaires. Quand l'ordre du jour était un peu mince, il tirait de son portefeuille un manuscrit dont la lecture faisait le charme de la réunion. Aucune question ne lui était étrangère, et ceux qui allaient le consulter étaient

certains d'obtenir le renseignement attendu, le conseil utile pour mener un travail à bonne fin.

Parlerai-je de ses rapports annuels sur les travaux de la Société, de la précision de ses notices nécrologiques, de l'analyse si exacte des études lues dans les séances? Tous ses confrères se rappellent le dernier qu'il présenta, dans un style élégant et châtié, avec une netteté d'esprit, qui étaient loin de faire présager la fin prochaine de cette lumineuse intelligence. Et ces rapports n'étaient point de simples compte-rendus administratifs, ce qu'on pourrait qualifier de compte moral de la Société des Antiquaires de Normandie ; il en profitait presque toujours pour traiter, avec son indiscutable compétence, un des problèmes ardus de l'archéologie ou de l'histoire de notre province.

Dans les Mémoires in-4° de la Société des Antiquaires de Normandie se trouvent huit travaux très importants de M. de Beaurepaire.

Son *Étude sur Guillaume de Saint-Pair, poète anglo-normand du XII[e] siècle*, a été réimprimée avec quelques variantes en tête du Roman du Mont-Saint-Michel de ce trouvère, publié par Francisque Michel. M. de Beaurepaire y développe l'idée que la part de Guillaume de Saint-Pair dans cette œuvre consiste à avoir mis en rimes françaises l'histoire latine qu'il a trouvée dans un manuscrit du X[e] siècle et d'y avoir ajouté quelques détails. Mais si le but du poète était de favoriser les pèlerinages au Mont-Saint-Michel, ses vers sont infiniment précieux pour l'historien qui y trouve mille détails sur la fondation du fameux

monastère, ses privilèges, ses vicissitudes et ses traditions.

Les extraits annotés du *Tombel de Chartrose et du Chant du Rossignol, poèmes mystiques du XIVe siècle,* ne sont pas moins intéressants. La première de ces compositions rentre dans la catégorie des poésies dévotes et légendaires ; la seconde commente, comme certains « volucraires », les propriétés fabuleuses prêtées au rossignol par les anciens naturalistes.

Je citerai encore en passant des *Notes sur une découverte de monnaies françaises et étrangères à Bacilly*, près Avranches ; – sur des *Fouilles entreprises à Avranches en 1855 et 1856* ; — et sur des *Découvertes de pavés émaillés*, sujet dont notre confrère s'est plusieurs fois occupé.

En 1858, voici un nouveau travail d'histoire littéraire et qui nous intéresse vivement, nous autres Normands, c'est *Olivier Basselin*, *Jean Le Houx et le Vaudevire normand.* M. de Beaurepaire a, l'un des premiers, établi que, si l'existence d'Olivier Basselin et son rôle littéraire ne peuvent être mis en doute, il n'en est pas de même des œuvres qui lui ont été attribuées. Leur facture est celle des poésies bien authentiques de Jean Le Houx; celui-ci n'est pas l'éditeur, mais bien l'auteur des *Chants nouveaux du Vaudevire.* On sait que cette question des vaudevires et du rôle de Basselin dans la lutte des patriotes normands contre les Anglais a soulevé de vives polémiques et fait verser des flots d'encre. On sait aussi que le savant secrétaire de l'Académie de Caen, M. Armand Gasté, a eu le dernier mot dans cette querelle.

Les Documents sur la captivité et la mort de Dubourg dans la cage de fer du Mont-Saint-Michel ont permis à M. de Beaurepaire de rectifier la vérité historique si singulièrement outragée dans les récits de la captivité de ce personnage, ainsi que dans les jugements sur son caractère. Il établit que Dubourg naquit en 1715 et mourut en 1745, qu'il était Français et non Hollandais, catholique et non protestant, célibataire, et que son emprisonnement a duré, non pas cinq ans, mais un an et dix jours. C'était un intrigant peu estimable, vendant sa plume aux cours étrangères et trahissant son pays dans d'odieux pamphlets, le *Mandarin chinois*, entre autres. Arrêté à Francfort et conduit au Mont-Saint-Michel, il y finit ses jours dans une de ces cellules de bois que la passion a fort improprement qualifiées de cages de fer.

Le *Livre des curieuses recherches du Mont-Sainct-Michel,* de Thomas Le Roy, moine bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, ce précieux recueil de documents sur la célèbre abbaye, était resté trop longtemps inédit. M. de Gerville et les abbés Lecanu et Desroches l'avaient consulté avec fruit. C'est un grand service rendu à l'histoire de notre province par M. de Beaurepaire que l'édition qu'il nous a donnée des parties essentielles de cet ouvrage. « Thomas Le Roy, a dit notre confrère, est un annaliste, mais c'est aussi et surtout un de ces esprits que La Bruyère, dans la langue de son époque, eût appelé un *curieux*, et qu'avec plus de précision nous nommons aujourd'hui un archéologue. Il s'est, d'ailleurs, admirablement peint sans s'en douter, lorsqu'avec une bonho-

mie naïve, il a pris la peine de nous expliquer les lacunes et les imperfections qu'il avait découvertes dans l'œuvre si correcte et si bien ordonnée de son prédécesseur Dom Huynes ».

A coup sûr, le travail le plus précieux que M. de Beaurepaire ait accompli pour la Société des Antiquaires de Normandie, c'est l'édition du *Journal du sire de Gouberville, publié sur la copie du manuscrit original faite par M. l'abbé Tollemer*. Notre confrère y a joint une savante introduction qu'il a complétée et refondue, en 1893, avec ce sous-titre: *Étude sur la vie rurale en Normandie au XVIe siècle.*

Le Journal de Gilles de Gouberville, gentilhomme campagnard du Cotentin, est le plus important des Livres de raison. Il nous montre à vif les mœurs parfois singulières de la noblesse normande et nous donne les plus utiles détails sur l'administration des terres et l'agriculture, il y a trois cents ans, sur les usages, la nourriture, le mobilier, les passe-temps, la chasse, la manière de voyager, les procès et la justice, les monnaies ayant cours, voire même sur la médecine, et enfin sur nombre de faits historiques, tels que les armements de corsaires contre les Anglais et sur les commencements du protestantisme en Basse-Normandie.

Tous ceux qui, depuis dix ans, ont voulu étudier le XVIe siècle et la vie intime de nos pères ont compulsé le Journal de Gilles de Gouberville et lu l'Introduction magistrale qui le précède. Celle-ci est le complément du savant ouvrage du frère de l'auteur,

M. Charles de Beaurepaire, je veux parler des *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen âge*, livre qui fait lui-même suite à l'*Étude sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge* de M. Léopold Delisle, le premier des érudits de la France contemporaine.

Quant aux articles plus ou moins étendus publiés dans le Bulletin de la Société des Antiquaires, par M. de Beaurepaire, ils sont fort nombreux. Ce sont d'abord des comptes-rendus de découvertes et de fouilles accomplies dans notre province, des notes bibliographiques, des rapports sur des expositions d'objets anciens, sur une foule de sujets, et une vingtaine de mémoires divers, tels que : *Les fresques de Saint-Cénery ;* la *Note sur la découverte de bijoux mérovingiens, à Moult*, ce trésor de premier ordre qui est l'honneur du musée de la Société et y attire tant de visiteurs ; — *De quelques objets de décoration intérieure du cloître et de l'église du Mont-Saint-Michel ; — La fonderie de Port-en-Bessin et le cimetière gaulois de Mondeville ; — Cimetières mérovingiens en Basse-Normandie ; — Les carrelages funéraires ; — Note sur deux maisons de la ville de Caen ; — Les fresques de Vaucelles ; — Le Matrologe de la Charité de la Très-Sainte-Trinité ; — La Chanson des faux Nobles ; — Le Comte de l'Isle et ses correspondants ; — Le Marquis de l'Isle ; documents sur la campagne d'Italie en 1733-1734 ; — Les découvertes de l'église de Savigny ; — Les incidents relatifs à l'application*

d'un règlement pour les prisonniers d'État au Mont-Saint-Michel.

De ces diverses études, la plus considérable est celle qu'il donna au Bulletin en 1866 sous ce titre : *Du rôle du grotesque dans les concours palinodiques; le Festin des princes, David Ferrant et la Muse normande.* C'est un chapitre d'une histoire des Palinods qu'il avait entrepris d'écrire

Comme celui de Caen et de Dieppe, le Puy de Rouen avait un objet essentiellement religieux : le couronnement de poésies en l'honneur de l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge. Mais, dès les premiers temps, parmi les pièces offertes à Rouen au prince du Puy, figurèrent des compositions bouffonnes lues solennellement à l'issue de la cérémonie et au repas pantagruélique qui la suivait. Là, une boîte d'anis ou une bouteille de liqueur offerte par le prince récompensait des sonnets, des ballades, des chants royaux, bachiques ou grivois, parfois même assez licencieux et presque toujours écrits en langage purinique ou gros normand, c'est-à-dire dans le patois des *chabrenas* et des artisans voisins de l'Eau-de-Robec. Pendant plus de vingt-cinq ans, quelques auteurs restés anonymes, mais surtout l'imprimeur David Ferrand, composèrent chaque année nombre de pièces de ce genre et « aucun document, selon nous, dit M. de Beaurepaire, n'éclaire d'une plus vive lumière la physionomie, à coup sûr, fort étrange, de ces cérémonies du Puy, où, à côté des ardeurs d'une théologie militante et des subtilités prétentieuses d'une versification surchargée de règles, la

gaîté gauloise trouvait moyen de reprendre ses droits et de se donner carrière ».

M. de Beaurepaire analyse rapidement le fameux *Inventaire général de la Muse normande*, et ses observations judicieuses donnent une idée exacte de cette œuvre si singulière où les événements contemporains sont racontés et appréciés avec une verve endiablée. Rien n'est à négliger dans le recueil de David Ferrand. C'est bien le sentiment du populaire qui éclate à chaque vers, sans que l'auteur fasse parade de visées politiques. Sous le style grotesque de ces pièces, on voit percer souvent le mécontentement des pauvres diables que les guerres étrangères ou civiles ont ruinés, ou que la famine menace. Que de passages curieux sur le siège de La Rochelle, la bataille de Rocroi, la prise de Perpignan, les émeutes de Paris, les pillages des campagnes, les « grabuges de Rouen ! » Que d'anecdotes piquantes sur de petits événements qui se passent sur les bords de la Seine et du Robec, narrées par des personnages auxquels donne une vie intense cette Muse qui, à force de gaîté, atteint à un sublime d'un genre tout spécial ! Nous avons là une mine de renseignements sur l'état des esprits en Normandie pendant le XVIIe siècle, mine qu'il serait impardonnable à un historien, si grave qu'il soit, de négliger.

M. de Beaurepaire avait donc été bien inspiré en signalant ce livre, où M. Floquet avait déjà trouvé le sujet de ses *Anecdotes normandes*, et que, grâce au zèle de la Société rouennaise de Bibliophiles, M. A. Héron a réimprimé, en l'accompagnant de notes

très complètes et d'un savant glossaire qui n'ont rien laissé d'obscur sur les faits mis en rimes puriniques par David Ferrand (1).

En 1875, M. de Beaurepaire communiqua à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne un autre chapitre du livre qu'il projetait. Dans *Les derniers jours du Puy des Palinods en Normandie*, il explique que le Palinod de Caen fonctionna encore en 1792, parce qu'il était une sorte d'annexe de l'Université. Dans ce dernier concours, les poésies royalistes se mêlèrent aux poésies républicaines; toutes, d'ailleurs, sont emphatiques et respirent la sensibilité fausse et prétentieuse à la mode du jour. L'histoire du concours du 17 messidor an II est étrange. Les règles et les emblèmes ont été bien modifiés, et il est curieux de connaître les motifs qui déterminent alors les juges à couronner l'ode sur le *Berceau républicain* et à rejeter une épître sur l'*Immortalité de l'âme*.

Ayant succédé en 1885 à M. L. de Glanville comme directeur de l'Association Normande, M. de Beaurepaire apporta le plus grand soin dans l'organisation des Congrès de cette compagnie, dont l'Annuaire renferme de lui des discours et des toasts pleins de savoir et d'à-propos, et toute une série de biographies, de notes archéologiques et littéraires et de comptes-rendus d'expositions. C'est pour ce recueil qu'il a,

(1) *La Muse normande de David Ferrand, publiée d'après les Livrets originaux, 1625-1653, et l'Inventaire général de 1655, avec Introduction, Notes et Glossaire*, par A. Héron. Rouen, 1891-1894, 5 vol. pet. in-4° (Société rouennaise de Bibliophiles).

pendant près de dix ans, écrit : *Les Artistes normands aux salons de Paris*, pages d'une critique spirituelle et judicieuse, qu'il faudra consulter quand on voudra bien connaître les œuvres des peintres et des sculpteurs de notre province à la fin du XIX[e] siècle.

Dans le même recueil, il a donné un *Journal des choses mémorables arrivées à Caen, publiées d'après des notes manuscrites du XVII[e] et du XVIII[e] siècles*, ainsi qu'un morceau d'une finesse exquise sur quelques écrivains normands, portraits pris sur le vif de deux maîtres ciseleurs de la prose et des vers, le marquis de Chennevières et Gustave Le Vavasseur.

Il rédigea aussi pour cette Association, en 1884, un *Rapport sur la situation agricole en Normandie*, résumé où sont indiqués clairement, avec des moyens possibles pour y remédier, les causes d'une crise dont nous souffrons depuis trop longtemps.

Je viens de citer de M. de Beaurepaire des comptes-rendus d'expositions. Ceux relatifs aux exhibitions rétrospectives étaient pour lui l'occasion de s'occuper, — et avec quelle compétence ! — des arts industriels du passé. Amateur éclairé, il avait réuni une collection peu nombreuse, mais renfermant des pièces hors ligne de faïences de Rouen et de Nevers.

Un jour, à la suite de je ne sais quelle exposition de faïences de l'époque révolutionnaire, il avait démontré que celles-ci étaient intéressantes au point de vue documentaire, mais n'offraient rien d'artistique et n'étaient pour la plupart que des produits à bon marché d'une industrie en décadence. Champfleury, le spirituel et paradoxal écrivain réaliste, qui

s'était fait le prophète de la céramique républicaine, se fâcha tout rouge et la polémique prit un ton assez aigre. A la fin, l'auteur des *Bourgeois de Molinchart*, à bout d'arguments, s'écria : « Médire de ces assiettes est une profanation; ce sont des reliques! — Du moment où ce sont des reliques, répartit M. de Beaurepaire, comme j'ai toujours respecté les reliques, je m'incline ». Les rieurs furent de son côté.

Il convient aussi de mentionner le discours que M. de Beaurepaire prononça, le 31 juillet 1870, dans la séance générale de la Société de l'Histoire de Normandie, dont il était alors président d'honneur. Le sujet choisi par lui, les études historiques dans notre région, l'amena à rendre un hommage mérité aux érudits et aux Bénédictins qui collaborèrent, au milieu du dernier siècle, à la rédaction de la *Gallia christiana*, et aux travailleurs qui, sous la Restauration, provoquèrent la renaissance des études rétrospectives en Normandie. Il y donnait une biographie courte, mais substantielle, et l'analyse des principales œuvres de l'abbé de La Rue, de Ch. de Gerville et d'Auguste Le Prevost. Après ces esquisses nettement tracées, il signalait avec autorité les éclatants services de MM. Léopold Delisle, Siméon Luce et Chéruel, auxquels on doit tant d'œuvres de premier ordre.

Plus tard, il publia pour la même compagnie, avec une introduction et des notes, l'*Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer*, œuvre jusque-là inédite de Dom Huynes.

Malgré tout leur mérite, je passerai rapidement sur une édition donnée par M. de Beaurepaire pour la Société des Bibliophiles normands de : *Les belles et pieuses conceptions de François de Vauborel,* d'Avranches, poète et théologien du XVII[e] siècle, aux idées bizarres et qui, par parenthèse, était son cousin, et sur celle des *Marionnettes chez les Carmes déchaussés de Rouen, représentation de la Passion en 1677*, et dont l'introduction renferme de curieuses observations sur la scène de l'Ensevelissement du Christ, telle qu'elle était interprétée et rendue, dans beaucoup d'églises, surtout au moment de la Renaissance; puis je ne ferai que citer la réimpression, pour la Société rouennaise de Bibliophiles, des *Palinodz, Chantz royaulx, Ballades, etc.,* recueillis en 1523 par Pierre Vidoue. Mais une mention spéciale doit être faite d'une publication plus originale, entreprise pour la même compagnie, et ayant pour titre: *Garaby de la Luzerne, Satires inédites.* Dans l'introduction, rédigée d'après de nouveaux documents, M. de Beaurepaire, refondant et complétant un mémoire qu'il avait écrit aux débuts de sa carrière, étudie dans tous leurs détails les œuvres et la vie d'Antoine Garaby de Pierrepont de La Luzerne, et désormais il ne reste que bien peu à dire sur cet écrivain d'un très réel mérite.

Je me bornerai à rappeler que cet ami dévoué de M. de Caumont, dont il fut l'un des plus consciencieux biographes, remplit pendant près de trente ans les fonctions de secrétaire général de la Société

française d'Archéologie. Là, comme partout, il rendit des services signalés.

Il organisa, en 1860, trois séances générales de cette Association à Bourges, en rédigea les procès-verbaux et s'y fit applaudir en parlant des vitraux de la cathédrale à la fin du moyen âge et à la Renaissance.

Enfin, c'est à notre confrère qu'on dut le succès du Congrès de Caen, lorsque la Société française d'Archéologie célébra dans cette ville le cinquantième anniversaire de sa fondation. Il y fit de nombreuses communications sur les monuments de Caen et des environs, sur des découvertes d'objets de l'âge de bronze à Port-en-Bessin et à Condé-sur-Noireau, ainsi que d'objets gallo-romains à Lisieux et à Urville, sur celles du balnéaire de Bayeux, du cimetière de Mondeville et de bijoux mérovingiens à Airan, sur les carreaux vernissés à usage funéraire, sur des sculptures en pierre de Caen qui se rencontrent dans certaines églises de la Manche, enfin sur les efforts tentés pour la conservation des monuments historiques (1).

Je ne puis que signaler, en passant, tous ces articles, de même que ceux disséminés dans le *Bulletin monumental*, dans l'*Annuaire de la Manche* et bien d'autres recueils.

(1) A la suite du Congrès, M. de Beaurepaire reçut la grande médaille de vermeil de la Société française d'Archéologie, pour l'ensemble de ses travaux historiques et archéologiques.

A l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, dont il fut président en 1875, la collaboration de M. de Beaurepaire ne fut pas moins active. On trouve de lui dans les Mémoires de cette compagnie : des *Notes sur un tableau de Jouvenet*, le Mariage de la Vierge, *appartenant au musée d'Alençon;* d'excellentes biographies de MM. Georges Besnard, de Caumont, Jules Cauvet, Bon de La Martre et Julien Travers ; une étude littéraire: *Les Satires de Sonnet de Courval*, le poète-médecin virois dont il apprécie le talent sous son vrai jour, sans chercher à le réhabiliter plus que de raison ; puis *Les Essais historiques des moines de la congrégation de Saint-Maur, au XVIIe siècle, sur le Mont-Saint-Michel;* enfin un article sur *La commission militaire et révolutionnaire de Granville*, qui se rattache à un autre ordre de ses travaux, dont il est temps de parler.

Un sujet qui passionnait particulièrement M. de Beaurepaire, c'était l'histoire si peu connue encore de la Révolution en province et surtout le rôle des tribunaux répressifs durant cette période.

Ses fonctions lui avaient permis de compulser tout à son aise les liasses des greffes criminels d'Alençon, de Bourges, de Caen et de Coutances ; il y avait fait de curieuses découvertes.

Il publia successivement des mémoires étendus : *La Justice révolutionnaire à Bourges; — Le tribunal criminel de l'Orne pendant la Terreur;— Le tribunal criminel de la Manche et la Commission militaire de Granville.* Il y analyse avec impartialité la procédure

et les arrêts de ces juridictions d'exception, ne passe rien sous silence et flétrit justement le rôle odieux des conventionnels en mission dans les départements, les Laplanche et les Le Carpentier, ces sinistres et grotesques proconsuls.

M. de Beaurepaire avait réuni de nombreux documents pour l'histoire de Caen à l'époque révolutionnaire. Au moment de la rédiger, il s'arrêta, estimant que bien des faits étaient trop récents pour parler de leurs acteurs, dont les noms, aujourd'hui honorablement portés, apparaissent, dans un passé si rapproché de nous, entourés d'une triste auréole. Mais, si des scrupules fort légitimes l'empêchèrent de composer un travail d'ensemble et de raconter tous les événements dont notre ville fut alors le théâtre. il a laissé du moins le tableau de quelques épisodes du plus haut intérêt. Ces articles, rédigés d'après les dossiers des Archives du Calvados, sont imprimés dans la *Revue de la Révolution*, dirigée par ses amis MM. Ch.d'Héricault et Gustave Bord. Ils n'ont malheureusement pas été tirés à part. Leur réunion serait le digne pendant des belles *Études sur la Révolution dans le département de l'Eure,* de M. le premier président Boivin-Champeaux. Nous aurions ainsi les bases définitives de l'histoire de notre province pendant la fin du XVIII[e] siècle.

Après le récit des massacres du major de Belsunce et du procureur-général-syndic Georges Bayeux, qui ensanglantèrent la ville de Caen, M. de Beaurepaire cite deux exemples typiques de l'impuissance du Tribunal criminel du Calvados à faire respecter ses

délibérations et l'exécution de ses jugements. Si les pièces des procédures authentiques n'étaient pas là pour attester les violences de la populace et la pusillanimité de magistrats relativement modérés, on prendrait tout cela pour des romans.

Mais quand on regarde de près ces temps troublés, n'y trouve-t-on pas à chaque instant des sujets de roman, où toutes les passions humaines sont en jeu?

Quoi de plus romanesque que l'existence du chevalier Destouches, cet agent des princes, livré par un pêcheur de Portbail, arraché à main armée de la prison de Coutances, la veille du jour fixé pour son exécution, et mort fou, quarante ans plus tard, dans l'asile du Bon-Sauveur de Caen? Barbey d'Aurevilly a trouvé là le sujet d'une œuvre palpitante, mais certains détails dramatiques, que son imagination a prodigués dans son livre, étaient-ils indispensables? Non, peut-être, et la vérité historique, telle que nous l'a montrée M. de Beaurepaire, est tout aussi émouvante.

Et quelle aventure plus tragique que celle du vicomte d'Aché? De celle-là aussi, on a tiré des nouvelles pleines d'intérêt. Rapprochez-les du récit de M. de Beaurepaire; c'est lui qui vous frappera le plus vivement, et pourtant ce n'est qu'un simple résumé de rapports de police et de correspondances administratives; mais c'est un drame complet où se trouvent toutes les scènes, où aucun personnage ne manque. D'Aché, le royaliste ardent, traqué comme une bête fauve, et dont l'arrestation sur le territoire français serait une sentence de mort, aime Mme de

Vaubadon, femme perdue de mœurs, vendue à la police impériale et qui le dénonce à Fouché. Une nuit, le vicomte se dirige vers la côte, d'où il va regagner l'Angleterre. Des gendarmes, embusqués entre La Délivrande et Luc, le tuent sans qu'il ait résisté et mutilent son cadavre pour le rendre méconnaissable. C'est l'ordre, et les meurtriers et leurs chefs cherchent à faire le silence sur cet odieux guet-apens. L'autorité du Préfet est mise en échec; il s'en plaint en haut lieu, mais le duc d'Otrante le trompe et le calme. L'affaire est si bien étouffée que ce n'est que cinquante ans après qu'un chercheur comme M. de Beaurepaire peut nous dévoiler la vérité. Hélas! un honnête homme, fût-il le préfet Caffarelli, est-il jamais de force à lutter contre un misérable tel que Fouché, ce renégat de toutes les causes, prêt à toutes les besognes, maître en l'art de forger les complots, et dont un crime de plus n'arrêtait pas l'œuvre infâme et ténébreuse?

On a pu voir combien de travaux assurent à notre regretté confrère la plus honorable renommée, et l'on sait qu'à la veille de sa mort, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres accordait une de ses hautes récompenses au grand ouvrage de M. le marquis des Méloizes, *Les Vitraux de la cathédrale de Bourges, postérieurs au XIII[e] siècle*, dont une savante introduction, due à M. de Beaurepaire, augmente la valeur, ainsi que le proclamait M. Croiset, dans la séance solennelle de 1899.

Mais j'ai encore à rappeler ses articles dans *La Normandie monumentale et pittoresque* de l'éditeur Lemâle, du Havre, où il a décrit en artiste et en archéologue, une vingtaine d'églises et de châteaux du Calvados, de l'Orne et de la Manche ; puis le *Caen illustré*, publié par le maître imprimeur F. Le Blanc-Hardel, qui a fait revivre l'art des grands typographes français.

Le *Caen illustré* est l'œuvre capitale de M. de Beaurepaire. Ses quinze chapitres traitent successivement des origines de la ville, du château, des deux grandes abbayes de Saint-Étienne et de la Trinité, des églises, des hôpitaux, des vieux et nouveaux couvents, de l'Université et de ses collèges, des hôtels et des maisons anciennes, des remparts, des édifices militaires et civils, enfin du Caen moderne. C'est donc, comme on le voit, une sorte d'encyclopédie consacrée à l'histoire et à l'archéologie d'une ville importante. J'ai longuement analysé ce livre dans le *Bulletin monumental* et je me suis efforcé d'en signaler tous les mérites (1). M. de Beaurepaire avait daigné m'en témoigner sa satisfaction, même à propos de quelques divergences d'opinion que je m'étais permis de formuler et que je suis prêt à soutenir encore. Ainsi, notre confrère était disposé à croire qu'Hector Sohier, l'architecte de l'abside de Saint-Pierre, d'une des chapelles de Saint-Sauveur et des châteaux de Lasson et de Chanteloup, fut aussi celui de l'hôtel d'Escoville. Avec Palustre, l'auteur de *La*

(1) *Bulletin monumental*, 1896, t. LXI, p. 121-164.

Renaissance en France, je persiste à penser que les belles demeures de Nicolas Le Valois et d'Étienne du Val sont, ainsi que le gros pavillon du château de Fontaine-Henry, dus à un architecte d'un incomparable talent, dont le nom inconnu sera dévoilé quelque jour par un heureux hasard.

Dans le *Caen illustré*, tout est à sa place, tout est décrit avec l'érudition la plus approfondie et la plus variée, tout est raconté avec un charme exquis et avec des sentiments qui honorent l'écrivain, qui, sa tâche terminée, nous dit: « On ne sait pas assez à quel point nos anciens historiens avaient au cœur l'amour de la ville de Caen. En vivant familièrement avec eux, nous nous sommes laissé gagner par la contagion et nous avons pris quelque peu de leurs sentiments. Nous serions amplement récompensé si nous pouvions les communiquer à ceux qui parcourront ce volume ».

Ces sèntiments, les habitants de Caen les ont toujours partagés, quel que soit l'objet de leurs occupations et de leurs goûts. Ils y joindront désormais une inaltérable gratitude pour l'archéologue et le penseur qui a si magistralement mis en lumière les richesses artistiques et intellectuelles de leur ville.

Un mot encore:

Le tact exquis, l'impartialité, la sûreté des informations caractérisent les très nombreuses biographies dues à la plume de M. de Beaurepaire. Pour celles qu'il consacrait dans ses rapports annuels à ceux que la mort effaçait des listes de la Société

des Antiquaires de Normandie, il était contraint de les faire courtes; mais avec quel art il retraçait en dix lignes la physionomie des confrères disparus, avec quel soin il rappelait leurs services et leurs travaux !

Il a laissé, d'ailleurs, d'autres biographies étendues et complètes. Elles ont toutes pour objet des hommes qui, à des titres différents, ont fait honneur à leur pays natal, la Normandie.

Je citerai, entre autres, celles de Moisant de Brieux, le fondateur de l'Académie de Caen; d'Arcisse de Caumont, le créateur de l'archéologie monumentale; de Raymond Bordeaux, l'érudit antiquaire; de Trébutien, l'éditeur de Maurice et d'Eugénie de Guérin; de Gustave Le Vavasseur, le poète exquis, chef d'une pléïade normande; enfin de Julien Travers.

Et quand la maladie a fait tomber la plume de sa main, M de Beaurepaire allait rédiger la biographie de son vieil et si cher ami, M. le sénateur Léon de La Sicotière, l'archéologue, l'historien, le critique, le bibliographe, auquel, comme à lui-même, rien de ce qui était normand n'était étranger.

De cette œuvre commencée, comme de beaucoup d'autres, hélas ! M. de Beaurepaire n'a laissé que des pages interrompues. Mais ces fragments ébauchés sont entre des mains pieuses, et de tous ses manuscrits où abondent tant de notes érudites, de renseignements inappréciables, d'aperçus ingénieux, les neveux de notre ami, dignes héritiers d'un nom doublement cher aux lettres normandes, tireront des œuvres définitives, telles que l'*Histoire des Palinods*

de Caen et de Rouen et une nouvelle édition de *La Poésie populaire en Normandie.*

Je m'arrête, et cependant, combien de détails de l'existence de M. de Beaurepaire n'ai-je pas négligés ? Combien de ses travaux — et non des moins considérables — n'ai-je pas laissés dans l'oubli ?

Puissè-je avoir, du moins, fait revivre un moment devant mes lecteurs l'homme, le magistrat, l'écrivain, le confrère, en qui se rencontraient à un degré si éminent tous les dons du cœur et de l'intelligence et dont la perte laisse inconsolables sa famille et ses amis ! (1)

(1) La bibliographie de M. Eugène de Beaurepaire sera publiée dans le prochain volume des Mémoires de l'Académie.

POÉSIES

Les Cantonniers,

Par Paul HAREL,

Membre correspondant.

Voici le mois des routes blanches
Où d'officiels marronniers
Arrêtent parfois sous leurs branches
Les méditatifs cantonniers.

Ah ! les cantonniers solitaires,
Armés d'inutiles rabots,
Qui s'en vont, sur le haut des terres,
Voir les paysages, si beaux !

Ce sont des hommes pacifiques
Payés par les départements
Pour suivre les vols magnifiques
Des corbeaux, dans les firmaments.

Voyons, que voulez-vous qu'ils fassent
Puisqu'aux chemins, par ces temps doux,

Les grosses charrettes qui passent
Enfoncent les durs cailloux ?

Ils pourraient faire des peintures
Et prendre, toujours en éveil,
L'ondulation des cultures
Sous les feux ardents du soleil.

Ils pourraient, ces visionnaires,
En habitués du sillon,
Fixer les champs, sous les tonnerres,
En quatre ou cinq coups de crayon.

Ah ! oui. L'air est chaud. Midi sonne.
On entend bien les Angelus,
Mais le long des routes? Personne.
Allongés aux flancs des talus,

Les cantonniers mangent dans l'herbe.
Et quand ils ont tout consommé,
Ils disent : « La route est superbe
Que nous arrosâmes en Mai

« De nos sueurs !... Mille roupies !
Quel soleil ! Dans les épiniers
Les couleuvres sont assoupies,
Dormons ! » disent les cantonniers.

Derrière la plaque de cuivre
Abritant leurs nez grands ouverts,
Il en est plus d'un qui s'enivre
De l'âpre senteur des blés verts.

Ils dorment. Bien souvent leur rêve
Dure jusqu'au soir rougissant,
Et quand l'un d'entre eux se relève,
Il demande l'heure au passant.

Étonné, le passant regarde
Ce travailleur aux bras ballants.
Mais le cantonnier se hasarde,
Il ébauche des gestes lents,

Effleure les cailloux, balaie,
S'applique et tâche d'envoyer
Un peu de poussière à la haie,
Car, enfin, il faut travailler !

O douceur, d'un trait minuscule
Le couchant dore l'horizon :
Les cantonniers au crépuscule
Doivent rentrer à la maison.

Ils partent tous. Ils se rencontrent
A des ronds-points, près des poteaux.

Les lueurs du soir nous les montrent
Enveloppés de leurs manteaux,

Le balai de crin aux épaules,
Le rabot et la pioche en main,
Ils ont l'air de piocher des rôles :
Ils dormiront encor demain !

Tout à coup, l'on voit des familles
Déboucher sur les horizons.
Ce sont leurs femmes et leurs filles
Et leurs nombreux petits garçons.

Ah ! ces marmots, on les accueille
Avec de grands bras fatigués.
Ils prospèrent comme la feuille
En juin ! Sont-ils beaux ! sont-ils gais !

Tout cela rit, saute, plaisante
Avant de rentrer au bercail.
Vraiment, tout cela représente
La paix, l'amour... et le Travail.

La Confession de Merlin,

Par Paul BLIER,

Membre correspondant.

Le vent frais de la nuit qui souffle sur la lande
N'éveillait pas un bruit aux bois de Brocéliande,
Et la mer, dont la lune argentait la toison,
N'avait pas une plainte, un murmure, un frisson.
— Sous l'ombre confidente, où le silence plane,
Reposaient cœur à cœur Merlin et Viviane.

Et près du flot dormant, sous le bois endormi,
La fée aux yeux profonds contemplait son ami;
Et Merlin qu'aux aveux son clair regard convie,
Lui disait les travaux, les rêves de sa vie,
De son passé déçu l'ambitieux essor,
Et son présent si doux — qu'il n'y peut croire encor.

I.

O Viviane! avant de t'avoir rencontrée,
Le monde extérieur pour moi n'existait pas;

L'Idée aux purs concepts de sa flamme sacrée,
Sans échauffer mon cœur, illuminait mes pas.

Mon âme s'exaltait en d'abstraites pensées
Que le cristal du mot, voile immatériel,
Laissait dans leur candeur apparaître, élancées
Vers l'Absolu, loin du Réel.

Comme au bord d'un étang peu profond, l'œil découvre
— Selon que le regard plus ou moins y descend —
Tantôt un sable fin qu'un vert tapis recouvre,
Tantôt du vaste ciel l'azur éblouissant;

Ainsi, rêveur penché sur le bord de la vie,
Par delà le Réel que dédaignaient mes yeux,
Mon âme ne voyait, éperdue et ravie,
Que l'Inconnu mystérieux.

Je me disais: « Je vis, Je me meus et je pense,
Mais ce triple pouvoir je ne me le dois pas :
D'où vient-il, et quelle est la main qui le dispense?
Que faire de la vie? A quoi sert le trépas?

« Hélas! j'ignore tout, et le monde et moi-même!...
O toi que je pressens, mystérieux Pouvoir.
Désaltère au torrent de ta clarté suprême
Ma soif de croire et de savoir! »

Tourné vers le Divin, dont mon âme obsédée
Entendait dans sa nuit les appels incessants,
Je fermais, pour mieux voir la splendeur de l'Idée,
A la Nature en fleur les portes de mes sens.

Aveugle et sourd à tout, hormis à l'Ineffable,
Aux champs de l'Absolu cygne fier de planer,
C'était — hors du Réel — tout l'Inimaginable
Que je voulais imaginer...

II.

Mais le songeur à l'âme inquiète et subtile,
Le songeur que hantait l'Inconnu, l'Innommé,
Las enfin et meurtri d'un effort inutile,
Tourna sur la Nature apaisante et tranquille
Ses yeux charmés, son cœur calmé.

Et ce monde d'en bas, ignoré par mon rêve,
M'apparut tout à coup aimable et triomphant.
Tout y vivait : la source, et la brise, et la sève;
Et le germe impalpable, au vent qui le soulève
Flottait en nuage vivant.

Sur la forêt chantante et sur la mer sonore
Le sourire du ciel se posait à la fois;

Et des coteaux lointains où se lève l'aurore
Jusqu'à la douce fleur, qu'un rayon fait éclore
Sous l'herbe, à mes pieds, dans le bois, —

Tout prenait à mes yeux une beauté féérique :
Et dans tout je sentais, germe obscur et vainqueur,
Vivre un esprit subtil, dont le souffle magique
Avait — en dissipant l'illusion mystique —
Transformé mon rêve et mon cœur !

Et l'esprit immanent, qui cache sa demeure
Dans la pourpre des soirs où s'endort l'astre-roi,
Dans les flots, dans les bois, dans l'air qui les effleure,
Dans l'homme au cœur vibrant qui rêve, chante et pleure,—
O Viviane ! c'était toi !...

III.

Et, cygne délaissant des hauteurs de l'espace
L'éther irrespirable où s'épuisait mon vol,
Sous tes regards charmeurs dont le réseau m'enlace,
J'ai replié mon aile, — et ne veux qu'une place
Où poser mon nid, près du sol.

Oh ! le plaisant asile, et que de fleurs écloses !
Tout me rit, tout me charme, — et désormais je vis

De la vie ondoyante et multiple des choses,
Satisfait du Réel, sans remonter aux causes,
Les yeux ouverts, les sens ravis.

Et c'est toi que je vois dans tout ce qui m'enchante,
Dans la lande aux fleurs d'or, couronne de l'été,
Dans le bois qui gémit et la source qui chante : —
Sous la voûte du ciel à l'horizon penchante
Rien n'est beau que de ta beauté.

— De la Nature et Toi, qui donc est le symbole ?
Qui donc, ô Viviane, est la réalité ?
Pour moi, que ton regard encourage et console,
Je vois dans ta beauté que l'aurore auréole
La Nature en sa vérité.

Car sous ta beauté calme une âme se devine ;
Et par ton charme épars mon cœur conquis enfin
Sent que la Nature est profondément divine,
Et que l'immense amour qui sur tes pieds m'incline
Est encor l'amour du Divin.

Le Repentir d'Ulysse,

Par le Même.

Quand, à l'aube du jour, sur les ondes sereines
Ulysse vit grandir l'île en fleur des Sirènes,
Il songea dans son cœur ingénieux, comment
Il pourrait à loisir entendre impunément
Leur chant mystérieux — que jamais ne redirent
Les nochers imprudents qui de près l'entendirent :
Car la mort fut le prix, hélas ! qu'il leur coûta. —

Or, voici le moyen auquel il s'arrêta.

Quand tous ses compagnons — que sans retard convoque,
Sur son ordre, l'appel du héraut Euryloque —
Se pressèrent, troublés d'avance, autour de lui :
« O mes amis ! dit-il, il nous faut aujourd'hui
Pour un nouveau péril affermir nos courages.
Là-bas, à l'horizon, cette île aux beaux rivages
Où court notre navire aux frémissants agrès,
Et qu'au milieu du jour nous longerons de près, —

Cette île qui, de loin, fleur de ces mers sereines,
Vous appelle et vous rit, — c'est l'île des Sirènes
Dont la voix charme, enivre — et plonge dans la mort
Les nochers qui, séduits à l'ineffable accord,
Osent, pour mieux l'entendre, aborder cette rive.
Amis ! pour vous garder de ce charme, qui prive
Du doux fruit de la vie et du jour du retour
Les mortels curieux, épris du fol amour
De voir et d'admirer d'insolites merveilles, —
Je pétrirai la cire, et clorai vos oreilles
De manière à vous rendre insensibles et sourds
Au chant de la Sirène, ainsi qu'à mes discours.
Ce chant, c'est moi qui veux et qui dois seul l'entendre.
Mais vous, contre moi-même instruits à me défendre,
Redoublez sur mes flancs, au pied du mât liés,
D'un cable aux sept replis les nœuds multipliés ;
Et, quoi que d'un regard ou d'un signe de tête
Je vous semble ordonner, — que rien ne vous arrête :
Faites mouvoir la rame imperturbablement,
Et ne me délivrez de ces nœuds, qu'au moment
Où l'Ile, s'effaçant comme un flocon d'écume,
Aura complètement disparu dans la brume. »

. . . .

Sur le milieu du jour, — les vents étant tombés, —
La force des rameurs sur l'aviron courbés

Poussa le long des bords de l'Ile redoutable
La nef avec son roi sept fois lié d'un cable.

Les Sirènes de loin avaient vu sur les flots
Et, de loin, reconnu l'esquif et le héros.
« C'est Ulysse ! » et les sœurs, se le montrant entre elles,
Joyeuses, ont souri de leurs lèvres cruelles.
Puis quand Ulysse, ému pour la première fois,
Arrive à la distance où peut porter la voix,
Les nymphes de la mer, les Sirènes lui jettent
Ce long et tendre appel que les échos répètent :

« O toi, qu'ont illustré, parmi les Achéens,
Ta ruse et ta valeur funestes aux Troyens,
Viens à nous, patient et glorieux Ulysse !
Viens à nous, — pour qu'enfin ton destin s'accomplisse,
Et que de nos secrets, mystérieux trésor,
Ton noble cœur s'instruise et s'enrichisse encor !
Viens ! nous ferons surgir à tes yeux les merveilles
Qui, sous la noire terre et sous les mers vermeilles,
T'attendent pour charmer ton esprit curieux ;
Nous te révèlerons des mortels et des dieux
Les desseins, les exploits, les amours, les mystères ;
Et notre chant magique aux leçons salutaires,
De l'obscur avenir t'éclairant les détours,
Tu l'affronteras — sûr d'y triompher toujours.
Descends donc, ô héros, dans notre calme asile !

Et bercé dans nos bras, à nos conseils docile,
Tu deviendras semblable aux dieux présents partout, —
Ainsi qu'eux bienheureux et, comme eux, sachant tout. »

Et le chant persistait — car le long du rivage
Les Sirènes suivaient la nef au blanc sillage; —
Et le fils de Laërte, à cet appel vainqueur,
Sentait un trouble étrange envelopper son cœur.
Ces voix qui l'éveillaient à la haute espérance
D'atteindre et de saisir le Vrai sous l'Apparence,
Et de plonger — dût-il n'en jamais revenir —
Sous les flots d'inconnu que roule l'Avenir ;
Ces voix, ainsi qu'un philtre à la vertu divine,
Exaltaient le désir dans sa large poitrine,
Et jetaient hors de lui le héros éperdu...

Alors, à ses guerriers qui n'ont rien entendu,
La rame en main, le cœur tourné vers la patrie :
« Arrêtez ! compagnons. Déliez-moi ! leur crie
Le héros délirant, qui s'épuise en efforts
Pour rompre les liens redoublés sur son corps ;
Déliez-moi ! » — Mais eux, que d'un pouvoir suprême
Ulysse a, pour un jour, armés contre lui-même,
A peine ont-ils compris le signe impérieux
Qui tord ses noirs sourcils et fait flamber ses yeux,
Qu'ils se lèvent, et font courir d'un nouveau câble
Sur ses membres meurtris l'étreinte inextricable, —

Puis la rame est reprise et bat le flot amer :
Et le navire ailé glisse et fuit sur la mer.

. . . .

Un vent frais, au lever de la première étoile,
Vint suppléer l'effort des rameurs; et la voile,
Que gonfle un souffle ami, fait voler sur les flots
Le navire d'Ulysse et ses durs matelots.
— Voici la Nuit divine; — et l'île des Sirènes
S'efface enfin, noyée aux brumes incertaines
Qui montent de la mer, au soir d'un jour serein...

Euryloque aussitôt, de son glaive d'airain
Coupe et tranche — empressé d'abréger son supplice —
Le réseau de liens tordus aux flancs d'Ulysse : —
Et le héros calmé, mais grave et soucieux,
Parmi ses compagnons s'assied, semblable aux dieux.

Il s'assied, et longtemps il demeure en silence.

Il songe : « J'ai péché par excès de prudence.
Moi, qui fus par la vie aux travaux exercé,
Qui trompai Polyphème et déjouai Circé, —
Qu'avais-je à redouter de ces voix surhumaines ?
Ah ! j'aurais dû descendre à l'appel des Sirènes ! »

. . . .

Et depuis, — chez le peuple heureux des Phéaciens
Qui savent, sans s'aider des vents étésiens,
Se frayer sur la mer des routes toujours sûres;
Auprès de Calypso. qui pansa les blessures
Du héros naufragé ranimé sur son cœur;
Chez Eumée au bras fort, gardien et défenseur
De gras troupeaux qu'un loup rôdeur parfois attaque:
Même après son retour dans son palais d'Ithaque,
Auprès de Pénélope, épouse aux soins prudents,
Qui, fidèle à l'absent, sut des fiers Prétendants
Si longtemps ajourner et flatter l'espérance;
Toujours, partout — amers jusques à la souffrance —
Revinrent à son cœur, que nul soin ne distrait,
Cette même pensée et ce même regret.

« Heureux! Suis-je heureux?... Oui, — je le suis et dois l'être:
Tout un peuple m'honore et m'acclame pour maître;
De dons et de butin regorge ma maison;
Télémaque a d'un roi la force et la raison;
Pénélope a gardé ses grâces souveraines...
Mais — j'aurais dû descendre à l'appel des Sirènes. »

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1900.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1899-1900

MM.

DOUARCHE, *président*.
VAUDRUS (Dr), *vice-président*.
GASTÉ (A.), *secrétaire*.
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire*.
HETTIER, *trésorier*.

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

DOUARCHE, *président*. GASTÉ, *secrétaire*. CARLEZ, *vice-secrétaire*.	membres de droit.
DE SAINT-GERMAIN, VIGOT, LAVALLEY, GIDON, DE BEAUREPAIRE, TESSIER,	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.	MM.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Fac. des lettres.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.
1878 29 mai.	BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président honoraire à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, secrétaire général de la Mairie de Caen.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév.	TESNIÈRE (Victor), artiste peintre.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.	
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1887 28 janv.	VAUDRUS, président de chambre à la Cour.
1887 25 fév.	GIDON (D[r]), prof. à l'École de médecine.
1889 22 fév.	LETELLIER, professeur au Lycée Malherbe.
1889 22 mars.	SAUTEREAU, prof. honoraire au Lycée Malherbe.
1891 27 fév.	BARETTE (D[r]), professeur à l'École de médecine.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat.
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, présid. de la Soc. d'Agric. et de Commerce.
1892 26 fév.	LUMIERE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.
1892 25 mars.	VIGOT (D[r]), prof. à l'Éc. de Médecine.
1892 24 juin.	BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.
1895 22 fév.	POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.
1896 27 mars.	LONGUEMARE (Paul DE), secrétaire gén. de l'Association Normande.

Date de l'élection.

1896 24 déc. DOUARCHE, premier président à la Cour d'appel.

1896 24 déc. DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque pub.

1897 25 juin. RAULIN, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.

1898 25 fév. DROUET (Paul), ancien président de la Soc. des Antiq. de Normandie.

1899 23 juin. TESNIERE (Paul), avocat à la Cour d'appel, conseiller général du Calvados.

1900 26 janv. LE TURC, conseiller à la Cour d'appel.

1900 26 janv. PRENTOUT, professeur agrégé au Lycée Malherbe.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.

MM.

1861 26 avril. CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.

1872 26 janv. CHAUVET (2), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

1866 26 mai. BUCHNER (3), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Büchner, comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1899-1900)

Membre titulaire

M. Le Gentil, prof. honoraire au Lycée Malherbe.

Membres correspondants

M. Félix, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rouen.

M. Emmanuel Liais, à Cherbourg.

M. E. Bocher, sénateur.

M. A. Bovet, à Valentigney (Doubs).

M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

---

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

Pages.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

Problème relatif aux accélérations, par M. A. de Saint-Germain, membre titulaire. 3

La dernière année du xixe siècle, par le Même. 7

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

Du rôle de Scarron dans la Querelle du Cid, par M. A. Gasté, secrétaire de l'Académie 3

Le traducteur normand J. Petit, par M. l'abbé Tougard, membre correspondant 30

Le Travail. Études morales. — L'Université, par M. Chauvet, membre titulaire . . 37

Pékin. Le Palais et la Cour, par M. A. Vissière, membre correspondant 117

LETTRES INÉDITES DE P. D. HUET A SON NEVEU DE CHARSIGNÉ, CONSEILLER ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU ROI AU BUREAU DES FINANCES DE CAEN, publiées par M. A. GASTÉ, secrétaire de l'Académie 147

LA ROCHEFOUCAULD, mémoire inédit de feu M. Jacques DENIS 315

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR EUGÈNE DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, par M. Émile TRAVERS, membre titulaire . . . 338

POÉSIES

LES CANTONNIERS, par M. Paul HAREL, membre correspondant 379

LA CONFESSION DE MERLIN, par M. Paul BLIER, membre correspondant 383

LE REPENTIR D'ULYSSE, par le Même 388

LISTE DES MEMBRES AU 1er NOVEMBRE 1900. 395

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE CAEN. 401

Caen. — Imp. H. Delesques, rue Froide, 2 & 4.



